

BEAUPREAU du temps de la Révolution (et contre Révolution)

Assemblage de dates à partir de données piochées deci delà, en ajouts permanents.

observations

Références

- 1785 De loin en loin, dans la ville, quelques bâtiments de plus belle apparence : la "maison de ligence" de J.-B. Lefebvre de la Brûlaire (la maison d'Argonne) vendue en 1785 à un armateur-négrier J.-F. de Flameng ; P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1787 et 1788 La fin des années 1780 se situe pendant une période froide du petit âge glaciaire (Figure 4.4). Les conditions météorologiques des années 1787 et 1788 sont très néfastes pour les cultures de céréales, qui sont la nourriture de subsistance du peuple : l'automne 1787 est pluvieux et perturbe les semailles, l'hiver 1787-1788 est doux et apporte des parasites et des mauvaises herbes, le printemps 1788 chaud et sec empêche la croissance des céréales, l'été est pluvieux et les cultures pourrissent (Le Roy Ladurie, 2006). Aux prix élevés des céréales insuffisantes s'ajoutent les taxes du roi et des seigneurs. Le peuple se retourne alors contre le roi... Famine en 1785, maladies...
- juin 1787 Réforme municipale de juin 1787. Les communautés dépourvues d'organisation municipale doivent avoir désormais une assemblée municipale comprenant deux membres de droit: le seigneur et le curé. C'est la reconnaissance officielle de la tutelle seigneuriale et de la tutelle ecclésiastique. Et trois, six ou neuf membres sont choisis par la communauté BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 18 juillet 1787 Le Règlement Royal du 18 juillet 1787 créa une assemblée municipale dans toutes les communautés de la généralité de Tours. Le seigneur et le curé étaient membres de droit. En exécution de ce Règlement, des municipalités furent élues en novembre 1787. Le Syndic de Beaupréau était M. Coycault Simon-Michel, notaire, ancien greffier de la juridiction, qui avait jusqu'alors exercé les fonctions de Procureur fiscal du Duché, M. Coycault était connu comme royaliste. Le syndic de Saint-Martin était M. Bory Louis, avocat, ancien sénéchal de Chemillé et de Bellefontaine. Il était propriétaire du manoir de la Fellière. Parmi les autres membres de la municipalité de Saint-Martin figuraient : le comte de la Tour d'Auvergne, le Curé Clambard et Maurice Gigost d'Elbée, ancien officier de cavalerie. Les deux paroisses avaient ainsi chacune une municipalité distincte. Ed. Rubion Les Sous-Préfets
- 18 juin 1787 L'assemblée municipale de St-Martin fut présidée par le comte de la Tour d'Auvergne. Outre le syndic, sénéchal de Chenillé, le curé Clambard et Maurice d'Elbée, ancien officier de cavalerie, elle ne comportait que des métayers. Celle de Notre-Dame ville comprenait un marchand d'étoffe, un fabricant de flanelle, un huissier. L'assemblée provinciale d'Anjou avait, la même année, établi 16 districts. Beaupréau était siège de l'un d'eux. [C Port Révisé](#)
- 1788 Le Marquis de Scépeaux mourut en 1778 après une carrière militaire honorable. Il laissa deux filles: Elisabeth (1741-1801) qui avait épousé le Comte de la Tour d'Auvergne et dont descendent les deux familles de Blacas et de Gontault ; et Françoise (1742-1816) veuve du Maréchal d'Aubeterre décédé en 1788. Depuis 1778, la terre de Beaupréau reste indivise entre ses deux filles. Elle est administrée par le Sénéchal M. Gaultier, qui réside sur la Chapelle-du-Genêt. Une tentative de vente a lieu en 1780, mais n'aboutit pas. P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 Sur Beaupréau-ville (un prêtre) la situation est beaucoup plus complexe que sur Saint-Martin en raison de la présence de la Collégiale (7 prêtres) et de la présence du Collège (4 prêtres) ; et la bonne harmonie n'avait pas toujours été parfaite entre les uns et les autres, ou, si l'on veut, cette "cohabitation" s'était avérée parfois difficile. En effet, à la cure de Notre-Dame, avait "régné" 32 ans durant en souverain absolu un certain abbé Etienne Trottier "un de ces prêtres batailleurs et toujours prêts à plaider comme l'Ancien Régime en a beaucoup connus...". Il devait sa cure à un procès qu'il avait intenté à l'Evêque en 1750, et, d'ailleurs, gagné...(1) sans doute beaucoup moins riche que son confrère de Saint-Martin puisque percevant quatre fois moins de casuel et pour ainsi dire pas de dîmes, il ne se montrait que plus acharné à défendre ses "droits", parmi lesquels celui-ci : toute personne domiciliée sur la paroisse devait s'acquitter dans son église de ses devoirs religieux : messe dominicale, confession et communion pascales, processions, baptêmes, sépultures... D'où des difficultés sans nombre avec le Chapitre et avec le Collège, les premiers ayant leur collégiale (fondée en 1545) et les seconds la chapelle Notre-Dame de Bonne-Nouvelle (fondée en 1613). P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 L'INSTRUCTION L'examen des registres de catholicité des deux paroisses permet de savoir si les conjoints ont signé leur acte de mariage. On obtient les chiffres suivants : Notre Dame: 47 mariages (dt 47% des époux ont signé, et 29% des épouses), Saint Martin: 180 mariages (dt 27,7% des époux ont signé, et 10,5 % des épouses). Cette statistique appelle plusieurs remarques : -quant au taux de scolarisation : il est estimé en moyenne pour la France d'alors à 25%. Beaupréau occupe donc une place honorable. - entre les deux paroisses : la scolarisation est beaucoup plus poussée sur la ville que sur Saint-Martin. Il est bien évident que la composition sociologique des deux communautés explique le fait : pendant que les enfants des bourgeois et commerçants vont à l'École, les enfants des tisserands et des petits closiers ou bien sont "gagés" ou bien vont mendier... - différence aussi entre les deux sexes : les garçons sont au moins deux fois plus scolarisés que les filles. Les structures scolaires expliquent ce phénomène, les structures scolaires qui étaient : - la collégiale, » le collège, — les "Maisons de Charité" sur les deux paroisses. P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 Les "guérisseurs" Les médecins étant trop souvent impuissants, on ne se privait pas d'avoir recours aux bons offices des guérisseurs, lesquels mettent à contribution les bons saints du paradis. Ainsi pour guérir la colique d'une femme mariée : «Neuf femmes mariées, du même bourg, portant neuf bougies, iront ensemble neuf jours de suite prier le même saint. Et au retour elles poseront le majeur de la main droite sur le nombril du malade en disant : "Marie qui êtes Marie, colique ou passion qui êtes entre mon foie et mon cœur, entre ma rate et mon poumon, arrête ; au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit..." » Comme on dit : si ça ne vous fait pas de bien, ça ne vous fera pas de mal ! Mais, hélas ! toutes les médications n'étaient pas aussi anodines ! Et l'on avait aussi recours directement aux saints guérisseurs et aux fontaines miraculeuses. Ainsi on va invoquer : - au Longeron, Sainte-Emérance contre les maux de ventre, - à Andrezé, Saint-Hubert contre la rage, - à Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Lazare contre les maladies de peau, - un peu partout, Saint-Sébastien contre la dysenterie (lettre du curé Marchais en 1779) - Saint-Laurent contre les brûlures, - La Vierge à Bellefontaine ou à Notre-Dame de Charité... Tout ceci souvent frise la superstition, et les curés mettent en garde les fidèles. Mais ces derniers se gaussent des adjurations du clergé... P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 LA MILICE Sans remonter à Bouvines (1214) où pour la première fois les milices s'illustrèrent, disons que la création des milices provinciales permanentes revient à Louvois (1688). La durée du service, d'abord de 4 ans, fut portée à 6 ans en 1736. La milice représente alors et pendant la guerre de 7 ans le 1/3 des effectifs de l'armée. Au total donc 91.000 hommes au début du règne de Louis XVI : effectifs réduits ensuite par le Comte de Saint-Germain à 60.000 hommes. Ce chiffre de 60.000 sur 6 ans représente donc 10.000 hommes par classe d'âge. Les naissances étant alors annuellement de 800.000 environ, les classes de jeunes de 20 ans ne totalisaient plus que 490.000 personnes, dont 245.000 garçons. Le recrutement La milice ne frappait donc que : 10.000 divisé par 245.000, même pas 5% de la classe d'âge assujettie, vraiment très peu. La milice était très impopulaire et cela surtout en raison de son mode de recrutement : tirage au sort, les bourgeois ou étant exemptés, on pouvant se payer un "remplaçant". « Cédant aux vœux de ses peuples" Louis XVI supprima la milice en 1791. Aussi l'on comprend bien quels sentiments se manifestèrent quand en 1793 la Convention la rétablit, d'autant que les injustices du recrutement étaient non seulement maintenues, mais encore aggravées : les fonctionnaires, les membres de la Garde Nationale (tous bourgeois par définition) étaient exemptés d'office... Au sujet de la milice, voici ce que disent les cahiers du Fief : «Ils (les habitants du Fief) désirent la suppression de la milice qui fait perdre aux garçons un temps précieux et aux laboureurs et aux artisans. En retranchant la milice on obvie à tous les inconvénients et aux malheurs qu'occasionnent les attroupements des jeunes gens qui, ivres ou à demi-ivres, se portent à tous les excès dans les bourgs et dans les campagnes» P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"

• été 1788	1788 Été caniculaire	<i>D'après « Le Magasin pittoresque », paru en 1842</i>
• 1788	Les deux paroisses étaient du diocèse d'Angers, archidiaconé d'Outre-Loire, la cure à la présentation de l'abbé de St-Serge, à la collation de l'évêque. Beaupréau dépendait de l'élection d'Angers, et fut le centre d'un district en 1788. La statistique est conservée (C 186, 191 et 200). Sur les routes, v. C 22 et 174-177. Le nombre des notables à la veille de la Révolution était peu considérable. Il y avait encore un notaire, procureur et avocats attachés à la justice seigneuriale, pas de médecin, mais trois chirurgiens, une sage-femme à St-Martin, pas de vétérinaire. Beaucoup de pauvres (32 familles d'après l'enquête, rien qu'à Notre-Dame, qui ne comptait guère que 500 habitants, mais il faut tenir compte des exagérations habituelles). A Notre-Dame, les habitants payaient 950 l. pour la taille, 653 pour la capitation. A St-Martin, 1.640 l. pour la taille, 3.128 pour la capitation. Notre-Dame était imposée à 14 minots de sel, St-Martin à 111.	C Port Révisé
• 1788	Institutions administratives et judiciaires. Toute la vie des paroisses de Beaupréau était dominée, sous l'Ancien Régime, par celle du château. La ville relevait de la sénéchaussée et de l'élection d'Angers. Le marquis de Beaupréau possédait une justice seigneuriale, dont les archives paraissent perdues.	C Port Révisé
• 1788	Il n'y avait même pas de brigade de maréchaussée à St-Martin ni à Notre-Dame. C'était celle de Montrevault qui « faisait les visites ». Il y avait une brigade des fermes de 6 hommes à pied, établie à St-Martin.	C Port Révisé
• 1788	Agriculture, commerce, industrie, foires. Malgré l'importance relative de sa population, l'industrie à Beaupréau a toujours été peu développée.	C Port Révisé
• 1788	Le tissage, qui existait vraisemblablement dès le Moyen âge, occupait à la fin du XVIIIe s. à Notre-Dame une quinzaine de métiers. La plupart des tisserands travaillaient pour les fabriques de Cholet. A St-Martin, l'enquête de 1788 signale « quelques tisserands » de toile. A Beaupréau, il existait une manufacture de flanelle, qui était dirigée par Amaury Gabesseau, et deux tanneries sur l'Evre.	C Port Révisé
• 1788	Le commerce local était relativement développé. Les habitants de Notre-Dame se plaignaient d'être enfermés dans les murailles de la ville, et obligés d'aller très loin pour trouver un jardin. L'agriculture était la principale ressource, mais elle n'intéressait que les habitants de la paroisse St-Martin : les paysans élevaient des bêtes à laine d'assez médiocre qualité, quelques bestiaux, peu de chevaux, cultivaient surtout du seigle, quelques froments et des lins. On comptait environ 300 arpents de vigne donnant un vin de qualité très médiocre, que l'on transformait le plus souvent en eau-de-vie. Institué par le seigneur de Beaupréau dès le Moyen âge, le marché se tenait à Notre-Dame tous les lundis. Il s'y faisait un commerce de bestiaux, de lin, de fil et de tanneries. Les paysans de St-Martin y venaient vendre leur blé et leurs bestiaux, qu'ils écoulaient aussi à Montrevault et à Cholet. Les foires du lundi (Mi-Carême, Quasimodo, Pentecôte, St-Jean-Baptiste, St-Thomas, Ste-Madeleine), d'abord établies à St-Martin dès le XIXe s., puis transférées à Notre-Dame, furent encore augmentées de cinq nouvelles foires du lundi en 1692. Au XIXe s. (C. Port) il n'y en avait plus que six, les premiers lundis de janvier, mai, août, octobre, lundi après la Mi-Carême, lundi après l'Angevine.	C Port Révisé
• 1788	En 1788, le château vivait une nouvelle jeunesse et "Il avait belle allure avec ses façades altièrres, ses tours puissantes, ses fossés, ses cours et basses-cours, ses parterres, son potager, son parc distribué en allées et promenades, prairies et bois, et divisé en deux parties par la rivière l'Evre". Cette nouvelle jeunesse était due au marquis de Scépeaux et... à la dot de sa femme. En 1755 on avait procédé à l'entablement en tuffeau des tours ; on avait refait la voûte des archives, la charpente du pavillon du pavillon de la cuisine, l'arcade d'entrée, et on avait tracé l'emplacement des blasons...	P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
• 1788	Le parc, avait été exploité en partie en 1748-1758, replanté et agrandi par l'achat du Pré du Grain d'Or (4 boisselées) d'un jardin de 4 planches et de 3 boisselées de vignes contre des rentes : 50 à la famille Pineau et 19 à la famille Audouin-Gautier (chirurgien...). Mme Lhuillier étant leur descendante	P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
• 1788	Quant au collège, il était tout neuf lui aussi et avait déjà pour sa partie centrale, l'aspect que nous lui connaissons. Tel qu'il était alors et tel qu'il est encore, il est l'œuvre de M. Darondeau qui en jeta les fondations en 1779. En 1781, le bâtiment central était achevé car les chroniques signalent que le Dimanche 18 Novembre, toute la façade en fut illuminée en l'honneur de la naissance du dauphin (le premier dauphin mort le 4 Juin 1789),: «Toutes les fenêtres étaient éclairées d'une chandelle et de 18 lampions. On avait mis au milieu en lettres lumineuses "Vota Collegii ! Vive le Roi ! Vive la Reine ! Vive le Dauphin !" ce qui représentait un aspect charmant». Tout le bon peuple était descendu admirer le spectacle, puis remonta sur la vieille ville où l'on continua de s'esbaudir et de danser : «C'est la fille de la meunière... » tout en appréciant le vin des Hautes-Roches qui coulait à profusion et gratuitement : le sénéchal M. Gautier n'avait-il pas eu l'heureuse idée de mettre en perce une pipe de ce cru alors fort apprécié ? (1 pipe = 4,75 Hl.)	P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
• 1788	Etang de Gobert - La cité avait été défendue autrefois, en plus de ses murailles, par l'Evre et aussi par un étang dont l'existence est rappelée par la rue de même nom. Cet étang avait recouvert tout l'espace jusqu'à l'actuelle place Leclerc et au parking adjacent : lors de la destruction de la maison Normand, on a constaté que cet immeuble était construit sur pilotis, des troncs d'arbres entiers enfoncés dans la vase... et certains font même état d'un lavoir établi dans les parages. – Mais en 1788, l'Etang était vide et son emplacement occupé par des jardins, cependant que des maisonnettes "squatterisaient" plus ou moins les murailles par en haut ou par en bas : d'où procès entre les habitants, le seigneur et le roi...	P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
• 1788	Venant de Cholet donc, la route (le chemin pour mieux dire), franchissait l'Evre sur le pont et ensuite, un temps, avait suivi le faubourg de Bel-Air, emprunté la digue de l'étang et pénétré en ville par la Porte Guinefolle : en effet, la rue des Mauges n'existait pas encore (elle date de 1820-1830), le champ de foire fut acquis en 1835 et bâti à l'ouest en 1853 (les prisons) –	P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
• 1788	Mais, en 1788, une partie des fossés avait été comblée ce qui permettait un accès direct, quoique un peu raide...	P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
• 1788	Tout le territoire en dehors des murs dépendait de Saint-Martin à deux exceptions près : le faubourg de la Juiverie avec l'église et son cimetière, plus quelques maisons ; et une partie, mais une partie seulement du faubourg de Bel-Air avec le Collège. Par conséquent, toutes les fermes sans exception étaient de Saint-Martin - Et en plus certains faubourgs qui battaient les murailles : faubourg Montevis (orth. de l'époque), faubourg Saint-Gilles, faubourg de la Lime, faubourg des Gourdon(') : situation qui ne manquait pas d'être source de frictions entre les deux communautés, témoin cette lettre de Mars 1790 : «La ville de Beaupréau reste la proie de toutes les guinguettes et cabarets borgnes dans les faubourgs de Saint-Martin qui l'entourent de toutes parts, sans pouvoir mettre aucun ordre aux abus qui s'y commettent journellement, n'ayant aucun droit de justice sur les faubourgs» (lettre des officiers municipaux Trottier, Gellusseau, Louis Pineau et Grasset). Autre faubourg, au nom à faire frissonner : le faubourg de "Hâte-Mort" à l'emplacement actuel de l'église et des propriétés voisines...	P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
• 1788	La Juiverie peuplée de tisserands et d'artisans avait porté différents noms au cours des âges ; faubourg du Sépulcre, faubourg Rimenuault, faubourg Notre-Dame. Au 18e siècle le terme de "Juiverie" a prévalu... Pourquoi ? Non pas que des juifs y avaient élu domicile : nulle part il n'en est fait mention. Mais le sens péjoratif attaché aux mots "jur et "juiverie" laisse à penser que les bourgeois de la ville désignaient ainsi le quartier des pauvres gens... réduits plus ou moins à la mendicité	P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
• 1788	Le Duché de Beaupréau, En 1737, le Marquis de Scépeaux devient propriétaire du Duché de Beaupréau : pour payer les 180.000 livres que lui coûtait son acquisition, il dut emprunter la presque totalité de la somme. Le Marquis de Scépeaux n'était pas riche. Il possédait la terre de la Roche-Noyant et la châellenie de la Gravoyère qui lui venaient de sa bisaïeule. - Et il avait acheté la châellenie de la Roche d'Iré à J. Charles d'Andigné, Comte de Vezins, Marquis d'Angrie pour 8.000 livres, plus 3.000 livres de rente viagère. (2) Les 378 vassaux et sujets de Bourg d'Iré payaient par an 10 oies, 10 poules, 26 coqs, 12 septiers de blé et 22 boisseaux de seigle. A cette époque le blé valait 1,18 L. le boisseau, le seigle 1,10 L., un poulet 5 sols, un chapon 10 sols, un agneau 3 L., une livre de beurre 10 sols, une livre de laine 2 sols. Le revenu de la terre de la Roche d'Iré était donc d'environ 180 L. Il eut d'ailleurs sans tarder une déception, car, quoique acquéreur du Duché, il resta Marquis comme devant, se consolant en signant ainsi : "Le Marquis de Scépeaux , Seigneur du Duché de Beaupréau" ! Il se consola aussi d'une autre façon en épousant, deux	P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"

ans plus tard, une demoiselle au nom prédestiné, puisque s'appelant Elisabeth-Louise Duché, fille de J.-B. Duché et de Marie Mouchard. N'ayant ni grand nom, ni titre, elle était cependant la très riche héritière d'un fermier général, d'un financier millionnaire à souhait... Et, comme de plus, elle était fille unique !... La dot de son épouse, puis son héritage, permirent au Marquis de Scépeaux d'abord de rembourser sa dette, puis de procéder à la restauration du château qui en avait bien besoin, le précédent propriétaire l'ayant bien négligé... Cet héritage permit aussi au Marquis de restaurer ses métairies dont beaucoup tombaient en ruines selon la chronique. Ces métairies étaient : La Roche-Baraton, Marcillé, La Roche-Thierry, La Policière, La Bédeugnerie, Le Moulin de Marcillé et le Bois de la Brosse sur Saint-Martin ;- La Grande-Guerche, La Challouère, La Bouchetière, La Suvinière, Le Bordage de la Rivière, La Tuilerie, Les Landes-Fleuries et le Moulin de la Rivière sur Andrezé ; - La Grange et Les Parenchères sur la Chapelle-du-Genêt ; - Le Bois-Roux sur Le May ; - Le Gros-Foil sur Saint-Quentin ; Le Moulin de Moulinard au Fief ; Le Bois de Souchai à Gesté. Il était par ailleurs Seigneur de Beaupréau, La Chapelle-du-Genêt, Andrezé, St-Philbert, etc., ce qui lui rapportait des droits de "lods et issues" pas du tout négligeables. Un exemple : la baronnie de Bécon vassale du Marquis est vendue en 1749 par la Duchesse d'Estrées au Comte Walsh de Serrant ; le duché perçoit 10.000 L. de lods.

- 1788 Le Maréchal d'Aubeterre n'eut que le tort de se trouver en mauvais (compagnie, ses services ayant été dignes d'éloges. En 1791, les La Tour d'Auvergne émigrèrent après avoir cédé leurs droits à h Maréchale d'Aubeterre qui, elle, n'émigra pas et quitta Angers pour venu habiter Beaupréau à ses risques et périls. Ainsi ses terres ne furent pas confisquées.

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 L'église se situait près de l'entrée actuelle de l'hôpital, là où sont les dépendances de la maison de M. Libaud : on peut y voir encore quelques piliers en bois sculpté. L'enquête de 1788 nous apprend d'ailleurs que cette église "a été reconnue trop petite, et il a été arrêté qu'elle serait augmentée de deux bas-côtés" (1).

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 Quant au presbytère, la même enquête nous dit qu'il a été bâti à "neuf voici 26 ans". Il a donc été construit en 1762 et, sauf modifications mineures, il a, encore aujourd'hui, le même aspect extérieur, de même que les vastes et belles écuries de la cour intérieure : des chevaux étaient indispensables vu l'étendue de la paroisse.

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 Les revenus sont les suivants : "La cure et son jardin avec une métairie, une closerie, un quartier de vigne ; avec les dixmes, bleds, etc, cela fait un revenu annuel de 1.500 livres environ. Pour les dîmes, précisons ce dont il s'agit : un dixième de la récolte était due à l'église (en fait 03 ou 04 à la suite d'adroites resquilles devenues des "droits acquis". C'était déjà, la fraude fiscale). Dans notre région de bocage, elle ne pesait que sur les "bleds" (les céréales), donc ni sur les animaux, ni sur le beurre, ni sur l'herbe, etc. A ces 1.500 livres, il faut sans doute ajouter le "casuel" qui devait être assez important. En moyenne par an : 80 sépultures, 80 baptêmes, 20 mariages. Un tarif avait été promulgué en 1764 par l'évêque J. de Grasse : Mariages : 30 sols pour les bans, 1 livre pour la cérémonie ; sépultures : 1 livre pour le curé, 15 sols pour la cérémonie, 8 sols pour le clerc. Nous ignorons si ce tarif était appliqué ; en tout cas, nombreux étaient les indigents qui ne payaient rien (voir plus loin). (1) Elle fut effectivement agrandie en 1788. 11 en coûta au châtelain 993 L. 14 s. 6d. pour sa part. (2) 1 livre (ou franc) = 20 sols (sous). Un sol = 12 deniers. A titre de comparaison, un employé de la gabelle avait 26 L., 9 sots, 6 deniers par mois (317 L., 4 sols par an). Le brigadier avec 36 livres, 2 sols par mois encaissait grosso-modo 433 livres. Les Charges: mais le curé avait des frais. Outre le culte, le sacristain, ses deux. vicaires, une école (on y reviendra), de nombreux pauvres (on y reviendra aussi) étaient à sa charge au moins en partie. L'enquête intermédiaire de 1788 nous apprend aussi que "l'ancienne sage-femme étant morte cet hiver, M. le Curé Clambart fait la dépense pour une seconde sage-femme qui est actuellement à Angers pour y faire ses cours".

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 Le Chapitre "Le Chapitre composé de 7 chanoines (le chefcier : M. Canard des Nuges) et d'une maison fondée à titre d'hôpital pour 12 enfants de choeur ne possède outre la psalette habitée par l'un des chanoines que 3 maisons et une rente de 1620 livres payée par le seigneur de Beaupréau" dit l'enquête de 1788. Comme on sait par ailleurs que ce chapitre lève quelques dîmes sur St-Martin et ailleurs, ses revenus sont évalués à environ 2.000 livres. On sait qu'il est tenu d'instruire les enfants pauvres à lui confiés jusqu'à 16 ans et de leur apprendre un métier...

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 Le curé de Saint-Martin ne levait pas toutes des dîmes sur sa paroisse. Il faut en enlever le prieuré de Saint-Serge) aux Bénédictins d'Angers ; la Baraudière et la Vieille Borde aux Dames du Calvaire d'Angers ; la Pierre-Aubrée aux dames de Saint-Sulpice de "Reine" (Rennes) ; toutes terres d'église ne payant pas de dîmes. De plus certaines dîmes étaient levées par les chanoines de Beaupréau, la commanderie de Villedieu, les chanoines de Saint-Léonard d'Angers (10 septiers de blé). Ajoutons-y quelques "traits" pour les curés de Notre-Dame, Andrezé, La Chapelle-du-Genêt et La Chapelle-Aubry et nous aurons une petite idée de la complexité ahurissante de la législation d'alors !

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 Le prieuré de Saint-Martin dépendait de l'abbaye Saint-Serge à Angers. Depuis longtemps il n'y avait plus de moines. Mais les propriétés restaient : des maisons, l'Aulnay-Prieur, l'Homme, le Moulin-Moine, la Petite Moncoillère (le Moulin Audebran ou Hautebran (depuis : Haute-Brin) avait été aliéné pour des rentes en blé). En 1773, le titulaire, le Bénédictin Dom Jean Legrand, afferme le prieuré à Me Pineau, notaire, pour 2000 L., à charge pour lui de s'acquitter des diverses redevances parmi lesquelles : chaque année, le dimanche après la Saint-Martin, au Sr. des Hayes-Gasselín : "deux fouillées semées de laurier et de paille de froment, plus deux pintes de vin, le tout livré en la maison de la ligence des Hayes à Beaupréau".

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 LA "VILLE" Sur cinq arpents (2 hectares à peine) : 578 habitants (rec. de 1788-1791) soit 133 feux : cela donne une idée de l'entassement prodigieux qui régnait à l'intérieur de l'enceinte "Beaupréau étant fermé de murs, les habitants n'ont eux-mêmes pas de jardin (1). Et la plupart n'ont d'autre issue que les rues de la ville (1 788)". Autres issues pourtant : des courettes encombrées suintantes d'humidité. Autour de la place du Marché, c'était un lacs de ruelles étroites, tortueuses et obscures(2) bordées d'édifices assez élevés : on s'efforçait de regagner en altitude ce qui manquait en surface ! Les rez-de-chaussée étaient souvent occupés par des écuries, des granges, des remises ainsi que des "magasins". Des magasins ? le mot est peut-être un peu prétentieux pour ces salles sombres, plutôt des " boutiques "ou des échoppes" : en tout cas, artisans et marchands foisonnent partout (voir tableau sociologique plus loin). Dans les étages, les familles s'entassaient dans une, deux ou trois pièces suivant leur standing, parfois à 5 ou 6 dans un seul local, parfois même plus, et toutes générations confondues pour les plus pauvres. Cette promiscuité donne une idée des conditions d'hygiène qui devaient régner, conditions responsables pour une bonne part des épidémies, de la mortalité infantile... (V. ch. : la vie et la mort). Le coeur de la ville, c'était la place du Marché avec sur le côté et appuyées aux murailles des halles à charpente de bois comme en avaient toutes les petites villes similaires. Ces halles ont survécu à la Révolution et ne disparurent qu'en 1820-1822 (cf plan). Cette place bruissait d'animation, surtout le lundi : "Il y a marché le lundi par lequel la ville subsiste. Il s'y fait un commerce de bestiaux, de lins et de fil, et de tannerie. Ce dernier est peu important..." (1) *Bon nombre pourtant cultivaient un petit lopin extra-muros, souvent dans les anciens fossés (donc sur Saint-Martin) (2) Surtout la nuit : l'éclairage urbain date du dimanche 8 Novembre 1857.*

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 Le lundi, c'était un grouillement de paysans (et de paysannes) et de marchands de toutes sortes, marchands de bestiaux entre autres. L'affaire conclue, on scellait l'accord en vidant une bouteille dans une des tavernes de la ville, et là, on avait le choix. Outre "le Plat d'Etain" près la collégiale, aux demoiselles Bouchereau, les chroniques citent : "La Croix Verte" à Louis Pineau, marchand sellier ; "le Cygne" près la Poterne à dame Anne Berault (soeur du Sr. du Bois-Girault) ; "la Corne de Cerf" à Etienne Doly, marchand, face au chapitre ; "le Chapeau Rouge" près la halle, à Conin, marchand ; "l'Auberge de la Sirène" entre la Porte-Guinefolle et les Ponts, aux héritiers Mondain, tanneurs ; "le Cheval Blanc"à M. Marcieul, bourgeois ; "les Trois Rois" à Jean Chaillou ; "Au Lion d'Or", hôtel (1) près le chapitre à M. Paumard, notaire ;... Et puis : "le Pigeon Blanc" à un chirurgien-apothicaire ; "l'Auberge du Dauphin" à Moreau du Sablé ; "l'Auberge du Pilory" sur la place du même nom...

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 Le lundi, c'était un grouillement de paysans (et de paysannes) et de marchands de toutes sortes, marchands de bestiaux entre autres. L'affaire conclue, on scellait l'accord en vidant une bouteille dans une des tavernes de la ville, et là, on avait le choix. Outre "le Plat d'Etain" près la collégiale, aux demoiselles Bouchereau, les chroniques citent : "La Croix Verte" à Louis Pineau, marchand sellier ; "le Cygne" près la Poterne à dame Anne Berault (soeur du Sr. du Bois-Girault) ; "la Corne de Cerf" à Etienne Doly, marchand, face au chapitre ; "le Chapeau Rouge" près la halle, à Conin, marchand ; "l'Auberge de la Sirène" entre la Porte-Guinefolle et les Ponts, aux héritiers Mondain, tanneurs ; "le Cheval Blanc"à M. Marcieul, bourgeois ; "les Trois Rois" à Jean Chaillou ; "Au Lion d'Or", hôtel (1) près le chapitre à M. Paumard, notaire ;... Et puis : "le Pigeon Blanc" à un chirurgien-apothicaire ; "l'Auberge du Dauphin" à Moreau du Sablé ; "l'Auberge du Pilory" sur la place du même nom...

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"

- 1788 De loin en loin, dans la ville, quelques bâtiments de plus belle apparence : autres maisons devant sortir de l'ordinaire, celles des "hauts" fonctionnaires : procureur fiscal (Coycault) ; greffier du duché (Pineau) ; le procureur fiscal de Montrevault (Bouchet) ; les avocats, les notaires, les avoués, etc... Celles aussi des gros marchands comme le flanellier Gellusseau déjà nommé... Toutes maisons dont les corniches, linteaux, jambages... marient harmonieusement granit, brique et tuffeau, et dont il subsiste encore quelques traces' peu hélas !

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 La Collégiale Sainte-Croix (église paroissiale jusqu'en 1545), rénovée en 1770 : en 1788 on pose solennellement la première pierre du clocher (qui ne fut jamais achevé). Et ne pas oublier non plus à la Juiverie l'église Notre-Dame sans transept ni abside et pourvue d'un clocher assez modeste

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 A la Juiverie l'église Notre-Dame sans transept ni abside et pourvue d'un clocher assez modeste,

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 Un entassement... Tous les déplacements un tant soit peu importants nécessitant l'emploi de chevaux, on n'a guère idée aujourd'hui de l'aspect de la ville en cette année 1788 : à tous les coins de rue, à tous les porches des bornes de pierre ; un peu partout, des anneaux de fer aux murs ; la moindre place, le moindre recoin occupé par des fourrages ou du bois ; le long des rues, des ruelles, des venelles, des quantités d'enseignes "parlantes" grinçant au vent. Et circulant partout, des chevaux, des carrioles, des charrettes... au milieu d'une odeur "sui generis" caractéristique !. En revanche étaient absentes... les crottes de chien ! Il m'a semblé intéressant de vous livrer ici une statistique qui fut établie plus tard, lorsque Beaupréau se dota d'un octroi. Mais les chiffres ci-après fournissent une bonne base d'appréciation.

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 Un grouillement d'artisans et de marchands... Le dépouillement attentif et scrupuleux des 392 actes d'état-civil enregistrés de 1779 à 1790 a permis d'établir le portrait sociologique de la population. (voir fin de chapitre). Cette statistique appelle quelques remarques : Le curé ou son remplaçant n'ont porté que la profession du chef de famille : Untel : marchand, Une telle : femme de Untel : marchand, ou X, fils de Untel, tisserand, etc. Cela explique le nombre très réduit de domestiques (elles étaient presque toutes femmes) ainsi que le chiffre de 2 cabaretiers seulement. Les tisserands et professions connexes étaient presque certainement tous à la Juiverie et à Bel-Air. On retrouve en ces deux quartiers des détails caractéristiques. Et leur implantation était impossible en ville. On trouvait des marchands de fer, de bois, de cuir, de drap... Les métiers du bâtiment sont dans l'ordre décroissant : maçons, tailleurs de pierre, charpentiers, menuisiers, tourneurs, un serrurier, un vitrier, un tonnelier.

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 Dans les professions de l'alimentation, on trouve en nombre égal boulangers et bouchers, puis deux cabaretiers, 1 hôtelier et 1 meunier (aux Ponts). Parmi les divers on recense : tailleurs d'habits, cordonniers, sabotiers, tanneurs (il y a au moins 3 entreprises de tannage), des teinturiers, des plissiers('), des poiliers ou poilliers (sans doute quincailliers ou fumistes), un sellier (M. Foyer, dont le fils prêtre fondera la communauté des soeurs de Torfou), 1 maréchal, 1 taillandier (fabricant d'outils...), 1 maître-cellier, 1 chapelier, 1 cirier... Dans les professions libérales, en plus d'un architecte, on relève un nombre étonnant de chirurgiens ou maîtres-chirurgiens (3 ou 4), en fait des rebouteux-guérisseurs, en plus du Dr Brunet qui jouera un rôle important dans les années qui vont suivre. Quant à la "basoche" elle est bien représentée avec 3 notaires (dont un notaire "royal et apostolique") et aussi : procureurs, huissiers, avocats : on sait que nos ancêtres étaient très procéduriers ! En plus, un "trésorier de France" (un percepteur !) Dans les divers on trouve en plus de 2 fabricants, plus domestiques, journaliers, militaires, un écuyer, un papetier, un berger, un "sacriste" et un "seigneur". Plus huit ecclésiastiques et au moins trois perruquiers : n'oublions pas que les élèves du collège se faisaient "accommoder" deux fois par semaine ! Et ils n'étaient sûrement pas les seuls ! Toute cette énumération, un peu fastidieuse, vous donne quand

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 Dans les professions de l'alimentation, on trouve en nombre égal boulangers et bouchers, puis deux cabaretiers, 1 hôtelier et 1 meunier (aux Ponts). Parmi les divers on recense : tailleurs d'habits, cordonniers, sabotiers, tanneurs (il y a au moins 3 entreprises de tannage), des teinturiers, des plissiers('), des poiliers ou poilliers (sans doute quincailliers ou fumistes), un sellier (M. Foyer, dont le fils prêtre fondera la communauté des soeurs de Torfou), 1 maréchal, 1 taillandier (fabricant d'outils...), 1 maître-cellier, 1 chapelier, 1 cirier... Dans les professions libérales, en plus d'un architecte, on relève un nombre étonnant de chirurgiens ou maîtres-chirurgiens (3 ou 4), en fait des rebouteux-guérisseurs, en plus du Dr Brunet qui jouera un rôle important dans les années qui vont suivre. Quant à la "basoche" elle est bien représentée avec 3 notaires (dont un notaire "royal et apostolique") et aussi : procureurs, huissiers, avocats : on sait que nos ancêtres étaient très procéduriers ! En plus, un "trésorier de France" (un percepteur !) Dans les divers on trouve en plus de 2 fabricants, plus domestiques, journaliers, militaires, un écuyer, un papetier, un berger, un "sacriste" et un "seigneur". Plus huit ecclésiastiques et au moins trois perruquiers : n'oublions pas que les élèves du collège se faisaient "accommoder" deux fois par semaine ! Et ils n'étaient sûrement pas les seuls ! Toute cette énumération, un peu fastidieuse, vous donne quand même une idée de l'activité intense qui régnait "en ville"...(I) Le plissier taillait les haies, gardant de proche en proche un rameau qu'il recourbait et attachait au suivant de façon à reconstituer au plus vite une clôture infranchissable (??) aux animaux.

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 PRESBYTÈRE SAINT-MARTIN Reconstruit en 1751-52 par le curé Jacquemart qui écrit : "en cette année, j'ai relevé par les fondements et changé d'emplacement la maison presbytérale de Saint-Martin. On n'a pu savoir quand la vieille avait été bâtie. On a trouvé sous le salon qui fait aujourd'hui partie de la cour environ 30 cadavres. Et, par-dessus ces corps les fondements d'un vieux mur... Il m'en a coûté beaucoup d'argent et encore plus de peines et d'inquiétudes. Je souhaite que mes successeurs en jouissent longtemps et les prie de se souvenir de moi dans leurs prières pour les agréments que je leur ai procurés..." (en 1753, le curé Jacquemart échangea sa cure contre celle de Brissarthe tenue par le curé Féart.)

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 SAINT-MARTIN EN 1788 Saint-Martin, on l'a dit, couvre le "bourg" les faubourgs de la Ville, (Montevie, Saint-Gilles, la Lime, Bel-Air en partie...) et la totalité des fermes.

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 SAINT-MARTIN EN 1788 L'enquête de 1788 déclare 350 feux et 1600 habitants ; le recensement de 1791 accuse quant à lui 397 feux et 2099 habitants : il est plus qu'in vraisemblable que, en un aussi court laps de temps, la population ait crû dans de telles proportions ! A notre avis, c'est le chiffre de 2099 habitants qu'il faut retenir.. Le premier chiffre est trop "rond" pour être crédible. il fut sciemment minoré afin de payer moins d'impôts !

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 SAINT-MARTIN EN 1788 Le bourg lui-même de Saint-Martin s'étire tout au long d'une rue unique (à peu près la rue Louise Voisine actuelle) et de la placette située devant l'église : c'est là que, à l'origine, s'étaient tenus les premiers marchés de Beaupréau dès le XII siècle. Le bourg est relié à la ville par le chemin Saint-Nicolas...

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 SAINT-MARTIN EN 1788Le bourg lui-même de Saint-Martin s'étire tout au long d'une rue unique (à peu près la rue Louise Voisine actuelle) et de la placette située devant l'église : c'est là que, à l'origine, s'étaient tenus les premiers marchés de Beaupréau dès le XII siècle. Le bourg est relié à la ville par le chemin Saint-Nicolas...

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 SAINT-MARTIN EN 1788; Le dépouillement d'environ 2200 actes d'état-civil (1779-1790) permet de reconstituer l'aspect sociologique de la paroisse (voir chapitre précédent). Et, si l'on veut être plus précis, pour les métiers du textile, on trouve : 16 tisserands, 2 fileurs de laine, plus : flanelliers, sergiers, foulon, cordiers... Au total donc, paysans et tisserands font 81% de la population ! Quelle différence avec Notre-Dame ! Reste 18% pour le monde des artisans. En tête les meuniers, les sabotiers, les maçons et les charpentiers : à peu près 3% chacun. Puis suivent : maréchal, taillandier, marchand pour 1% environ chacun. Et ensuite pêle-mêle : fabricants, voituriers, tanneurs, tourneurs (menuisiers) cordonniers, tailleurs d'habits, chirurgien, 1 machiniste, 1 affranchisseur(l) (!), un tailleur de pierre, un huissier, un licencié es lois, un sacristain... Très peu de domestiques ou d'employés professions surtout féminines puisque l'on ne cite que les professions masculines. Et un mystère à éclaircir : les registres portent plusieurs fois la mention "décédé sur l'étang de Gobert" : Notre sagacité a été là mise en défaut ! sauf que l'étang de Gobert est situé à l'Est de la ville close. Sont presque complètement absents les boulangers. On le comprend fort bien quand on sait que toutes les fermes possédaient leur four à pain, et que les gens n'achetaient que très peu de viande : les uns, les cultivateurs, car ils se fournissaient sur l'exploitation, les autres, les tisserands, faute de moyens... Deux grandes activités donc font vivre plus des 4/5 des foyers : l'agriculture et le tissage. Nous parlerons ici des tisserands, réservant un chapitre à part pour les cultivateurs

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"

- 1788 SAINT-MARTIN EN 1788; Le dépouillement d'environ 2200 actes d'état-civil (1779-1790) permet de reconstituer l'aspect sociologique de la paroisse (voir chapitre précédent). Et, si l'on veut être plus précis, pour les métiers du textile, on trouve : 16 tisserands, 2 fileurs de laine, plus : flanelliers, sergiers, foulon, cordiers... Au total donc, paysans et tisserands font 81% de la population ! Quelle différence avec Notre-Dame ! Reste 18% pour le monde des artisans. En tête les meuniers, les sabotiers, les maçons et les charpentiers : à peu près 3% chacun. Puis suivent : maréchal, taillandier, marchand pour 1% environ chacun. Et ensuite pêle-mêle : fabricants, voituriers, tanneurs, tourneurs (menuisiers) cordonniers, tailleurs d'habits, chirurgien, 1 machiniste, 1 affranchisseur(!) (!), un tailleur de pierre, un huissier, un licencié es lois, un sacristain... Très peu de domestiques ou d'employés professions surtout féminines puisque l'on ne cite que les professions masculines. Et un mystère à éclaircir : les registres portent plusieurs fois la mention "décédé sur l'étang de Gobert" : Notre sagacité a été là mise en défaut ! sauf que l'étang de Gobert est situé à l'Est de la ville close. Sont presque complètement absents les boulangers. On le comprend fort bien quand on sait que toutes les fermes possédaient leur four à pain, et que les gens n'achetaient que très peu de viande : les uns, les cultivateurs, car ils se fournissaient sur l'exploitation, les autres, les tisserands, faute de moyens... Deux grandes activités donc font vivre plus des 4/5 des foyers : l'agriculture et le tissage. Nous parlerons ici des tisserands, réservant un chapitre à part pour les cultivateurs

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 L'ancienne église Saint-Martin On sait qu'elle survécut jusqu'à la fin du 19e siècle, Célestin Port nous la décrit : style roman avec chevet incliné sur l'axe de la nef. De 10,33 mètres sur 7,33 mètres la nef unique fut agrandie en 1788 de deux bas-côtés de 4 mètres chacun. Le portail d'entrée est surmonté d'une large baie ogivale. Le clocher roman surmonte le chœur qui est beaucoup plus étroit que la nef : 4,50 mètres et terminé par un mur plat portant autrefois une grande baie ogivale garni d'un ancien vitrail représentant Saint-Sébastien. Ce clocher en 1789 est surmonté d'une flèche élancée qui dut être abattue vers 1860. Le cimetière, contrairement à la coutume, n'entourait pas l'église, mais était en face... (voir dessin 1810)

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 LE MONDE AGRICOLE On l'a vu : il regroupe 61% de la population soit environ 200 exploitations. Mais cette statistique recouvre des réalités bien différentes : LES MÉTAYERS : rien à voir avec les métayers au sens actuel du terme, ce sont des paysans, des "laboureurs" à la tête d'une exploitation importante ou assez importante. Ils paient une redevance au propriétaire quand ils ne sont pas eux-mêmes propriétaires. Certains sont riches et, dans la paroisse, ils tiennent le haut du pavé... Ils vivent de façon patriarcale, plusieurs générations sous le même toit. L'aîné, en général, se marie et assure la pérennité de la présence familiale sur la "terre". Les puînés sont ouvriers agricoles sur place, ou bien se "gagent". LES BORDIERS : ils tiennent une petite exploitation située, parfois, au voisinage du bourg ou de la ville. Ce bordier pour "arrondir" ses gains, travaille souvent, en plus, comme journalier, lors des foires, moissons, fenaisons, battages, sarclages des blés, etc.... LE CLOSIER (dit parfois haricotier) est sur une exploitation encore plus petite. Il n'a même pas d'attelage pour labourer ses champs (ou son champ). Il travaille à la bêche, à la pioche, à la tranche fourchue, à l'écobue... LE JOURNALIER : lorsqu'il est "valet" il est "gagé" d'une Toussaint à l'autre pour une somme débattue lors de la foire aux valets. Le montant du gage est très variable selon l'âge, l'expérience ou la réputation. Cela varie de : 24 livres annuelles, plus un tablier de toile, plus une paire de sabots pour Perrine Houssin du Mesnil, à 100 livres (5 écus ou 10 pistoles) pour Louis Chauvin, ou à 400 livres pour François Bigeard de Saint-Rémy... Tous sont nourris, logés (?) et blanchis, habillés parfois. Ils reçoivent en plus une pièce de toile et un écu. Ils ne sont payés qu'à terme échu...

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 LE MONDE AGRICOLE ; On vit en autarcie... Le cultivateur s'efforce de "se suffire" de façon à n'avoir à déboursier ses écus que le moins possible. Ainsi. cultive-t-il les céréales pour l'homme et les animaux : les grands "bleds" (froment et seigle) mais aussi orge, avoine, mil (dit millet) mais ou "blé de Turquie" ballorge et méteil qu'il récolte à la faucille et met en "quintaux" ou en "trézeaux". N'oublions pas le sarrasin. Il a toujours un clos de vigne (le produit n'est pas toujours excellent) et un carré de lin : indispensable pour que la jeune fille de la maison à son mariage ait un trousseau fait de ses mains et bien garni... Ne pas oublier les plantes tinctoriales, la garance entre autre. Et l'on élève chevaux, vaches, bœufs, porcs, volailles et moutons dont la laine est travaillée en grande partie sur place par "la bergère aux champs", les grands-mères au coin du "fouyer" et au cours des longues veillées d'hiver à la lueur parcimonieuse de la chandelle de "rousine", plus, de temps en temps, la haute flamme d'un fagot ou celle d'une fourchée de "freux de choux". A proximité de la maison, "l'ouche" cultivée avec grand soin produit les légumes nécessaires : mais y manque la pomme de terre non encore adoptée malgré les efforts de vulgarisation menés en haut lieu.

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 La maison paysanne EXTERIEUR : A l'extérieur, c'est une maison basse et longue surmontée d'un grenier à grain. Façade sévère avec des portes pleines surmontées d'une imposte vitrée, et des fenêtres étroites souvent garnies de barres de fer. Souvent aussi (ici, à gauche) la porte s'ouvre en deux parties séparées : le haut et le bas. Cela permet d'aérer tout en interdisant l'entrée à la volaille vagabonde et affamée... A droite de la porte de la grande salle, le "lavereau" sur un billot de bois est destiné aux "ablutions" rituelles avant les repas... Le "lavereau" est petit et l'eau n'en est changée qu'à intervalles irréguliers : chacun sait que nos ancêtres n'aimaient l'eau qu'assez peu ! Sur la gravure, de droite à gauche : le fournil, la chambre des hommes et la grande salle... INTÉRIEUR : Ici la grande salle est carrelée : c'est assez rare, le sol est le plus souvent en terre battue. Elle renferme deux, parfois trois grands lits, autant d'armoires en noyer ou en cerisier, une grande table garnie de "tirettes" et escortée de deux bancs de bois. Souvent en plus, une "comtoise". A gauche du foyer monumental, le fauteuil de l'aïeul et de l'autre côté, le "salou" qui sert aussi de siège. Les lits constituent un véritable édifice. On dort sur une paille recouverte d'une couette. Les draps "maison" sont étroits si bien qu'ils bordent mal, ils sont habillés d'un couvre-pieds piqué garni de laine parfois et plus souvent de filasse de lin : c'était rêche ! Souvent un gigantesque édredon de plumes couronnait le tout ! Des rideaux de serge ou verte ou grise ou rouge accrochés à un "ciel de lit" assuraient un minimum d'intimité (un minimum tout relatif d'ailleurs !) Un ordre protocolaire réglait l'occupation des lits : près du foyer, le lit d'honneur réservé aux grands-parents, puis celui du fils aîné et de son épouse, puis celui des filles de la maison... Dans la seconde chambre, dormaient les autres hommes... Quant au valet, l'arrière-fournil l'accueillait...

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 Le niveau de vie Qu'il est difficile de s'y retrouver dans les appréciations émises par les uns et par les autres tellement elles sont contradictoires ! L'Enquête de Saint-Martin (1788) proclame en effet : «Il n'y a point d'étalons dans ta paroisse qui n'est point propre à former des haras. Il ne s'y élève point de chevaux que ceux provenant de quelques juments qui se trouvent pleines...» «Les moutons à laine sont d'une médiocre taille produisant peu de laine et de médiocre qualité. Une bonne partie sont des brebis qui donnent environ une livre de laine dégraissée et souvent moins. Il est cependant quelques moutons dans le quart de la paroisse qui viennent d'ailleurs, qui sont de meilleure qualité et qui donnent environ 2 livres de laine dégraissée... » «Point de vétérinaire que des gens qui exercent sans connaissance. Il périt annuellement beaucoup de bestiaux faute d'artistes capables ce qui porte un grand préjudice aux laboureurs dont la fortune consiste dans les bestiaux...» Voilà si l'on en croit les paysans eux-mêmes. Mais l'on entend un autre son de cloche si on lit par exemple l'intendant Lescaopier qui écrivait en 1766 : "Les Mauges constituent un pays qui passe pour très fertile. Il produit beaucoup de blé et produit d'excellents pâturages où l'on élève une grande quantité de bestiaux dont on fait un commerce considérable". Texte qui rejoint cet autre de 1771 ; "La province d'Anjou a été favorisée par la nature de tout ce qui peut contribuer à la rendre une des plus fertiles du royaume... » Alors, de ces affirmations un tant soi peu contradictoires, que conclure ? Remarquer d'abord que l'enquête de 1788 mentionne bien "ce qui ne va pas", mais se tait prudemment sur ce qui pourrait être satisfaisant et justifier une hausse éventuelle des impôts ! Qu'est-ce qui "allait" donc ? Eh bien, d'abord, les céréales ! On en produisait assez pour se nourrir, nourrir ses animaux, payer la dîme et ses redevances au seigneur, faire sa semence (le rapport en bonnes années était de 1 à 10 soit environ 15 hl. à l'ha). Les meuniers, nombreux, étaient, semble-t-il, "à leur aise". Et il est certain que, pendant la Terreur, malgré les morts, les incendies de champs et de granges, etc... jamais la famine n'a sévi dans notre région. Ceci ne veut pas dire que, en cas de mauvaises récoltes (celle des blés par exemple) on n'avait pas de difficultés. En 1782, 1786,1788, 1789 le risque de famine (en raison du mauvais état des routes) et aussi à cause des péages amènera une hausse brutale du prix du blé (donc du prix du pain). Le prix du setier de blé (2,03 hl) varie ainsi d'une année à l'autre : de 1 livre, 2 sols, 2 den. à 3 1., 1 sol, 6 den. De même le pain blanc, la même année : de 2 sols, 6 den. ici à 3 sols, 1 den. là, et cela à 40 km de distance... Cette cherté amènera des émeutes.... Mais une deuxième chose allait bien : l'élevage

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 L'élevage On le sait. C'est au printemps, dans les métairies, la vente de 1 ou 2 paires de bœufs gras qui fournit l'essentiel du liquide indispensable pour régler les impôts, pour payer le ou les valets, payer le maréchal, (pas le meunier il se paie en nature !), pour acheter quelques vêtements (c'est rare!), une paire de souliers c'est rarissime), des sabots et quelques bricoles : aiguilles, écuelles, "l'armagnac" (l'almanach), un peu d'épicerie dont du sucre si l'on n'a pas de miel... Un métayer type (300 boisselées) vendait par an : 4 bœufs gras : 400 L., 2 vaches : 150 L., 60

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"

moutons : 200 L., de la laine pour 100 L., du beurre et des volailles pour 150 L. - Total : 1000 L. Les bêtes engraisées l'hiver avec des potures, des choux, des navets (dits naveaux) étaient vendues au marché de Beaupréau qui se tenait déjà tous les lundis et était réputé. Le bœuf fait de 500 à 800 livres-poids. Et, au printemps, les "Chollets" forment le tiers de l'approvisionnement du marché de Paris : on disait que des bêtes, qui transitaient par les halles de Poissy, étaient les meilleures de toutes ! Ses bœufs, ses bestiaux, le paysan de Beaupréau y tient comme à la prunelle de ses yeux : perd-il un animal, et c'est la catastrophe ! Vous avez vu comme il se plaint de ne pas disposer de vétérinaires sérieux... Et un savant bien connu, Chevreul, écrit en 1782 : «Si c'était pour former des vétérinaires, ils (les paysans des Mauges) seraient portés à donner sans répugnance tout ce qu'on leur demanderait. Mais, pour conserver leurs femmes, il en est autrement : une de perdue, 10 de retrouvées !»En effet il est à remarquer que, si tous les "cahiers de doléances" se plaignent de manquer de vétérinaires, aucun ne réclame un accroissement du nombre des médecins ! (sic). Mais je crois que Chevreul abuse et exagère ! Le bœuf est l'objet de soins presque religieux. La nuit de Noël, il festoie pendant le réveillon, le vendredi-saint, il jeûne à l'instar des hommes, et jamais on n'aurait lié un bœuf pendant la semaine sainte !

• 1788

LE ROLE DES CHEMINS : il remplace la "corvée" autrefois due en nature. Depuis Turgot (1776) payable en argent, ce qui ne plait pas à tout le monde !

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"

• 1788

LA GABELLE : l'impôt sur le sel. Il vaut un chapitre spécial ! Comment paie-t-on ? L'impôt est un impôt de répartition. La paroisse (taxée à tant), élit ses représentants (collecteurs ou "assésurs") qui fixent la part de chaque feu. Bel exemple de décentralisation ! Mais système qui permet éventuellement d'avantager les "petits amis" et de surtaxer "les autres" ! Pourtant ça ne se passe pas trop mal, si l'on en croit l'Enquête de 1788 qui déclare à Saint-Martin : «La répartition des impôts se fait par les collecteurs nommés chaque année pour cet effet (...). De mémoire d'homme, on n'a pas connaissance qu'il y ait eu un procès...» Et à Villedieu : «La répartition se passe de la façon la plus juste possible...» Le fait pour les collecteurs de se soumettre chaque année à la réélection limitait bien sûr les risques de dérapage. Les collecteurs sont défrayés. Ils perçoivent 50 l. 10 s. 6 d. sur Notre-Dame et 148 l. sur Saint-Martin. Les "contribuables" reçoivent un avertissement très gentiment rédigé. Qu'on en juge : «Je vous supplie d'envoyer cette somme sous la huitaine à mon bureau. Je serais au désespoir si je devais user à votre égard des voies de poursuites qui me sont recommandées contre ceux qui sont en retard...». Des poursuites, il n'y en a que très peu en fait, car les "collecteurs" font des avances qu'ils escomptent. Au nom de leurs administrés, ils se plaignent d'ailleurs d'être trop imposés "d'un fort cinquième". La comparaison des chiffres fait paraître à l'évidence que ce sont les paysans qui sont les plus imposés : "taillables et corvéables à merci !". D'autant que la dîme pèse sur eux seuls. Cela se comprend : les impôts étant répartis sur "les signes extérieurs de richesse", il est beaucoup plus difficile à un métayer de dissimuler qu'à un négociant en toiles de Cholet, en plus flanellier, comme le sieur Amaury-Gellusseau. Et qui ne paie pas ? Evidemment, les, plus pauvres. Mais aussi, et c'est dur à dire, les plus riches. Occupons-nous d'abord de ces derniers. Les plus riches. On l'a vu, les nobles ne paient pas la taille. Malgré la loi, ils semblent se soustraire à la capitation. Ils ne sont donc apparemment soumis qu'aux vingtièmes. C'est ainsi que M. d'Elbée ne paie que 150 L, moins que certains métayers. Pour le Comte de la Tour d'Auvergne, on est mal renseigné, car un nota de l'Enquête de 1788 dit que "les seigneurs de Beaupeau paieront la plus grande partie de la taxe du vingtième, non entre les mains du préposé, mais au bureau d'Angers, et que les gages du dit préposé ne se montent qu'à la somme de 15 L qui fait avec les autres gages 50 L 10 s 6 d". armi les privilégiés, le clergé. Il est exonéré. Il verse seulement le "don gratuit" que l'A.G. du clergé de France vote, si elle le veut bien, en fonction des besoins du monarque... Pour Beaupréau, un total de 2(X)() livres, ce n'est pas rien. Les plus pauvres. On sait qu'ils se recrutent parmi les closiers d'une part, et surtout parmi les tisserands. Bien sûr, ces chiffres n'ont qu'une valeur relative, les "critères de pauvreté" de l'époque nous étant inconnus, si tant est qu'ils aient existé ! Il est probable au contraire que les municipalités jugeaient d'une façon approximative, et que chacune avait ses "bases" personnelles d'appréciation. Il n'en est pas moins certain que la misère était grande. Beaucoup d'enfants allaient mendier leur pain de ferme en ferme. Mais plus nombreux encore étaient les fils ou filles de tisserands (ou de petits closiers) qui étaient "gagés" dès l'âge le plus tendre, huit ans parfois. Particulièrement comme bergers ou bergères pour "garder les bêtes". Et contrairement à la vue idyllique des choses ("Y'a rien de plus charmant, que la fermière aux champs !..."), contrairement donc à ce que l'on croit couramment, la vie de berger, n'était pas une sinécure, puisqu'il n'y avait pas de chiens... Et que, en revanche, il y avait encore des loups qui rôdaient dans les bois et les genêtiers (l) (1/3 de la surface du sol, pense-t-on)... Rappelons-nous que, sur Beaupréau, les derniers loups ont été vus entre 1852 (sur les Arcis) et 1858 (aux Landes-Fleuries). (1) Le genêt - Il joue un rôle dans l'assolement. Etant une légumineuse, il enrichit le sol en azote. On en plante donc systématiquement les sols en jachère. «Ils désirent que les Etats-Généraux prennent les moyens pour arrêter les vagabonds et gens sans aveu qui mettent à contribution les pauvres laboureurs et qui, avec de bons bras et des forces, seraient en état de gagner leur vie au lieu de voler le patrimoine des vrais pauvres...» L'Enquête Intermédiaire de 1788 parle souvent des "ateliers de charité" qui donneraient du travail aux chômeurs. Les paroisses insistent sur les chantiers des routes. D'autres paroisses ont demandé que l'on ouvre des manufactures "d'État" : mais M. Brunet tient cette proposition comme totalement utopique et comme un gouffre financier...

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"

• 1788

IMPOTS; Pour le Comte de la Tour d'Auvergne, on est mal renseigné, car un nota de l'Enquête de 1788 dit que "les seigneurs de Beaupeau paieront la plus grande partie de la taxe du vingtième, non entre les mains du préposé, mais au bureau d'Angers, et que les gages du dit préposé ne se montent qu'à la somme de 15 L qui fait avec les autres gages 50 L 10 s 6 d".

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"

• 1788

Parmi les privilégiés, le clergé. Il est exonéré. Il verse seulement le "don gratuit" que l'A.G. du clergé de France vote, si elle le veut bien, en fonction des besoins du monarque... Pour Beaupréau, un total de 2(X)() livres, ce n'est pas rien.

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"

• 1788

Il n'en est pas moins certain que la misère était grande. Beaucoup d'enfants allaient mendier leur pain de ferme en ferme. Mais plus nombreux encore étaient les fils ou filles de tisserands (ou de petits closiers) qui étaient "gagés" dès l'âge le plus tendre, huit ans parfois. Particulièrement comme bergers ou bergères pour "garder les bêtes". Et contrairement à la vue idyllique des choses ("Y'a rien de plus charmant, que la fermière aux champs !..."), contrairement donc à ce que l'on croit couramment, la vie de berger, n'était pas une sinécure, puisqu'il n'y avait pas de chiens... Et que, en revanche, il y avait encore des loups qui rôdaient dans les bois et les genêtiers (l) (1/3 de la surface du sol, pense-t-on)... Rappelons-nous que, sur Beaupréau, les derniers loups ont été vus entre 1852 (sur les Arcis) et 1858 (aux Landes-Fleuries). (1) Le genêt - Il joue un rôle dans l'assolement. Etant une légumineuse, il enrichit le sol en azote. On en plante donc systématiquement les sols en jachère. Mendicité et vagabondage De nombreux textes de l'époque évoquent ce fléau... Et, il semble bien que, à côté des malheureux qui sont obligés de mendier pour survivre, on recense un certain nombre de vagabonds qui n'ont pas très bonne presse. Témoin ce passage des cahiers de doléances du Fief (et, comme les Cahiers se ressemblent tous plus ou moins... on peut penser que ceux de Beaupréau, disparus, disent la même chose).

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"

• 1788

Il n'en est pas moins certain que la misère était grande. Beaucoup d'enfants allaient mendier leur pain de ferme en ferme. Mais plus nombreux encore étaient les fils ou filles de tisserands (ou de petits closiers) qui étaient "gagés" dès l'âge le plus tendre, huit ans parfois. Particulièrement comme bergers ou bergères pour "garder les bêtes". Et contrairement à la vue idyllique des choses ("Y'a rien de plus charmant, que la fermière aux champs !..."), contrairement donc à ce que l'on croit couramment, la vie de berger, n'était pas une sinécure, puisqu'il n'y avait pas de chiens... Et que, en revanche, il y avait encore des loups qui rôdaient dans les bois et les genêtiers (l) (1/3 de la surface du sol, pense-t-on)... Rappelons-nous que, sur Beaupréau, les derniers loups ont été vus entre 1852 (sur les Arcis) et 1858 (aux Landes-Fleuries). (1) Le genêt - Il joue un rôle dans l'assolement. Etant une légumineuse, il enrichit le sol en azote. On en plante donc systématiquement les sols en jachère.

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"

• 1788

«Ils désirent que les Etats-Généraux prennent les moyens pour arrêter les vagabonds et gens sans aveu qui mettent à contribution les pauvres laboureurs et qui, avec de bons bras et des forces, seraient en état de gagner leur vie au lieu de voler le patrimoine des vrais pauvres...» L'Enquête Intermédiaire de 1788 parle souvent des "ateliers de charité" qui donneraient du travail aux chômeurs. Les paroisses insistent sur les chantiers des routes. D'autres paroisses ont demandé que l'on ouvre des manufactures "d'État" : mais M. Brunet tient cette proposition comme totalement utopique et comme un gouffre financier.... En mesures actuelles, il faut savoir qu'un "minot" représente une demi-mine, et une mine un demi-septier de 204 litres. Donc un minot faisait 56 litres environ.

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"

- 1788 LA GABELLE Quelques statistiques pour commencer. Les paroisses du secteur étaient tenues d'acheter les quantités suivantes de sel : "le sel du devoir". . En mesures actuelles, il faut savoir qu'un "minot" représente une demi-mine, et une mine un demi-septier de 204 litres. Donc un minot faisait 56 litres environ. Dans tous les cas, le minot est vendu 64 livres 12 sols, ce qui fait le litre de sel à 23 sols. En revanche, dans la Bretagne toute proche, dans le Poitou, et même dans les 14 communes des "Marches" qui sont à deux pas (St-André, Le May, La Séguinière, St-Christophe, La Romagne, Roussay, La Renaudière, Montfaucon, Montigné, etc.) le litre de sel ne coûtait qu'un liard, soit 3 deniers (un quart de sol), soit donc 92 fois moins cher ! Fonctionnement de la gabelle La province comptait 15 greniers à sel, Beaupréau dépendait de celui de Saint-Florent où l'on voit "l'hôtel de la Gabelle". Chaque "gabellant" était taxé à 5 kg par an. On devenait taxable à l'âge de 8 ans. Etaient dispensés les "pauvres" payant moins de 3 livres d'impôts royaux : ceux-ci se fournissaient chez le "regrattier" qui vendait au plus à la fois une livre et demie de sel. La distribution du sel avait lieu quatre fois par an, "sous l'ormeau" par le collecteur ou "asséur" élu par les assujettis de chaque paroisse. Ce collecteur était défrayé selon le tarif ci-après : 2 deniers par livre-poids vendue , 2 sols par lieue du grenier à la paroisse, 5 sols par minot transporté et distribué. Les quantités imposées ci-dessus étaient aberrantes. Pour les uns, c'était trop : les journaliers ou artisans qui ne mangeaient pas chez eux. Pour d'autres, notablement insuffisant : ceux qui avaient des salaisons à faire... Mais il était interdit aux premiers de revendre leurs surplus !

	Minots	Feux	Hab.	par feu
St-Martin	77	397	2099	21,50 kg
Le Fief	52	302	1554	19,33 kg
Andrezé	46		1100	
La Chapelle	36	134	813	30,00 kg
Villedieu	37		1200	
Notre-Dame	14	133	588	11,80 kg

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"

- 1788 Un "minot" représente une demi-mine, et une mine un demi-septier de 204 litres. Donc un minot faisait 56 litres environ.

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"

- 1788 Une denrée indispensable Dans toutes les civilisations, le sel joue un rôle éminent, et pas moins dans nos Mauges en 1789: dans l'alimentation, pour la conservation des viandes et du beurre, mais aussi comme remède préventif pour les hommes ainsi que pour les animaux. Ecoutez ce que disent à ce sujet les Cahiers de la Poitevine : «La cause de fièvre putride, maligne et autres épidémies (...) qu'on ne peut attribuer qu'à l'impossibilité pour les personnes peu aisées de se procurer du sel pour leur soupe et leurs autres comestibles. (la vente libre du sel) donnerait de grands avantages à l'agriculture et un préservatif contre les maladies et mortalité des bestiaux», Le sel est aussi un remède. On y a recours après l'extraction d'une dent pour combattre les risques d'inflammation ; on prétendait qu'il guérissait des dartres, la teigne, les écrouelles, les morsures d'animaux... Le sel aurait été aussi un remède souverain contre l'apoplexie. Je vous livre la recette pour ce qu'elle vaut : «Prenez un verre d'urine nouvellement rendue d'une personne saine. Faites-y fondre plein le creux de la main de sel commun. Faites avaler au malade et couvrez-le bien...». Les deux sels; Tout se complique encore du fait que l'on distinguait deux sels : - celui de "pot et salière" - celui de salaison. Chacune des deux catégories devait absolument être réservée à l'usage auquel elle était destinée. Pour éviter la "triche", la gabelle colorait artificiellement chaque sel avec des produits qui nuisaient notablement à la qualité de la marchandise, d'autant que, fréquemment, les "gabelous" y ajoutaient des cendres, des impuretés : cela leur permettait de dégager ainsi un reliquat pour leur usage et leur bénéfice personnels. On voit donc que le "bon sel" aux yeux de la loi, était un sel de mauvais goût et de mauvaises qualités. Au contraire, toujours aux yeux de la loi, le " faux sel", c'était le bon, par exemple le sel "pot et salière" utilisé aux salaisons, plus les sels de contrebande...

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"

- 1788 La gabelle est vexatoire. En dehors du sabotage du sel, on reproche aux gabelous une série de mesures vexatoires, voire de s'apparenter parfois plus ou moins à des bandits... - les gabellants qui ne retirent pas leur sel à temps doivent loger et nourrir des garnissaires. Ceci est légal. Ce qui l'est moins, ce sont les exactions de ces garnissaires... - les gabelous avaient une façon bien à eux de remplir les "boisseaux" de façon à rester bien en dessous des 24 livres-poids légales par boisseau. - ils faisaient des perquisitions pour contrôler (c'était légal). Ce qui ne l'était pas, c'était de semer dans les maisons de "fausses preuves" pour faire condamner les contrevenants, et ainsi confisquer les salaisons et obtenir des gratifications. - on accusait les gabelous de se déguiser en faux-sauniers pour tromper le bon peuple. - on les accusait de toutes sortes de brutalités à l'égard des faux-sauniers.

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"

- 1788 Les faux-sauniers. Vu les différences de prix énormes entre les Marches et l'Anjou, et vu la demande, la tentation était grande : pour les uns de faire un peu de contrebande pour arrondir la "paie", et pour d'autres de devenir des faux-sauniers de profession. De fait, cette "profession" rémunératrice était fort répandue. Les "portacols" étaient riches de "trucs" et dressaient des chiens pour passer les frontières. Donc, tout chien était réputé suspect et abattu d'office : c'est pourquoi les chiens étaient si rares, un ou deux par paroisse ! Un chien pouvait passer jusqu'à 20 livres de sel, un enfant de 20 à 40 livres, un adulte de 50 à 60 livres, un cheval 200 ou 300 livres suivant qu'il était accompagné d'un "piqueu" ou d'un "toucheu"(1). Si les profits étaient gros, les risques étaient énormes : amendes, fouet, galères... jusqu'à la corde. Ces risques n'arrêtaient pas les gens. On aurait compté aux frontières de Bretagne : 2300 hommes, 1800 femmes, 6600 enfants, 1100 chevaux... qui vivaient de la contrebande du sel. (1) Le piqueu monte le cheval, alors que le toucheu va à pied. La consigne des gabelous était : "Tuez les hommes, ils nous sont inutiles ; conservez les chevaux : nous en aurons du profit..." , Et ils passaient aux actes. Il existe, entre Saint-Macaire et Saint-André, un lieu dit "le Carrefour Rouge". D'après la tradition, les gabelous s'y seraient livrés à un vrai massacre de faux-sauniers (à moins que ce ne fut l'inverse !). Et, malgré cela, la contrebande était de plus en plus florissante. Elle embauchait en permanence. Un homme perdait-il son emploi ? "Il passait au sel" comme on disait. Des gabelous haïs Si les faux-sauniers étaient nombreux, les gabelous formaient, eux une petite armée disséminée tout le long de la frontière. En 1788, la gabelle en Anjou comptait 875 employés... Ils étaient 5 à Champtoceaux, 3 à Landemont, 3 à Montrevault, 8 au Fief, 3 à Tillières, 8 à Andrezé, 6 à Beaupréau. Tous, recrutés à la diable dans la lie de la population, "jouissaient" de la plus détestable réputation. Voici ce qu'en disent les Cahiers du Fief : «Les habitants désirent concourir au bien de l'Etat et payer leur quote-part des impositions qui seraient ordonnées par les Etats-Généraux. (...) Mais ils se plaignent et désirent d'être déchargés de l'impôt de la gabelle qu'ils regardent comme un fléau funeste à la nation et comme une guerre intestine qui arme les citoyens contre les citoyens, impôt qui enfante l'injustice, les inhumanités les plus atroces, les assassinats, toutes les horreurs enfin de la guerre la plus sanglante. Ils désirent qu'on renvoie sur les frontières du royaume ces satellites odieux au peuple qui commettent tous les brigandages au nom du meilleur des monarques. Ils ne regretteraient point de payer l'impôt pour avoir le sel, pourvu qu'ils eussent la LIBERTÉ de se procurer cette denrée de première nécessité. » Et la Commission Intermédiaire en appelle à "la tendresse du Roi" pour qu'il daigne «rendre libre le commerce du sel parce que, partout où laprohibition sera conservée, la contrebande sera inévitable et tous les maux renaîtront.» En attendant, on chante à Noël, en s'adressant à l'Enfant Jésus : "Tirez-nous de la misère, de la taille et de la sau..." (la sau : le sel).

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"

- 1788 Après la mort du marquis de Scépeaux, les chanoines de la Collégiale se laissèrent aller à nouveau : en 1788, ils n'ont plus que 8 enfants à leur charge. Il n'empêche que, en plus de deux siècles, plusieurs centaines d'enfants de familles pauvres avaient été instruits par leurs soins. En 1788 au point de vue scolaire, la Collégiale était supplantée par le Collège.

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"

- 1788 Fondé en 1710, il avait été complètement rénové par son Principal l'abbé Darondeau. Il comptait en 1788 selon les sources 130 ou 150 élèves, dont la moitié était interne. L'autre moitié était donc par conséquent belloprataine. Le prix de pension demandé (300 L)(1) en réservait l'accès aux garçons des classes bourgeoises, à l'exception, et c'est important, d'enfants doués envoyés par leur Curé ou un autre bienfaiteur... En revanche, pour les externes, la contribution demandée était beaucoup plus modeste (15 L par an) ce qui explique l'importance du contingent local : entre 60 et 75 élèves. (1) Plus des frais importants par exemple : ruban pour les cheveux : 1 L 18 s, 2 livres de poudre : 12 sols, un mois de danse : 2 L, 6 visites de médecin : 3 L. etc...

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"

- 1788 Le corps professoral comptait en 1788 11 personnes : M. Darondeau, principal, depuis 1749 à Beaupréau, M. Denais, préfet depuis 1780 (prêtre) , M. Blouin, professeur de rhétorique (prêtre), M. Mongazon, régent de seconde (prêtre), M. Hervé, régent de troisième (prêtre), M. Joubert, régent de quatrième (diacre), MM. Richou, Savatier, Marais et Motel (clercs tonsurés), M. Leberre (laïc) régent de géographie, écriture, arithmétique et mathématique... Le collège était prospère et jouissait d'une excellente réputation. Les inspecteurs et prédicateurs qui y passent ne tarissent pas d'éloges quant aux études, quant à la discipline, et quant à l'esprit "La maison s'est tenue à l'écart des erreurs du siècle..."

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"

- 1788 Les Ecoles Charitables. L'école de garçons de Saint-Martin est mentionnée en 1758 dans le testament de Mgr de Vaugirault, évêque d'Angers et ancien bellopratrain. Il lègue à cette école une rente de 50 L : nous n'en savons pas plus.

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"

- 1788 Les Ecoles Charitables. Les écoles de filles dites "Maisons de Charité" étaient tenues un peu partout -par de pieuses demoiselles qui, sans être agrégées à une congrégation canoniquement constituée, s'inspiraient très fort de l'esprit des Religieuses fondées par Saint-Vincent de Paul, se consacrant : "à l'instruction des enfants et aux soins des pauvres malades".

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 Les Ecoles Charitables. Tout au long du 18e siècle l'existence des Maisons de Charité est attestée par des mentions au registre des sépultures et en 1788 elles fonctionnaient bel et bien toutes les deux.

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 Les Ecoles Charitables. La Maison de Charité de la ville possédait en plus des biens ci-dessus le bordage de la Rétrie à Bel-Air ;

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 Les Ecoles Charitables. la Maison de Saint-Martin avait des maisons, des jardins, des vignes, une rente de 40 L sur les Petites-Places. Y travaillait entre autres une Mlle Duchene qui y reprit ses activités après la révolution et enseigna jusqu'à l'âge de 75 ans. Le Curé Rabouan lui versa une pension de 300 francs et lui donna vers 1825 la possibilité de "faire valoir ses droits à la retraite" : une retraite bien méritée.

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 Pour cette période, l'historien local Pierre Barrault a dépouillé 151 actes de décès sur Notre-Dame et de 835 sur Saint-Martin pour les années 1779-1790. "Cela permet d'établir le tableau suivant : Si l'on "ne fait pas dans la dentelle" une simple division donne pour chaque communauté une espérance de vie de : 36 ans et 1 mois sur Notre-Dame, 26 ans et 7 mois sur Saint-Martin. Si l'on affine un peu les chiffres en éliminant la mortalité infantile jusqu'à 5 ans, l'espérance de vie passe alors de 49 ans et 2 mois pour Notre-Dame, à 45 ans et 10 mois pour Saint-Martin".

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 Une mortalité infantile énorme. Elle est pratiquement de 40%, chiffre qui ne devrait pourtant pas surprendre : la mortalité infantile frappait en effet toutes les couches de la société. Ainsi le couple royal eut-il 4 enfants, dont 2 moururent jeunes : une fille à 11 mois et le 1er dauphin à 8 ans. L'Impératrice d'Autriche Marie-Thérèse eut 16 enfants (Marie-Antoinette était la 15e) sur lesquels 6 n'atteignirent pas l'âge adulte. Un bourgeois de la région, J.-B. Hardy, notaire, note sur son livre de "raison" vers 1750 : 14 enfants, huit meurent très tôt à 1 an, 19 ans, 12 ans, 2 ans et demi, 6 mois, 11 mois, 7 mois... (chez une nourrice d'ailleurs pour les bébés). La mortalité infantile était donc énorme. Pourtant, d'après les textes, il y avait partout une sage-femme diplômée qui avait suivi à Angers les cours de Mme du Coudray, cours organisés à l'initiative de l'intendant, si bien que : "les accidents de couche sont rares". On constate d'après le tableau que cette mortalité est beaucoup plus élevée sur Saint-Martin que sur Notre-Dame, il n'y a qu'une explication : le niveau de vie différent. Si l'on examine d'un peu plus près la mortalité infantile, on constate, toujours pour la période 1779-1790 : Là comme ailleurs, cette mortalité infantile frappe toutes les classes sociales, avec (si l'on peut dire !) une "préférence marquée" pour les plus défavorisées. A Saint-Martin, les enfants de cultivateurs et de tisserands viennent largement en tête, et c'est normal. Mais on y trouve aussi les enfants d'artisans, de "fabricants" ou d'ouvriers de toutes sortes... A Notre-Dame, il est plus difficile de se faire une idée : le curé remplissait ses registres moins sérieusement que son confrère de Saint-Martin. Bien des rubriques manquent, en particulier, celle de la profession du père. Toutefois, là aussi, les enfants de maçons, artisans, boutiquiers, voisinent dans la mort avec ceux des procureurs ou du seigneur (décédés à 15 mois, 4 ans ou 1 an). Mais un fait est certain : les classes défavorisées paient à la mort un tribut plus important que les autres.

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 Une nourriture insuffisante chez les gens simples où la base de la nourriture était le pain et la bouillie à base de seigle avec parfois en plus du froment ou de l'orge ou du blé noir. Il faut y ajouter les légumes (fèves, pois, haricots, navets, poireaux, choux...), les fruits et le beurre... A remarquer l'absence de la pomme de terre en dépit des efforts d'acclimatation tentés un peu partout : on l'accusait de tous les maux, et ne réussira à s'implanter dans les Mauges qu'à la fin du 18è siècle. La viande n'intervient que très exceptionnellement, que ce soit la viande de porc ou la viande de boucherie. Le pot-au-feu est le plat des fêtes carillonnées. Dès que les enfants sont sevrés, ils sont donc bourrés de bouillie et de mauvais pain : d'où de multiples carences...

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 Chez les paysans, éleveurs par définition, il en est évidemment tout autrement et la viande apparaît sur la table trois fois par jour (sauf aux jours maigres bien entendu) volailles de toutes sortes, pièces de gibier braconnées, charcuterie de toutes sortes à commencer par la "fressure" enrichissent énormément l'ordinaire.

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 Parmi les desserts connus, citons : les œufs au lait, le mil au lait, les bottereaux, les caillebottes, les grandes tartes cuites à la saison sur une plaque dans le grand four à pain. Et n'oublions pas les fruits d'hiver ; châtaignes, noix et autres "mendiants", plus les fruits sec "tapés" au four appelés "débisses". Ils sont très appréciés. "D'où la devinette : "Quelle différence y-a-t-il entre un menteur et une débisse ?" - Réponse : "Aucune •: ils ne sont crus ni l'un, ni l'autre !"

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 Chez les gens "aisés" et particulièrement chez les nobles qui ont l'exclusivité du droit de chasse, l'alimentation est en revanche beaucoup trop riche, beaucoup trop carnée. Témoin les menus pour une semaine chez le Comte de la Forest d'Armaillé, seigneur du Pin, de Chaudron et autres lieux : - Lundi : bouilli, canard au pot, blanquette de veau, perdrix aux choux - Le soir : épaule de mouton, épinards - Mardi : bouilli, hachis de mouton, lard aux pois, côtelettes - Le soir : poulet au cresson, salsifis - Mercredi : bouilli, volaille au pot, civet de lapin, langue de boeuf, perdrix - Le soir : lapereau rôti, haricots... etc.

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 Les soins. Il y avait à Beaupréau plusieurs "artistes-chirurgiens" ou "maîtres-chirurgiens" dont le savoir-faire n'était pas négligeable, plus un médecin véritable le Dr Brunet : ils exerçaient également aux alentours et les "enquêteurs" aussi bien que les "cahiers" estiment être bien pourvus sous ce rapport. Mais la médecine d'alors était encore balbutiante et on en était souvent encore aux trois opérations miracles dont Molière s'était tant moqué "Lavare ; sain rare" purgare" cependant que les principes du Romain Galien étaient toujours en vigueur. Par ailleurs, si on parvenait tant bien que mal à identifier le mal, on était assez démuni pour le soigner. Non que les "remèdes" ou prétendus-remèdes manquaient ! Ceux qui ont visité les apothicaireries de Baugé ou de Beaufort ont été émerveillés du nombre et de la variété des bocaux de faïence rangés sur les étagères. Ces bocaux renfermaient : - des "simples" thym, laurier, romarin, chicorée, ail, pavot, gentiane, armoise, genêt, extrait de rhubarbe, etc... toutes plantes aux vertus indubitables, mais trop souvent employées au hasard "de la cuillère" car connues de façon trop empirique. - des produits exotiques : safran, encens, myrrhe, pilules d'aloès... aux vertus mystérieuses et hypothétiques... - des produits "naturels" : blanc de baleine, vers de terre, escargots, loches, cendres de vipères, de taupes ou de souris, yeux d'écrevisses, cervelle de lièvre, fiente de poule, de chat ou de chien... - des produits plus "élaborés" comme la thériaque ou l'orviétan aux propriétés plus ou moins mythiques malgré leurs 45 à 50 composants depuis la poudre d'or jusqu'à la corne de licorne ! On se demande par exemple de quelle efficacité pouvait bien être ce remède contre la pleurésie : «Prenez 5 à 6 crottes de mulet toutes fraîches, ou à défaut celles d'un cheval entier qui ait de la vigueur. Faites-les infuser dans un demi-setier de vin blanc avec un "gros" de gingembre en poudre pendant cinq heures. Passer ce vin sans l'exprimer à travers un linge. Faites boire au malade en deux fois. Couvrez bien le malade. Il suera abondamment". Je n'en doute pas ! Ainsi luttait-on comme on pouvait contre les grandes maladies qui dans l'ordre étaient : les maladies de poitrine (tuberculose entre autre), les "fièvres", la dysenterie, les cancers et tumeurs (7%), la variole, la rage... Pourtant on l'a vue, les épidémies étaient moins catastrophiques qu'au début du siècle. Mais le mérite n'en revient que très peu à la science médicale, beaucoup plus à l'administration qui constitue des réserves de grains et qui intervient très vite sur les lieux infestés... Elle s'efforce de sauver les malades avec des remèdes bien sûr, mais surtout en leur apportant une alimentation riche et variée.. Et ses efforts n'ont pas été complètement inutiles. En fait ce 18e siècle avait vu apparaître 3 progrès notables dans le domaine de la médecine : l'écorce de quinquina : souveraine contre la fièvre, - la racine d'ipéca contre la dysenterie, - l'inoculation contre la variole (1770). Le roi Louis XVI lui-même se fit vacciner en public, pour l'exemple...

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1788 La plainte qui suit exprime la nostalgie du jeune arrache à ses horizons familiers... Pour être franc, je dois avouer qu'elle n'aurait été écrite qu'au début du 19e siècle... Mais probablement se transmettait-elle auparavant par la voie orale...

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"

- 1788

Le Chapitre "Le Chapitre composé de 7 chanoines (le chefcier : M. Canard des Nuges) et d'une maison fondée à titre d'hôpital pour 12 enfants de chœur ne possède outre la psalette habitée par l'un des chanoines que 3 maisons et une rente de 1620 livres payée par le seigneur de Beaupréau" dit l'enquête de 1788. Comme on sait par ailleurs que ce chapitre lève quelques dîmes sur St-Martin et ailleurs, ses revenus sont évalués à environ 2.000 livres. On sait qu'il est tenu d'instruire les enfants pauvres à lui confiés jusqu'à 16 ans et de leur apprendre un métier...

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- de novembre 1788 à janvier 1789

En 1788 : Hiver marqué par la rigueur du froid et la persistance d'une glace qui rendit impossible tout travail extérieur. (la Seine gèle à Paris – 56 jours de gelées consécutives de novembre à janvier).

[CLIMAT EN BRETAGNE](#)
- 1789

Hiver rigoureux en 1789. Les dernières années de l'Ancien Régime virent se succéder de nombreuses catastrophes naturelles : été pourri de 1782, sécheresses de 1781, 1784, 1785, hivers rigoureux de 1784-85-89. Ainsi, en cas de mauvaises récoltes, et la spéculation aidant, le prix du pain monte en même temps que sa qualité diminue. Et le pauvre peuple souffre et constitue une proie facile pour toutes sortes de maladies.

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 31 décembre 1788- janvier 1789

1788-1789. L'Europe entière subit les rigueurs de ce remarquable hiver, principalement de la fin de novembre 1788 à la mi-janvier 1789. A Paris, où la Seine resta gelée du 26 novembre au 20 janvier, on compta cinquante six jours de gelée consécutifs avec un minimum absolu de -21.8° le 31 décembre 1788. Le Rhône fut pris à Lyon, la Garonne à Toulouse, de même que le Rhin, la Tamise et le lac Léman. La masse des glaces intercepta les communications entre Calais et Douvres et les navires se trouvèrent bloqués dans les ports de la Manche : on traversait à pied et à cheval le port d'Ostende. A Marseille, les bords du bassin étaient couverts de glace. Au moment du dégel, les blés apparurent très verts et très propres, car la neige qui avait été très abondante les avait protégés et les mauvaises herbes s'étaient trouvées en grande partie détruites. Voir ici pour plus de détails en région lyonnaise.

[Les Gds Hivers en France](#)
- 1789

Sous la direction de M. Darondeau (de 1759 à 1792), l'établissement connut une prospérité qui dépassait, en 1789, tous les collèges d'Anjou, Angers excepté. A côté des cours de latin, le collège de Beaupréau fut un des premiers en France à comporter des cours de formation professionnelle, ce qui expliquerait peut-être le choix qui fut fait plus tard de Beaupréau pour Y établir une Ecole impériale des arts et métiers.

Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
- 1788 et 1789

1788 Famine -1789 Graves disettes après un hiver très rigoureux

D'après « Le Magasin pittoresque », paru en 1842
- 1789

En 1788-1789 : " Cette année (1789) est remarquable par un hiver le plus rigoureux, le plus constant et le plus long dans la rigueur qui ait été éprouvé de mémoire d'homme. Il a commencé le 24 novembre 1788 et n'a cessé que le 13 janvier 1789. La première semaine était tolérable ; mais ensuite il est tombé du verglas et de la neige tour à tour qui ont occupé et couvert la terre pendant six semaines, sans aucun adoucissement ni relâchement pour la vivacité du froid.

[CLIMAT EN BRETAGNE](#)
- 1789

fin des pouvoirs du Sénéchal en tant que Tribunal primitif des officiers du comte (recherche et conservation des droits du domaine)

Ed. Rubion Beaupréau secret
- Du 1er au 8 mars

Contrairement à ce qu'écrivit Le Moy, le cahier de doléances de la paroisse St-Martin n'est pas perdu. Le chanoine Uzureau l'a publié. (Anjou historique, XXXI, 22.) Après les doléances habituelles sur l'excès d'impôts, la demande de la suppression de la gabelle, des droits féodaux, la réforme de la procédure, l'établissement d'un cadastre, le cahier insiste sur l'égalité de l'impôt entre l'Anjou, la Touraine et le Maine, l'institution d'hôpitaux pour les filles enceintes, la lutte contre la mendicité.

[C Port Révisé](#)
- 26 juillet 1789

(La Touraine, réputée ménagée au niveau des impôts, était mal aimée dans les Mauges)

BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 26 juillet 1789

26 JUILLET 1789, LES BELLOPRATAINS SOUTIENNENT OFFICIELLEMENT LES REVOLUTIONNAIRES PARISIENS. A l'époque, on admet la royauté, on la respecte, on l'aime même, et on n'a jamais pensé qu'elle pourrait ne plus exister un jour. Il faut bien comprendre que les habitants des Mauges participent à la rédaction des cahiers de doléances sans aucun sentiment révolutionnaire, au sens radical du mot. Bien sûr, ils souhaitent améliorer leurs conditions de vie quotidienne, mais ils n'ont jamais songé à renverser la monarchie de Louis XVI. Avides de liberté, les bellopratins s'affichent très vite comme des défenseurs des idées nouvelles. Nous avons la preuve que les événements de juillet 1789 ont eu un retentissement à Beaupréau, grâce à ce document qui est une adresse de la municipalité de Beaupréau et de la paroisse de Saint-Martin à la municipalité d'Angers. Il faut se rappeler le contexte dans lequel cette lettre a été rédigée. Quatre jours avant, le 22 juillet 1789, l'Anjou fut touché, comme toute la France au cours du mois de juillet, par la "Grande Peur". L'approche imaginaire ici des "brigands", là des "Anglais", agita toutes les paroisses. Voici le texte en question que nous reproduisons volontairement dans son intégralité du fait de son importance pour l'histoire de Beaupréau: "Le vingt six juillet 1789, Messieurs de la municipalité de la ville de Beaupréau et de la paroisse de Saint-Martin de cette ville, les jeunes gens et habitants, en état de porter les armes, instruits que des troupes, qui remplissent et environnent Paris, ont déjà lâchement assassiné une infinité de leurs frères, et que repoussées ont réclamé d'autres forces; qu'à cet effet plusieurs régiments maintenant en Bretagne, même des troupes étrangères, ont eu ordre de partir pour Paris; que leurs frères, tant Bretons qu'Angevins, ayant vu le danger où allaient se trouver leurs illustres et immortels représentants, se sont préparés et préparent à s'opposer au passage de toutes espèces de troupes, qui voudraient sortir de Bretagne pour aller à Paris; Ce récit de malheurs et d'inquiétude mis en délibération, il a été arrêté unanimement et avec la plus grande acclamation que malgré que l'on promette au Roi la fidélité la plus inviolable) que l'on jurait et affirmait, sur l'honneur le plus sacré, qu'au premier signal de leurs frères, tant Bretons qu'Angevins, on les rejoindra et aidera de tout secours de fortune et de bras jusqu'au dernier soupir, avec tout l'honneur dont un bon français peut être animé." En juillet 1789, Beaupréau est une des premières villes à acclamer la Révolution". On sait aussi qu'un comité permanent, composé de trois ordres: clergé, noblesse et. Tiers-Etat, se forma à Beaupréau dès le mois de juillet 1789; même le bas clergé, assez représenté dans les municipalités, a soutenu les idées nouvelles. Beaupréau s'engage alors dans la Révolution, avec beaucoup d'espérances, mais sans imaginer la réalité qui l'attend.

BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 26 juillet 1789

Les deux paroisses avaient ainsi chacune une municipalité distincte. Les événements du mois de juillet 1789 eurent du retentissement à Beaupréau. L'on en trouve la preuve dans une adresse de sa municipalité à celle d'Angers. Le style de cette pièce ne fait pas honneur au talent de son rédacteur inconnu, qui exprime dans un français très peu correct les sentiments patriotiques de la population de Beaupréau. Si cette adresse est la véritable expression de ses idées et de ses sentiments, au début de notre malheureuse révolution, il faut reconnaître que, mieux éclairée, elle ne tarda pas à les modifier. Voici le texte de cette adresse « Le 26 juillet 1789. » « Messieurs de la Municipalité et de la ville de Beaupréau et de la paroisse de Saint-Martin de cette ville, les jeunes gens et habitants, en état de porter les armes, instruits que des troupes qui remplissent et environnent Paris, ont été lâchement assassiné (sic) une infinité de leurs frères, et que repoussés ont réclamé d'autres forces (sic) ; qu'à cet effet plusieurs régiments maintenant en Bretagne, même des troupes étrangères, ont eu ordre de partir pour Paris ; que leurs frères, tant Bretons qu'Angevins, ayant vu le danger où allaient se trouver leurs illustres et immortels représentants, se sont préparés et préparent à s'opposer au passage de toutes espèces de troupes qui voudraient sortir de Bretagne pour aller à Paris. »« Ce récit de malheurs et d'inquiétudes mis en délibération, il a été arrêté unanimement et avec la plus grande acclamation [que malgré que l'on promette au roi la fidélité la plus inviolable] que l'on jurait et affirmait sur l'honneur le plus sacré, qu'au premier signal de leurs frères, tant Bretons qu'Angevins, on les rejoindra et aidera de tout secours de fortune et de bras jusqu'au dernier soupir, avec tout l'honneur dont un bon Français peut être animé. » « Les officiers de la Municipalité et habitants de Beaupréau ont nommé pour leurs députés au Comité (sic) Angevin M. Paumard-Bourjaudière et M. Pichery, qu'ils ont chargés de faire agréer audit Comité leur serment et offres, comme les surs garans (sic) de leur coeur patriotique ; et Messieurs de la Municipalité et habitants de Saint-Martin, M. Bory, leur sindicq (sic) et M. Hervé, porteurs des mêmes intentions et serments. « Arrêté au dit Beaupréau le dit jour et ont signé MM. Brunet, Coycault, syndic de Beaupréau, d'Elbée, membre, Paumard. Suivent 65 signatures, dont celles de trois Chanoines. » M. Port dit, dans une note dont il fait suivre cette adresse, « que les mots mis entre crochets [que malgré que l'on promette au roi la fidélité la plus inviolable] sont effacés, quoique encore lisibles, sur l'original, et cette suppression est particulièrement significative ». Le chroniqueur a ajouté cette note personnelle : « Je m'étonne aussi de rencontrer au bas de cet absurde factum la signature de M. d'Elbée ; je ne puis l'expliquer autrement que par le vertige qui, dans ces premiers jours de la révolution, dominait et aveuglait tant de bons esprits. » M. Brunet, l'un des signataires, était

médecin à Beaupréau, fort considéré ; il fut massacré, à la fin de 1793, par les républicains. M. Coycault, notaire, bien que royaliste, a survécu à la révolution. Dès le mois de juillet, un comité permanent, composé de trois ordres : clergé, noblesse et tiers, se forma à Beaupréau.

- 27 août 1789 Le 27 août 1789, on décrète que la vente et circulation des grains et farines seront libres dans toute l'étendue du Royaume. Très vite des abus sont repérés. Une lettre du district à M. le syndic municipal de Saint-Martin de Beaupréau en témoigne; elle n'est pas datée, mais nous la situons vers la fin septembre 1789(2). "(...) ce serait abuser des sages lois que l'Assemblée Nationale s'occupe de faire pour le bonheur de la France que d'enlever d'un canton jusqu'aux grains nécessaires à la subsistance de ses habitants. Il est bien affligeant, Monsieur, de voir qu'il se trouve des personnes assez ennemies du bien public pour vouloir épuiser votre paroisse des blés que son approvisionnement exige et la réduire à en manquer. C'est le superflu dont la libre circulation doit être favorisée et il est juste que chacun retienne ce qui est nécessaire pour ses propres besoins". Ils continuent ainsi et ajoutent qu'il faut ramener à la raison "ceux qui jusqu'à présent n'ont écouté que la voix de l'intérêt et qui encore aujourd'hui cherchent dans le commerce des blés les moyens de faire des gains criminels, puisqu'ils les font en exposant leurs concitoyens à périr de faim". BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 28 août 1789 Etablissement d'un détachement de gendarmes. Avant même d'avoir des représentants de la maréchaussée, Beaupréau dispose d'une milice, groupée dans le bourg. Quand les municipalités se séparent officiellement, la milice se divise aussi en deux groupes. Cette milice "bourgeoise" est créée depuis le mois d'août 1789, "pour maintenir le bon ordre dans toute l'étendue de la seigneurie et se mettre en garde contre les malfaiteurs". Et c'est efficace. Brunet en témoigne à la commission intermédiaire provinciale d'Anjou, le 28 août 1789: BEAUPREAU de 1787 à 1799
- Septembre 1789 En 1789, outre le principal, il y avait 10 professeurs. Tous étaient ecclésiastiques et refusèrent le serment à la constitution civile. Pourtant ils restèrent en fonctions sans être inquiétés jusqu'au 3 novembre 1792. A cette date, le collège fut fermé. Tandis que le principal se retirait à Angers, suivait les Vendéens quand ceux-ci occupèrent la ville en juin 1793, et disparaissait au cours de la déroute du Mans, le professeur de rhétorique Joseph Blouin se cachait, après les guerres, à St-Martin-du-Bois et à Montreuil-sur-Maine. Il devenait ensuite desservant de St-Christophe-la-Couperie avant de se retirer à l'établissement de sourds-muets que dirigeait à Angers sa sœur, Mlle Blouin. Il mourut en 1824. Pour l'abbé Loir-Mongazon (y. ce nom), il fut le restaurateur du collège. Des autres professeurs, l'abbé Denais passa en Angleterre, il devint curé de Doué, chanoine de St-Maurice et secrétaire de Mgr Montault après le Concordat. Il mourut en 1839. Les autres professeurs disparurent pendant les guerres, après avoir exercé le culte secrètement. Bien que les professeurs aient refusé de prêter le serment constitutionnel, le collège de Beaupréau continua à fonctionner sous la direction de M. Darondeau, jusqu'à la fin de 1792. Sans doute était-il devenu un refuge pour bien des prêtres réfractaires, mais la municipalité, connaissant son intérêt pour la ville, ne mettait aucun empressement à faire exécuter la loi. Elle dut pourtant, sur une dénonciation, et par ordre du procureur syndic du district le citoyen Renou, obliger les professeurs à se disperser en novembre 1792. Le nouveau principal fut le citoyen Coquille. Aussitôt les élèves abandonnèrent l'établissement, les domestiques eux-mêmes refusèrent de rester. Coquille tombé malade, se retira à Angers. Le Département invita la Municipalité à rechercher d'autres instituteurs, mais la guerre de Vendée ayant éclaté sur ces entrefaites, le collège resta fermé. Il servit tour à tour aux armées vendéennes et patriotes, et seul resta debout dans un pitoyable état de délabrement après la pacification. Sous le Directoire, on y établit d'abord l'administration municipale du canton et son commissaire, puis le tribunal correctionnel, avec greffe, prisons, etc... Des réparations urgentes furent alors faites sur l'ordre du Directoire du département. [C Port Révisé](#)
- 29 septembre 1789 1789; Mise en Place des Départements, carte projet 29 septembre 1789. [Révolution et départements](#)
- 4 octobre 1789 Le 4 octobre 1789, "le comité de la ville de Beaupréau et les paroissiens dûment assemblés à la diligence de leur procureur syndic à l'issue de la messe paroissiale" écrivent à la ville d'Angers: "Beaupréau refuse tout impôt quelconque sous la dénomination de sel d'impôt, et offre payer une prestation par argent au-delà du produit du sel fixé par argent; et qu'au surplus la ville de Beaupréau accepte tout ce qui sera statué par la ville d'Angers (...)"(12). Ils nomment ensuite comme "député" Maître Coycault, leur procureur syndic pour les représenter au comité d'Angers. BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 5 octobre 1789 Des désordres du même genre, et sous le même prétexte, éclatèrent à Paris au commencement d'octobre 1789. Le peuple se procurait difficilement un pain de mauvaise qualité et très cher, malgré l'abondance de la récolte nouvelle ; il attribuait cette disette au projet de départ du roi pour Metz ; il était persuadé que sa présence à Paris la ferait cesser. Le 5 octobre, il se soulève, demandant du pain, exigeant du conseil municipal qu'on marche sur Versailles, résidence de la cour, et qu'on en ramène le roi. Une foule nombreuse et affamée, que le défaut de pain fait sortir de Paris, arrive dans la journée à Versailles.
- 25 novembre 1789 Le 25 novembre 1789, Brunet, toujours député au district de Beaupréau, envoie à la commission intermédiaire une requête de demande en décharge d'impôts, et prend donc ainsi le parti de défendre les intérêts de la population locale. Cependant le 18 mars 1790, le même Brunet explique la méthode pour faire payer les Bellopratins. "Nos campagnes ne se prêtent point aux dons gratuits. Il faut des édits plutôt que des décrets qui déterminent les contributions qu'ils seront forcés d'acquitter. Il faut espérer que, avec le temps, nos colons se familiariseront avec la nouvelle constitution (...)" (14) BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 27 novembre 1789 Le syndic de Saint-Martin prend conscience de ce problème et l'on sent sa grande inquiétude dans sa lettre à la Commission Intermédiaire d'Anjou, le 27 novembre 1789.(3) "(...) depuis quelques jours je m'aperçois que les inquiétudes des malheureux s'augmentent; ils voient sans cesse les blés sortir du pays, pour aller en Bretagne, ce qui les a portés à un très haut prix (...) il ne reste pas actuellement dans le canton des blés à suffire pour faire subsister les malheureux, ce qui fait craindre les révoltes et les choses les pires (...)" . Le problème devient grave. Il ne s'agit même plus d'être pour ou contre une mesure prise par l'Assemblée Nationale, il s'agit maintenant d'une question de survie. Et les choses vont en s'aggravant. BEAUPREAU de 1787 à 1799
- décembre 1789 Réforme municipale de juin 1787. Ainsi se substitue définitivement un régime représentatif d'élus à un régime démocratique ancien, la réunion de tous les chefs de famille. Le fait que seuls les électeurs qui payent un certain cens soient éligibles bouscule les traditions de décisions des chefs de feux. Plus tard, la Constituante ne fait pas autre chose en décembre 1789 que de reconnaître la réforme de 1787. A Beaupréau, cette réforme n'a pas eu un effet immédiat, tout au moins pas dès l'été 1787. Le chanoine Uzureau(7) fait allusion dans la généralité de Tours à un règlement royal qui créa le 18 juillet 1787 une assemblée municipale dans toutes les communautés de la généralité. En réalité, les instructions du 18 juillet précisaient les modalités des élections et recommandaient aux curés de les commenter au prône et d'exhorter les habitants au calme(8). En novembre 1787, des municipalités furent élues à Notre-Dame et à Saint-Martin de Beaupréau, en exécution de ce règlement. BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 14 décembre 1789 Le maire est élu au suffrage censitaire pour deux ans par l'assemblée des électeurs, renouvelable une fois uniquement après deux ans d'interruption. Dans les communes de plus de 500 habitants, le maire est assisté d'un bureau composé du tiers du corps municipal
- 16/17 décembre 1789 Le problème ne se règle pas. A Beaupréau, on réclame toujours des réductions d'impôts. Le 16 décembre 1789, les députés du district de Beaupréau envoient au département des requêtes en demande de modération d'impôts dont ils ont vérifié les demandes. Ils reconnaissent que la municipalité de Beaupréau est tombée dans des excès pour les taxes des ci-devant privilégiés. Ils signalent aussi que la question de l'approvisionnement n'est toujours pas réglée. "Tous les bourgs de notre district menacent les gens les plus aisés de venir prendre leur subsistance chez eux ". Le 17 décembre 1789, en plus de la gabelle, c'est la taxe principale de la taille qu'ils demandent de réduire. BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 22 décembre 1789 La loi du 22 décembre 1789 modifia considérablement l'organisation des municipalités. Il n'y avait plus de seigneur ni de syndic, et le curé n'était plus membre de droit. De nouvelles municipalités furent élues au début de 1790 à Saint-Martin de Beaupréau, comme à Notre-Dame de Beaupréau. Ed. Rubion Les Sous Préfets

- 22 décembre 1789 La loi du 22 décembre 1789 modifie considérablement l'organisation des municipalités. Il n'y a plus de seigneur ni de syndic, et le curé n'est plus membre de droit. De nouvelles municipalités sont élues au début de 1790 à Saint-Martin et à Notre-Dame de Beaupréau. Par lettres patentes du Roi du 4 mars 1790, sur décrets de l'Assemblée Nationale des 15 janvier, 16 et 26 février 1790, la division de la France en 83 départements est ordonnée. ()

BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 22 décembre 1789 Création des Départements (loi du 22 décembre 1789).

[\(loi du 22 décembre 1789\).](#)
- 14 juin 94 On sait que les abbés Pichonnière et Trottier sont signalés comme ayant été détenus au moins du 30 octobre 1792 au 14 juin 1793.

BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 1790 / 1791 LA MISE EN VENTE DES BIENS NATIONAUX. Dès 1790, l'administration des districts envoie des représentants pour établir des procès-verbaux d'estimation des biens. Nous en avons retrouvé beaucoup. Ainsi les bénédictins de Saint-Serge d'Angers auraient sous leur dépendance, la maison du prieuré de Saint-Martin et les terres qui en dépendent, trois métairies, une closerie, deux bois taillis et 93 chênes. Nous pouvons difficilement en déterminer les valeurs, puisque des chiffres différents sont indiqués: le revenu annuel estimé et/ou la valeur en principal au denier 22. D'autres métairies, qui dépendent de la cure de Saint-Martin, sont affermées; c'est aussi le cas des possessions bellopratines des Dames du Calvaire d'Angers, comme celles des religieuses de Saint-Sulpice de Rennes(9). Clambart, curé de Saint-Martin, est titulaire du bénéfice de la cure, qui consiste en un certain nombre de rentes en blé, argent ou vin. Les différentes chapelles qui en dépendent sont attribuées à d'autres titulaires, apparemment tous ecclésiastiques, qui en reçoivent les rentes. Il en est de même à Notre-Dame, où le curé Trottier reçoit des rentes d'une vigne et de quelques terres à blé. Il faut ajouter à cela les biens du collège et du chapitre, qui ne consistent qu'en les bâtiments qui les composent, et qui appartiennent réciproquement au supérieur Darondeau et au chanoine trésorier du chapitre(10). On signale cependant de l'argenterie "et autres ornements" au chapitre de Beaupréau (11).

BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 1790 La Revellière-Lépeaux, ex-député de l'Assemblée Constituante, vient au Collège pour tenter d'obtenir l'adhésion du Supérieur et des professeurs à la Constitution civile du Clergé. Il perd son temps.

Ed. Rubion Beaupréau de la Rév à nos jours
- 1790 1790, 2.099 hab. à Beaupréau (deux paroisses ajoutées).

C. Port original
- courant 1790 RIVALITES Dès le début de la Révolution, le remaniement des circonscriptions administratives fut, pour les paroisses, et d'abord pour les plus importantes, l'occasion de nombreuses contestations. Ne vit-on pas Angers se chamailler avec Saumur pour l'attribution du chef-lieu du département ? Et Saint-Florent disputer le siège du district, puis du tribunal, à Beaupréau, traité de "pot-de-chambre des Mauges" et de "cloaque" ? Non contentes d'exalter leurs mérites, ces localités n'hésitaient pas, comme on voit, à calomnier leurs concurrentes pour appuyer leurs prétentions.

[Rivalités de bourgs par Quilly](#)
- janvier 1790 Ces nouvelles organisations impliquent la circulation d'un grand nombre de documents officiels, et cela pose problème. Le Dr Brunet, membre du bureau du district, signale dès janvier 1790 que "la plupart de tous les décrets et autres imprimés qui les accompagnent ne seront point transcrits, faute d'écrivains, si ce n'est dans les paroisses où Mrs les curés et vicaires prennent cet embarras à leur charge."(3)

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 15 janv, 16 et 26 fév 1790 La loi du 22 décembre 1789 modifie considérablement l'organisation des municipalités. Il n'y a plus de seigneur ni de syndic, et le curé n'est plus membre de droit. De nouvelles municipalités sont élues au début de 1790 à Saint-Martin et à Notre-Dame de Beaupréau. Par lettres patentes du Roi du 4 mars 1790, sur décrets de l'Assemblée Nationale des 15 janvier, 16 et 26 février 1790, la division de la France en 83 départements est ordonnée. ()

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 15 janvier 1790 Le décret de l'Assemblée Constituante, du 15 janvier, relatif à l'organisation départementale, avait créé deux districts, l'un à Cholet, l'autre à Saint-Florent. La ville de Beaupréau était ainsi privée de l'avantage de posséder le chef-lieu du district que l'on transférait à Saint-Florent, mais elle ne renonçait pas à l'espoir d'être dotée d'un tribunal. Cholet, de son côté, multipliait les démarches pour l'obtenir.

Ed. Rubion Les Sous Préfets
- 15 janvier 1790 Le décret de l'Assemblée Constituante, du 15 janvier 1790, relatif à l'organisation départementale, avait créé deux districts, l'un à Cholet, l'autre à Saint-Florent. La ville de Beaupréau était ainsi privée de l'avantage de posséder le chef-lieu du district que l'on transférait à Saint-Florent, mais elle ne renonçait pas à l'espoir d'être dotée d'un tribunal. Les districts représentent le premier niveau de subdivision des départements français de 1790 à 1795 (loi du 22 décembre 1789). Dans l'organisation du territoire proposée par Jean Cassini qui visait à homogénéiser le découpage du territoire français, le département pouvait être divisé jusqu'à neuf districts¹ et chaque district comportait de trois² jusqu'à trente-deux cantons³. Les districts disparaissent de la législation en 1795 et sont remplacés par les arrondissements le 17 février 1800.

[\(loi du 22 décembre 1789\).](#)
- 26 janvier 1790 Le décret de l'Assemblée Constituante, du 15 janvier, relatif à l'organisation départementale, avait créé deux districts, l'un à Cholet, l'autre à Saint-Florent. La ville de Beaupréau était ainsi privée de l'avantage de posséder le chef-lieu du district que l'on transférait à Saint-Florent, mais elle ne renonçait pas à l'espoir d'être dotée d'un tribunal. Cholet, de son côté, multipliait les démarches pour l'obtenir. Le 26 janvier, les membres de la Municipalité, auxquels se joignirent les bons citoyens de la ville de Beaupréau, se réunirent pour adresser une supplique à l'Assemblée Nationale : ils lui demandaient de prendre en considération l'intérêt de leur ville, ancien Duché, capitale des Mauges, reconnue telle par les chevauchées de Messieurs de l'Election d'Angers, qui y avaient toujours été tenues, et par les justices ecclésiastiques, sous le nom d'Officialités, dont le Greffe existait à Beaupréau ; ils représentaient que le district actuel de Beaupréau (établi en 1787) était le plus étendu de l'Anjou, ajoutant que la justice Royale ne pouvait être mieux établie que dans leur ville qui était absolument au centre. La Municipalité chargeait un de ses membres, M. le Chevalier Le Febvre, de se rendre à Paris et d'y soutenir les intérêts de la ville près de l'Assemblée Nationale, protestant de son adhésion à ses décrets. L'Assemblée Nationale fit droit plus tard aux réclamations de la ville de Beaupréau en lui accordant le siège d'un Tribunal.

Ed. Rubion Les Sous Préfets
- mars 1790 Avec la réorganisation territoriale de 1790, la Révolution privilégie la ville, les lieux centraux, et elle conçoit la France comme une hiérarchie de lieux centraux. Elle apporte des nouveautés: ce n'est plus un seigneur qui est à la tête de la commune mais un maire; la paroisse et la commune se séparent progressivement. La paroisse perd beaucoup d'activités et de responsabilités au profit de la commune. Le curé perd alors de son importance. Des divisions apparaissent alors, et on peut l'observer à Beaupréau. Les deux paroisses bellopratines sont assez unies jusqu'à la Révolution; mais à partir du moment où la nouvelle municipalité de Saint-Martin est composée, tout devient différent. Nous avons retrouvé un document intéressant pour l'histoire de Beaupréau, quand on sait que les divisions de cette époque, bien que très amoindries aujourd'hui, persistent entre les deux paroisses.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 4 mars 1790 Ainsi le 4 mars 1790, Louis XVI crée le département de Maine-et-Loire, composé de huit districts et de 99 cantons. La nouvelle arrive dans le district de Beaupréau le 5 avril 1790(2). Le canton de Beaupréau comprend cinq municipalités: La Chapelle-du-Genêt, Le Fief-Sauvin, Villeneuve, Notre-Dame de Beaupréau, et Saint-Martin de Beaupréau.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 4 mars 1790 Le 4 mars 1790, Louis XVI créait le département de Maine-et-Loire, composé de 8 districts et de 99 cantons. Selon Edmond Rubion, en 1790 le canton de Beaupréau comprenait cinq municipalités : Chapelle-du-Genêt, Fief-Sauvin, Notre-Dame de Beaupréau, Saint-Martin de Beaupréau, Villeneuve. Selon Wikipedia, Le canton de Beaupréau (chef-lieu) est créé en 1790, et modifié en 1801. Initialement orthographié « Beaupreau », il ne comptait que cinq communes : Beaupréau, La Chapelle-du-Genêt, La Chaussaire, Le Fief-Sauvin et La Chapelle-Aubry.

Ed. Rubion Les Sous Préfets
- 4 mars 1790 Il existait déjà une administration locale sous l'Ancien-Régime, mais c'est l'assemblée constituante qui a procédé au découpage de la France en circonscriptions et notamment en circonscriptions départementales. Pendant la Révolution française, le 7 septembre 1789, l'abbé Sieyès propose ainsi à l'Assemblée nationale l'élaboration d'un plan de réorganisation administrative du royaume. La création de 83 départements est actée le 26 février 1790, et leur existence prend effet le 4 mars 1790.

- 24 mars 1790

Le Dr. BRUNET écrit à la commission intermédiaire le 24 mars 1790: "La détresse de tous les habitants des campagnes est si grande qu'il n'y a plus de citoyen aisé par les secours qu'il est obligé de donner à la multitude des pauvres presque de toutes classes, pour les faire subsister, que chacun est dans la plus grande gêne et réduit à se vouer à l'humanité de ceux qui ont encore quelques ressources (...)". Les Bellopratins sont donc touchés par la crise frumentaire, comme le sont beaucoup de Français à la même époque. Non seulement ils ne peuvent plus se nourrir correctement mais ils sont, en plus, surchargés d'impôts. Ils mettent leurs derniers espoirs dans la Révolution.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 29 mars 1790

Le 29 mars 1790, les officiers municipaux de Notre-Dame: le curé Trottier, Amaury Gélusseau, Grasset, Marchand, Pineau, et le maire le Chevalier Lefebvre de la Brûlaire, écrivent au Département . "Messieurs, nous croyons devoir vous instruire que la paroisse de Saint-Martin de Beaupréau u, qui, jusqu'à présent, avait été liée d'intérêt et d'amitié avec nous, vient, il y a dix jours, depuis la composition de sa nouvelle municipalité, de se séparer de nous (...)". La municipalité de Notre-Dame explique alors longuement son incompréhension, et détaille les désavantages entraînés pour elle. La nouvelle municipalité étant séparée, la paroisse de Saint-Martin continue de profiter des services de Notre-Dame, mais Notre-Dame n'a aucun droit sur Saint-Martin. " (...) les faubourgs de Saint-Martin bordent des quatre côtés la ville de Beaupréau , et par conséquent jouissent de tous les avantages de la consommation (...)". "(...) la ville de Beaupréau, dans cette circonstance, reste en proie à toutes les guinguettes et cabarets borgnes placés dans les faubourgs de Sain t-Martin qui l'entourent de toutes parts, sans pouvoir mettre aucun ordre aux abus qui s'y commettent journellement, n'ayant suivant la nouvelle municipalité de Saint-Martin aucun droit de justice sur les faubourgs (...)

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 3 avril 1790

Les administrateurs du département écrivent alors à ce sujet à la municipalité de Saint-Martin de Beaupréau le 3 avril 1790. Nous n'avons pas cette lettre, mais nous disposons de la réponse de la municipalité de Saint-Martin, datée du 9 avril 1790, et signée par Ménard, Paumard, Hervé, Bouchereau, Bory le maire, et... D'Elbée, le procureur de la commune! (4) "Messieurs, il paraît, par votre lettre du trois de ce mois, qu'on vous a induits en erreur, en vous persuadant que les intérêts de la paroisse de Notre-Dame de Beaupréau et ceux de celle de Saint-Martin pouvaient être les mêmes. Il est bon de vous faire observer, Messieurs, que Notre-Dame est la paroisse de la ville, et que celle de Saint-Martin est une paroisse de campagne très distincte de la ville, le bourg en étant éloigné de plus de 500 toises(5). Dans toutes les circonstances, la paroisse de Saint-Martin a donné des preuves de l'envie qu'elle a d'entretenir l'amitié qui a toujours uni les deux paroisses. Le grenier de subsistance est en commun et a été fourni par la paroisse de Saint-Martin, sans que les paroisses voisines y aient contribué (...)". Ces lignes sont plutôt rassurantes sur les intentions de Saint-Martin. Mais on va voir dans le paragraphe suivant que la municipalité de Saint-Martin n'a pas attendu plus d'un an pour changer ses propos à l'égard de la "paroisse du bourg".

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 11 juin 1790

Dans les Mauges, les paysans se sentent exclus en ce qui concerne l'acquisition des biens. Les bourgeois sont haïs parce qu'ils achètent tout, et augmentent ainsi leur capital foncier. Les acquéreurs, bourgeois pour la majorité, sont toutefois assez divers. Ainsi nous avons des municipalités intéressées par ces biens. Le 3 décembre 1790, Nantes veut acquérir certains biens dans les districts de Cholet, Angers et Saint-Florent(19). Le 6 avril 1791, la municipalité de Saint-Martin de Beaupréau obtient pour elle l'adjudication de certains biens(20). Suite à ses délibérations du 11 juin 1790, la municipalité a fait l'acquisition du prieuré des bénédictins de Saint-Serge, de huit métairies, de deux closeries, de deux bois taillis, de rentes en grain, argent, volailles(21).

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 12 juillet 1790

Le 12 juillet 1790, l'Assemblée Constituante vote le décret de la Constitution Civile, décret sanctionné par Louis XVI le 24 août 1790. C'est à cette date que la loi apparaît officiellement dans les livres des lois(2). Cette loi réorganise le clergé séculier, achevant la transformation du statut de l'Eglise de France, amorcée notamment par l'octroi de la tolérance aux non-catholiques, la suppression des ordres religieux et la nationalisation des biens ecclésiastiques(3). La Constitution Civile modèle l'organisation de l'Eglise sur l'organisation administrative: le nombre des évêchés est ramené de 134 à 83, soit un par département. Les 83 diocèses sont groupés en 10 métropoles. Les métropolitains(4) et les évêques sont élus par les assemblées électorales des départements, les curés par celles des districts. De même que les diocèses correspondent aux départements, à chaque commune doit correspondre une paroisse(5). Les ecclésiastiques deviennent des fonctionnaires rétribués par l'Etat. C'est une des principales nouveautés, et cela implique d'autres modifications. L'inspiration révolutionnaire de la Constitution Civile se manifeste ainsi dans la subordination étroite de l'Eglise à l'Etat, et dans l'application du principe de la souveraineté de la Nation à la désignation des autorités religieuses. La Constitution est, d'autre part, d'inspiration résolument gallicane: les évêques reçoivent désormais l'investiture spirituelle de leur métropolitain et non plus du Pape, celui-ci étant seulement informé des élections. Ce bouleversement de l'organisation et de la discipline de l'Eglise est d'ailleurs décidé souverainement par l'Assemblée, sans consultation du Pape, ni même d'un concile national.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- été 1790

1790 Été caniculaire

D'après « Le Magasin pittoresque », paru en 1842
- 18 août 1790

La Révolution veut rationaliser la carte des paroisses, en diminuant leur nombre. L'identité profonde des communautés rurales est alors remise en cause. Cette décision de juillet 1790 est le fait de la Constitution Civile du Clergé, dont nous reparlerons avec plus de détails (7) avec les conséquences de cet événement sur la vie du clergé et sur la vie en général dans la région. Mais d'abord il est nécessaire de voir comment les Bellopratins ont été troublés et amenés à chercher leurs repères, ne sachant plus s'ils dépendaient d'une municipalité ou d'une paroisse, et de quelle paroisse. "Dans toutes les villes et bourgs qui ne comprendront pas plus de 6.000 âmes, il n'y aura qu'une seule paroisse; les autres paroisses seront supprimées et réunies à l'église principale': Dès le mois d'août 1790, les officiers municipaux de Beaupréau demandent au procureur général syndic la réunion des paroisses Notre-Dame et Saint-Martin. Est-ce pour se venger de la séparation des deux municipalités? Est-ce pour consolider des liens qui se seraient fragilisés depuis cet événement? Nous ne sommes pas en mesure de l'expliquer. Le 18 août 1790, le procureur général syndic répond qu'il ne peut prendre cette demande en considération pour l'instant. Mais le département travaillera à l'arrondissement des paroisses. Le 11 septembre 1790, une autre lettre ajourne à nouveau le projet. On étudie la question. "La paroisse de Notre-Dame de Beaupréau n'est pas d'une grande étendue (...). La population de ce lieu, qui se monte à 578 âmes, recevra une augmentation considérable par le nouveau projet d'arrondissement que lui donnera la partie de la paroisse de Saint-Martin qui l'entourne, et alors Notre-Dame de Beaupréau aura environ 1078 individus". Ce dernier chiffre nous paraît erroné; la population de Saint-Martin, c'est-à-dire Beaupréau extra-muros si l'on peut dire, atteindrait plutôt 2.099 habitants, mais le chiffre de 578 habitants à Notre-Dame est juste. Cependant il ne s'agit peut-être pas d'une erreur car il est question de répartir la population de Saint-Martin sur les paroisses voisines.
- 3 septembre 1790

Nous avons des procès-verbaux d'inventaires de mobilier, dès le 3 septembre 1790(12). L'inventaire est fait par un "membre du directoire du district de Saint-Florent, commissaire nommé par arrêté du directoire". L'opération commence dès sept heures du matin, et le commissaire se fait accompagner du procureur syndic, du maire, d'un officier municipal et du curé. On voit donc encore ici le clergé utilisé en dehors des fonctions cultuelles, et cela confirme l'influence au niveau temporel et l'importance sociale du curé. On compte sans doute sur lui pour ramener à la raison ceux qui s'opposeraient aux inventaires.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 4 septembre 1790

L'assemblée provinciale d'Anjou avait, la même année 1787, établi 16 districts. Beaupréau était siège de l'un d'eux. Mais, le 4 septembre 1790, le district fut placé à Cholet, selon les lettres patentes de Louis XVI. Alors commença entre les deux villes une rivalité administrative, judiciaire et même militaire, au cours de laquelle Beaupréau parut longtemps l'emporter, mais qui devait aboutir au triomphe de Cholet.

Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
- De 1790 à 2014

Le canton de Beaupréau (chef-lieu) est créé en 1790, et modifié en 1801. Initialement orthographié « Beupreau », il ne comptait que cinq communes : Beaupréau, La Chapelle-du-Genêt, La Chaussaire, Le Fief-Sauvin et La Chapelle-Aubry. Il est intégré au district de Saint-Florent-le-Vieil, puis en 1800 à l'arrondissement de Beupreau, et à sa disparition en 1857, à l'arrondissement de Cholet. Avant la réforme territoriale de 2013, le canton groupe douze communes que sont Andrezé, Beaupréau, Bégrolles-en-Mauges, La Chapelle-du-Genêt, Gesté, Jallais, La Jubaudière, Le May-sur-Èvre, Le Pin-en-Mauges, La Poitevinière, Saint-Philbert-en-Mauges et Villedieu-la-Blouère. Ce canton est organisé autour de Beaupréau dans l'arrondissement de Cholet. Sa superficie est de plus de 276 km2 (27 669 hectares6), et son altitude varie de 32 mètres (Beaupréau) à 129 mètres (Le Pin-en-Mauges), pour une altitude moyenne de 100 mètres. il comptait

27 558 habitants en 2009. C'est l'un des quarante-et-un cantons que compte le département ; circonscriptions électorales servant à l'élection des conseillers généraux, membres du conseil général du département.

- 27 novembre 1790

Les conséquences religieuses sont d'une extrême gravité. Désireux de donner au nouveau statut de l'Eglise la consécration canonique, le Roi et les évêques tentent de négocier l'assentiment du Pape, mais l'Assemblée, impatientée par les résistances qui se manifestent dans le clergé, décide le 27 novembre 1790 que les ecclésiastiques en fonction doivent prêter le serment de fidélité à la Nation, à la loi et au Roi, ce qui implique l'acceptation de la Constitution Civile. L'Eglise de France se trouve alors coupée en deux: d'une part les prêtres assermentés, jureurs ou constitutionnels, ceux qui acceptent la loi du 27 novembre 1790, d'autre part les prêtres insermentés ou réfractaires, ceux qui refusent de prêter serment à la Constitution.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- Décembre 1790

Les autres acquéreurs bellopratins sont par exemple les membres du tribunal, en tout cas des bourgeois de Notre-Dame. Quelques-uns d'entre eux achètent en dehors de Beaupréau. Ils semblent préférer acheter des terres plutôt que des maisons(22). On trouve aussi des membres des municipalités parmi les acquéreurs. Ils sont tous notables, aucun d'eux n'est paysan. Il y a très peu d'acquéreurs de biens bellopratins qui n'habitent pas à Beaupréau. Selon Pierre Barrault(23), 18 lots sur 23 biens nationaux de lère origine sont attribués à des Bellopratins. Il y a une originalité à signaler: un certain BEAUNÉ, de Beaupréau, fait l'acquisition à Saint-Martin de la métairie de la Baraudière qui appartenait aux Dames du Calvaire d'Angers(24). Nous l'avons retrouvé dans la liste des émigrés du canton de Beaupréau, mais il n'est pas classé dans les bellopratins. En décembre 1790, D'Elbée se porte acquéreur de certains biens "en concurrence avec les bourgeois voltairiens qui sont enchantés de s'enrichir en écrasant l'Infâme". Marcel Lidove(25) explique la position de D'Elbée.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 1791

La construction continua jusqu'en 1791 pour offrir donc à la vue : «son bâtiment central à 3 étages flanqué de 2 ailes de même hauteur' retour vers l'Ouest et l'est ; entre les ailes sa cour intérieure et devant une longue terrasse limitée au couchant par la chapelle» (écrit en 1787).

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 27 février 1791

Beaupréau est un endroit où les réfractaires se cachent, au collège notamment, ou bien se réfugient officiellement comme l'Abbé Noël PINOT, curé du Louroux-Béconnais. Il a publiquement protesté en chaire le 27 février 1791 contre la loi du serment constitutionnel. Condamné par le tribunal d'Angers, et sur son appel, par celui de Beaupréau, à deux ans d'exil et à huit lieues de sa paroisse, il est assigné à résidence au château de Beaupréau, où la Maréchale d'Aubeterre veille à ce qu'il reçoive tous les égards tant de son personnel que de toute la population.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 4 mars 1791

abolition de la milice, acquise à la date du 4 mars 1791.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 4 mars 1791

En premier lieu, il semble revenir sur l'une des décisions révolutionnaires qui avait recueilli la plus large adhésion, à savoir l'abolition de la milice, acquise à la date du 4 mars 1791. Depuis Louis XIV en effet, chaque paroisse devait un homme, qu'elle tirait au sort, et qui était astreint à des périodes annuelles d'entraînement militaire. (même si dans le district de Saint-Florent, 37% seulement des cahiers de doléances vont contre la milice, alors que 93% vont contre la gabelle: le principal souci est donc d'ordre fiscal).

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 10 mars 1791

Ce n'est que le 10 mars 1791, que le Pape Pie VI intervient. Il condamne la Constitution Civile. Le schisme est consommé et, dans toute la France, les actes de la vie religieuse deviennent de plus en plus l'occasion d'un conflit permanent.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- mai à septembre 1791

La municipalité de Beaupréau demande à trois reprises, entre mai et septembre 1791 aux professeurs du Collège, tout comme aux chanoines de Sainte-Croix et aux curés de Notre-Dame et de Saint-Martin d'accepter la nouvelle constitution. Peine perdue. Malgré cela le collège continue de fonctionner jusqu'à la fin de 1792. Connaissant l'intérêt économique du Collège pour la ville, la municipalité ne met aucun empressement à faire exécuter la loi.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 1791

Cathelineau, qui vient à Beaupréau chaque semaine, tient à l'Auberge du Plat d'Etain des réunions très suivies.

Ed. Rubion Beaupréau de la Rév à nos jours
- 27 juin 1791

"Dans les Mauges, ce bocage de l'Anjou méridional, explique Pierre Pierrard , où le refus du serment a été quasi total et dont les curés assermentés installés viennent nécessairement d'autres régions, et d'abord du Saumurois "bleu" et donc maudit, l'opposition des populations aux constitutionnels prend des formes sauvages et primitives." Les Mauges sont instables avant même que les prêtres constitutionnels ne soient installés. Les administrateurs du Directoire du département écrivent aux administrateurs du district de Saint-Florent, le 27 juin 1791: "Observez bien votre district, nous vous prévenons qu'il y règne de la fermentation, nous devrions savoir de vous sa véritable situation. "Ne vous livrez pas à une fausse sécurité. (...) En faisant aimer la loi, faisons la respecter".

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- juillet 1791

Les officiers municipaux de Saint-Martin continuent en posant le problème de la milice. "(...) nous nous sommes séparés parce qu'un décret de l'Assemblée Nationale ordonne que les municipalités feront exécuter leurs arrêtés par les milices, il s'ensuit donc évidemment que chaque municipalité doit avoir sa milice à ses ordres." Ils ajoutent que la paroisse de Saint-Martin "consiste en grande partie en métairies et maisons éparses dans la campagne qui se trouvaient en danger par la quantité de vagabonds qui y rôdaient (...)". Mais à Notre-Dame un curé constitutionnel, c'est-à-dire un curé qui a juré fidélité à la Constitution, est installé dès juillet 1791. A Saint-Martin, l'ancien curé, réfractaire, est toujours là. Supprimer la paroisse, c'est perdre le curé réfractaire, pour être réuni à une paroisse où le curé est constitutionnel. Gautret pense que c'est la raison principale qui retient les habitants de Saint-Martin. Il reconnaît aussi que l'idée de la réunion ne fait pas l'unanimité à Notre-Dame: "(...) certains bourgeois de Beaupréau ne voudraient point de gens de la campagne dans les assemblées, dans la crainte de perdre leur influence (...)". La réunion est pour lui la fin des divisions. Ici on ne parle plus

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 1791 à 1793

Si l'on observe l'état des ecclésiastiques en fonction de 1791 à 1793, on peut trouver une confirmation de l'assertion du jureur Coquille. Dans le seul district de Saint-Florent où nous avons répertorié 40 paroisses environ, 17 curés constitutionnels, dont Coquille, auraient abdicé. Les Mauges seraient donc bien un "enfer pour les patriotes" et un "paradis pour les réfractaires", dans le sens où beaucoup de prêtres qui n'ont pas prêté serment ont réussi à rester dans la région. Selon Pierre Barrault , le Docteur Brunet hébergeait chez lui cinq prêtres réfractaires. L'abbesse du Ronceray, belle-sœur de Madame d'Aubeterre, se serait également réfugiée à Beaupréau, au château, avec d'autres religieuses du Ronceray qui refusaient de renoncer à leurs vœux.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 7 juillet 1791

Le "calvaire" de COQUILLE, curé constitutionnel. La population le reçoit plutôt mal; mais elle ne s'attaque pas à lui, tout au moins pas pour l'instant. Ce sont ceux qui acceptent le nouveau curé qui sont inquiétés. "Quiconque me parle est proscrit, quiconque ose vendre à ma domestique des denrées est honni, et celui qui approche de l'église est pour ainsi dire lapidé". Coquille analyse rapidement les moyens nécessaires pour améliorer la situation. "On dirait que le district de Saint-Florent se fait un plaisir d'entretenir le fanatisme. La négligence qu'il met à faire la réunion des paroisses et à remplacer les curés réfractaires prouvera toujours que je ne porte point de jugement téméraire . Coquille considère que la paroisse de Saint-Martin, où l'abbé CLAMBART, curé réfractaire, exerce ses fonctions officiellement, doit être supprimée. "Saint-Martin devient l'école de l'ignorance en servant de refuge aux prêtres réfractaires". Pourtant Coquille essaie de se rendre agréable auprès des réfractaires, leur proposant de dire la messe dans son église, ou d'obtenir pour eux le droit de confesser. Les administrateurs du district de Saint-Florent répondent au curé Coquille qu'il n'est pas possible de réunir Saint-Martin à Notre-Dame. La cure de Notre-Dame qui n'est pas bien centrée dans Beaupréau serait supprimée. Il faudrait abandonner une douzaine de fermes au district de Cholet, ce qui ferait une perte pour le district et le tribunal de Saint-Florent. Les gens de Beaupréau refusent de se faire dominer par les gens de la campagne qui seraient en majorité. Coquille ne comprend pas et veut appliquer à la lettre la loi qui exige l'existence d'une seule paroisse pour une ville de moins de 6 000 habitants. Nous nous permettons d'ajouter un paramètre à prendre en compte dans ce débat. Nous avons retrouvé une lettre du Procureur Général Syndic au curé CLAMBART de Saint-Martin de Beaupréau, le 7 juillet 1791. "Je me rappelle avec plaisir, Monsieur, que nous avons passé nos jeunes années ensemble, et je me ferai toujours plaisir de vous être utile (...)". Si Clambart bénéficie réellement

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799

d'un appui aussi bien placé, on comprend mieux pourquoi la décision de la suppression de la paroisse de Saint-Martin n'a jamais été réellement exécutée. Coquille a bien cerné le problème; il est indésirable à Beaupréau, et les Bellopratins vont se charger de le lui faire comprendre.

- 10 juillet 1791

Nous avons déjà vu les conséquences de la suppression des paroisses, mais nous avons choisi d'étudier plus particulièrement les effets de la loi du serment. En effet, c'est plus la loi du 27 novembre 1790 qui a bousculé les habitudes, qui a gêné, choqué et entraîné des événements graves à Beaupréau et dans toutes les Mauges, que la Constitution Civile elle-même. Ainsi Beaupréau voit arriver un curé constitutionnel à Notre-Dame , le 10 juillet 1791. Il nous faut préciser qu'il n'y eut pas d'intrus à Saint-Martin de Beaupréau, cette paroisse ayant été "constitutionnellement" réunie à celle de Notre-Dame de Beaupréau.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 10 juillet 1791

Le "calvaire" de COQUILLE, curé constitutionnel. Nous avons déjà vu les conséquences de la suppression des paroisses, mais nous avons choisi d'étudier plus particulièrement les effets de la loi du serment. En effet, c'est plus la loi du 27 novembre 1790 qui a bousculé les habitudes, qui a gêné, choqué et entraîné des événements graves à Beaupréau et dans toutes les Mauges, que la Constitution Civile elle-même. Ainsi Beaupréau voit arriver un curé constitutionnel à Notre-Dame , le 10 juillet 1791. Il nous faut préciser qu'il n'y eut pas d'intrus à Saint-Martin de Beaupréau, cette paroisse ayant été "constitutionnellement" réunie à celle de Notre-Dame de Beaupréau. C'est dans cette région des Mauges que vient s'installer un certain Jacques Antoine COQUILLE D'ALLEUX (44 ans en 1791), religieux chez les Récollets dans la région de Saumur, comme curé assermenté de Notre-Dame de Beaupréau, le 10 juillet 1791. Nous avons la chance d'avoir retrouvé beaucoup de ses lettres, ce qui nous permet de voir ce que fut la vie d'un prêtre constitutionnel dans une région où les réfractaires étaient majoritaires.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 10 juillet 1791 - 1793

Installation JACQUES-ANTOINE COQUILLE D'ALLEUX - CURÉ INTRUS DE BEAUPRÉAU. Arriva la fameuse Constitution civile du Clergé et là... il fut l'un des premiers, en effet, à prêter le serment schismatique. Par la suite, ses déclamations et ses excentricités révolutionnaires ne tardèrent pas à le mettre en évidence, et le vicaire intrus de Saint-Maurille échangea bientôt son vicariat pour la cure de Notre-Dame de Beaupréau. A vrai dire, il tombait mal. Si les intrus, en général, étaient vus d'un fort mauvais œil sur tout le territoire des Mauges, où très peu de prêtres avaient consenti à faire le serment, et où les populations étaient demeurées foncièrement attachées à leurs anciens pasteurs, il en était surtout ainsi à Beaupréau, devenu le centre de la résistance catholique de toute la contrée, même si pourtant, là comme ailleurs, on avait accueilli avec sympathie et même avec un certain enthousiasme les premières manifestations des idées nouvelles. Mais si l'on acceptait les réformes, à Beaupréau, et si l'on y montrait bien décidé à soutenir jusqu'au bout les réformateurs, c'était à la condition que ceux-ci respecteraient la religion, que tout le monde entendait mettre hors de cause. Or, la Constitution civile du clergé avait touché aux choses religieuses. Coquille fut donc fort mal reçu de ses nouveaux paroissiens : c'était tout naturel, et en quelque sorte inévitable. Arrivé tout bouillant de zèle à Beaupréau, où il était persuadé qu'il allait conquérir tous les cœurs à la religion nouvelle, l'intrus s'aperçut bien vite qu'il s'était trompé. Coquille avait été installé à Beaupréau le 10 juillet 1791. Très vite il écrivit aux administrateurs du Département, pour se plaindre et... évoquer la paroisse St Martin dont il demandait la réunion à celle de Notre-Dame, devant avoir pour résultat, croyait-il, de lui faire toucher un double traitement. Nous verrons plus tard, en effet, lorsqu'il sera parvenu à obtenir cette suppression, avec quelle insistance ce "cumulard" reviendra à la charge pour se faire allouer le traitement des deux cures, et avec quelle impitoyable ténacité il se fera le dénonciateur des membres du District, plus scrupuleux que lui, qui se remettront d'opposer quelques objections à ses demandes réitérées. Il prétendait avoir droit à double traitement : non seulement comme curé de Notre-Dame de Beaupréau, mais encore comme curé de Saint-Martin. Cette dernière paroisse ayant été définitivement supprimée et réunie à celle de Notre-Dame à l'automne 1791, il semblait bien, cependant qu'il ne pouvait être question que d'une seule cure et, par conséquent, que d'un seul traitement. Mais cela ne faisait pas l'affaire de notre intrus, qui n'avait réclamé la réunion qu'avec l'espoir de toucher doubles émoluments : il représentait deux curés, disait-il, il fallait donc qu'on le payât deux fois !Par la suite, après de multiples péripéties, chassé par l'insurrection au mois de mars 1793, il se réfugia à Angers, où il devint l'ami des plus chauds révolutionnaires, qui commençaient à terroriser les autorités du département. Après la défaite de la Grande-Armée à Cholet, il retourna pendant quelque temps à Beaupréau, où il se maria avec une jeune fille du peuple : les Affiches d'Angers (18 et 19 octobre 1793) reproduisent avec empressement le Discours et la Chanson qu'il adressa à son "épouse" pour célébrer ce mariage scandaleux. Quelques jours après, à Angers, il abjura publiquement la prêtrise.

COQUILLE D'ALLEUX
- 11 juillet 1791

Le 11 juillet 1791, une lettre de "patriotes" de Chalonnes est envoyée au Directoire du département. " (...) Il serait nécessaire et urgent de placer des troupes de ligne dans différents endroits infectés par le fanatisme, tels que Saint-Laurent, La Poitevinière, Jallais et Beaupréau, ce faisant vous remplirez le vœu de toute la société (...)".

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 16 juillet 1791

Le phénomène touche toute la région. Un courrier du Procureur Général Syndic au procureur de la commune de La Jumellière, le 16 juillet 1791, en témoigne. "J'apprends avec peine par d'autres que par vous qu'un très grand nombre d'ecclésiastiques réfractaires se réunissent fréquemment dans votre paroisse sous différents costumes pour y répandre une morale contraire à la constitution et au bien public (...)".

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 25 juillet 1791

Le "calvaire" de COQUILLE, curé constitutionnel. Nous reproduisons intégralement une de ses longues lettres, la première et la plus courte, celle où Coquille donne ses premières impressions, quinze jours après son installation.(10) Le 25 juillet 1791, COQUILLE écrit à Monsieur DE LAUNAI (ou DELAUNAY), Procureur Général Syndic du Département de Maine-et-Loire(11): "Malgré le désir ardent que j'ai de ramener aux vrais principes le peuple que l'on égare, je ne prévois pas qu'il soit possible d'établir sitôt la concorde et l'union dans un pays où tout est inconstitutionnel." Tels sont ses premiers mots. Il apparaît dès lors non seulement comme un prêtre qui s'est soumis à l'Etat, mais aussi et surtout comme un véritable instrument de l'administration révolutionnaire. Il ne lui a pas fallu plus de deux semaines pour repérer ses adversaires: "Je lutte, Monsieur, contre une vingtaine de prêtres aussi intéressés que fanatiques, les curés, les chanoines, les professeurs du collège, le principal surtout, exercent une autorité aussi despotique que le Pape dans son Empire". Il parvient même à s'en prendre au Pape.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 25 juillet 1791

Les "Amis de la Constitution" de Chalonnes poursuivent leurs dénonciations. Ils écrivent au département le 25 juillet 1791: "(...) depuis longtemps la paroisse de Saint-Laurent-de-la-Plaine est l'église du fanatisme; les prêtres réfractaires à la loi ont déployé tous les attraits de la séduction, et la municipalité tranquille semble leur applaudir par son silence (...)" . (39)

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 30 juillet 1791

Coquille est soutenu par le Département . Dès le 30 juillet 1791, le Procureur Général Syndic avait exigé que les enfants de chœur, entretenus par la Maison des Enfants de Chœur subventionnée par le département, assistent aux offices du curé constitutionnel. Le même jour, dans une lettre à Coquille, le même Procureur Général Syndic ne cachait pas son "patriotisme", avec un vocabulaire volontairement brutal: "Vous existez dans une contrée où les principes constitutionnels sont généralement bafoués (...) Opposez la chaleur de la raison et le feu du patriotisme aux insectes rampants et vermineux de l'aristocratie presbytérienne "(35) , Le 20 août 1791, RENO, procureur syndic du district de Saint-Florent, écrivait au Procureur Général Syndic pour qu'il mette tous les moyens en œuvre pour assurer la tranquillité de Coquille. Comme nous venons de le voir, avec l'administrateur Michelin, le district de Saint-Florent changera de position en janvier 1792. Le 31 août 1791, le Procureur Général Syndic assurait qu'il allait s'occuper de faire rendre à Coquille la justice qu'il méritait

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- juillet 1791 à février 92

Officiellement supprimée, la paroisse de Saint-Martin existe pourtant toujours. Mr CLAMBART, curé de Saint-Martin, continue d'officier dans son église, et ce jusqu'en février 1792.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 5 août 1791

la suppression de la paroisse de Saint-Martin est décidée (1791), Le 5 août 1791, le directoire du département supprime 9 paroisses sur les 32 du district de Saint-Florent et arrête que "la paroisse de Saint-Martin de Beaupréau presque confondue avec cette ville, son église se trouvant à une trop petite distance de cette dernière doit nécessairement être supprimée et réunie partie à Beaupréau, le surplus à La Chapelle-Aubry, La Poitevinière et autres qui l'avoisinent"(1 7). On imagine la réaction d'un paroissien de Saint-Martin se faisant ainsi traiter de "surplus"...

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 6 août 1791

La municipalité de Saint-Martin écrit aux administrateurs du Département de Maine-et-Loire, le 6 août 1791. Durand le maire, Chevallier, Palussière, Benesteau, Picherit et Plard le procureur de la commune(18) donnent trois arguments contre "la réunion". Pour eux "ce serait ôter le clocher du centre pour le porter vers le point où, dans la situation actuelle, la paroisse a le moins de l'habitude". Leur seconde idée est que "cette réunion obligerait à construire dans la ville une église suffisante pour une population de plus de 3.000 âmes, celle qui y est pouvant à peine suffire aux habitants des 110 maisons qui la composent. Notre église au contraire est grande, belle et neuve telle enfin qu'il la faut pour une paroisse de 2.300 quelques personnes". Enfin leur

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799

troisième idée, qui revient assez souvent, est l'incompatibilité des deux paroisses au niveau social. "Notre commune, presque uniquement composée de laboureurs qui bientôt perdraient l'esprit de leur état, mépriseraient et quitteraient la charrue de leurs pères, s'ils avaient des relations fréquentes avec les habitants de la ville (...)"

- 7 août 1791

Nous avons retrouvé des traces des différentes requêtes de l'administration pour obtenir le serment au Collège. Le 7 août 1791, la municipalité de Notre-Dame de Beaupréau écrit qu'elle attend déjà depuis deux mois le serment des professeurs du Collège. Selon la recommandation du département, la municipalité s'est à nouveau présentée au Collège, mais en vain.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 7 août 1791

Les gens des Mauges se rassemblent à Saint-Laurent-de-la-Plaine, et à Bellefontaine, plus près de Beaupréau. Dès le 7 août 1791, l'Abbé Marchais, curé de La Chapelle-du-Genêt, à trois kilomètres de Beaupréau, félicite ses paroissiens sur les pèlerinages qu'ils ont entrepris depuis deux mois à Bellefontaine et à Saint-Laurent-de-la-Plaine(41). On peut donc supposer que ces rassemblements ont débuté dès le début du mois de juin 1791.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 8 août 1791

Finalement, le 8 août 1791, Jacques Gautret, "commissaire du Roi près le tribunal du district de Saint-Florent séant à Beaupréau", écrit au Procureur Général syndic que "(...) les logements agréables et commodes destinés à Messieurs les gendarmes nationaux pour leur résidence auprès le tribunal du district de Saint-Florent séant à Beaupréau, seront en état d'habitation le 20 de ce mois. Comme nous avons sans cesse des prisonniers par appel, et que la présence de M. les gendarmes nationaux est très nécessaire à Beaupréau, je vous prie de leur donner les ordres de se rendre définitivement à leur destination dans la semaine qui suivra le 20 de ce mois (...)" . Cette dernière requête sera satisfaite peu de temps après.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 14 août 1791

Le "calvaire" de COQUILLE, curé constitutionnel. Le 14 août 1791, Coquille écrit aux administrateurs du Directoire du département de Maine-et-Loire. Il est resté un mois "sans avoir ni chaire ni répondant de messe". Il en était "quitte pour sonner". Il a finalement trouvé un chaire. Il se plaint d'avoir une assistance restreinte. "Quiconque va à la messe est disgracié des habitants et ne trouve pas à travailler, à vendre, enfin à continuer son métier, son art ou sa profession"(1 6). Coquille fait des complications pour les enterrements. Il exige de la municipalité des certificats prouvant que les défunts sont de la religion catholique apostolique et romaine. Il a organisé deux processions dans la ville; les portes et les fenêtres étaient fermées et il n'y avait personne dans les rues. Tout le monde le fuit. "Les femmes enceintes qui approchent de leur terme quittent la paroisse pour accoucher à Saint-Martin". A Notre-Dame, on ne veut pas être obligé de faire baptiser son enfant par le curé jureur.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 15 août 1791

Le "calvaire" de COQUILLE, curé constitutionnel. Le 15 août 1791, Coquille demande au département s'il doit "enterrer toute espèce de cadavre pourvu qu'il ait eu la forme humaine de son vivant". Pour lui, "les lois ecclésiastiques" lui défendent d'enterrer "un idolâtre, un juif, un hérétique, un enfant non baptisé"(17). Il demande s'il doit procéder à la publication des bans de mariage sans avoir reçu les consentements des parties; et s'il peut certifier que les bans sont canoniquement publiés s'il l'a fait sur la foi d'un notaire de cour.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 16 août 1791

Le Procureur Général syndic écrit aux officiers municipaux, le 16 août 1791: "La gendarmerie nationale résidente à Montrevault va recevoir sous quelques jours l'ordre de se rendre à Beaupréau. Tâchez pendant ce court délai de maintenir l'ordre et la tranquillité."(10)

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 16 août 1791 / 1er sept

Le 16 août 1791, le Procureur Général Syndic demande à la municipalité "le procès-verbal dûment en forme du refus que les supérieurs et professeurs de votre Collège ont fait de prêter le serment civique". Le 1er septembre 1791, les membres de la municipalité de la ville de Beaupréau "assemblés à la chambre des séances ordinaires se sont transportés au Collège de Beaupréau à l'effet d'engager MMrs Darondeau principal, Denet préfet, Blouin professeur de rhétorique, Mongazon professeur de seconde, Hervé diacre et régent de troisième, Joubert diacre et régent de quatrième, Richou clerc tonsuré régent de cinquième, Savattier clerc tonsuré régent de sixième, Marais et Cholet tous deux clercs tonsurés et régents de septième, et Le Berre professeur de mathématiques. Lesquels ont unanimement refusé de prêter le serment par nous requis. Vu le refus de MMrs le principal, préfet, professeurs et régents, nous nous sommes retirés à notre dite chambre où nous avons rédigé le présent acte pour servir et valoir ce que de raison (...)" Les plus modérés parmi les représentants de l'Assemblée commencent par essayer la persuasion. La Revellière-Lépeaux, ex-député de l'Assemblée Constituante, est envoyé à Beaupréau avec la mission de convaincre les Bellopratins. Ancien élève du Collège, où il avait fait ses études, il se croit assez fort pour enlever la place par de beaux discours. C'est ainsi qu'un beau matin, la Révellière-Lépeaux se présente au supérieur du Collège, l'Abbé Darondeau. Il se met aussitôt en devoir de presser Supérieur et Professeurs d'accepter la Constitution Civile du Clergé. Peine perdue!... Faisant alors rassembler les élèves devant lui, il leur tient un beau discours. A la fin de sa péroraison, il les engage à crier: "Vive la Nation!" Pour toute réponse, les élèves enfoncent leur chapeau sur leur tête et lui tournent le dos. Le même La Révellière-Lépeaux tente d'établir à Beaupréau des "Clubs patriotiques". La chapelle de l'ancien chapitre de Beaupréau sert de lieu de réunion. Plusieurs fois les "Amis de la Constitution" de la région y sont rassemblés. Les Bellopratins répondent peu à ces appels.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 17 août 1791

Le 17 août 1791, la suppression de la paroisse de Saint-Martin est confirmée. Elle n'avait pas encore été supprimée "en raison de sa grande étendue et de sa population de plus de 2.000 individus" (20)

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 19 août 1791

Le "calvaire" de COQUILLE, curé constitutionnel. Dans sa lettre du 19 août 1791, Coquille écrit(18): "On ne se contente pas de m'insulter dans cette paroisse, mais on attaque toutes les personnes qui ont communication avec moi. On porte même l'insolence jusqu'à vouloir chasser de l'église une femme Thiery parce que son mari fait mon jardin, cette femme est cependant de la paroisse Saint-Martin. Ma domestique n'ose sortir, on l'insulte jusqu'à ma porte. Si je fais un pas, on me menace". Coquille, comme observateur de la vie quotidienne à Beaupréau, nous donne des renseignements divers, et notamment d'ordre économique. "Les métayers ne veulent pas livrer leurs grains aux boulangers. Ceux-ci ne veulent pas donner du pain à la coche . Tous veulent avoir de l'argent et point d'assignat". Coquille s'est vu refuser un assignat de 50 livres pour payer la note d'un mois à la fille Martin, boulangère, qui voulait 10 livres. Il s'est plaint à la municipalité qui n'a rien pu faire devant le refus de la fille Martin. "Si l'on ne contraind pas les métayers d'apporter le grain au marché, il ne sera pas possible d'avoir du pain". Coquille signale la détresse de tous les fonctionnaires publics - comme lui - qui ne sont payés qu'en assignats. Il est désespéré de voir que "dans cette paroisse, on fait tout au mépris des lois". "Les gens meurent sans sacrements; les réfractaires font des mariages sans avoir reçu les consentements des parties".

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 19 août 1791

Le 19 août 1791, les officiers municipaux de Cholet écrivent aux administrateurs du département de Maine-et-Loire: "Le fanatisme fait ici des progrès incroyables, de nombreux rassemblements dans divers points de nos environs nous donnent les plus vives inquiétudes. Les prétextes de ces rassemblements sont des vœux, des neuvaines(42), etc. Mais nous sommes instruits que bien de ces pieux pèlerins sont armés. On compte dix à onze paroisses qui se sont rassemblées à plusieurs fois à Bellefontaine. Il est de ces rassemblements qui se font la nuit dans le bois voisin. Nous en concevons d'autant plus d'inquiétudes que notre ville semble menacée. Cependant nous manquons de munitions et d'armes (...)".

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 1790 à 1793

Coquille se montre très patriote et est prêt à partir aux frontières pour se battre. Ce n'est pas une idée récente. Déjà le 20 août 1791, un an avant, il écrivait une lettre aux administrateurs du Département pour leur demander de l'inscrire sur les listes des volontaires. Boutiller de Saint-André précise qu'en 1792, Coquille, âgé de 45 ans, a été trouvé trop vieux pour aller se battre. "Trop vieux pour me battre, s'est-il écrié, je ne serai du moins trop vieux pour aimer". Sur cela, il a choisi une jeune et jolie ouvrière, et il l'a fait consentir à l'épouser. Les noces ont eu lieu à Beaupréau, et Coquille aurait prononcé le discours suivant: "Demander si un prêtre peut se marier, c'est demander s'il est un homme". La même lettre de Coquille, reproduite par Boutiller-de-Saint-André, présente le curé constitutionnel sous un autre angle. Nous étions habitués à un autre registre de langage avec lui. "J'ai été capucin et je m'en vante. Cet ordre faisait plus de bien que celui des dominicains. Ils prêchaient, nous prêchions, ils étaient fanatiques et nous étions raisonnables. Ils avaient établi l'Inquisition et nous étions humains, charitables, vivant de charité, au foyer du pauvre, partageant sa soupe et même son lit, (...), qu'il y ait eu des fornications je ne le nie point, l'homme est de chair et le froc ne change point sa nature, il l'excite. La défense pousse le désir, et je sais ce qu'il en est mieux qu'un autre (...)". Sa lettre continue ainsi, par le récit "d'exploits" dont nous ferons grâce au lecteur. "J'ai quitté le cloître avec un bonheur que je ne puis dire (...) je suis redevenu homme et je compte bien jouir de tous mes droits (...)" .

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799

- 1790 à 1793

Selon l'expression de Coquille, Beaupréau serait le paradis des réfractaires et l'enfer des patriotes. Pourtant, si l'on s'en tient aux traitements ecclésiastiques, on peut considérer que Coquille bénéficie de certains avantages, et qu'il ne vit pas tout à fait un "enfer". En effet, le 6 nivôse de l'an II (26 décembre 1793), les administrateurs du district de Montglone certifient que le traitement de Coquille est de 2000 livres, chiffre auquel il convient d'ajouter son traitement de 350 livres en tant que religieux récollet. Les chiffres dont nous disposons pour les traitements des ecclésiastiques avant l'arrivée de Coquille sont très variables. On parle de 1200 livres pour le curé Trottier de Notre-Dame de Beaupréau en 1790 et 1791. Pour le curé de Saint-Martin, Clambart les chiffres de 1948 livres en 1790, de 2115 et 2290 livres en 1791 sont avancés, le directoire de Saint-Florent faisant savoir que son traitement pour 1791 devrait s'élever au minimum à 1200 livres. Après l'arrivée de Coquille, les traitements des curés "remplacés" de Notre-Dame et de Saint-Martin sont de 500 livres chacun en 1792. Nous faisons grâce au lecteur des multiples détails sur les comptes des paroisses qui ne sont pas directement intéressants pour notre étude, de même que sur les comptes du chapitre de Beaupréau. On peut toutefois noter que les traitements des chanoines s'échelonnent de 978 à 1569 livres en 1791. Nous signalons seulement que le directoire du département revoit systématiquement à la baisse les propositions de traitements données par le directoire du district.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 22 août 1791

Le 22 août 1791, une longue lettre anonyme raconte ce qui se passe à Bellefontaine. Il nous paraît intéressant d'en reproduire plusieurs extraits. *"(...) il existe une petite chapelle où est une statue de la Vierge sur le bord d'un taillis de la ci-devant abbaye de Bellefontaine, (...) La chapelle dont je vous parle doit fixer vos regards par le rassemblement de plusieurs milliers d'individus des districts de Vihiers, Cholet et Saint-Florent depuis que des prêtres incendiaires sortis des antres de la Maison de Mission de Saint-Laurent-sur-Sèvre, département de la Vendée, ont empoisonné ces trois districts, (...)".* Et l'auteur continue, sur le même ton endiablé, en décrivant une population qu'il semble bien mépriser. *"Le peuple des campagnes, toujours victime de sa bonne foi, égaré par des insinuations perfides, se rend en foule vers cette petite chapelle, comme dans le lieu unique destiné par l'Être Suprême à recevoir favorablement leurs vœux pour le rétablissement de la religion qu'on leur persuade être anéantie. Vingt et quelques paroisses s'acheminent la nuit en pèlerinage vers cette chapelle. Elles s'y rendent processionnellement avec des cierges et des torches ardentes. Les saints mystères sont célébrés dans les ténèbres au milieu des bois par des prêtres fanatiques. Lundi 15, jour de la Fête de l'Assomption, la marche nocturne a eu lieu (...) Le rassemblement excédait le nombre de 3.000 individus; la majeure partie armée de pistolets, bâtons et autres armes. (...) on fanatise les esprits, on leur suggère des folies superstitieuses, on les dispose par degrés aux dernières extrémités. Qui ne sait si déjà la palme du martyr n'est annoncée à ceux que l'on pousse à la révolte; qui sait jusqu'où peuvent arriver des têtes que l'on exalte le crucifix à la main; qui sait si ces infortunés habitants des campagnes n'ont pas déjà reçu des pervers les ordres d'égorger leurs concitoyens au nom d'un Dieu de paix (...)".*

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 23 août 1791

Le 23 août 1791, un certain Briauveau écrit ses inquiétudes pour Chemillé et dit: "il paraît que le mal s'étend sur environ 40 paroisses!"

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- Septembre 1791

Assemblée législative (1791-1792). Élections législatives françaises de 1791, en Maine et Loire 11 députés, 4 suppléants. Suffrage censitaire à deux degrés. René Mathurin Clemenceau de la Lande, juge au tribunal du district de Saint-Florent, séant à Beaupréau. L'élection des députés de la Législative qui a lieu entre le 29 août et le 5 septembre 1791 se déroule dans une période agitée par l'émotion qu'ont suscitée la fuite du roi et son arrestation à Varennes (20-21 juin), la scission des jacobins (16 juillet), la fusillade du Champ-de-Mars (17 juillet), et enfin la déclaration de Pillnitz (27 août)

[Liste Députés M&L](#)
- 8 septembre 1791

St Martin se rebiffe : A la date du 8 septembre 1791, les habitants de Saint-Martin de Beaupréau adressèrent au Comité de Constitution de l'Assemblée Nationale une pétition pour conserver leur municipalité « Nous, habitants de la paroisse de Saint-Martin de Beaupréau, située dans le district de Saint-Florent-le-Vieil, département de Maine-et-Loire, ayant appris que la ville de Beaupréau sollicite vivement la réunion de notre paroisse à celle de la ville, nous sommes assemblés et avons arrêté de vous supplier de ne point accorder cette demande dont l'effet serait désastreux pour nous, sans qu'il en résultât aucun bien pour personne. — Notre paroisse est composée de laboureurs, et la ville n'en renferme aucun. Nous ne demandons qu'à rester comme nous sommes, et en effet que demanderions-nous ? — Notre paroisse a les dimensions justes que vos décrets exigent. Les bornes en sont naturellement fixées par la rivière d'Evre dans plus de la moitié de son étendue, et dans le reste des confins de notre paroisse, un bois et deux ruisseaux font la limite. « La ville de Beaupréau se trouve, à la vérité, enclavée dans notre paroisse ; mais rien n'empêche de l'y laisser subsister. Elle est habitée par 88 citoyens actifs, avec lesquels nous vivons volontiers en bons voisins, mais avec lesquels nous désirons n'avoir aucun intérêt commun. Il ne résulterait aucun bien de la réunion demandée par la ville. Les frais de culte n'en seraient point diminués, bien au contraire. Il faudrait le même nombre de prêtres et la construction d'une église suffisante pour une population de 3.000 âmes, celle de la ville pouvant à peine contenir 400 personnes. La nôtre est neuve et l'une des plus belles du département, telle enfin qu'il la faut pour une paroisse de plus de 2.300 personnes. — En outre, pour la réunion des deux paroisses, on porterait le clocher vers le point de la nôtre, qui, dans la situation actuelle, est le plus rapproché du centre. — Nous n'ignorons pas que quelques ambitieux' ont surpris l'approbation de MM. Les administrateurs du district et du département pour cette réunion. Mais c'est en les trompant par un faux exposé du local ; et si l'on suivait l'esprit et la sagesse de vos décrets, jamais on ne penserait à nous réunir. — C'est donc à vous-mêmes, à vous seuls que nous en appelons. Nous attendons de votre justice la grâce de rester comme nous sommes ; et en empêchant de rien changer à notre situation, vous acquérez de nouveau des droits éternels à la très respectueuse reconnaissance avec laquelle nous serons à jamais, Messieurs, vos très humbles et très obéissants serviteurs. »

Ed. Rubion Les Sous Préfets
- 21 septembre 1791

Le 21 septembre 1791, l'Assemblée Nationale décrète la réunion de Saint-Martin à Notre-Dame. Le 19 octobre 1791, le Roi sanctionne le décret de l'Assemblée Nationale du 21 septembre. La paroisse de Saint-Martin de Beaupréau est réunie à Notre-Dame, et sa municipalité est supprimée. C'est tout au moins la théorie officielle. (21)

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 26 septembre 1791

St Martin se rebiffe (suite) : Le 26 septembre, les paroissiens adressèrent une pétition presque identique au Comité Ecclésiastique de l'Assemblée Constituante. Mais il était déjà trop tard. En effet, le 21 septembre, l'Assemblée Nationale avait décrété la nouvelle circonscription des paroisses du district de Saint-Florent, et ce décret fut sanctionné par le roi le 19 octobre. La paroisse de Saint-Martin de Beaupréau était réunie à Notre-Dame de Beaupréau, et sa municipalité était supprimée ipso facto.

Ed. Rubion Les Sous Préfets
- 3 octobre 1791

Le "calvaire" de COQUILLE, curé constitutionnel. Le 3 octobre 1791, Coquille a réuni la municipalité de Beaupréau pour faire le point, presque trois mois après son arrivée. Il rappelle aux officiers municipaux qu'ils ont juré fidélité à la loi et à la constitution. "Comme fonctionnaire du culte public, je réclame la loi, et elle n'est point observée; la constitution est méprisée et la nation outragée". Coquille nous raconte les malheurs dont il est victime: "On porte l'insolence jusqu'à troubler le culte divin (...) personne ne va impunément à l'église, et quiconque fréquente les temples reçoit plus de sottises que moi-même et meurt de faim. Je ne peux faire un pas sans être insulté,(...) les enfants me poursuivent dans les rues; les mères les autorisent; les garçons les soutiennent.(...), La population belloprataine, sauf quelques rares exceptions, semble refuser en bloc le curé constitutionnel. Les habitants de Beaupréau faisaient à tel point confiance à leur clergé qu'ils n'ont pas pu croire un instant, à la vue du refus massif de prêter serment dans les Mauges, que la Constitution Civile était une bonne chose et que le "nouveau" clergé ait pu mériter leur obéissance. Pour les Bellopratins, Coquille n'est sans doute pas un "vrai" curé dans le sens où il représente le pouvoir qui les a privés de leurs "bons prêtres". Et en ce sens, c'est inévitablement contre le curé Coquille que toutes les rancœurs vont s'exprimer. Coquille est donc victime quotidiennement de ces ressentiments. Il nous en donne bon nombre de détails; on l'insulte, on invente des chansons contre lui; des ordures sont déposées à sa porte, des lettres anonymes sont jetées dans son jardin... La municipalité déclare n'avoir nulle connaissance des faits énoncés, mais avoir entendu dire seulement que Coquille avait été injurié, sans pouvoir en donner nulle preuve. Quel jeu joue la municipalité? Est-ce la vérité? Nous pouvons seulement dire que Coquille ne semble avoir aucun appui à Beaupréau, même parmi les plus "patriotes". Coquille se plaint qu'on lui ait fait renvoyer ses plaintes devant le tribunal. "On veut que je traduise devant le juge de paix toute une ville !". C'est là qu'il sent sa terrible impuissance devant le phénomène de rejet dont il est victime. "Tout le monde voit, entend, et lorsque je me plains, personne n'a vu !". Coquille se lamente encore longuement, et il fait part au District de son projet de rentrer à Chalonnes si l'ordre n'est pas rétabli. Excédé, Coquille en vient au chantage. "Beaupréau serait fort embarrassé. Je remettrais les clés de l'église entre les mains de la municipalité, et je ferais mettre les scellés sur la cure, car enfin, il est inutile que je m'expose à soutenir la liberté quand je suis seul esclave".

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799

- 6 octobre 1791

Les rassemblements ne font qu'augmenter après la destruction de la chapelle Saint-Laurent de la Plaine. En témoigne cette dénonciation d'un patriote de Chalennes, le 6 octobre 1791: "(...) vous avez ordonné la démolition d'une chapelle sous l'invocation de la Vierge, située sur le territoire de Saint-Laurent de la Plaine, parce qu'il s'y faisait des rassemblements considérables. Votre prudence a irrité leur fureur fanatique. Ils ont dit que la Vierge apparaissait entre les branches d'un chêne planté proche la démolition de cette chapelle: depuis 15 jours les rassemblements augmentent, et quoique leur prétendue dévotion ne soit pas gênée pendant le jour, ils préfèrent la nuit pour s'y rendre de toutes parts, la municipalité de Saint-Laurent ne prend aucun moyen que la loi ordonne pour empêcher et dissiper ces attroupements, et vraisemblablement n'a pas instruit le district de Saint-Florent (...)

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 6 octobre 1791

Le "calvaire" de COQUILLE, curé constitutionnel. Dans sa lettre aux administrateurs du District du 6 octobre 1791, on sent le désespoir accru de Coquille quand il écrit: "Beaupréau est toujours le paradis des prêtres réfractaires et l'enfer des patriotes r(21)

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 15 octobre 1791

Le 15 octobre 1791, le Procureur Général Syndic écrit aux officiers municipaux de Beaupréau pour leur faire la leçon. "(...) Je vois avec le plus grand chagrin que les habitants de votre commune se portent à des extrémités dont le territoire du département n'a pas encore donné d'exemple. Ce même jour, 15 octobre 1791, il écrit à Coquille: "(...) Votre présence, Monsieur, qui devient plus que jamais nécessaire au bien de ce pays, me fait vous exhorter encore à prendre patience (...)" . Il est déjà trop tard. Coquille quitte Beaupréau le lendemain. Et cette lettre n'est peut-être pas encore arrivée à son destinataire.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 16 octobre 1791

Désespéré, le curé constitutionnel s'en va. Le 16 octobre 1791, Coquille met ses menaces à exécution. Il dépose une lettre sur le bureau de la municipalité de Beaupréau pour s'expliquer: u Je ne puis me promener dans mon jardin ou dans ma cour sans risquer d'attraper des coups de pierres; je ne puis sortir sans risquer de trouver à mon retour la serrure embarrassée de toutes sortes d'ordures(...); non contents de m'insulter jour et nuit, on casse les vitres de chez moi. Voyant donc, Messieurs, que vous ne faites aucun effort pour m'assurer la paix et la tranquillité (...) considérant que l'anarchie est à son comble, désirant épargner des crimes à vos concitoyens, comme ministre d'un dieu de paix, ne voulant pas appeler la force publique, ni la provoquer, espérant plus du temps que des peines que l'on pourrait infliger aux coupables que je connais, mais auxquels je pardonne avec cette douce satisfaction qu'éprouve un vrai chrétien quand il exerce le pardon des injures, je déclare donc, Messieurs, que je vais m'absenter pendant quinze jours consécutifs, ne pouvant m'absenter plus longtemps sans une permission de Mr l'Evêque et du directoire du district, permission que j'obtiendrai sûrement vu les malheureuses circonstances. (...) Soyez sûrs que je ne reviendrai que lorsque la commune m'aura assuré la tranquillité sur sa responsabilité ". Trois mois après son installation, le curé constitutionnel de Notre-Dame de Beaupréau décide donc de partir. Nous n'avons pas de documents concernant la réaction de la population. On suppose que beaucoup furent contents de ce départ. Coquille apparaît comme un homme de bonne volonté, et il ne désespère pas de voir le calme revenir à Beaupréau. Il ne sanctionne pas les Bellopratins puisqu'il autorise le curé de Saint-Martin, Clambart, et ses vicaires, mais seulement eux, à officier dans l'église Notre-Dame. Mais il insiste sur le fait que personne en dehors de l'évêque constitutionnel Pelletier ne peut nommer un desservant pour Notre-Dame.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 19 octobre 1791

La paroisse de Saint-Martin de Beaupréau était réunie à Notre-Dame de Beaupréau, et sa municipalité était supprimée ipso facto.

Ed. Rubion Les Sous Préfets
- 23 octobre 1791

Un procès-verbal du 23 octobre 1791, dressé par la commune assemblée sur ordre de Boulle, procureur général syndic, donne des récits de témoins des malheurs de Coquille. "Clemenceau (26) a dit qu'étant un jour chez Mr. Paumard, juge au tribunal de cette ville, il entendit un bruit considérable qu'étant sorti dans la rue, il vit à une croisée donnant sur icelle une femme nommée la grande Marion, buandière en cette ville, qui criait à une vingtaine d'autres femmes attroupées, en parlant de M. Coquille qui venait de passer par ladite rue: c'est un gueux, un scélérat; foutez-lui donc une rossée en passant, et que nous soyons délivrés de ce jean-foutre là (..-)"(27).

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 25 octobre 1791

Le département prend l'affaire au sérieux. Dans sa lettre aux administrateurs du district de Saint-Florent du 25 octobre 1791, le Procureur Général Syndic ne mâche pas ses mots. Cette lettre mérite d'être reproduite dans son intégralité. "Le directoire du département après communication de l'arrêté du conseil de votre administration relativement aux attroupements qui ont lieu sur votre territoire, au fanatisme et aux erreurs que sèment continuellement les prêtres réfractaires et aux principes anticonstitutionnels que répandent sans cesse les ci-devant nobles, il m' a chargé de faire passer à l'assemblée copie de cet arrêté et d'écrire à la députation du département pour qu'elle sollicite contre ces réfractaires un décret qui puisse nous délivrer de ces ennemis de la société et assurer la tranquillité publique. Nous vous prions de surveiller avec la plus scrupuleuse attention la conduite de ces hommes dangereux et de nous instruire avec exactitude de leurs complots." . Les termes sont clairs; une véritable "chasse" aux réfractaires est engagée.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 2 novembre 1791

Le 2 novembre 1791, la municipalité de Beaupréau ne reconnaît pas le manque de collaboration dont elle est accusée.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 5 novembre 1791

Le 5 novembre 1791, les administrateurs du district de Saint-Florent se plaignent d'être inculpés, à tort, de ne pas avoir soutenu Coquille.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 15 novembre 1791

Le 15 novembre 1791, la municipalité de Saint-Martin change de ton, sentant que le projet de réunion va finir par se réaliser. La municipalité a convoqué le général de la paroisse(23). La commune compte 2.300 habitants, mais ne sont réunis que les 400 citoyens actifs(24) pour délibérer. La paroisse de Saint-Martin vient de recevoir une augmentation d'impôts, mais refuse de payer en plus les taxes de Notre-Dame. Ce sont les mêmes préoccupations qui reviennent mais les termes sont plus durs à l'égard de la paroisse Notre-Dame. "(...) Comment des laboureurs pourraient-ils avec des citadins, toujours disposés à faire sentir leur prédominance, goûter les fruits précieux de cette égalité qui nous est garantie par les décrets ? (...) Si notre invincible répugnance à adhérer au décret qui porte suppression de notre paroisse, si nos justes réclamations ne sont pas favorablement accueillies, nous nous soumettons parce que nous ne savons pas résister à la loi, mais nous nous permettons d'observer (...) qu'il n'est pas juste de sacrifier les intérêts particuliers quand il n'en résulte aucun bien pour le public"(25). A Saint-Martin, on accuse le curé constitutionnel de Beaupréau de vouloir la réunion pour obtenir un traitement plus important. On accuse les habitants de Notre-Dame de vouloir se décharger d'une partie de leurs impôts sur Saint-Martin. On crie au scandale car on a peur d'être obligé de financer la construction d'une église à Notre-Dame, alors qu'on vient d'en construire une neuve à Saint-Martin. C'est une véritable révolte des paroissiens de Saint-Martin qui se demandent à quoi sert la Révolution.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 25 octobre 1791

Le 25 octobre, le département de Maine-et-Loire écrit à l'Assemblée pour lui faire part du départ de Coquille et dire: "la plupart de nos curés constitutionnels sont dans le même cas, si on ne les soutient pas. Mais comment les soutenir, quand on n'est secondé ni par les tribunaux, ni par les

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 27 août 1791

Le 27 août 1791 les administrateurs du district de Saint-Florent écrivent à ceux du département: "(...) Nous allons, Messieurs, dès lundi, faire la démolition de la chapelle de la Charité(50), et par là détruire un point de ralliement au fanatisme, mais nous vous observerons qu'il en est un autre où le peuple se porte avec affluence, et sans discontinuation depuis la mi-août(51), la chapelle de Bellefontaine, district de Cholet, est le lieu du rendez-vous. Le concours y est considérable, on y arrive processionnellement et nuitamment de tous les côtés."

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 27 novembre 1791

Le cas de Coquille n'est pas unique. Nous avons retrouvé la lettre de démission du curé constitutionnel de La Poitevinière(29), DUNAN, le 27 novembre 1791. Nommé le 2 octobre, il a tenu à peine deux mois à son poste. "Je suis décidé à refuser toute cure située dans les Mauges et éloignée de la Loire (30) (...) La résidence dans une paroisse aussi aliénée serait inutile, parce que personne ne réclamerait mon ministère, impolitique parce que j'y recevrais des injures (...), dangereuse parce que les soi-disant officiers municipaux sont sans doute les plus zélés partisans de l'ancien curé, et de ses détestables projets (...)" .

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 28 novembre 1791

De sa terre d'exil, Coquille continue d'écrire. Le 28 novembre 1791, de Chalennes, il explique au Procureur Général Syndic: "Je suis toujours à Chalennes en attendant les ordres du département, la commune de Beaupréau ne voulant pas m'assurer ma tranquillité sur sa responsabilité. Je n'ai pas cru devoir m'exposer à la fureur du fanatisme qui se fortifie de jour en jour dans les Mauges,

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799

Beaupréau devenant surtout le repaire des prêtres non assermentés.(...) Que vous dirai-je, Monsieur, si ce n'est que le parti est pris de massacrer tous les intrus.(...) Je crains fort que ces pieux fanatiques ne renouvellent les horreurs de la Saint-Barthélémy.)

- 14 décembre 1791

Les habitants de la ville de Beaupréau adressèrent au Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, un mémoire par lequel ils demandaient l'établissement dans leur ville d'un siège royal. Le Garde des Sceaux, qui était M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, leur répondit que lorsqu'il serait question d'exécuter le décret de l'Assemblée Nationale relatif à la suppression de la justice des seigneurs, il mettrait leur mémoire sous les yeux du Roi. Le 14 décembre, ils adressèrent leur demande à M. Brevet de Beaujour, député, pour qu'il l'appuyât auprès de l'Assemblée Nationale. Celui-ci leur répondit, le 14 janvier suivant, que leur ville n'avait pu être choisie comme chef-lieu de district, et qu'elle se trouve comprise dans celui de Saint-Florent ; que rien n'est encore décidé pour le siège des tribunaux, mais que de concert avec plusieurs de ses collègues, il demandera qu'il en soit établi à Beaupréau, convaincu que ce serait très favorable aux justiciables du pays. M. Brevet de Beaujour fut exécuté à Paris, le 15 avril 1794.

Ed. Rubion Les Sous Préfets
- 14 décembre 1791

M. Brevet de Beaujour, député. Il fut exécuté à Paris, le 15 avril 1794.

Ed. Rubion Les Sous Préfets
- 1792

Sortant d'une réunion à la Collégiale Sainte-Croix (face au château), les amis de la Constitution civile du Clergé attaquent des fidèles qui rentraient d'un pèlerinage nocturne. Le sang coule.

Ed. Rubion Beaupréau de la Rév à nos jours
- 9 janvier 1792

Le 9 janvier 1792, Coquille veut toucher son traitement. Il va au directoire du district de Saint-Florent. On lui refuse parce qu'il n'est plus à son poste. Il proteste que c'est parce qu'on ne lui assure pas sa sécurité. Il écrit une longue lettre au Procureur Général Syndic pour lui reconstituer le dialogue qu'il a eu avec l'administrateur Michelin du district de Saint-Florent.(32). Coquille éclate quand l'administrateur lui dit qu'il est "un intolérant. Il lui redit la liste des misères qu'il a supportées à Beaupréau. Il réclame que tout soit fait par la municipalité de Beaupréau pour lui assurer sa tranquillité. Michelin lui répond: "Ils ne vous aiment point et ne peuvent vous souffrir. Ils nous ont dit ici qu'ils ne le feraient jamais ". Coquille rétorque: "vous voulez donc que j'aïlle me faire égorger et que je sois continuellement entre le poison, le fer et la flamme?" "Vous ne méritez pas votre traitement, reprend Michelin, puisque vous n'êtes pas à votre poste. C'est un vol que vous faites à la nation." "Rendez, par une bonne administration, le poste tenable, répond Coquille. Envoyez des commissaires pour organiser la municipalité (33). Faites fermer les portes de l'église Saint-Martin. Quoi, depuis trois mois que vous avez reçu le décret de réunion, il est étonnant que vous laissiez ce foyer au fanatisme". Michelin lui réclame des témoins des méfaits dont il est victime. Mais Coquille ne peut pas en trouver. Coquille exige même le traitement du curé de Saint-Martin pour lui, puisque la réunion des paroisses a été décrétée. Michelin lui fait remarquer que le curé de Saint-Martin, quoique réfractaire, est resté à son poste, et qu'il est hors de question de faire bénéficier Coquille de ce traitement. (34)

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 14 janvier 1792

M. Brevet de Beaujour, député, répond au courrier des habitants de Beaupréau, le 14 janvier 1792, que leur ville n'avait pu être choisie comme chef-lieu de district, et qu'elle se trouve comprise dans celui de Saint-Florent ; que rien n'est encore décidé pour le siège des tribunaux, mais que de concert avec plusieurs de ses collègues, il demandera qu'il en soit établi à Beaupréau, convaincu que ce serait très favorable aux justiciables du pays.

Ed. Rubion Les Sous Préfets
- 1er février 1792

Le 1er février 1792, le directoire du département de Maine-et-Loire, "après avoir entendu le procureur-syndic, a arrêté ce qui suit, sous le bon plaisir de l'Assemblée Nationale ": "Article 1er: Les personnes et les propriétés étant sous la sauvegarde de la loi, les districts, les municipalités, gardes et gendarmerie nationales veilleront spécialement à ce que les prêtres non-assermentés ne soient pas insultés ni maltraités, et à ce que leurs propriétés soient conservées. Article 2: L'ordre public étant troublé par la suggestion des prêtres séditieux, et la fermentation des esprits exigeant les plus grandes mesures, pour réprimer les malveillants, et mettre les prêtres non assermentés à l'abri de toute insulte dans un premier moment d'effervescence, tous prêtres non-assermentés seront tenus de se rendre, dans la huitaine, au chef-lieu de département, et d'y fixer leur demeure. (...) Article 4: Les prêtres non-assermentés se rendront tous les jours, à 10 heures du matin, dans l'endroit qui sera désigné pour entendre l'appel nominal qui sera fait, et justifier qu'ils se conforment au présent arrêté."

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 2 février 1792

En février 1792, des commissaires du département sont envoyés pour fermer les églises des paroisses supprimées, en descendre les cloches, et remplacer les municipalités en cas de besoin. Les commissaires LA REVELLIÈRE-LEPEAUX(40) et VILLIERS arrivent à Beaupréau le 1er février 1792. Ils envoient un commissionnaire et un gendarme à Chalonnes pour aller chercher Coquille. Ils veulent qu'il vienne célébrer l'office le lendemain à Beaupréau, 2 février, jour de la Chandeleur, leur but étant aussi de le réinstaller à son poste. Coquille répond le 2 février que sa présence n'est pas souhaitable pendant la réunion des deux paroisses, et que la municipalité de Beaupréau ne s'est toujours pas engagée à lui assurer sa sécurité. Les deux commissaires s'assurent auprès de la municipalité que tout sera fait pour remettre Coquille à sa place. Ils s'inquiètent de voir la mainmise de la municipalité sur les pouvoirs, le maire de Beaupréau étant aussi commandant de la garde nationale, et les six officiers municipaux en étant les six capitaines. La municipalité prétexte la nécessité de donner l'exemple afin d'exciter le zèle des citoyens.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 3 février 1792

Le 3 février 1792, La Révellière-Lépeaux et Villiers réclament deux charpentiers et deux voituriers pour descendre les cloches de Saint-Martin et les emmener à Saint-Florent. Ils ne savent pas encore que leur demande ne sera pas satisfaite. Mais pour eux, l'église Saint-Martin étant sur le point d'être fermée, la réunion des deux paroisses est imminente. Le même jour, écrivent donc à Coquille pour le supplier de revenir: "(...) vous sentez combien il est nécessaire que dimanche prochain Beaupréau ne soit pas sans messe, afin qu'on ne laisse aucun prétexte de se plaindre de ce que la réunion ait été effectuée sans qu'il y eût de curé à Beaupréau (...)". L'expédition à Saint-Martin ne se fait pas sans difficultés. Il n'y a aucun ouvrier à Saint-Martin qui accepte de descendre les cloches et de transporter les objets de culte. Il faut alors faire appel aux ouvriers de Beaupréau, en les faisant accompagner par les gendarmes. Villiers et La Révellière-Lépeaux sont désespérés par le manque de civisme des Bellopratins qu'ils observent à tous les niveaux. Dans un de leurs rapports de ce même 3 février 1792, on peut lire: "Il règne dans toutes les Mauges une insouciance sur le paiement des impositions, entretenue par les prêtres et les ci-devant, qu'il est très important de faire cesser."

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 3 février 1792

Révellière-Lépeaux ou Réveillère-Lépeaux. Né à Montaigu (Vendée) en 1753. Il a passé une année au collège de Beaupréau; a poursuivi ses études à ANGERS puis PARIS où il devint avocat au Parlement. Député du Tiers aux Etats Généraux, secrétaire de l'Assemblée. Ancien royaliste et constitutionnel; Engagé de plus en plus dans des convictions républicaines. Président du Club Ambulant des Mauges, club fondé sur proposition des Chalonnais comme un centre de résistance énergique contre l'aristocratie des départements de la Loire-Inférieure, de la Vendée, des Deux-Sèvres et du Maine-et-Loire. Commissaire de la société des Amis de la Constitution, chargé de parcourir en "missionnaire patriotique" tout le pays "fanatisé" des Mauges. Neveu et filleul du Docteur BRUNET dont nous avons parlé.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 3 février 1792

Des hommes se font déjà connaître par la population. Ainsi, Jacques Cathelineau, futur généralissime des armées vendéennes, voiturier au Pin-en-Mauges, porte la croix processionnelle de la paroisse aux pèlerinages nocturnes. Les pèlerinages se poursuivent pendant de longs mois; les procès-verbaux des commissaires du département. La Révellière-Lépeaux et Villiers en témoignent. Le 3 février 1792, ils écrivent..... "*A Beaupréau même, aux jours de foire, sur la place du Marché et à l'auberge du Plat d'Etain, des groupes de plus en plus nombreux se rassemblent, sans vraiment se cacher. Peu à peu, ces différents mouvements de fond donnent naissance à des troubles assez graves. Les habitants de Beaupréau montrent alors clairement le choix qu'ils ont fait: garder leur religion, celle de "leurs bons prêtres", celle des réfractaires. Ainsi, ils expriment à quel point ils sont déçus par la Révolution dont ils n'attendaient que des améliorations pour leur vie quotidienne.*"

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 4 février 1792

Le 4 février 1792, il faut se rendre à l'évidence qu'il est impossible de descendre les cloches de Saint-Martin. Les commissaires décident de les briser sur place, mais en vain. On parvient quand même à enlever les battants, qui sont déposés à la municipalité de Beaupréau. Il semble que le docteur Brunet, oncle et parrain de La Révellière, ait dit aux deux commissaires qu'ils étaient redevables de leur vie au curé de Saint-Martin, qui avait supplié ses paroissiens de ne pas faire de troubles pendant la fermeture de l'église. C'est pourquoi nous ne faisons mention d'aucune réaction des paroissiens de Saint-Martin, puisqu'il n'y en aurait pas eu. COQUILLE revient ce même 4 février 1792. Il demande qu'on lui ouvre la porte du presbytère qu'on a salie de boue et dont la serrure est remplie de gravier.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799

- 4 février 1792

Le 4 février 1792, il faut se rendre à l'évidence qu'il est impossible de descendre les cloches de Saint-Martin. Les commissaires décident de les briser sur place, mais en vain. On parvient quand même à enlever les battants, qui sont déposés à la municipalité de Beaupréau. Il semble que le docteur Brunet, oncle et parrain de La Révellière, ait dit aux deux commissaires qu'ils étaient redevables de leur vie au curé de Saint-Martin, qui avait supplié ses paroissiens de ne pas faire de troubles pendant la fermeture de l'église. C'est pourquoi nous ne faisons mention d'aucune réaction des paroissiens de Saint-Martin, puisqu'il n'y en aurait pas eu. COQUILLE revient ce même 4 février 1792. Il demande qu'on lui ouvre la porte du presbytère qu'on a salie de boue et dont la serrure est remplie de gravier.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 5 février 1792

Le 5 février 1792, les commissaires La Révellière-Lépeaux et Villiers vont à l'église Notre-Dame de Beaupréau afin de réinstaller le curé Coquille, et assister à la grande messe qu'il doit y célébrer.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 19 février 1792

Le 19 février 1792, un extrait du registre de la municipalité de la ville de Beaupréau nous informe que le maire, les officiers municipaux et le procureur de la commune de Beaupréau "ont pris sous leur sauvegarde les prêtres qui sont à Beaupréau, comme s'étant toujours bien conduits et pour en demeurer responsables quant à leur conduite".(5) C'est une réponse à l'arrêté pris par le département, mais c'est aussi l'expression officielle d'un certain soutien - plus que d'une surveillance réelle - apporté au clergé local.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 26 février 1792

Nous avons une nouvelle lettre de Coquille le 26 février 1792, adressée aux administrateurs du département. Il a repris ses fonctions... et ses habitudes! Il se plaint à nouveau: *"Je vous dénonce le sieur COYCAULT, maire de Beaupréau. Il annonce la paix au son du tambour, il fait la guerre aux patriotes partout où il les rencontre. Il défend à neuf heures du soir de me dire des sottises, et se réserve le droit exclusif de m'insulter jusque dans les fonctions de mon ministère (...)"*, Il se plaint aussi d'avoir été obligé par le maire d'aller enterrer quelqu'un dans le "cimetière supprimé" de Saint-Martin. Il explique en long et en large qu'il est *"inconstitutionnel d'enterrer dans un cimetière supprimé qui doit être mis en vente"*. Nos recherches ne nous ont pas permis de savoir si un acquéreur avait été trouvé pour le cimetière en question. On imagine bien que les candidats ne devaient pas être très nombreux. Coquille signale qu'il a publié depuis trois semaines l'arrêté qui assigne à résidence les prêtres réfractaires à Angers, et que le maire n'a toujours rien fait pour le faire exécuter. Il écrit plusieurs pages de reproches à l'encontre du maire et finit par dire: *"Voilà, Messieurs, la conduite infâme du maire de Beaupréau, je vous le dénonce pour que vous puissiez faire un exemple capable d'intimider les Mauges. Il m'est impossible d'obtenir la tranquillité si vous ne punissez pas le chef de révolte. Je serai encore obligé de quitter mon poste, si vous n'envoyez pas chercher peut-être 80 prêtres et si vous ne destituez pas ce maire, qui tôt ou tard fera déployer le drapeau rouge contre les patriotes. Si quinze ou seize patriotes, qui avaient projeté de former une société des Amis de la Constitution, pendant le séjour que messieurs les commissaires ont fait à Beaupréau, n'ont pas eu le courage d'effectuer leur projet, comment voulez-vous que je lutte seul contre l'enfer? (...)"*. Coquille réclame les gendarmes pour l'accompagner dans le cimetière pendant les enterrements.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 26 mars 1792

Charles Boisard, lieutenant de gendarmerie nationale du département de Maine-et-Loire, s'est déplacé à Beaupréau le 26 mars 1792, "(...) ayant été informé (...) qu'un rassemblement considérable de gens armés de bâtons et de torches allant en procession au chêne (...) de Saint-Laurent, avaient attaqué dans Beaupréau, sur les deux heures de l'après-midi du susdit jour des citoyens (...) réunis pour assister à une séance des "Amis de la Constitution", (...) que lesdits citoyens étaient encore menacés d'une nouvelle attaque par un plus grand nombre de processionnaires, qui pour cet effet se rassemblaient, que des mauvais citoyens de Beaupréau avaient tenté et roulaient encore sonner le tocsin pour attirer un plus grand nombre d'ennemis aux amis de la constitution et les écraser entièrement (...)"'. C'est un nouvel exemple de la peur des habitants de Cholet, qui ont demandé le secours de la gendarmerie pour un événement qui a eu lieu à 18 kilomètres de chez eux. Il est étonnant de n'avoir aucune trace de cet affrontement du côté de la municipalité de Beaupréau. Y a-t-il eu complicité des pouvoirs publics bellopratins? Quelles sont les responsabilités de chacun dans cet affrontement? Nous ne pouvons pas répondre, n'ayant que les témoignages du lieutenant de gendarmerie de Cholet à notre disposition.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 26 mars 1792

Un autre courrier du même jour, le 26 mars 1792, adressé visiblement aux administrateurs du département, répond en partie à nos interrogations: "Messieurs, les soussignés (...) vous dénoncent la municipalité de Beaupréau dont la coupable négligence favorise les efforts que les ennemis de la patrie ne cessent de tenter contre l'établissement de la liberté publique (...)" Les auteurs réclament en conséquence que la municipalité de Beaupréau soit cassée et remplacée par une autre, qu'il soit envoyé à Beaupréau 50 hommes d'armes pour faire exécuter efficacement les lois, et enfin que le département s'adresse au corps législatif pour en obtenir la permission de lever dans le département un nouveau bataillon de volontaires qui serait utilisé pour maintenir la tranquillité publique en cas de nécessité. (10) On peut reconnaître dans les signatures des Amis de la Constitution: Renou, administrateur du district de Saint-Florent; Clemenceau, juge au tribunal de Beaupréau(11); Coquille, le célèbre curé constitutionnel de Beaupréau; et La Revellière-Lépeaux, le commissaire du département.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 6 avril 1792

Le 6 avril 1792, Coquille se plaint de ne pas avoir reçu de la municipalité les objets de culte nécessaires pour la Semaine Sainte. Fidèle à lui-même, il parle des Bellopratins dans des termes désormais habituels: "Le Samedi Saint et les trois fêtes de Pâques me fourniront les moyens de vous prouver que la municipalité de Beaupréau est la plus anti-curé-constitutionnel qui puisse exister dans l'empire français. Je ne parle pas des hommes que l'on fait sauler pour venir m'assassiner dans le presbytère (...)".

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- Fin avril-début mai 1792

Fin avril-début mai 1792 intervient l'affaire de La Poitevinière. Comme précédemment nous avons choisi de citer des extraits des rapports de Boisard, lieutenant de gendarmerie de Cholet. "Nous sommes arrivés en ladite paroisse de La Poitevinière à midi, étant accompagnés d'un détachement de gendarmes et cavaliers du Hème régiment (...)". Il a trouvé réunis six élus de La Poitevinière, plus onze officiers municipaux et trois maires de la région avoisinante. "(...) nous avons remarqué dans ladite maison beaucoup de mouvement et que tout était disposé pour un grand repas. Ayant interpellé lesdits particuliers de nous déclarer quel motif pouvait les avoir rassemblés, tous ont dit que c'était pour leurs affaires particulières, à l'exception du nommé Jean Joseph Gilbert qui a dit qu'il était venu sur l'invitation du susdit Courbet, à l'effet d'assister à une assemblée d'environ 30 municipalités (...) Jean Allaire et Joseph Séchet ont aussi dit être venus pour le même sujet (...) Les autres ont dénié avoir aucune connaissance de ladite assemblée". Boisard continue son récit. Il nous semble intéressant d'en reproduire un long extrait: "(...) à notre arrivée une douzaine de particuliers de différentes paroisses, tous maires et officiers municipaux, s'étaient évadés par les derrières, que beaucoup de particuliers du bourg venaient de partir par différents chemins pour empêcher l'arrivée de tous ceux qui devaient se réunir chez ledit Courbet, (...) que cette assemblée aurait été nombreuse et complète à midi, sans le retard du sieur Simon COISCAULT, maire de Beaupréau, qui devait être du nombre; lequel aurait été probablement retardé par une audience extraordinaire (...) qu'ils croient (...) que le sujet de l'assemblée (...) était d'arrêter que chaque paroisse demanderait hautement le renvoi des prêtres assermentés, et la remise en place des réfractaires; qu'à défaut de réussite, on engagerait un soulèvement; (...) et que c'était le nommé Cantiteau, curé du Pin-en-Mauges, qui avait dicté les écrits (...) que ces écrits avaient été déposés chez le nommé Coiscault, maire de Beaupréau, et qu'il devait se trouver à l'assemblée du 8 mai et la diriger". Et Boisard achève son récit en racontant qu'il se fabrique des piques et des baïonnettes en grande quantité chez les maréchaux des différentes paroisses. Il signale également des rassemblements importants à La Chapelle du Genêt et que le curé reçoit chez lui une partie Et de "ceux qui engagent l'insurrection et parlent d'égorger les patriotes".

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 30 avril 1792

Le premier événement qui se déroula à la Poitevinière fut la réunion des 34 maires, organisé par Pierre COURBET, aubergiste et maire de La Poitevinière, le 30 avril 1792.

<http://denecheau.free.fr/guerres.htm>
- 4 mai 1792

Le maire et les officiers municipaux de Chemillé cherchent à intimider en confirmant les dires de Boisard et en écrivant dès le 4 mai 1792: "le rassemblement de La Poitevinière a pour objet de faire une grande explosion dans les Mauges".

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 8 mai 1792

La réunion de La Poitevinière est intéressante pour notre étude. Il y aurait eu un complot fomenté par les maires et officiers municipaux. Il semblerait par ailleurs que le maire de Beaupréau ait joué un rôle important dans ce complot. Nous avons retrouvé la raison du retard du maire de Beaupréau. Deux jours avant, le 6 mai 1792, de nouvelles élections municipales avaient lieu à Beaupréau, mais elles s'étaient prolongées sur plusieurs jours, à cause de certaines complications. En effet les procès-verbaux de ces élections nous montrent le temps interminable qu'il fallait

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799

pour procéder aux élections. "(...) le premier appel nominal pour déposer les bulletins pour la nomination d'un maire fait par M. Musset, ayant donné sur un nombre de 84 votants un résultat de 86 bulletins, cette épreuve a été jugée nulle (...)." Coiscault était finalement élu. Il est cependant amusant de voir au niveau de l'organisation de ces élections que certains scrutateurs ne savaient pas signer. Il est à espérer qu'ils aient su au moins lire pour dépouiller les bulletins de vote. Dans le cas contraire, on ne s'étonnerait pas des accusations portées par les amis de la constitution sur l'invalidité des élections municipales à Beaupréau. Il est bon de signaler que, lors de ces élections, la nouvelle municipalité devait jurer fidélité à la Nation, à la loi et au Roi, et promettre de maintenir de tout son pouvoir la constitution du royaume. Nous sommes en mai 1792.

- 8 mai 1792 Le 8 mai 1792, une nouvelle réunion fut organisée, pour adopter une pétition définitive pour obtenir le retour des prêtres réfractaires. Cette seconde réunion fut dispersée et certains membres dont Pierre COURBET, furent arrêtés, accusés de "complots tendant à troubler l'Etat et à armer les citoyens les uns contre les autres". <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 17 mai 1792 Dans un rapport du 17 mai 1792, Boisard signale la présence à La Chapelle du Genêt, dans un rassemblement de 3.000 à 4.000 personnes, de Coiscault, maire de Beaupréau, d'un officier municipal chirurgien de Beaupréau - le docteur Brunet probablement - et du procureur de la ville de la commune de Beaupréau. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 18 mai 1792 Le 18 mai 1792, on apprend que sept maires ou officiers municipaux sont détenus à la maison d'arrêt d'Angers, dont un officier municipal de Saint-Martin de Beaupréau. Boisard s'en prend à Coiscault, maire de Beaupréau. Le 18 mai 1792, il écrit au département: " (...) j'ai interrogé le fameux Coiscault, mais je n'ai point assez fait de découverte sur son compte dans l'affaire de La Poitevine pour l'envoyer à Angers, mais il se trouve compliqué dans un procès-verbal d'un rassemblement considérable à La Chapelle-du-Genêt (...) après cela on pourrait l'arrêter et lier cette affaire avec celle de La Poitevine, si vous pensez comme moi je vous prie de me le marquer de suite et le fameux fanatique ira à Angers." Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 19 mai 1792 La réponse ne tarde pas. Le directoire du département répond le lendemain, 19 mai 1792: "nous sommes fâchés que les différentes dépositions des témoins que vous avez entendus n'aient pas chargé le sieur Coiscault, mais puisqu'il n'est chargé par personne, il faut attendre une autre occasion." (1 7) Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 23 mai 1792 Voici le procès-verbal tel qu'il a été envoyé à l'Assemblée Nationale le 23 mai 1792: "Lettre des administrateurs du département de Mayenne-et-Loire au sujet d'un rassemblement suspect dans ce département". <http://ldenecheau.free.fr/documents/archivesparlement1792.pdf> <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 5 juin 1792 Le 5 juin 1792, le procureur syndic du district de Cholet écrit à celui du département et montre bien à nouveau l'inquiétude des Choletais. "(...) Vous avez l'intention de faire marcher dans les districts de Cholet et Saint-Florent un détachement de 25 gardes nationales à cheval, pour surveiller les trahisons dont nous sommes continuellement menacés et les perfides projets des ennemis de notre constitution. Toutes les circonstances les plus orageuses nous paraissent devoir vous autoriser à presser l'exécution de votre projet, des attroupements séditeux dans ces cantons dont nous sommes journellement instruits, le fanatisme dont nous avons à nous plaindre plus que jamais, (...) tout vous engage à faire marcher ce détachement de troupes à cheval (...)." Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 17 juin 1792 Le 17 juin 1792, le Directoire du département, ayant été instruit "qu'un certain nombre de citoyens et de gardes nationaux se sont armés sans réquisition pour conduire au Petit Séminaire les prêtres non-assermentés qui étaient sous la sauvegarde de la loi", s'est déclaré affligé par cette conduite inconstitutionnelle dont il ignore les motifs. Il demeure ici un respect du clergé insermenté qu'on ne veut pas maltraiter. Cependant, peu à peu on s'active pour séparer les prêtres de leurs ouailles, et parfois sans ménagement. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 19 juin 1792 Le 19 juin 1792, le Procureur Général Syndic s'inquiète de la lenteur du déménagement du séminaire. Les prêtres détenus doivent y être installés. Il demande que les séminaristes n'emportent que le strict nécessaire, "c'est-à-dire autant de lits que d'individus, une partie de la batterie de cuisine et des meubles dont ils ont absolument besoin." Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 26 juillet 1792 Le 26 juillet 1792, un extrait du procès-verbal des séances du conseil général du département nous indique que le conseil général considère "que les prêtres insermentés et détenus dans les deux séminaires d'Angers sont dans un état d'arrestation provisoire, pour la sûreté de leur personne et le maintien de la tranquillité publique." Ce procès-verbal précise que "*des mesures de sûreté et des précautions ont été prises pour empêcher que la tranquillité publique ne soit troublée par le fanatisme et la communication des prêtres insermentés avec les citoyens, que l'esprit de malveillance propage ses principes anticonstitutionnels et que les deux séminaires sont un foyer dangereux qui désole le département*". Le Conseil Général considère que les réfractaires, quoique détenus, font répandre dans les campagnes des avis qui annoncent leur rétablissement prochain dans leurs places. Le Conseil Général décide donc, ce 26 juillet 1792, que les prêtres ne pourront plus se faire servir par des personnes étrangères au service des séminaires. Ils se feront servir par les personnes de l'intérieur en payant la nourriture qui leur sera donnée. Ils pourront recevoir le linge et les vêtements de l'extérieur, mais ne recevront leur vin que le samedi après-midi. Ils n'auront aucun domestique personnel. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- août 1792 24 août 1792: Ce sont trois chanoines du chapitre Sainte-Croix: les abbés Pierre-François-Marie Deniau, Louis Pichonnière et Pierre-Paul Piffard, et le curé Jean Trottier de Notre-Dame de Beaupréau. On sait que les abbés Pichonnière et Trottier sont signalés comme ayant été détenus au moins du 30 octobre 1792 au 14 juin 1793. P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 8 août 1792 Les prêtres restent donc enfermés, pour une période indéterminée. Leur libération est réclamée, mais la réponse est la suivante, le 8 août 1792: "(...) *le danger de la patrie ne permet pas de rendre la liberté à une classe d'hommes dont les manœuvres, évidemment combinées avec celles des ennemis extérieurs, tendent au renversement de la constitution (...)*". Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 23 août 1792 Le 23 août 1792, une lettre de Delacroix, Président de l'Assemblée Nationale, au Directoire du Département de Maine-et-Loire, parle de la déportation des réfractaires. "*L'Assemblée Nationale a décrété les bases de la loi qui ordonne la déportation de ces prêtres factieux qui fanatisent les consciences et troublent l'empire, et elle déterminera incessamment le mode d'exécution de cette loi si importante dans la circonstance pour le rétablissement de la tranquillité publique.*" Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 24 août 1792 A Paris, on cherche avant tout à ne pas agir contre la loi. Tant que la loi ne l'autorise pas, on ne pourra pas maltraiter les prêtres détenus. C'est ce qui est clairement écrit dans la lettre du Ministre de l'Intérieur, Roland, au directoire du département de Maine-et-Loire, le 24 août 1792: "*On me marque, Messieurs, que 400 prêtres qui sont enfermés depuis deux mois dans le séminaire d'Angers y éprouvent toutes sortes de vexations de la part de la garde nationale de cette ville; qu'ils viennent d'être mis pendant six jours de suite sur la paille, au pain et à l'eau, et que plus de la moitié de ces prêtres sont âgés de 60 à 80 ans et infirmes.* Ces détails sur l'internement des réfractaires à Angers ont pu sembler longs au lecteur, mais il nous a paru indispensable d'évoquer l'événement, sachant que nous avons pu recenser, parmi le désordre des divers registres, quatre prêtres de Beaupréau. Ce sont trois chanoines du chapitre Sainte-Croix: les abbés Pierre-François-Marie Deniau, Louis Pichonnière et Pierre-Paul Piffard, et le curé Jean Trottier de Notre-Dame de Beaupréau. Il semble qu'ils aient fait partie des prêtres déchus de leurs traitements faute d'avoir prêté serment. Il reste d'ailleurs une ambiguïté au sujet des traitements, puisque ces quatre prêtres sont inscrits dans un tableau recensant les prêtres déchus de leur traitement, et qu'un autre tableau de la même époque signale que 12 des 15 prêtres détenus originaires du district de Saint-Florent ont des traitements et que trois seulement n'en ont pas. Nous ne savons donc pas exactement s'ils perçoivent encore ou non leurs traitements pendant leur détention. On sait que les abbés Pichonnière et Trottier sont signalés comme ayant été détenus au moins du 30 octobre 1792 au 14 juin 1793. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 26 août 1792 Coquille ne cesse de dénoncer cette municipalité de Beaupréau sur laquelle il n'a aucun contrôle. Il n'en est pas pour autant dégoûté de la politique. Pour lui, la meilleure manière de changer les choses, c'est de s'y investir soi-même. Dans les procès-verbaux de nomination des électeurs pour la Convention Nationale du 26 août 1792, on retrouve notre Coquille. Les citoyens non domestiques, âgés d'au moins 21 ans, domiciliés à Beaupréau depuis au moins un an, se réunissent au chapitre de Beaupréau pour procéder aux élections. Il faut élire dix électeurs pour le canton de Beaupréau. Chaque électeur est élu un par un. Coquille est candidat à chacune des six premières élections, mais il ne parvient pas à rassembler suffisamment de voix et se décourage pour les quatre dernières élections. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799

- Septembre 1792

Convention nationale (1792-1795). L'élection des députés de la Convention a lieu du 2 au 19 septembre 1792, après l'élection des collèges électoraux par les assemblées primaires le 26 août. Louis-Marie de La Révellière-Lépeaux, administrateur du département, ancien Constituant. Donne sa démission le 13 août 1793 ; n'est pas remplacé ; rentre à la Convention le 18 ventôse an III (8 mars 1795). Il fut un des cinq premiers Directeurs du Directoire.

[Liste Députés M&L](#)
- 19 septembre 1792

Le 19 septembre 1792, Coquille écrit pour raconter les inventaires des armes faits par les commissaires de la municipalité. La municipalité a fait désarmer les patriotes, "parce qu'il n'y avait qu'eux à avoir fait leur déclaration" dit Coquille. Notre curé constitutionnel paraît bien préoccupé par cette nouvelle mesure. Les lignes suivantes nous expliquent pourquoi. *"Je n'ai pas pensé que la loi obligea les individus dont le patriotisme est à l'épreuve, à donner leurs armes, dans un endroit où ils en ont besoin, tant pour leur sûreté personnelle que pour en imposer aux fanatiques. En conséquence j'ai déclaré par écrit que la loi obligeant les citoyens à donner leurs armes, ou à marcher, je marcherai aux frontières ou à quelque poste que ce fût, plutôt que de rester désarmé au centre du fanatisme"*. Et il précise ensuite: *"Je vous prie, Monsieur de faire attention que je n'ai que deux pistolets auxquels je dois en partie le respect qu'on me porte, lorsque je suis obligé de faire un enterrement"*. Le 3 octobre 1792, le Département autorise Coquille à conserver ses deux pistolets, et interdit à la municipalité de les lui enlever.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 19 septembre 1792

Près d'un an après, la situation au collège n'est guère différente. Dans sa lettre au Procureur Général Syndic le 19 septembre 1792, Coquille se réjouit d'avoir bientôt une gendarmerie pour entretenir le modérantisme, et il parle des prêtres qui continuent impunément leurs manœuvres, et le collège est toujours le refuge des prêtres réfractaires.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 8 octobre 1792

Le 8 octobre 1792, le "commissaire Procureur Général syndic" écrit aux citoyens administrateurs du directoire du district de Saint-Florent: "Vous ne m'avez point fait part du parti que vous avez pris relativement au collège de Beaupréau, vous avez vraisemblablement fait notifier aux prêtres et autres ecclésiastiques le décret de la déportation en leur notifiant celui de la suppression des congrégations séculières, confréries, etc. Cette opération est de la dernière importance pour la tranquillité des Mauges et pour la ville de Beaupréau. Si vous n'avez personne en vue pour mettre à la tête de cet établissement, vous pouvez provisoirement en remettre la direction au citoyen Coquille, et d'après les détails et informations que je vous prie de me donner le plus promptement que vous pourrez, tant sur le mobilier que sur les revenus et ressources de ce collège, nous aviserons On sent ici très bien, une nouvelle fois, la confiance accordée à Coquille par le Département. On peut aussi deviner entre les lignes la fermeture prochaine du collège de Beaupréau.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 10 octobre 1792 / 9 nov

En effet, il semble qu'un arrêté du Directoire du District de Saint-Florent, en date du 10 octobre 1792, enlève la direction du collège à Darondeau pour la confier au curé intrus de Notre-Dame. ".Mr. Darondeau quitta le collège le 9 novembre 1792, et Coquille s'installa à sa place. (...) Curé, il était sans paroissiens; principal, il eut peu ou point d'élèves. D'ailleurs il tomba presque aussitôt malade et se trouva dans l'impossibilité de s'acquitter de ses nouvelles fonctions". En février 1793, la municipalité cherche à remplacer Coquille en réclamant des instituteurs au département. Avec les événements de mars 1793 - dont nous allons parler en troisième partie - la question reste en suspens et le Collège est fermé.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 30 oct 1792

On sait que les abbés Pichonnière et Trottier sont signalés comme ayant été détenus au moins du 30 octobre 1792 au 14 juin 1793.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- Novembre 1792

Novembre 1792 : les élections municipales se font au suffrage universel

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- Novembre 1792

Les professeurs du Collège, dont aucun n'est assermenté, doivent se disperser. A l'arrivée du citoyen Coquille, nouveau principal, assermenté, les élèves partent tous, ainsi que les domestiques. Le Collège restera fermé. Les armées, vendéenne et républicaine, l'occuperont à tour de rôle, puis il abritera différentes administrations.

Ed. Rubion Beaupréau de la Rév à nos jours
- novembre 1792

Sans doute était-il devenu un refuge pour bien des prêtres réfractaires, mais la Municipalité, connaissant son intérêt pour la ville, ne mettait aucun empressement à faire exécuter la loi. Elle dut pourtant, sur une dénonciation, et par ordre du procureur syndic du district, le citoyen Renou, obliger les professeurs à se disperser en novembre 1792. Le nouveau principal fut le citoyen Coquille. Les élèves abandonnèrent aussitôt l'établissement et les domestiques eux-mêmes refusèrent de rester. Le collège resta fermé, et servit tour à tour aux armées vendéennes et patriotes, et resta seul debout dans un pitoyable état de délabrement après la pacification. Sous le Directoire, on y établit d'abord l'administration municipale, le tribunal correctionnel avec greffe, prisons, etc., tandis que de son côté, en 1800, M. Loir-Mongazon, curé de Beaupréau, rouvrait modestement à la cure une école secondaire. Le Conseil d'arrondissement, le Conseil Général, le Préfet réclamaient déjà la réouverture du collège.

Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
- fin 1792

Bien que les professeurs aient refusé de prêter le serment constitutionnel, le collège continua de fonctionner sous, la direction de M. Darondeau jusqu'à la fin de 1792.

Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
- 1793

Nombre d'habitants recensés à Beaupréau Commune en 1793: 2 678

EHESS/Cassini + [Insee](#) à partir de 2006
- 1793

Les registres de la Municipalité ont dû disparaître dans guerre de la Vendée ; il n'en existe plus vestige. Un brouillon de la précédente délibération se trouve dans les archives du château.

Ed. Rubion Les Sous Préfets
- 1793

1793 : désignation dans chaque commune d'un « agent national » chargé de surveiller les communes et l'application des lois : deux autorités l'une élue, l'autre nommée
- 1793

Le château fut incendié par les Bleus en 1793.

[C Port Révisé](#)
- 1793

L'église du XV^e s. fut entièrement brûlée durant les guerres de Vendée.

[C Port Révisé](#)
- 1793

Quant au cénotaphe de Beaupréau, il fut également détruit durant la Révolution, les statues martelées et défigurées ; quelques fragments ont pu être recueillis et conservés au château, on a pu reconstituer une partie des gisants et une des statues des venus ; ces tronçons assez informes sont cependant conformes aux dessins de l'œuvre que nous en avait laissé Gaignières quand celle-ci était encore intacte. (Maurice Roy, Gazette des Beaux-Arts, 1930, pp. 100-112.) Les gisants du prince et de la princesse, déposés par le duc de Blacas à l'abbaye de Bellefontaine en 1958, ont été placés dans le transept de l'église abbatiale. (Amiral de Maupeou, « Le Mausolée de Charles de Bourbon », Revue du Bas-Poitou, janvier 1961.)

[C Port Révisé](#)
- Au cours de 1793

La Convention se venge. Massacres en dehors de toute bataille et sans raison : Un important charnier à la Ragonnière, massacre de 100 à 150 personnes à la Maison des Enfants de Chœur, et de 130 femmes et enfants dans le Parc, en décembre.

Ed. Rubion Beaupréau de la Rév à nos jours
- janvier 1793

Joseph Clémenceau, juge au tribunal de Beaupréau à l'époque, écrit à ce sujet: "Si on commit une faute en politique en expulsant les prêtres et en les déportant, on en fit une autre en les faisant remplacer, surtout dans les départements de l'ouest, par des hommes nouveaux qui furent en horreur aux habitants, même avant de les voir et de les connaître." *Confirmant en quelque sorte les multiples récits de Coquille, Clemanceau ajoute: "Dès que les prêtres assermentés paraissaient dans les communes, on les accablait d'outrages et d'injures. Plusieurs d'entre eux furent obligés de prendre la fuite pour se soustraire à des traitements qui auraient pu être plus dangereux. On attaqua leur moralité; on en vint à leur contester leurs pouvoirs; on prétendit qu'ils n'étaient pas revêtus des droits sacrés de leur mission apostolique, qu'ils n'avaient pas les qualités requises pour exercer les fonctions du culte, et qu'enfin ils n'avaient pas le caractère de prêtre, qu'ils n'avaient pas la puissance de lier et de délier. On alla jusqu'à nier qu'ils eussent le pouvoir d'accomplir le plus profond et le plus sacré des mystères, on soutenait que le pain dans leurs mains profanes ne pouvait être changé en la nature d'un Dieu. Le peuple était pleinement convaincu de la nature de ces assertions."*

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- janvier 1793

La suppression de la paroisse de Saint-Martin, la présence de l'intrus, l'absence du curé habituel, l'internement des réfractaires, les différentes interdictions, tous ces événements n'ont fait que renforcer les Bellopratians dans leurs convictions religieuses, et discréditer le bien-fondé de la Révolution dans toutes les Mauges. Il est fondamental de comprendre que la région s'enfonça, dès lors, dans son particularisme, et montre ostensiblement le choix qu'elle fait entre la Révolution et la Religion, qu'elle considère désormais comme incompatibles.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799

- janvier 1793

Seulement 8% du clergé des Mauges apprêté serment à la Constitution Civile du Clergé selon Charles Tilly. C'est un des plus forts taux de refus du serment dans les régions de l'ouest de la France. Au collège de Beaupréau, aucun prêtre n'a prêté serment. Dans le district de Saint-Florent, sur les 40 paroisses, quatre curés seulement auraient juré. Dans le reste du département de Maine-et-Loire, les chiffres diffèrent un peu. Les assermentés représentent quand même 35% du clergé dans la vallée du Layon, et jusqu'à 53% dans le Val Saumurois. "La majorité du clergé de l'Anjou, les trois quarts de celui de Loire-Atlantique, les deux tiers de celui de la Vendée refusent la Constitution Civile du Clergé" affirme Jean-Clément MARTIN. Il souligne aussi que des régions autres que l'ouest ont refusé le serment, comme les régions des montagnes du Centre, le Bas-Rhin, la Moselle. Cependant les Mauges, et donc Beaupréau, apparaissent comme la région réfractaire par excellence.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- janvier 1793

Coquille quitte définitivement Beaupréau en janvier 1793.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 21 janvier 1793

la mort du Roi Louis XVI, le 21 janvier 1793,

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 21 janvier 1793

Le 21 janvier 1793 a lieu l'exécution du Roi Louis XVI. Pour les habitants des Mauges, le Roi prend aussitôt figure de martyr. Ils se souleveront pour "Dieu et le Roi".

<http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 7 février 1793

Bien avant le soulèvement, les émigrés sont étroitement surveillés. Un mois avant, le 7 février 1793, le district de Montglone demande au département "si le ci-devant chevalier Lefebvre de la Brulair est en émigration reconnue afin de prendre un parti, sur ce qui le concerne". En même temps, ils font passer la liste des prêtres réfractaires qu'ils soupçonnent exister dans leurs campagnes. A peine deux semaines plus tard, le district de Saint-Florent demande qu'on lui renvoie l'inventaire des meubles de Lefebvre de la Brulair, ancien maire de Notre-Dame de Beaupréau, pour procéder à la vente de ses effets.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 23 février 1793

DECRET DE LA CONVENTION NATIONALE, Du 23 Février 1793, l'an second de la République Française, Qui autorise les communes à convertir leurs cloches en canons<http://www.bmlsieux.com/curiosa/decret01.htm>

[Décret 23 février](#)
- 24 février 1793

Conscription obligatoire 24 février 1793

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 24 février 1793

Le 24 février, le lendemain du décret qui autorise les communes à convertir leurs cloches en canons, et le jour même du décret qui autorise la vente des ornements d'église inutiles au culte, la Convention ordonne la levée de 300.000 hommes. Aux yeux des Vendéens, ce décret prend à tous égards une allure de provocation scandaleuse. En premier lieu, il semble revenir sur l'une des décisions révolutionnaires qui avait recueilli la plus large adhésion, à savoir l'abolition de la milice, acquise à la date du 4 mars 1791. Depuis Louis XIV en effet, chaque paroisse devait un homme, qu'elle tirait au sort, et qui était astreint à des périodes annuelles d'entraînement militaire.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 10 juillet 1791 / Mars 1793

COQUILLE d'ALLEUX, curé constitutionnel. Chassé par l'insurrection au mois de mars, il se réfugia à Angers, où il devint l'ami des plus chauds révolutionnaires, qui commençaient à terroriser les autorités du département. Après la défaite de la Grande-Armée à Cholet, il retourna pendant quelque temps à Beaupréau, où il se maria avec une jeune fille du peuple : les Affiches d'Angers (18 et 19 octobre 1793) reproduisent avec empressement le Discours et la Chanson qu'il adressa à son "épouse" pour célébrer ce mariage scandaleux. Quelques jours après, à Angers, il abjura publiquement la prêtrise.

Ed. Rubion Beaupréau secret + C. Port
- 7 mars 1793

Le 7 mars 1793, un certain Alexandre Genié écrit aux administrateurs du département de Maine-et-Loire au sujet d'un arrêté pris par la commune de Beaupréau la veille. Il en explique d'abord les motivations. La plus grande partie des paroisses du district de Cholet est "en insurrection". Il évoque un combat entre les insurgés et les gardes nationales qui a fait un bilan de plusieurs morts et blessés. Genié raconte les exactions de plusieurs citoyens qui sont allés forcer plusieurs personnes à les suivre, blessant ceux qui refusaient d'obéir. Il paraît aussi qu'un rassemblement de trente paroisses est prévu dans les landes de Bégrolles "pour se porter ensuite sur différents endroits". Après l'exposé de toutes ces actions des "rebelles" Vendéens, le conseil général de Beaupréau a pris des mesures toutes particulières: "*Le conseil général de Beaupréau considérant qu'il a été affiché dans la nuit du dimanche au lundi plusieurs placards sous la halle et autres lieux portant les mots " Malheur à celui qui annoncera la milice",*

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 12 mars 1793

Dès 9 ou 10 heures du matin, la ville est investie de toutes parts, par un rassemblement armé de 2.000 à 6.000 hommes. 150 gardes nationaux à peine, dont 60 seulement armés de fusils protègent le district assemblé, avec deux petits canons. Les Vendéens déclarent qu'ils ne veulent pas tirer à la milice, qu'aucun d'eux ne partira aux frontières, que jamais ils ne serviront la nation, qu'ils périront plutôt et qu'ils y sont résolus. Un officier municipal qui veut haranguer la foule, est massacré. Deux commis du district et deux canonnières sont tués. Du côté des Vendéens insurgés, on compte quatre morts et quarante blessés dont certains mortellement. L'administration du district est mise au pillage, caisse, meubles et papiers; et le lendemain, les maisons du procureur-syndic Renou, du commandant de la garde nationale Letourneau et de l'aubergiste Guilloteau, sont saccagées de la cave au grenier. "*Mais il existe si peu d'entente, si peu de plan préparé, que ces paysans, leur coup fait, ne sachant plus à quoi se résoudre, prennent le parti de rentrer chez eux, assez inquiets sur les suites de leur expédition. Ainsi tombent les derniers arguments de ceux qui veulent voir dans l'insurrection les résultats d'une savante conspiration des nobles et des prêtres (...)*" Cette affirmation nous paraît tout à fait plausible, dans le sens où il est prouvé que, dans la plupart des cas, ce sont les paysans eux-mêmes qui viennent chercher les nobles pour prendre leur tête. Le même jour, 600 communes se soulèvent, en armes, pour la même cause.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 12 mars 1793

L'ÉTINCELLE DU 12 MARS 1793. L'insurrection, qui couve depuis deux ans, prend réellement un corps et une direction le 12 mars 1793 à Saint-Florent, chef-lieu du district. Les jeunes Vendéens, appelés à "tirer au sort" comprennent qu'on veut les armer pour défendre un gouvernement qu'ils haïssent et méprisent de toutes leurs forces. "*La levée en masse joue le rôle d'un véritable test politique où la Révolution reconnaît ses amis et ses ennemis*", explique Jean-Clément Martin. Joseph Clémenceau raconte: "*Dans la nuit, le tocsin, qui ne cessait de se faire entendre de toutes parts et qui portait au loin la terreur et la désolation, avait encore augmenté les rassemblements.*"

[Chronologie des Guerres de Vendée](#)
- 12 mars 1793

Emeutes à Saint-Florent-le-Vieil
- 12 mars 1793

12/3/1793: Emeute de St Florent le Vieil

<http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 13 mars 1793

Beaupréau est pris par les Vendéens. Le même jour, 2 000 paysans vont chercher d'Elbée à La Loge, pour en faire leur chef.

Ed. Rubion Beaupréau de la Rév à nos jours
- 13 mars 1793

Le 13 mars aussi, informé des événements de Saint-Florent, Cathelineau part avec un Sacré-Cœur de feutre à la boutonnière, et un chapelet à la ceinture, avec un premier groupe de vingt hommes rassemblés au son du tocsin. Le soir-même, Jallais et Cheminé sont pris, tandis que ceux de Saint-Florent prennent Beaupréau sans coup férir. C'est encore ce 13 mars 1793 que Bonchamps quitte son château de la Baronnière à la Chapelle-Saint-Florent, sur les instances pressantes des jeunes de sa région. A Beaupréau ce 13 mars 1793, 2.000 à 5.000 paysans vont chercher Maurice D'Elbée à son manoir de La Loge, le jour de la naissance de son deuxième fils. D'Elbée les met en garde contre la gravité d'une telle entreprise. Ils insistent, ils ne partiront pas sans lui. "*Puisqu'il en est ainsi, leur dit D'Elbée, partons ensemble à la victoire ou au martyre!*"

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 13 mars 1793

Comme nous l'avons dit, D'Elbée prend la tête des insurgés de Beaupréau le 13 mars 1793, mais il nous paraît intéressant d'évoquer dans les grandes lignes ce que fut sa vie. Maurice Joseph Louis Gigost D'Elbée naît d'un père angevin et d'une mère saxonne, à Dresde, en Saxe, le 21 mars 1752. Sous-lieutenant aux grenadiers du corps de l'électeur de Saxe en 1768, il passe au service de la France comme lieutenant dans Dauphin-cavalerie le 1er juin 1772. Lieutenant en second au 5e régiment de cheval-légers le 6 mai 1781, il en démissionne le 17 septembre 1783.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799

D'Elbée se marie le 17 novembre 1788 à la Gaubretière (Vendée) avec Marguerite-Charlotte du Houx (ou Duhoux) de Hauterive, la fille du gouverneur de Noirmoutier. Au moment de la convocation aux Etats Généraux, il réclame en vain son inscription sur les listes de l'ordre de la noblesse et doit se contenter de prendre rang dans le Tiers-Etat de sa paroisse de Saint-Martin de Beaupréau. Il signe "l'adresse des 80" le 26 juillet 1789. D'Elbée émigre en 1791. Il revient en 1792 dans sa propriété de la Loge, à Saint-Martin de Beaupréau, obéissant au décret ordonnant aux émigrés de revenir en France, sous peine de mort civile et de confiscation de ses propriétés. Il habite alors à un quart de lieue - soit 1 km -de Beaupréau, un lieu qui fait aujourd'hui partie de l'Agglomération, puisqu'accueillant le Centre Culturel de La Loge depuis 1991, et la Mairie de la Commune nouvelle depuis 2016

- 13 mars 1793 Le 13 mars 1793, Joseph Clemanceau, juge du tribunal de Saint-Florent siégeant à Beaupréau, est arrêté à 8h00 du matin avec 30 républicains. Il raconte lui-même les faits en écrivant "Le prisonnier de la Vendée". Avant d'être enfermés au château, les prisonniers ont été gardés à vue sur la place publique toute la journée. L'inquiétude augmente pour les 30 républicains; on sait qu'à Tiffauges, Montaigu, Challans, Machecoul, on fusille en masse tous ceux qui ne se réunissent pas aux insurgés. Clemanceau raconte sa journée du 13 mars 1793: "Les insurgés rassemblés à Beaupréau firent des processions dans les rues avec la croix et la bannière, tenant d'une main leurs armes, de l'autre leurs chapelets et autres signes religieux, récitant les prières d'usage auxquelles se mêlaient les cris, les imprécations et les menaces de mort contre ceux qui ne se rangeraient pas de leur parti, ce qui produisait une cacophonie effrayante et animait des scènes de tout genre qui ne peuvent se décrire. (...) On vit ce jour-là D'Elbée (...) figurer à la tête de ces processions.(...) Tous ceux qui avaient été arrêtés le matin, au nombre de trente, furent transférés le soir dans le château de Beaupréau, où ils furent emprisonnés. Qu'on se représente trente individus de la même ville réunis par une proscription commune dans une prison étroite, tenus au secret, sans pouvoir communiquer avec qui que ce soit de leurs parents ou autres, qui ne voyaient que des furieux qui ne cessaient de les insulter et de leur présenter l'image de la mort, on aura une idée de ce qu'éprouvèrent pendant les premiers jours de leur captivité les prisonniers de la Vendée." ["Le prisonnier de la Vendée" par J Clémanceau](#)
- 13 mars 1793 Combats de Jallais et de Chemillé
- 13 mars 1793 Jean PERDRIAU serait né à Beaulieu sur Layon le 3 décembre 1746, fils de Jacques PERDRIAU et de Renée MARCAIS. Le 11 janvier 1782, il épouse Anne Marie MOUSSEAU à la Poitevinière. En 1783, il était voiturier à la Poitevinière. Jean PERDRIAU, ancien caporal qui avait longtemps servi dans un régiment de ligne des armées royales, prit le commandement de la petite troupe partie le 13 mars 1793 de la Poitevinière pour attaquer Jallais. Il est l'une des premières figures du Soulèvement vendéen, aux côtés de Jacques CATHELINÉAU. Malheureusement, il sera tué au tout début des Guerres de Vendée, lors du grand choc de St Pierre de Chemillé, le 11 avril 1793. Il n'a donc pas eu le temps de marquer l'histoire des Guerres de Vendée. Blog Lionel Denecheau <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 13 mars 1793 13/3/1793: Combat de Jallais et de Chemillé <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 14 mars 1793 Le 14 mars, 10.000 hommes armés arrivent à Cholet . La ville de Cholet, la plus considérable du pays insurgé, renommée par son commerce et ses manufactures, Cholet dont la population a plus de 6.000 âmes, qui a une garde nationale bien organisée, à laquelle se sont réunis des volontaires accourus de Châtillon-sur-Sèvre pour la seconder, qui a en outre une garnison de 150 hommes du 19e régiment de dragons, paraît devoir opposer une longue résistance aux insurgés. Pourtant les Vendéens deviennent très vite maîtres de la ville. Les deux compagnies de dragons, de 75 hommes chacune, ne participent pas aux combats, à la surprise générale, et prennent la fuite, l'une vers Nantes, l'autre vers Beaupréau. Le soir du jeudi 14 mars 1793, vers 23 heures, ils arrivent à Beaupréau derrière leur capitaine Guérard. " La sentinelle des Vendéens, placée sur le pont, entendant la marche des chevaux, crut qu'une armée venait pour s'emparer de Beaupréau et s'enfuit dans la ville. Cependant les dragons avaient fait halte à l'entrée du pont, et n'osaient avancer ni reculer. Les habitants de Beaupréau se réunissaient et s'avançaient pour savoir ce qui se passait sur le pont. On fit sonner le tocsin à Beaupréau, et le signal répété dans les bourgs voisins rassemblait les gens de campagne qui accouraient dans la ville. Les dragons, immobiles au-delà du pont, attendaient qu'on vint décider de leur sort. Les Vendéens rassemblés en force les sommèrent de se rendre. Ils ne firent aucune résistance." (17) D'Elbée refuse de tuer ces prisonniers, mais souhaite qu'ils soient attachés. Brunet veut les délier. D'Elbée lui répond: "Taisez-vous, vous me fendez le cœur de me demander des grâces pour ces gueux de patriotes". (18) Plus tard, Guérard sera accusé de trahison à l'affaire de Cholet.(19) La population se divise dès le début de l'insurrection. Certains républicains prennent la fuite. Mais la majeure partie de la population se groupe derrière les deux capitaines de paroisses, L'Huillier pour Saint-Martin et Foyer pour Notre-Dame. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 14 mars 1793 Prise de Cholet
- 14 mars 1793 14/3/1793: Prise de Cholet <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 15 mars 1793 15/3/1793: Combat de Coron, prise de Vihiers <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 17 mars 1793 Divisés, les habitants des Mauges le sont. Nous avons déjà évoqué les sympathies républicaines de certaines villes des bords de Loire comme Montjean ou Chalonnes. A ce sujet, D'Elbée écrit le 17 mars 1793 "à Monsieur le commandant de la Poitevinière" pour solliciter une aide contre ce qui semble bien être une tentative d'opposition au soulèvement vendéen de la part des habitants de Chalonnes. *"Monsieur, je vous prie d'envoyer à Saint-Quentin toutes les forces dont vous pouvez disposer sans préjudices à la sûreté de votre paroisse. Il faut se secourir mutuellement, j'espère que sous très peu de jours les Chalonnais ne nous donneront plus d'inquiétude. Je vais de mon côté employer tous les moyens qui sont en mon pouvoir pour assurer notre tranquillité commune. (...) J'espère que les Chalonnais seront obligés de rentrer chez eux aujourd'hui (...) Joignez-vous aux autres et communiquez mon billet aux paroisses voisines de vous."* Le même jour, une lettre part de la Poitevinière vers "Monsieur de la Boire", sans doute le Comte de la Bouère, pour lui demander son concours comme commandant des troupes "réquisitionnées" par D'Elbée. Armand Modeste Gazeau, Comte de la Bouère, est alors commandant des insurgés de Jallais. Nous supposons qu'il a répondu favorablement à cette requête. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 18 et 21 mars 1793 Ce même 18 mars 1793 et le 21 mars suivant, deux décrets ordonnent le dénombrement et la désignation des vieux châteaux d'émigrés et autres compris parmi les biens nationaux, la rédaction d'une adresse au peuple français, la formation d'un comité de salut public, et l'établissement d'un comité dans chaque commune chargé de recevoir les déclarations des étrangers. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 19 mars 1793 En quelques jours, les Vendéens se sont emparés de Jallais, Chemillé, Cholet, Coron, Vihiers, Chalonnes, et le 19 mars 1793, les paysans du bocage remportent la victoire de Saint-Vincent-Sterlanges. Les fêtes de Pâques apportent une trêve à Beaupréau comme dans toute la région. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 22 mars 1793 22/3/1793: Prise de Chalonnes, combat de St Lambert du Lattay <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 23 mars 1793 Le 23 mars 1793, le rassemblement des forces militaires nécessaires pour dissiper les rebelles attroupés dans divers départements est décrété» Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 27 mars 1793 Le 27 mars, un autre décret met hors de la loi les aristocrates et les ennemis de la Révolution. A partir du 17 avril 1793, les passeports ne sont plus accordés aux nobles. Le décret du 3 août 1793 exige qu'il soit placé au-dessus de la principale porte d'entrée de chaque maison nationale ou d'émigré cette inscription: "propriété nationale à vendre ou à louer". Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 31 mars / 1er avril 1793 Pendant la trêve pascale de 1793 (Pâques 1793 dimanche 31 mars Lundi 1er avril), les républicains se sont ressaisis et ont rassemblé plusieurs armées, chargées d'encercler le pays insurgé. Celles-ci formant un grand arc de cercle s'avancent en direction de Beaupréau, Chemillé, Coron, Châtillon, Les Herbiers, La Roche-sur-Yon, Machecoul. Cholet est le point central où elles doivent faire leur jonction. De son côté, l'armée vendéenne, forte de 30.000 hommes, va essayer de rompre ce cercle de fer. Le 11 avril, Cathelineau et D'Elbée en brisent le premier maillon à Chemillé. C'est l'épisode du "Pater". Les Vendéens veulent tuer leurs prisonniers, mais D'Elbée les en empêche. Leur faisant réciter le Pater, il s'arrête sur les mots: "Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensé". Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799

• 11 avril 1793	D'Elbée et le « Pater » des Vendéens, au « grand choc » de Chemillé.	Ed. Rubion Beaupréau de la Rév à nos jours
• 11 avril 1793	Grand choc de Saint-Pierre-de-Chemillé	
• 11 avril 1793	11/4/1793: Grand choc de St Pierre de Chemillé	http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm
• 12 avril 1793	Pendant ce temps Bonchamps, battu à Saint-Florent, doit reculer sur Beaupréau. Le 12 avril 1793, une troupe nombreuse de Vendéens vient chercher Henri de la Rochejaquelein à Saint-Aubin de Baubigné. Il part sur l'heure en prononçant ces paroles mémorables: "Si j'avance, suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs, vengez-moi!"	Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
• 13 avril 1793	13/4/1793: combat des Aubiers par La Rochejacquelein	http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm
• 17 avril 1793	Le 27 mars, un autre décret met hors de la loi les aristocrates et les ennemis de la Révolution. A partir du 17 avril 1793, les passeports ne sont plus accordés aux nobles. Le décret du 3 août 1793 exige qu'il soit placé au-dessus de la principale porte d'entrée de chaque maison nationale ou d'émigré cette inscription: "propriété nationale à vendre ou à louer".	Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
• 19 avril 1793	Bonchamps approvisionne en balles et en poudre l'armée angevine qui reprend l'offensive et s'empare, le 19 avril 1793, du château du Bois-Grolleau, à Cholet.	Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
• 20 avril 1793	20/4/1793: Evacuation de Machecoul par Charette	http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm
• le 20 avril 1793	1793 - BATAILLE DE CHOLET (49) - QUELQUES COMBATTANTS TUÉS POUR LA FOI CATHOLIQUE Le vingt avril mil sept cent quatre vingt treize ont été inhumés au cimetière (de Cholet?) les corps de plusieurs inconnus et étrangers au nombre de quinze, de différentes paroisses qui ont été tués au combat sur cette paroisse en combattant pour la foy catholique entre lesquels ont été reconnus les cy-dessous dénommés : PIERRE FROUIN, laboureur, de la paroisse de St-Martin de Beaupréau, fils de ... Frouin et de Marie Bourget, âgé de vingt-huit ans ; et JEAN METIER, laboureur de la Chapelle-Aubry, âgé d'environ quarante ans ; fils de deffunt ... Metier, laboureur et ..., reconnu par Joseph Tuffet son voisin ditte paroisse.	BATAILLE DE CHOLET
• 22 avril 1793	Victoire de Beaupréau. Les Vendéens de Bonchamps battent la division de Gauvillier	Ed. Rubion Beaupréau de la Rév à nos jours
• 22 avril 1793	La bataille de Beaupréau se déroula le 22 avril 1793. À la suite du repli du général Jean-François Berruyer sur Chemillé, après la bataille de Vezins, le général républicain Jean-Marie Gauvilliers restait isolé à Beaupréau. Le 22 avril 1793, il fut attaqué et battu par Bonchamps et se replia vers la Loire. En conséquence, Berruyer dut lui aussi se replier sur Beaulieu-sur-Layon, mais craignant d'être pris à revers il recula encore jusqu'aux Ponts-de-Cé, devant Angers. Forces en présence: 5 000 à 10 000 "Vendéens", 3 000 Républicains (dont 900 morts ou blessés (?), 1 200 prisonniers, 5 canons perdus)	Bataille de Beaupréau (1793)
• 22 avril 1793	La bataille de Beaupréau 1793. À la suite du repli du général Jean-François Berruyer sur Chemillé, après la bataille de Vezins, le général républicain Jean-Marie Gauvilliers restait isolé à Beaupréau. Le 22 avril 1793, il fut attaqué et battu par Bonchamps et se replia vers la Loire. En conséquence, Berruyer dut lui aussi se replier sur Beaulieu-sur-Layon, mais craignant d'être pris à revers il recula encore jusqu'aux Ponts-de-Cé, devant Angers. Républicains: menés par Jean-Marie Gauvilliers 3 000 hommes Pertes 900 morts ou blessés (?) 1 200 prisonniers 5 canons perdus. Vendéens menés par Charles de Bonchamps 5 000 à 10 000 hommes	Wikipedia
• 23 avril 1793	Aussitôt après le siège du Bois-Grolleau, les généraux vendéens décident d'aller attaquer les Bleus, qui sous le commandement de Gauvilliers, se sont successivement emparés de Saint-Florent-le-Vieil, de Montrevault et de Beaupréau. Le mardi 23 avril , à deux heures de l'après-midi, la bataille de Beaupréau commence, pour se terminer rapidement par une éclatante victoire des Vendéens. Les troupes de Gauvilliers, attaquées par Bonchamps et D'Elbée, doivent reculer jusqu'à Varades. Les Vendéens se trouvent alors maîtres du pays au sud de la Loire . Les républicains réclament des secours. Il leur faut au moins contrôler la Loire pour que la navigation jusqu'à Nantes ne soit pas bloquée par les insurgés. Les Vendéens connaissent mieux la région que les républicains. Et les combats tournent vite à leur avantage au début. Joseph Clemanceau explique pourquoi : "Le pays très couvert est coupé d'une infinité de haies qui entourent chaque champ, et garni de genêts qui croissent naturellement après la récolte des grains. Ces espèces de forts élevés par la nature servaient de retraite aux gens du pays, tandis qu'ils étaient très dangereux pour les républicains, qui étaient fusillés sans qu'ils pussent voir leurs ennemis." En plus, les insurgés avaient une manière toute particulière de combattre." Joseph Clemanceau continue ses explications : "Ils combattaient sans ordre et sans garder leurs rangs, le plus souvent en tirailleurs, cachés derrière des haies, se débandant, puis se ralliant pour retourner à la charge. On les a vus courir sur les canons des républicains, tuer les canonnières sur leurs pièces et s'en emparer. Ils marchaient au combat, ce qu'ils appelaient "aller au feu", (...) par divisions communales, ils se trouvaient (...) comme dans leurs églises, entourés des gens de leur connaissance, de leurs voisins, parents et amis (...). Après l'action, vainqueurs ou vaincus, ils rentraient dans leurs foyers, vauaient à leurs travaux ordinaires dans leurs champs ou dans leurs ateliers, et (étaient) toujours prêts à combattre."	Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
• 30 avril 1793	30/4/1793: combat de Légé par Charette, reprise de Chalennes	http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm
• mai 1793	Beaupréau est donc une des premières petites villes acquises à la grande insurrection de mars 1793. Très vite, il y est établi un comité avec lequel d'Elbée correspond en mai 1793. Le butin de Saumur y est envoyé. Tout le matériel de guerre et les munitions de la "Grande Armée Catholique et Royale" y est concentré au moment de la campagne contre l'armée de Mayence. Le prince de Talmont essaiera de faire vider ce dépôt durant la bataille de Cholet, en octobre 1793.	Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
• 1er mai 1793	1/5/1793: Prise d'Argenton Chateau	http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm
• 2 mai 1793	2/5/1793: occupation de Bressuire	http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm
• 5 mai 1793	5/5/1793: Prise de Thouars	http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm
• 16 mai 1793	16/5/1793: Défaite de Fontenay	http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm
• 25 mai 1793	25/5/1793: Prise de Fontenay	http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm
• 2 juin 1793	Le 2 juin 1793, les Bellopratins libèrent 74 prisonniers républicains, en leur faisant seulement prêter serment de ne pas reprendre les armes contre les armées royales et catholiques. (5)	Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
• 6 juin 1793	6/6/1793: Affaires de Vihiers et de Doué. Combat de Montreuil Bellay	http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm
• 10 juin 1793	Prise de Saumur ; Cathelineau nommé généralissime	
• 10 juin 1793	Prise de Saumur ; Cathelineau nommé généralissime	
• 10 juin 1793	10/6/1793: Prise de Saumur. Cathelineau nommé généralissime.	http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm
• 10 juin 1793	10/6/1793: reprise de Machecoul par Charette	http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm

- 18 juin 1793 18/6/1793: occupation d'Angers <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 21 juin 1793 Le 21 juin 1793, à Angers, Donnissan, Cathelineau(6), le chevalier de Fleuriot, Duhoux d'Hauterive et D'Elbée ordonnent à Michelin de prendre les précautions nécessaires pour la sûreté du dépôt de Saint-Florent et de convertir en farine tout le blé qui lui sera envoyé. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 28 juin 1793 28/6/1793: attaque de Luçon <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 29 juin 1793 Cathelineau essaie le 29 juin de s'emparer de Nantes, mais est blessé à mort, place Viarme. Sa blessure décourage ses troupes et empêche la prise de la ville. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 29 juin 1793 Attaque de Nantes ; Cathelineau est blessé
- 29 juin 1793 29/6/1793: attaque de Nantes. Cathelineau est blessé. <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 30 juin 1793 30/6/1793: prise de Parthenay. <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 5 juillet 1793 5/7/1793: bataille de Chatillon. <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 14 juillet 1793 Des problèmes d'intendance se posent parfois avec les imprévus de la guerre. Ainsi, le 14 juillet 1793, le comité de Beaupréau écrit à M. d'Armaillé au comité de Chemillé, pour lui demander de s'approvisionner en grains directement à Saint-Florent, où "*il y a des grains bien au-delà de ce qu'il en faut dans le pays*", plutôt qu'à Beaupréau. Le grenier de Beaupréau doit approvisionner ceux de Cholet et de Mortagne, et doit faire vivre environ 850 prisonniers nouvellement arrivés dans la ville. Il est difficile de trouver des charrois pour aller se réapprovisionner, et les bellopratins ont peur de manquer de grains. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 14 juillet 1793 Le généralissime expire le 14 juillet 1793 à Saint-Florent le Vieil. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 15 juillet 1793 15/7/1793: combat de Martigné Briant. <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 15, 17 et 18 juillet 1793 Combat à Martigné-Briand ; bataille de Vihiers
- 17 et 18 juillet 1793 17 et 18/7/1793: bataille de Vihiers <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 19 juillet 1793 Après la mort de Cathelineau, D'Elbée devient le second généralissime de l'armée catholique et royale, le 19 juillet 1793. On n'a jamais su comment D'Elbée - qui n'est pas noble mais de haute bourgeoisie rurale - est parvenu à obtenir ce grade envié de général en chef, lorsque la plupart des autres chefs le surpassaient en mérite personnel et en talents militaires. Il aurait dit-on intrigué pour cela. Estimé, il a fait ses preuves, et il était l'un des bras droits de Cathelineau. Ce même 19 juillet 1793, on décide des postes d'adjoints du général en chef: pour l'Anjou ce seront Bonchamps et Stofflet. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 19 juillet 1793 D'Elbée nommé généralissime
- 19 juillet 1793 19/7/1793: D'Elbée nommé commandant en chef <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 20 juillet 1793 30/7/1793: 2eme bataille de Luçon. <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- juillet à septembre 1793 De la mi-juillet à la mi-août 1793, la guerre se déplace vers le sud. Début septembre, la Convention prépare une grande offensive, avec le concours des Mayençais, les meilleurs soldats de la République. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- été 1793 1793 Été caniculaire *D'après « Le Magasin pittoresque », paru en 1842*
- été 1793 Grands été et grandes sécheresses : XVIIIe siècle : 1701, 1712, 1718, 1719, 1726, 1727, 1767, 1778, 1793. Les chaleurs de l'été 1793 éclatèrent brusquement. Les mois de mai et de juin avaient été très froids ; il avait gelé à glace durant ces deux mois, il était tombé beaucoup de neige sur les Alpes et d'autres montagnes ; enfin, on avait vu dans la basse Autriche des chariots chargés traverser une rivière à la fin du mois de juin. Les grandes chaleurs commencèrent à Paris le 1er juillet ; à Montmorency, après le 4. Elles augmentèrent si rapidement, que la journée du 8 figure déjà parmi les époques de leur maximum. Pendant tout le mois, le thermomètre se balança, au milieu du jour, entre 40° et 25° à 26°, en indiquant douze fois 24° à 34°, et dix fois 34° à 40° ; son élévation ne fut guère moindre les dix-sept premiers jours du mois d'août. Le maximum de la chaleur a donné 38°4 le 8 juillet à l'Observatoire royal de Paris, et 40° le 16 du même mois à l'Observatoire de la marine. Durant ces grandes chaleurs, le vent resta fixé au nord, le ciel fut presque toujours beau, clair et sans nuages. Ces grandes chaleurs ont été très sèches, quoique entrecoupées de violents orages, lourdes et accablantes ; elles différèrent peu du jour à la nuit et du matin au soir. Les objets exposés au soleil s'échauffaient à un tel degré qu'ils étaient brûlants au toucher. Des hommes et des animaux moururent asphyxiés, les légumes et les fruits furent grillés ou dévorés par les chenilles. Les meubles et les boiseries craquaient, les portes et les fenêtres se déjetaient ; la viande, fraîchement tuée, ne tardait pas à se gâter. Une transpiration incessante macérait la peau, et le corps nageait continuellement dans un bain de sueur fort incommode. C'est surtout le 7 juillet qu'on a pu constater de semblables effets. Le vent du nord vint apporter ce jour-là une chaleur si extraordinaire, qu'il paraissait s'exhaler d'un brasier enflammé ou de la bouche d'un four à chaux. Cette chaleur était étouffante, régnait par un ciel très clair, arrivait par bouffées intermittentes, et produisait à l'ombre une impression aussi brûlante que celle des rayons du soleil le plus ardent. [Forum Info Climat](#)
- 3 août 1793 Le 27 mars, un autre décret met hors de la loi les aristocrates et les ennemis de la Révolution. A partir du 17 avril 1793, les passeports ne sont plus accordés aux nobles. Le décret du 3 août 1793 exige qu'il soit placé au-dessus de la principale porte d'entrée de chaque maison nationale ou d'émigré cette inscription: "propriété nationale à vendre ou à louer". Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 13 mai 1793 13/5/1793: Prise de Parthenay et la Chataigneraie <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 14 août 1793 14/8/1793: 3eme bataille de Luçon. <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 14 juillet 1793 Mort de Cathelineau
- 31 août 1793 Le 31 août 1793, le tribunal révolutionnaire de Cholet établit des listes de rebelles dont les biens sont déclarés appartenir à la République(4). Avec les signatures portées sur les passeports délivrés aux républicains par les vendéens, membres des comités provisoires des places qui sont en leur pouvoir, il est facile d'identifier des responsables. Pour Beaupréau, dix membres du comité provisoire sont victimes de ces confiscations: "Bouchet, Brunet, Chauvet, Cailleton, Charon, Dupas, Fournier, Gaultier, Godin, Vivant". Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- été automne 1793 Il n'y a pas eu de "défenseurs de la patrie" ou de "parents de défenseur de la patrie" réfugiés à Beaupréau. On imagine bien que dans cette région majoritairement contre-révolutionnaire, les républicains ne devaient pas être nombreux à chercher asile. En effet, dans les tableaux par communes des citoyens secourus, aucun nom ne figure pour Beaupréau. Les défenseurs bellopratins de la patrie s'étaient réfugiés à Montjean, Chalonnes, Saumur et Angers. Nous n'avons pas trouvé les noms de ceux qui avaient choisi Montjean ou Chalonnes. Nous disposons d'une liste de Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799

réfugiés à Angers datée de l'an II: *Elisabeth Chevalier, 36 ans, femme de ménage; Jacques Marchand (malade) et Jeanne, 52 et 47 ans; Anne Le Duc, 27 ans, fileuse; Louis Pierre Baurry, 61 ans, cultivateur; Marie Papin, 48 ans; Jean Peroteau, 63 ans, infirme; Renée Dupas, 28 ans, femme de ménage; Anne Musset, 27 ans; Joséphine Beaurry, 26 ans; Renée Bénéteau, 21 ans, fille à gage; Jacques Antoine Coquille, 52 ans, cultivateur; Michelle Juteau, 58 ans, fileuse; Marie Supiot, 52 ans; Jeanne Aubron, 21 ans; Marie Sourice, 43 ans, veuve; Marie Sourice, 20 ans; Marie Baron, 35 ans, veuve; Marie Dugast, 37 ans, veuve; Renée Soulet, 21 ans; Anne Moreau, 24 ans.*" Une autre liste datée de l'an III s'ajoute à ces noms. Trois noms seulement sont communs aux deux listes, ce qui semblerait indiquer que l'exil de ces personnes n'ait pas souvent duré plus d'un an: *"Marie Bonnet, 51 ans, veuve; Rosalie Richou, 31 ans, femme de ménage; Alexandre Gendron, 45 ans, gendarme; Louis Bory; René Bernard, 36 ans; Michelle Juteau, 59 ans, veuve; Marie et Jeanne Gazeau, 20 ans, femmes de ménage; Joséphine Bory, 26 ans; Jean Bodin, 61 ans, entrepreneur; Jacques Antoine Coquille; Françoise Manceau, 19 ans, couturière; Marie Martin, 16 ans; Urbin Tessier, 63 ans, gendarme.*" On peut remarquer que la plupart des réfugiés sont des femmes assez jeunes ou des veuves.

- en septembre 1793 Le 19 août 1793, le Procureur Général syndic de Maine-et-Loire, Boulet, demande au district de Saint-Florent des renseignements sur les émigrés. "Les troubles survenus dans notre département n'ayant pas permis au Directoire de s'occuper des opérations relatives aux biens des émigrés, il me charge de vous engager à lui adresser les connaissances que vous pourriez avoir des nouvelles émigrations depuis le mois de mars dernier ainsi que l'état nominatif des personnes qui se sont absentes de leur domicile depuis cette époque pour se réunir à l'armée des brigands de la Vendée, ou pour toute autre cause, vous voudrez bien désigner dans cet état les biens (...) et les distinguer par paroisses (...)" . Les administrateurs du district de Saint-Florent obéissent aussitôt et fournissent une liste d'émigrés du district, que nous pensons pouvoir dater de septembre 1793, et qui nous donne pour Beaupréau les noms d'émigrés suivants: "Lefebvre dit La Brulair, noble; Trottier, curé; Grasset, chanoine; Brevet, chanoine; Gasnier, chanoine; Canard, chanoine; Denais, préfet; Piffard, chanoine; Darondeau, principal du collège; Blouin, professeur de rhétorique." Si l'on exclut les chanoines du Chapitre Sainte-Croix, il y a finalement eu très peu de Bellopratins émigrés. Les quelques nobles de la région sont restés, principalement pour ne pas voir leurs propriétés vendues comme biens nationaux.

P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 5 septembre 1793 Nous disposons d'une liste de 38 personnes de Beaupréau considérées comme suspectes et *"pouvant être réputées chefs des émeutes et révoltes contre-révolutionnaires, suivant les renseignements qui ont été donnés au directoire"*. Cette liste a été établie le 5 septembre 1793, par le directoire du district de Montglonne réfugié à Angers. On y retrouve parmi ces noms les victimes des confiscations de biens que nous venons de citer. Il est intéressant de voir qu'aucun laboureur, aucun métayer ou autre paysan n'y figure. On ne cite que des nobles, des ecclésiastiques, des officiers municipaux, des marchands, des artisans. Tout nous porte pourtant à croire jusqu'à présent que le phénomène insurrectionnel a touché toute la population de Beaupréau, et a fortiori les habitants des campagnes. Claude Petitfrère indique d'ailleurs que 61% des Blancs d'Anjou sont des paysans. Et cette liste semblerait plutôt indiquer que les insurgés soient surtout de la paroisse Notre-Dame, la paroisse du bourg. Ce sont peut-être aussi les personnes les plus facilement identifiables, les nobles et les prêtres étant très connus et les artisans et marchands ayant pignon sur rue. Quoi qu'il en soit, avec toutes les réserves nécessaires, cette liste mérite tout de même de l'intérêt, c'est pourquoi nous la reproduisons intégralement: *"D'Elbée, général des armées soi-disant catholiques; Brunet, médecin, instigateur; Derortais, ci-devant noble, instigateur; Biret, ci-devant abbé, instigateur, concierge des prisons soi-disant royales; Cady maire et sa femme, membre du comité et instigatrice; Coiscault notaire, instigateur et capitaine; Charier, tisserand, instigateur et capitaine; Bouchet, officier municipal, instigateur et capitaine; Chauvet, officier municipal, membre du comité; Vivant, officier municipal, membre du comité; Godin, marchand de draps, membre du comité; Charon, membre du comité; Fournier, maître perruquier, membre du comité; Bonnet, marchand, membre du comité; Foyer, marchand, instigateur; Brevet, prêtre, instigateur; Trottier, ci-devant curé, instigateur; Herbert, marchand meunier, instigateur; Fourreau, maçon, capitaine; Rivereau frère, prêtre, instigateur; Clambard, ci-devant curé de Saint-Martin, instigateur; Poirier, vicaire, instigateur; Lépine, tisserand, capitaine; Guillorin; la veuve Bouchereau du Plat d'Etaïn; la veuve Herbert; Amaury, négociant, ci-devant officier; les filles Derou; les filles Esseul; la femme Bauné, ci-devant noble, femme d'émigré; la femme d'Antenaize, femme d'émigré; Hervé de Belair, officier municipal; Gallard frère, marchand; Allard fils, tourneur; Vignon, avoué et notaire."*

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 5 septembre 1793 5/9/1793: bataille de Chantonnay. <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 11 et 12 septembre 1793 Combats à Martigné-Briand, aux Ponts-de-Cé, à Doué, à Coron au Pont Barré
- 11 septembre 1793 11/9/1793: combat de Martigné Briant. <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 12 septembre 1793 12/9/1793: combat des Ponts de Cé, Doué, Coron. Combat du Pont Barré (St Lambert du Lattay) <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 18 septembre 1793 Le 18 septembre 1793, plusieurs armées envahissent la Vendée sur tous les points. Mais les Vendéens, galvanisés, remportent en cinq jours cinq victoires éclatantes à Coron, au Pont-Barré, à Montaigu, à Saint-Fulgent et à Torfou. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 19 septembre 1793 19/9/1793: Bataille de Torfou. <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- automne 1793 - En 1793, à la Maison dite « des Enfants de Chœur» (aujourd'hui pharmacie de la rue d'Anjou), eut lieu le massacre de 100 à 150 habitants de Beaupréau qui s'y étaient réfugiés. Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
- 1er octobre 1793 Le 1er octobre 1793, à la tribune de la Convention, Barrère s'excite contre la Vendée insurgée: "l'inexplicable Vendée existe encore, dit-il, la Convention doit en décider la destruction d'ici le 20 octobre!" Séance tenante, la Convention vote cette étrange suggestion. C'est donc ce même 1er octobre 1793 que la Convention, renouvelant le décret de destruction de la Vendée du 1er août 1793, ordonne une nouvelle organisation de l'armée destinée à combattre les rebelles de la Vendée sous le nom d'armée de l'Ouest(3), et proclame solennellement à cette (nouvelle) armée: "Soldats de la liberté, il faut que les brigands de la Vendée soient exterminés avant la fin du mois d'octobre; le salut de la patrie l'exige, l'impatience du peuple français le commande, son courage doit l'accomplir (...)" . Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 5 oct. 1793 / 1er janv. 1806 Mise en place du calendrier républicain. C'est le 14 vendémiaire an II (5 octobre 1793) que la Convention décrète que le début de l'ère républicaine (commencement de l'an I) est fixé à la date de la proclamation de la République, soit le 22 septembre 1792 (1er vendémiaire an I). La nomenclature du calendrier républicain fut promulguée par décret du 4 frimaire an II (24 novembre 1793). Il fut aboli le 1er janvier 1806 (11 nivôse an XIV) par Napoléon Ier. La semaine de sept jours est remplacée par la décade, période de dix jours comme dans le calendrier antique grec. Calendrier Républicain
- 11 octobre 1793 11/10/1793: 2eme bataille de Chatillon <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 12 octobre 1793 12/10/1793: Prise de Noirmoutiers par Charette <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 15 octobre 1793 15/10/1793: bataille de la Tremblaye. Lescure est blessé. <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 16 octobre 1793 Beaupréau est devenu le centre des opérations et le siège du Conseil supérieur des Vendéens, le nouveau généralissime étant bellopratins. Les chefs vendéens tiennent leur conseil de guerre, au moment même où la Reine Marie-Antoinette monte sur l'échafaud. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 16 octobre 1793 A l'heure où Marie-Antoinette monte sur l'échafaud, se tient à Beaupréau un conseil de guerre des chefs royalistes. Ed. Rubion Beaupréau de la Rév à nos jours
- 17 octobre 1793 A Beaupréau, après la bataille de Cholet, le 17 octobre 1793, D'Elbée s'oppose vivement au plan proposé du passage de la Loire. Les avis se partagent dans le conseil, mais tandis que les chefs délibèrent, les soldats fuient vers Saint-Florent-le-Vieil, et le passage est effectué par l'armée désorganisée, qui pense ne trouver son salut qu'au-delà de ce fleuve. Alors D'Elbée, qui est blessé, Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799

déclare qu'il quitte l'armée; il reste caché à Beaupréau pendant quelques jours, puis il va trouver Charette qui tient encore avec son armée dans le Bas-Poitou. De là, il passe dans l'île de Noirmoutier. Après deux mois d'inquiétudes et de souffrances, il est découvert par ses ennemis. Avant de mourir, le généralissime D'Elbée fait devant ses juges cette déclaration solennelle: "Je n'aurais jamais pris les armes si la République nous avait laissé le libre exercice du culte catholique." Il est fusillé dans son fauteuil par ordre du commandant républicain, le 6 janvier 1794, sur la place d'armes de Noirmoutier. Sa femme meurt sous les balles des républicains dans les jours qui suivent (7).

- 17 octobre 1793 Le 17 octobre 1793, "les Vendéens faisant volte-face décident d'accepter l'affrontement décisif que les Bleus n'ont cessé de rechercher" explique Alain Gérard (5). Mais l'armée vendéenne est battue à Cholet et est vigoureusement pourchassée par Beauvuy ce même 17 octobre. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 17 octobre 1793 Les massacres commencent à Beaupréau dès le 17 octobre 1793, quand Kléber fait immoler les 400 blessés de l'hôpital de Beaupréau installé dans le collège. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 17 octobre 1793 Conseil de guerre républicain à Cholet. Kléber décide la marche sur Beaupréau. Grande défaite des Vendéens à Cholet. L'armée vaincue remonte vers la Loire. Les 5 000 prisonniers graciés par Bonchamps mourant retrouvent les Bleus à Beaupréau où l'armée de Beauvuy est arrivée dans la nuit et la journée du 18 octobre. D'Elbée, blessé, est évacué vers La Gaubretière. Ed. Rubion Beaupréau de la Rév à nos jours
- 17 octobre 1793 Défaite de Cholet ; Bonchamps et d'Elbée blessés ; retraite sur Beaupréau
- 17 octobre 1793 17/10/1793: Défaite de Cholet. Bonchamps et D'Elbée sont blessés. Retraite sur Beaupréau <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 18 octobre 1793 On dit que les Bleus massacrent tout et que les patriotes vont tuer tous ceux restant sur la rive gauche de la Loire, c'est à dire les Mauges. Cholet donne un fort contingent à ces fuyards. Beaupréau aurait pu tenir, mais l'armée fuit sans prendre ordre de ses chefs. Talmond, Donnissan et Dessessarts dans leur "Conspiration du silence" auraient préparé ce passage de la Loire, et même Bonchamps. Cependant, beaucoup en ce matin du 18 octobre 1793, à Saint-Florent, quittent l'armée pour rentrer chez eux. Car certains prévoient que passer la Loire est une faute grave. Pour ceux qui sont passés sur l'autre rive, c'est le début de ce qu'on appelle la Virée de Galerne , ou encore campagne d'Outre-Loire. C'est le désarroi complet d'une foule en fuite, sans but précis. On dit que les émigrés et les Anglais préparent une flotte considérable, ce qui donne du courage. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 18 et 19 octobre 1793 18 et 19/10/1793: passage de la Loire <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 18 octobre 1793 18/10/1793: mort de Bonchamps ("Grâce aux Prisonniers") <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 18 octobre 1793 Marceau est nommé général à Beaupréau (An II): Le 27e jour du 1^{er} mois 18 Octobre 1793 <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 19 octobre 1793 La Rochejaquelein nommé généralissime <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 20 octobre 1793 Cady, ferblantier et alors maire de Beaupréau, considéré comme l'un des chefs des brigands, a une cave voûtée sous son domicile, dans laquelle Georges Delaunay, commissaire national du tribunal du district de Saint-Florent découvre le 20 octobre 1793 une cache considérable d'effets précieux mais n'en fait état que le 19 janvier 1794 au comité révolutionnaire d'Angers. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 20 octobre 1793 20/10/1793: début de la "Virée de Galerne". La Rochejacquelein général en chef. <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 23 octobre 1793 23/10/1793: Prise de Laval <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 27 octobre 1793 Les républicains sont satisfaits. Les administrateurs du district de Saint-Florent ne cachent pas leur joie à leurs supérieurs, le 19 octobre 1793, en écrivant: "*Oui, ça ira, les brigands, les traîtres, les hypocrites sont heureusement partout confondus. (...) les amis de la liberté et de l'égalité vont jouir du triomphe dû à la justice de leur cause.*" Mais une semaine plus tard, le 27 octobre 1793, les mêmes administrateurs du district écrivent au département pour réclamer des troupes. Ils ne sont plus assez nombreux pour contrôler "*les traînards répandus dans les métairies, où ils exercent comme d'ordinaire la cruauté, le pillage et autres choses dont l'idée seule fait horreur.*" Le 24 frimaire de l'an II, soit le 14 décembre 1793, les mêmes écrivent: "*Il est prouvé qu'il n'existe qu'environ 5 à 600 brigands dans l'intérieur des districts, commandés par un Cathelineau et excités par Cantiteau curé du Pin, vêtu d'une roquelaure brune, et de deux autres prêtres inconnus. Ces scélérats dévastent et désolent successivement une trentaine de communes, leur quartier général paraît être vers le Pin, Neuvy et la Poitevineire.*" Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 4 novembre 1793 4/11/1793: Prise de Fougères. Mort de Lescure. <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 14 novembre 1793 14/11/1793: Echech devant Granville. <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 18 novembre 1793 Le 18 novembre 1793, Coquille prend le nom d'Horatius Coclies et renonce à toute fonction ecclésiastique. Nous disposons de sa lettre d'abdication aux fonctions de ministre du culte: *Il y a un an que j'avais demandé à la Convention l'abolition du culte romain, aujourd'hui que l'esprit public marche à grands pas vers la vérité et que la philosophie triomphe, elle recevra ma profession de foi: les brigands de la Vendée ayant brûlé mes lettres de prêtrises avec mes effets, je ne puis en faire un autodafé. Je déclare, citoyens administrateurs, que je renonce à l'exercice de mes fonctions ecclésiastiques, que je crois qu'un prêtre romain est un être aussi dangereux qu'inutile dans une république aussi vaste que la république française et que s'il y avait des représentants de Dieu sur la terre, cette tua glorieuse prérogative n'appartiendront qu'à l'homme libre, puisque ma femme s'est débaptisée, je suis son exemple, au lieu de Jacques Antoine, je m'appelle Horatius Coclies, je suis avec fraternité votre dévoué concitoyen Horatius Coclies Coquille ci-devant récolé, puis curé de Beaupréau.*" Coquille aurait fini sa vie dans la débauche et le scandale. Il mourra à Angers en 1805. Coquille est, pour l'histoire de Beaupréau, un personnage important, dans le sens où il rassembla les Bellopratins contre lui. Pendant les quelques 18 mois de sa présence, une unité s'est faite à Beaupréau. La majorité des habitants ont fait de lui le symbole de la menace qui a pesé sur leur religion. Il a été le bouc émissaire de la Constitution Civile du Clergé. Il est possible que la population bellopratine ne se serait pas soulevée en 1793 s'il n'y avait pas eu Coquille. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- décembre 1793 L'armée vendéenne partie pour la Virée de Galerne est victorieuse à Laval, Fougères, Antrain, mais le harcèlement des Bleus continue. Granville, port républicain, se défend avec acharnement. Les bateaux prévus ne venant pas, on doit abandonner la place, préférant revenir au pays. Le retour par Dol, puis La Flèche, laisse partout des morts, tant par la maladie que par les combats, et c'est une troupe affamée, misérable et épuisée qui tente de repasser la Loire. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- fin 1793 L'abbé Poirier, vicaire du curé Clambart de Saint-Martin, est arrêté dans sa paroisse à la fin de 1793, et conduit à Saint-Florent-le-Vieil. A toutes les questions, l'abbé Poirier ne répond que ces seuls mots: "Je suis prêtre catholique et jamais je ne trahirai ma foi." Irrités de cette noble fierté, les bourreaux lui arrachèrent les ongles, lui coupèrent les mains, les bras puis les jambes et enfin la tête. <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 1793-1794 Michel-François Gruget, né à Beaupréau le 28 septembre 1745, vicaire, puis curé de Saint-Florent-le-Vieil, du 24 mars 1783, reste caché dans le pays pendant la guerre de Vendée, rétabli dans sa cure au Concordat, mort le 20 août 1825 à rage de 80 ans. P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 1793-1794 Laurent-Claude Gruget, né sans doute à Beaupréau, comme ses frères, vers 1741, curé du Fief-Sauvin depuis le 30 janvier 1761, resté lui aussi dans le pays après son refus de serment, rétabli dans sa cure au Concordat, mort le 8 octobre 1818 à 77 ans. P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
- 2 décembre 1793 2/12/1793: attaque d'Angers. <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>

- 8 décembre 1793 8/12/1793: Combats de Baugé et La Flèche. <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 12 décembre 1793 12/12/1793: Désastre du Mans. <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 14 décembre 1793 Les massacres. Le 14 décembre 1793, la "commission Bignon" est instituée au Mans, pour "ramasser" spécialement les Vendéens en déroute, après la Virée de Galerne. Parmi ceux qu'elle a fait fusiller en décembre 1793, on compte 28 bellopratins. Nous inscrivons entre parenthèses la date de leur condamnation à mort par la commission militaire présidée par Bignon quand nous la connaissons, de même pour leur âge: "Pierre Perdriot, 21 ans, de Saint Martin (23/12/93); François Poirier (25/12/93); Jean Sicher; René Debroud; Jean Moreau, 26 ans; Henri Moreau, 35 ans; François Clenchotte; Jean Brutay; Pierre Enard; Mathurin Gourdon; Louis Plard (26/12/93); Pierre Grunon; François Morignet (ou Moriguet), 44 ans; Jean Bruyset; François Braud, (26/12/93); François Cailler, (26/12/93); Joseph Chevalier, (23/12/93); René Lebron, (26/12/93); René Soule, 24 ans, (23/12/93); Michel Delory (38 ans), (29/12/93); Jacques Libeau (29 ans), (29/12/93); Jean Lugenin, 55 ans, (29/12/93); Jean Barat; Joseph Sourice (25 ans), (30/12/93); Joseph Allard (21 ans), (31/12/93); Michel Moreau (31 ans), (31/12/93); Joseph Morinière (50 ans), (31/12/93); Joseph Primeau (27 ans)." Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- décembre 1793 En décembre 1793, dans le parc du château, un groupe de femmes et d'enfants - 130, dit-on - s'était caché là. Découverts par les soldats républicains, ils furent tous massacrés, les uns sur place, les autres au Jardin du Puits Guerry. Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
- décembre 1793 Au Village des Grandes Places, la famille Boucheteau avait recueilli un grand nombre d'enfants de Beaupréau (sans doute des enfants dont les parents avaient été arrêtés ou tués). Un jour, au passage d'une troupe républicaine, ces enfants apeurés se cachent dans les fourrés de genêts autour de la ferme. Les soldats les y découvrent et s'apprêtent à les égorger tous sur place. Emus de pitié cependant, ils se contenteront de les emmener avec eux. Les pauvres petits seront conduits jusqu'à Angers et incarcérés à la prison du Calvaire pendant un an. Ils seront enfin renvoyés dans leurs foyers à Noël 1794. Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
- 16 décembre 1793 16/12/1793: tentative de repasser la Loire. <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 23 décembre 1793 23/12/1793: Désastre de Savenay. Fin de la "Virée de Galerne". <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 26 décembre 1793 Selon l'expression de Coquille, Beaupréau serait le paradis des réfractaires et l'enfer des patriotes. Pourtant, si l'on s'en tient aux traitements ecclésiastiques, on peut considérer que Coquille bénéficie de certains avantages, et qu'il ne vit pas tout à fait un "enfer". En effet, le 6 nivôse de l'an II (26 décembre 1793), les administrateurs du district de Montglone certifient que le traitement de Coquille est de 2000 livres, chiffre auquel il convient d'ajouter son traitement de 350 livres en tant que religieux récollet. Les chiffres dont nous disposons pour les traitements des ecclésiastiques avant l'arrivée de Coquille sont très variables. On parle de 1200 livres pour le curé Trottier de Notre-Dame de Beaupréau en 1790 et 1791. Pour le curé de Saint-Martin, Clambart les chiffres de 1948 livres en 1790, de 2115 et 2290 livres en 1791 sont avancés, le directoire de Saint-Florent faisant savoir que son traitement pour 1791 devrait s'élever au minimum à 1200 livres. Après l'arrivée de Coquille, les traitements des curés "remplacés" de Notre-Dame et de Saint-Martin sont de 500 livres chacun en 1792. Nous faisons grâce au lecteur des multiples détails sur les comptes des paroisses qui ne sont pas directement intéressants pour notre étude, de même que sur les comptes du chapitre de Beaupréau. On peut toutefois noter que les traitements des chanoines s'échelonnent de 978 à 1569 livres en 1791. Nous signalons seulement que le directoire du département revoit systématiquement à la baisse les propositions de traitements données par le directoire du district. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- Décembre 1793 - Janvier - février 1794 79 personnes de Beaupréau sont martyrisées, neuf au Champ des Martyrs à Avrillé, notamment Jeanne Gruget, dont l'Eglise examine le dossier de béatification, les autres à Nantes noyées par Carrier. Ed. Rubion Beaupréau de la Rév à nos jours
- 1er janvier 1794 Le 1er janvier 1794, la commission Bignon tient sa quatrième séance à Nantes, séance au cours de laquelle 118 Vendéens sont condamnés. On y retrouve quatre bellopratins: "*Jean Babin (25 ans), René Babin (23 ans), Pierre Cormeau (40 ans), Jean Gron (32 ans)*". Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 2 janvier 1794 Le 2 janvier 1794, ce sont six nouveaux bellopratins qui sont condamnés avec 278 autres Vendéens: "*René Clémot (44 ans), François Clémot (23 ans), François Frouin (19 ans), Joseph Guery (45 ans), Julien Guery (36 ans), Pierre Séché (35 ans)*". Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 3 janvier 1794 Le 3 janvier 1794, ce sont: "*Charles Bouvet, Jacques Chapin (22 ans), Jean Jamet (28 ans), Jean Brunetière (28 ans), René Denéchaud (27 ans), Mathurin Fournier (37 ans)*". Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 4 janvier 1794 Le 4 janvier 1794: "*Pierre Delaunay (24 ans), Jean Rousseau (38 ans), et Sébastien Masson (48 ans)*". Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 5 janvier 1794 Le 5 janvier: "*Jacques Morière, Jean Frouin*". Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- Déc 1793, janv 1794 Les massacres. Les républicains se livrent à des massacres en dehors de toute bataille et sans raison: une trentaine de personnes cachées à la ferme de la Ragonnière sont massacrées, trahies par un chien qui avait suivi son maître; 100 à 150 personnes sont massacrées à la Maison des Enfants de Chœur en pleine ville; et 130 femmes et enfants trouvent la mort dans le Parc du château en décembre 1793. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 6 janvier 1794 Le 6 janvier: "*Jean Huchon, Joseph Robin, Julien Guisselain, Pierre Humeau*". Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 7 janvier 1794 Le 7 janvier 1794, quatre femmes de Beaupréau sont noyées par Carrier à Nantes: "*Renée Gautier (19 ans), Jeanne Morinière, Marie Bruneau (femme Gourdon), Marie Tussoret (femme Huchon)*". Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 9 janvier 1794 Elbée (Maurice-Joseph-Louis Gigost d'), né le 21 mars 1752 à Dresde en Saxe, où son père s'était marié avec Thérèse de Mussant et avait pris du service. Maurice Gigost d'Elbée était conseiller privé des guerres et major général de l'infanterie du roi de Pologne. Mais la famille avait des attaches angevines (généalogie publiée dans L'Anjou Historique, XXXVI, pp. 69-79.) Maurice-François, son grand-père est témoin d'un baptême à Montrevault en 1719 ; Anne, sa tante, est marraine en 1722 et dite de Montrevault. Très jeune, Maurice-Joseph entre au service du roi. Il est sous-lieutenant au régiment Dauphin-Cavalerie le 1er juin 1772, lieutenant au se régiment de cheveu-légers le 6 mai 1781, puis il démissionne le 17 septembre 1783. Il se retire alors en sa terre des Loges, près de Beaupréau. Un document des Archives de la Loire-Atlantique (E 870) nous le montre condamné à payer aux écoles de la ville la somme de 2.1 op livres. Il épouse en 1788 Marguerite Duhoux d'Hauterive, fille du commandant de Noirmoutier, refusant une union plus riche qu'on lui avait proposée, et vit paisiblement, de 3.000 à 4.000 livres de rente, respecté de la population pour ses sentiments de vraie piété. Nullement hostile d'ailleurs aux réformes, il est député du Tiers-Etat de la paroisse de Saint-Martin de Beaupréau aux élections de 1789, n'ayant pas été admis sur la liste de la noblesse du baillage d'Angers. Il s'associe aux habitants soucieux de défendre la Patrie au moment de la Grande Peur. Mais il refuse de signer le Procès-Verbal de l'élection de l'évêque constitutionnel en 1791 et, s'étant démis de toutes charges, se retire chez lui. C'est là qu'après l'insurrection de Saint-Florent, les paysans viennent le chercher pour le placer à leur tête. La scène a souvent été décrite, qui établit la spontanéité de l'insurrection et son caractère populaire : « Qu'avez-vous fait, mes enfants, leur répond-il, après avoir entendu le récit de l'affaire ? Pouvez-vous résister aux armées de la République ? » Il faudra une seconde intervention paysanne, le lendemain, pour le décider à marcher : « Mais alors, nous irons jusqu'au bout, jusqu'à la victoire ! n Il ira jusqu'à la mort. Il semble que d'Elbée et Bonchamps, anciens officiers des armées royales, aient été les meilleurs chefs militaires des Vendéens, ceux qui conçurent les plans, tentèrent de les réaliser en élargissant le combat. Les généraux républicains, Turreau, Kléber, lui ont d'ailleurs rendu hommage. Il aurait d'abord voulu étendre [C Port Révisé](#)

l'insurrection vers le midi. Mais il a secondé loyalement Bonchamps qui préférait pousser vers la Bretagne. Cependant, il a contribué à faire la jonction des armées vendéennes avec Lescure et libéré le Poitou après la victoire de Bressuire. Nommé généralissime aux Herbiers, il est de tous les combats. La prise de Cholet, le grand choc de Chemillé, la victoire de Coron, où il détruit la division de Saumur, Thouars, Fontenay (où il fut blessé une première fois), la victoire de Torfou où il bat Kléber et Marceau. Il est aussi des batailles perdues comme celle du Pont-Charrault, et de la dernière lutte pour Cholet, au cours de laquelle il est grièvement blessé. D'Elbée, qui ne peut plus combattre, est transporté dans l'île de Noirmoutier dont les Vendéens se sont emparés. C'est là qu'il sera pris le 3 janvier 1794, quand l'île sera occupée à nouveau par les armées de Turreau. Jugé par une commission militaire hâtivement formée, il sera condamné à mort et fusillé le 9, adossé au mur de la maison Bouchery, dans un fauteuil sur lequel il avait été transporté en raison de ses blessures. Ce fauteuil est encore conservé par les descendants du général. Sa femme qui l'avait accompagné fut fusillée le lendemain. Son fils qui combattit dans les armées impériales, fut blessé mortellement à la bataille de Leipzig. Les portraits de D'Elbée sont extrêmement nombreux. Le plus émouvant est sans doute l'aquarelle signée Fachot, officier d'Etat-Major et datée de Noir-moutiers, 3 nivôse an II, pendant son interrogatoire. Un tableau du musée de Nantes (don de l'Etat, 1879 est l'œuvre de J. Leblant. Il avait été exposé au salon de 1878. (Revue du Bas-Poitou, 1893, suppl. — Baguenier-Desormeaux, Documents sur Noirmoutier et la mort de D'Elbée, Vannes, 1893. — Marquis D'Elbée, Le généralissime D'Elbée, Angers, 1894.) Les Mémoires de la marquise de la Rochejacquelein sont sévères (injustement) pour D'Elbée. Le projet de lui élever un monument, formé sous la Restauration, n'aboutit pas (Anjou Historique, III, pp. 76-86 et 243-260).

- 10 janvier 1794 Le 10 janvier; *"Jeanne Meilles, Jacques Besson, cordonnier, tous les deux de Beaupréau"*, sont tués à Saint-Malo. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 12 janvier 1794 Le 23 nivôse an II, soit le 12 janvier 1794, Jacob, le commissaire des guerres, écrit aux administrateurs du district de Montglonne: "D'après les ordres que j'ai reçus du général Moulin et du général en chef Turreau, je vous requiers de me faire fournir sur le champ huit voitures pour conduire 4.000 rations de pain à Beaupréau pour la subsistance de 2.000 hommes qui se portent sur Saint-Léger. J'attends de votre patriotisme la plus prompte exactitude. Il faut absolument que ces voitures partent cet après-midi." Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 14 février 1794 Le 14 février 1794, Stofflet attaque à Beaupréau la colonne du républicain Cordelier. Il débouche avec 7.000 hommes par les chemins de la Poitevinière, de Montrevault et de Geste - trois routes opposées - encerclant ainsi Beaupréau de toutes parts. Malgré cela, après six heures de combat, Cordelier met en déroute ses assaillants. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- janvier 1794 Enfin, il convient d'ajouter à cette liste treize personnes condamnées à mort par les commissions révolutionnaires: *"Mathurin Bottier (17 ans), Jacques Guelbais (32 ans), Jean Boistaud (29 ans), René Bonnet, Jean Verron, François Menuau (15 ans), Jean David (40 ans), Pierre Bougeau (26 ans), René Supiot, Pierre Vincent, Gabriel Martin (24 ans), et un frère et une soeur de ce dernier (âgés de 11 et 13 ans)"*. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 18 janvier 1794 Le 29 nivôse an II, soit le 18 janvier 1794, le général en chef Turreau, écrit au district de Saint-Florent, expliquant les motivations de son terrible projet: "Les brigands qui s'étoient répandus sur la rive droite de la Loire sont anéantis; il ne nous reste plus qu'a purger entièrement le premier théâtre de leurs fureurs". Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 18-20 janv/1 fév 1794 Du 12 janvier au 16 avril 1794 ont lieu des fusillades à Angers, plus précisément à Avrillé, sur un terrain qu'on appelle depuis le Champ des Martyrs d'Avrillé. On compte neuf habitants de Beaupréau parmi les victimes: *"Louis Lebrun, 22 ans; Marie Martin, boulangère, 38 ans; Louise Sailland, femme Soyer, 27 ans; Renée Sailland, fileuse, 27 ans, Mathurine Uzureau, veuve Gazeau, 48 ans; Pierre Meille tous de la prison du Calvaire et fusillés le 18 janvier 1794, 3e fusillade); Pierre Brule, boulanger, 21 ans de la prison nationale et fusillé le 20 janvier 1794, 4e fusillade); Félicité Martin, boulangère, 25 ans; Jeanne Gruget, veuve Doly, marchande, 63 ans de la prison du Calvaire et fusillées le 1 er février 1794, 7e fusillade)."* Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 20 janvier 1794 Le 20 janvier 1794, *"Geneviève Bouchet, 22 ans"*, est guillotinée sur la place du Ralliement à Angers. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 20 janvier 1794 Geneviève Bouchet, infirmière à l'hôpital de Beaupréau, est généralement considérée comme une véritable héroïne dans la mémoire collective belloprataine. C'est sans doute en raison de son comportement notamment pendant l'incendie de la nuit du 17 au 18 octobre 1793. Nous n'avons malheureusement pas retrouvé de récits de ses actions. Guillotinée à Angers, le 20 janvier 1794, à l'âge de 22 ans, Geneviève Bouchet est comptée parmi les martyrs de Beaupréau. [Geneviève BOUCHET](#)
- 20 janvier 1794 Geneviève Bouchet, héroïne belloprataine y est guillotinée à Angers. Ed. Rubion Beaupréau de la Rév à nos jours
- 21 janvier 1794 Sous les ordres de Turreau, résidant alors à Cholet, deux armées, divisées chacune en 6 colonnes, doivent balayer tout le pays. L'ordre de mouvement, du 17 janvier 1794, est donné aux divisions de Duval, Grignon, Boucret, Bonnaire, Cordelier - qui va passer à Beaupréau - et Moulin le 21 janvier 1794. Leurs ordres sont affreux: (1) détruire les approvisionnements, le bétail, le grain que l'on ne pourrait évacuer sur les arrières; (2) brûler les maisons, les villages, les villes sauf 12 que l'on réserve pour servir de magasins et de garnisons; (3) désarmer tous les habitants, y compris les patriotes; (4) évacuer tous ceux qui, n'ayant pas pris les armes, pourraient cependant être soupçonnés d'avoir aidé les révoltés; (5) fusiller tout homme sur lequel pèserait le moindre soupçon de rébellion. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 21 janvier 1794 "Jeanne Gruget, veuve Doly, 63 ans, de Beaupréau, marchande, a un fils prêtre déporté, a suivi constamment les prêtres réfractaires (...), a un gendre parmi les brigands (...) F". "F' comme "à fusiller", c'est ce qui figure sur l'interrogatoire de condamnation à mort de Jeanne Gruget, mercière à Beaupréau, le 21 janvier 1794. Elle est fusillée au Champ des Martyrs d'Avrillé le 1er février 1794 . Elle figure dans la liste des 99 martyrs angevins dont l'Eglise a retenu les noms comme "véritables martyrs de la foi", et qui ont été béatifiés en 1984 . Jeanne Gruget était née à Beaupréau en 1731. Son père, Julien Gruget, exerçait le métier de marchand sellier. Profondément chrétien, il était d'une grande honorabilité, reconnue par tous les habitants. Ayant perdu sa première femme prématurément, il se remaria à Jeanne-Rose Herbert, née aussi à Beaupréau en 1705. De ces deux foyers successifs, il eut 22 enfants, dont le dernier, Simon, devint curé de la Trinité d'Angers, l'une des figures les plus remarquables du clergé angevin. Sa sœur, Jeanne, était l'aînée du second mariage. Elle avait vingt ans à la naissance de Simon, son dernier frère. Il sera le troisième frère de Jeanne à devenir prêtre. Jeanne passa sa vie comme mercière à Beaupréau. En 1794, à 63 ans, elle est veuve d'Etienne Doly, dont elle a eu cinq enfants. L'aîné, Guillaume-Etienne, devint prêtre bénédictin et mourut en 1824 desservant de la Chaussaire, après avoir été vicaire de son oncle Laurent au Fief-Sauvin. Marie, la fille aînée de Jeanne, épousa Louis Cady, le ferblantier, qui se distingua comme capitaine de paroisse pendant l'insurrection à Saint-Laurent-de-la-Plaine, et qui devint par la suite maire de Beaupréau. Louis Cady racheta la "Maison des Enfants de Chœur" à Beaupréau, dans la cave de laquelle on trouva des richesses le 20 octobre 1793. Jeanne Gruget était donc la sœur de trois prêtres, la mère d'un prêtre, et la belle-mère d'un "rebelle" Vendéen connu; elle n'avait aucune chance de s'en sortir face à la commission militaire qui n'hésite pas à la faire fusiller le 1er février 1794 . Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 21 janvier 1794 Nous avons fait un choix arbitraire en citant comme martyrs ces bellopratains. Chacun de ceux qui figurent dans les listes précédemment citées peuvent être considérés comme des martyrs, tout comme le sont les 400 blessés de l'hôpital tués dans la nuit du 17 au 18 octobre 1793, comme l'est aussi le Docteur Brunet, ou encore comme les morts de la Virée de Galerne, les noyés de Nantes ou les fusillés du Vigneau... Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- hiver 1793 1794 Arrivé au seuil de la porte, M. Mongazon s'aperçoit qu'une épaisse jonchée de neige couvre la terre. *"Nous sommes perdus, s'écrie-t-il, tous nos pas vont être marqués dans cette neige; on va nous suivre à la trace." - "Allez vite, Messieurs, reprend la bergère de la ferme, tout de suite après vous je vas mener et ramener ma bergerie, et mes moutons vont défaire tous vos pas." Les moutons rentraient à l'étable lorsque les bleus arrivèrent. Ils cernèrent la métairie et ils s'assurèrent de toutes les issues; on eût dit qu'ils venaient à coup sûr. Plusieurs procédèrent à la visite de la maison (...) leurs recherches devinrent plus minutieuses et plus attentives; il n'y eut pas un meuble, pas un lit, pas un coin, pas un paille où ils ne fissent la fouille. Ils n'eurent pas la pensée d'aller fouiller les champs voisins, tant les moutons avaient bien défait tous les pas."* Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799

- Février 1794

La colonne de Cordelier est à Beaupréau. Au bois du Vigneau, massacre de 200 à 300 personnes. Sur une population de 2 099 habitants en 1790, plus de 500 personnes auront été massacrées, soit une sur quatre.

Ed. Rubion Beaupréau de la Rév à nos jours
- 2 février 1794

Le 2 février 1794, 200 à 300 personnes sans défense se réfugient sur les coteaux qui bordent l'Evre, entre Beaupréau et le Fief-Sauvin, dans les taillis du Bois du Vigneau. C'est une tuerie effroyable. Surpris par les révolutionnaires, les uns sont fusillés, les autres sabrés ou passés à la baïonnette et jetés à la rivière. Aujourd'hui, au sommet du coteau, à l'endroit du massacre, se dresse un monument en granit qui en rappelle le souvenir, à l'initiative d'un ancien maire de Beaupréau, en 1894. En 1982, une plaque a été apposée par le Souvenir Vendéen sur le calvaire situé à l'entrée du chemin du château, en mémoire de 150 personnes de Beaupréau et du Fief-Sauvin massacrées au Vigneau.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 2 février 1794

Le 2 février 1794, au Bois du Vigneau, massacre encore plus important. Croyant trouver un abri plus sûr, 200 à 300 personnes sans défense s'étaient réfugiées sur les coteaux qui bordent l'Evre, entre Beaupréau et Le Fief Sauvin, dans les taillis du Bois du Vigneau. Et ce fut l'effroyable tuerie sans nom. Surpris par les révolutionnaires, les uns furent fusillés, les autres sabrés ou passés à la baïonnette et jetés à la rivière. Aujourd'hui, au sommet du coteau, à l'endroit du massacre, se dresse un monument en granit qui en rappelle le souvenir. Ce monument y fut élevé par les soins de M. de la Vingtrie, ancien maire de Beaupréau, en 1894.2354:2354

Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
- 14 février 1794

Offensive de Stofflet contre Cordelier à Beaupréau

Ed. Rubion Beaupréau de la Rév à nos jours
- 14 février 1794

Bataille de Beaupréau (1794). Victoire républicaine. Le 14 février 1794, une division républicaine attaque et bat les forces vendéennes. Après avoir incendié Chemillé la division du général Cordellier se porte en direction de Beaupréau où des troupes vendéennes armées ont été signalées. Le 14 février, les Républicains sont attaqués par Stofflet. Les Vendéens assaillent les avant-postes à La Poitevinière et Montrevault. Cordellier rassemble alors ses forces pour se porter à leur secours, mais à peine sortis de Beaupréau, les Vendéens entrent dans la ville par la route de Gesté. Pris a revers, les Républicains se reforment dans la campagne et se déploient en tirailleurs. Le 74e régiment se distingue au cours de la bataille qui dure de neuf heures du matin à quatre heures du soir. Les Vendéens finissent par plier et battent en retraite. Concernant les pertes, l'aide de camp du général Cordellier estime celles des Vendéens à 700 hommes dans un courrier envoyé à Huché, dans un second écrit par le général à Turreau il estime ce nombre à 600 dont 150 noyés dans l'Èvre et la Sanguèze. En outre ses propres pertes sont selon lui de moins de 50 hommes. Au soir le gros de la division part camper au couvent de La Regrippière pour surveiller la route de Nantes, tandis qu'une autre partie reste à Beaupréau1.

[Bataille de Beaupréau \(1794\)](#)
- 14 février 1794

La bataille de Beaupréau 1794. Après avoir incendié Chemillé la division du général Cordellier se porte en direction de Beaupréau où des troupes vendéennes armées ont été signalées. Le 14 février, les Républicains sont attaqués par Stofflet. Les Vendéens assaillent les avant-postes à La Poitevinière et Montrevault. Cordellier rassemble alors ses forces pour se porter à leur secours, mais à peine sortis de Beaupréau, les Vendéens entrent dans la ville par la route de Gesté. Pris a revers, les Républicains se reforment dans la campagne et se déploient en tirailleurs. Le 74e régiment se distingue au cours de la bataille qui dure de neuf heures du matin à quatre heures du soir. Les Vendéens finissent par plier et battent en retraite, Les pertes: Concernant les pertes, l'aide de camp du général Cordellier estime celles des Vendéens à 700 hommes dans un courrier envoyé à Huché, dans un second écrit par le général à Turreau il estime ce nombre à 600 dont 150 noyés dans l'Èvre et la Sanguèze. En outre ses propres pertes sont selon lui de moins de 50 hommes. Au soir le gros de la division part camper au couvent de La Regrippière pour surveiller la route de Nantes, tandis qu'une autre partie reste à Beaupréau.

[Wikipedia](#)
- février 1794

Nous avons trouvé un "projet de lettre au comité de salut public" que nous pensons pouvoir dater du mois de février 1794 . Cette lettre, qui n'a peut-être pas été envoyée, et qui semble avoir été écrite par des républicains du comité de Cholet, montre bien que Turreau ne faisait pas l'unanimité, et même dans ses rangs. Nous la reproduisons en annexe. Les auteurs font une critique sévère de Turreau: *"(...) nous ne connaissons pas assez Turreau pour porter un jugement sur ses principes, mais sa conduite nous paraît bien suspecte. Nous pourrions lui demander: pourquoi as-tu fait brûler les métairies, les bourgs et villages, nécessaires aux passages des troupes. Pourquoi as-tu fait tuer dans tous les endroits où ta troupe est passée, toutes les femmes et enfants même ceux à la mamelle. Pourquoi as-tu fait brûler une quantité de fourrage et de blés, que tu pouvais aisément sauver puisque l'on t'en avait fourni tous les moyens. (...)"*

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 20 février 1794

Nous avons avec Joseph Clemeanceau un exemple pour montrer que les réfugiés étaient aidés par le régime. Juge au tribunal du district de Saint-Florent, siégeant à Beaupréau, âgé de 30 ans en 1793, Clemeanceau est libéré le 10 octobre 1793 après sept mois d'emprisonnement par les Vendéens. Il passe alors par Bressuire, Thouars, Montreuil-Bellay, Saumur et Angers où il retrouve sa mère. Le 18 novembre 1793, l'administration du district de Saint-Florent -qu'on doit appeler Montglone depuis le décret de la Convention du 22 février 1793 - se réinstalle. Clemeanceau revient alors à Saint-Florent. Mais un arrêté des représentants du peuple exige le 20 février 1794 que tous les réfugiés des pays révoltés - il en fait partie - s'éloignent au moins à vingt lieues, soit 80 km, du théâtre de la guerre. Joseph Clemeanceau s'exile alors avec sa mère au Mans, jusqu'au mois de septembre 1794. En tant que réfugiée de la Vendée, sa mère touche 50 livres par mois d'indemnisation. De même, Joseph Clemeanceau continue de toucher son traitement de juge sans en exercer les fonctions. Pendant ce temps, l'administration du district de Saint-Florent-le-Vieil s'est exilée à Saumur, du 27 mai 1794 jusqu'au mois d'octobre 1794.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- juin 1794

Sur 2677 habitants en 1790 à Beaupréau, plus de 500 personnes auront été massacrées, soit près d'un quart, sans compter les morts sur les champs de bataille.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 23 juin 1794

Les Bellopratins sont bien loin d'avoir raccroché leur fusil. Nous avons retrouvé la trace de la persistance d'une organisation militaire vendéenne à Beaupréau, après les massacres. Le 23 juin 1794, "l'an II du règne de Louis XVII", Stofflet, général en chef - à son tour après Cathelineau, D'Elbée et La Rochejaquelein - et les officiers généraux des armées catholiques et royales d'Anjou et du Haut Poitou, délivrent à un certain François Boltschouser la charge de secrétaire de la division de Beaupréau. Ils expliquent leur décision de délivrer ce brevet parce qu'ils ont "une entière confiance en la valeur, courage, expérience en la guerre, vigilance et bonne conduite, et en sa fidélité et affection au service du roi".

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 18 octobre 1794

Nous savons aussi, d'après une liste du 27 vendémiaire an III, soit le 18 octobre 1794 que trois bellopratines au moins se sont réfugiées à Saumur: "Marie Taveneau, 22 ans, fileuse de Beaupréau; Marie Lizée, 23 ans, fileuse de Beaupréau; Michèle Reyneau, 50 ans, femme Lacour, femme d'un gendarme de Beaupréau, rentière." (16) Ces quelques listes montrent bien que la population de Beaupréau n'était que très minoritairement républicaine, si l'on compte environ 35 réfugiés - officiels - sur près de 2700 habitants. Il y en a eu beaucoup plus en réalité. Pour preuve que ces listes sont incomplètes, il suffit de voir qu'il y manque au moins un réfugié bellopratien "célèbre": Clemeanceau.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 1794-1795

1794-1795. Deux périodes de gelée intense : la première de la mi-décembre à la fin de janvier et la seconde de la mi-février à la fin de mars. A Paris, il y eut quarante-deux jours de gelée consécutifs et la Seine fut gelée du 25 décembre au 28 janvier : le 23 janvier le thermomètre descendit à -23.5°. C'est au cours de cet hiver que la cavalerie de Pichegru s'empara de la flotte hollandaise bloquée par les glaces dans le Zuydersée." Le Zuydersée était gelé, raconte Thiers ; nos escadrons traversèrent au galop ces plaines de glace, et l'on vit des hussards et des artilleurs à cheval sommer comme une place forte ces vaisseaux devenus immobiles et qui se rendirent à ces assaillants d'une espèce si nouvelle".

[Les Gds Hivers en France](#)
- 1795

Signalons enfin qu'avant la reconstitution de 1800 un des professeurs de l'ancien Collège avait tenté d'ouvrir dès 1795 une école secondaire dans le presbytère de Notre-Dame. Le coup d'Etat du 18 fructidor vint ruiner l'institution naissante.

[C Port Révisé](#)
- 1795

Mais, en 1790, le district fut placé à Cholet. Alors commença entre les deux villes cette longue rivalité administrative, judiciaire et même militaire, dont les péripéties ont été décrites longuement par le chanoine Uzureau (Anjou historique, IX, 62-75 ; XXXII, 217-229), et qui devait aboutir au triomphe de Cholet. Nous nous contenterons de rappeler ici que Beaupréau parut longtemps l'emporter : le tribunal correctionnel fut fixé à Beaupréau en 1795, mais ne commença à fonctionner (au collège) qu'en 1796. Beaupréau obtint en 1795 l'inspection primaire, en 1797 la recette des finances, enfin un lieutenant de gendarmerie. Ces succès furent confirmés en 1800, en dépit des protestations de Cholet. Cependant, dès 1815 et pendant quelques mois, au moment des

[C Port Révisé](#)

Cent jours, le sous-préfet fut transféré à Cholet. Il se réinstalla à Beaupréau le 23 juillet. Puis en 1829 le chef-lieu de la circonscription financière fut transféré à Cholet. La guerre de pétitions, de vœux des collectivités locales, des démarches, se poursuit durant toute la monarchie de Juillet.

- 1795 Beaupréau obtint en 1795 l'inspection primaire, [C Port Révisé](#)
- déc 1794 à sept 95 La perception des impôts semble être un problème pour le district de Saint-Florent, qui ne cache pas ses inquiétudes, dans plusieurs lettres de décembre 1794 à septembre 1795. On y trouve par exemple: "*Tant que notre district sera envahi par les rebelles, il est impossible de s'occuper de contributions et d'affaires locales.*" On n'hésite pas à invoquer l'être suprême: "*Veuille l'être suprême que bientôt il ne subsiste pas un des monstres qui ont souillé ce précieux territoire et qu'il puisse comme les autres payer toutes les espèces de contributions qu'il doit à la République.*" On cherche aussi des explications: "*Les rôles tant fonciers que mobiliers ont été chez la plus grande partie des receveurs enlevés par les rebelles, et les acomptes qu'ils avaient reçus pillés.*" Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 17 février 1795 Par le traité de la Jaunaye, le 17 février 1795, l'armée du Pays Bas commandée par Charette et l'armée du Centre commandée par Sapinaud signent la paix. Charette reprendra quand même les armes. Beaucoup rejettent ce traité, comme le curé Marchais de la Chapelle-du-Genêt, qui lance en chaire: "Seuls l'entier rétablissement de notre divine religion et l'intronisation de notre jeune monarque sont susceptibles d'assurer la paix". Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- Mars 1795 Pendant le cours de la Révolution française, lorsque les passions des partis étaient prêtes à faire explosion c'était presque toujours une disette qui leur servait de prétexte pour éclater. Au milieu de mars 1795, les subsistances manquaient à Paris par différentes causes : la principale était l'insuffisance de la récolte ; en outre, les rivières, les canaux étaient entièrement gelés ; pas un bateau ne pouvait arriver. Pendant que les arrivages diminuaient, la consommation (ou plutôt la demande) augmentait, comme il arrive toujours en pareil cas : la peur de manquer faisait que chacun s'approvisionnait pour plusieurs jours. On délivrait le pain sur la présentation de cartes ; mais chacun exagérait ses besoins. De quinze cents sacs, la consommation s'était élevée à dix-neuf cents par jour.
- 11 avril 1795 Stofflet, qui n'a pas accepté la Paix de La Jaunaye (17 février 1795), rencontre au château de Barot les chefs chouans de Bretagne, qui lui conseillent de signer. Mais il ne signera que le 2 mai, à St-Florent Ed. Rubion Beaupréau de la Rév à nos jours
- 11 avril 1795 Le 11 avril 1795, Stofflet, commandant de l'armée d'Anjou et du Haut Poitou, qui n'a pas accepté la Paix de la Jaunaye, rencontre au château de Barot, près de Beaupréau, les chefs chouans de Bretagne, qui lui conseillent de signer. Mais il ne signe que le 2 mai 1795 à Saint-Florent un traité sur le libre exercice du culte catholique en Vendée. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 5 juin 1795 Le 17 prairial an III, soit le 5 juin 1795, Courville, commandant la force armée au Montglonne écrit au procureur syndic du district(22) et nous dresse un véritable tableau de la situation: "Tu me demandes des renseignements que je puis parfaitement te donner. 1) les prêtres continuent à célébrer publiquement leurs cérémonies religieuses, ils font des processions, se font escorter par nombre d'hommes armés, décorés de signes contre-révolutionnaires. 2) les habitants ne portent point de cocardes. 3) les chasseurs de Stofflet continuent à parcourir les campagnes en armes, et insultant les patriotes, ils arrachent la cocarde tricolore, à ceux sur lesquels ils ont la supériorité. Ils sollicitent les volontaires à leur donner leur cartouche, et même à désertir, en leur faisant les plus belles promesses. Ils crient publiquement Vive le Roi (...) Ils se plaignent de ce que nous occupions toujours le pays; quant aux réfugiés, ils ne sont pas bien reçus, et plusieurs ont été obligés de fuir, pour éviter la mort, les autres n'osent rentrer chez eux. Les chouans n'ont pas paru depuis quelques jours sur les îles. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 28 juin 1795 Selon le compte-rendu par les administrateurs du district de Montglonne à ceux du département le 10 messidor an III, soit le 28 juin 1795 , il y avait encore - quatre mois après la pacification - 1.500 réfugiés du district à Angers et 1.000 autres dans l'île de Montjean. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 28 juin 1795 Nous disposons de quelques données économiques datant du 10 Messidor an III, soit du 28 juin 1795, grâce à un "compte-rendu par les administrateurs du district de Montglonne aux administrateurs du département de Maine-et-Loire, en exécution de l'arrêté du comité de salut public, du 21 prairial . "*Les ressources du district de Montglonne sont en froment, seigle, orge, avoine, mille, patates, navets, lins, vins; on y fait beaucoup d'élevage de chevaux; des engrais de bœufs, qui se vendent aux foires de Cholet et Montrevault; et commerce de moutons. On y trouve des prairies considérables le long de la Loire et dans les îles. Elles fournissent beaucoup de fruits d'excellente qualité. 11 y a des fours à chaux, les fourneaux sont en grand nombre, et la pierre très commune, des établissements de poterie, et des tuiles et briques; par le moyen de la Loire, on les conduisait à peu de frais à Angers et à Nantes. Il y a aussi des mines à charbon.*" Au sujet de l'approvisionnement, il semble qu'il n'y ait pas une libre circulation des denrées. Les Vendéens ont l'air de vivre en autarcie, et n'ont surtout pas besoin des autres: "*Il ne peut sortir aucune denrée des communes du district! Il y a des foires et marchés qui ne sont composés que de rebelles vendéens. Aucun citoyen, ni réfugié n'y est admis. Les rebelles ne commercent qu'entre eux et ne veulent recevoir aucun assignat républicain.*" Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 28 juin 1795 Le clergé revenu au grand jour est à nouveau persécuté. Le compte-rendu par les administrateurs du district de Montglonne à ceux du département le 28 juin 1795 signale le retour des réfractaires: "Il y a des prêtres non sermentés dans toutes les communes qui célèbrent les offices, prêchent l'insurrection et le fanatisme, font des processions, escortés par des Vendéens armés." Une autre lettre des administrateurs du district de Saint-Florent, que nous pensons pouvoir dater de l'été 1795, confirme que les prêtres ne se cachent plus: "Le nommé Bernier, ci-devant curé de Saint-Laud d'Angers, se disant commissaire général du pays où commande Stofflet, donne journellement des décisions qui seules ont force de loi. Il prononce sur le sort et les intérêts de tous les individus; il a mis en réquisition depuis quinze jours 600 pieds d'arbres pour la réédification des églises de Saint-Laurent-la-Vierge et de la Pommeraye. (...) Dimanche dernier (...) au prône de la grande messe dans la commune du Ménil, le curé a publié que tous les cultivateurs eussent à payer la dîme pour l'entretien de l'autel. Le même jour à la Pommeraye, le prêtre célébrant a convoqué une assemblée d'habitants pour l'après-midi, on a été d'accord de payer la dîme (....)". Il semble donc que les prêtres non seulement se montrent à nouveau, mais aussi que certains cherchent à remettre en place les anciennes pratiques, en théorie balayées par la Révolution. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 28 juin 1795 Le 10 messidor an III, soit le 28 juin 1795, le compte-rendu par les administrateurs du district à ceux du département fait état de l'esprit public du district. "*Les 32 communes du district de Montglonne ont toujours été en rébellion depuis le 12 mars 1793. Depuis la pacification , les habitants restés dans ces communes ne veulent point reconnaître la République. (...) Il y a des comités par eux organisés dans chaque commune; ils ont aussi des commissaires qui gouvernent le pays, au nom d'un prétendu Louis XVII. (...)*" Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- été 1795 1795 Été caniculaire *D'après « Le Magasin pittoresque », paru en 1842*
- 22 août 1795 22 août 1795 : retour au suffrage censitaire ; chaque commune élit dorénavant un « agent municipal » (et non plus un maire) qui participera à la municipalité cantonale. Ceux-ci passent dorénavant sous l'autorité des « présidents des municipalités cantonales », les seconds étant élus par l'ensemble des hommes du canton. Le président des municipalités cantonales est assisté d'un « commissaire du Directoire », nommé par le pouvoir central.
- Octobre 1795 Conseil des Cinq-Cents (1795-1799). Les élections législatives françaises de 1795 ont lieu du 20 au 29 vendémiaire an IV (12 au 21 octobre 1795) afin d'élire les premiers représentants législatifs selon les principes établis par la Constitution de l'an III qui inaugure le régime du Directoire. En Maine et Loire 11 députés, 4 suppléants. Suffrage censitaire à deux degrés. René Mathurin Clemenceau de la Lande, député. Membre du Conseil des Cinq Cents. Le Conseil des Cinq-Cents est l'une des deux assemblées législatives françaises du Directoire, avec le Conseil des Anciens. La Constitution de l'an III met en place un pouvoir législatif bicaméral, qui comprend : le Conseil des Cinq-Cents, chambre basse ou assemblée législative de première instance ; le Conseil des Anciens, chambre haute, qui examine les textes de lois en seconde lecture. Ce conseil est composé de cinq cents membres élus au suffrage censitaire, âgés de plus de 30 ans et résidant depuis au moins dix ans sur le territoire national. Les citoyens de chaque canton, hommes majeurs de vingt et un ans, payant une contribution directe ou justifiant de services militaires actifs dans [Liste Députés M&L](#)

l'armée et résidant en France depuis au moins un an, se réunissent en assemblées primaires afin de désigner un « grand électeur » pour 200 habitants, ces électeurs formant au sein de chaque département une assemblée électorale élisant les membres du Corps législatif.

- fin 1795
Beaupréau conserve le siège du tribunal, La justice à Beaupréau, c'est aussi et surtout la gestion de la prison. Tous les prisonniers ne restent d'ailleurs pas en prison. Dès 1795, certains sont utilisés "pour la réparation des chemins, et la confection de plusieurs grandes routes et d'embranchements qui avaient été en partie arrêtés avant la contre-révolution. Peut-être que si elles eussent été faites, elles auraient facilité les moyens d'arrêter les contre-révolutionnaires.(...)"
Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 1795 / 1816
Urbain LOIR-MONGAZON - 1795-1816. Curé concordataire. Urbain LOIR-MONGAZON (1761-1839) Né à Saumur le 30 décembre 1761, Urbain Loir-Mongazon étudia d'abord chez les oratoriens, puis au Séminaire d'Angers, et au Collège de Beaupréau. Après avoir desservi comme vicaire la paroisse Saint-Martin, il revint au Collège comme professeur. Il refusa le serment en 1792 et se réfugia, d'abord au Boupère, puis dans son ancienne paroisse. Le vitrail illustre quelques épisodes de sa vie. Le médaillon tréflé supérieur gauche le représente caché dans les roseaux au passage d'une patrouille, et dans celui de droite, on voit une fermière effacer ses pas marqués dans la neige en dispersant ses moutons à sa suite. En 1800, la Maréchale d'Aubeterre, au sommet du vitrail, lui offrit sa maison de la rue d'Anjou pour accueillir ses élèves. Cette maison est connue aujourd'hui sous le nom de "Maison des Enfants de Chœur". L'établissement devint un actif et véritable foyer d'études pour toute la région jusqu'à sa fermeture par Louis-Philippe en 1831. Rappelé à Angers par l'évêque pour fonder un petit Séminaire, il laissa son nom à son institution où il mourut le 13 décembre 1839.
Ed. Rubion Beaupréau secret + C. Port
- fin janvier 1796
Stofflet reprend les armes fin Janvier 1796. Suite à une dénonciation, il est pris par surprise dans la ferme de la Saugrenière, à la Poitevinière le 24 février 1796. Au cours de sa capture, il est blessé d'un coup de sabre au visage. Il est emmené à Angers, jugé et fusillé le lendemain 25 février 1796. Blog Lionel Denecheau <http://ldenecheau.free.fr/guerres.htm>
- 25 février 1796
Charette et Stofflet, qui avaient repris les armes sans espoir de succès, sont pris et fusillés, Stofflet le 25 février 1796 à Angers, et Charette le 29 mars 1796 place Viarme à Nantes.
Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 5 mars 1796
Pourtant, le 14 ventôse an IV, soit le 5 mars 1796, les administrateurs du département écrivent aux administrations municipales: "*la libre circulation des grains a le triple avantage d'en faire baisser le prix, de faciliter l'approvisionnement des marchés et d'entretenir l'abondance (...)*."
Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 5 mars 1796
Dans le district, on ne fabrique pas d'armes; il n'y a pas non plus de magasin militaire, "*il y a seulement eu un atelier où on a fait des souliers qui ont été envoyés aux magasins de Rennes et Angers*".
Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 5 mars 1796
Le clergé revenu au grand jour est à nouveau persécuté. L'administration centrale de Maine-et-Loire fait part à toutes les municipalités le 14 ventôse an IV, soit le 5 mars 1796, d'un arrêté qu'elle a pris le 2 pluviôse précédent, soit le 22 janvier 1796, concernant les cloches des églises. "Toutes les cloches autres que celles qui servent au timbre des horloges seront brisées". Les administrateurs justifient leur décision en disant que "quelques communes instiguées par des manœuvres perfides, s'étaient permis de faire annoncer les cérémonies religieuses par le son des cloches. Cet exemple contagieux gagnait de proche en proche et bientôt la surface du département eut retenti de ce son lugubre, qui trop souvent signala le massacre des patriotes. L'administration n'a pas toléré cette infraction dont le fanatisme profite pour relever sa tête hideuse (...)."
Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 5 mars 1796
Dans le district, on ne fabrique pas d'armes; il n'y a pas non plus de magasin militaire, "*il y a seulement eu un atelier où on a fait des souliers qui ont été envoyés aux magasins de Rennes et Angers*".
Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 29 mars 1796
Charette et Stofflet, qui avaient repris les armes sans espoir de succès, sont pris et fusillés, Stofflet le 25 février 1796 à Angers, et Charette le 29 mars 1796 place Viarme à Nantes.
Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- courant 1796
Le Tribunal correctionnel fut fixé à Beaupréau en 1795, mais ne commença à fonctionner (au Collège) qu'en 1796. Beaupréau obtint en 1795 l'inspection primaire, en 1797 la recette des finances, enfin un lieutenant de gendarmerie.
Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
- courant 1796
Le Tribunal correctionnel fut fixé à Beaupréau en 1795, mais ne commença à fonctionner (au Collège) qu'en 1796. Beaupréau obtint en 1795 l'inspection primaire, en 1797 la recette des finances, enfin un lieutenant de gendarmerie.
Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
- 4 septembre 1796
Des fonctionnaires républicains zélés. Après la période répressive , le nouveau régime a peu à peu installé son pouvoir, l'appuyant sur des agents exécutifs, ou plutôt des "commissaires du directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Beaupréau" , qui avaient parfois de fortes personnalités. Zélés, ils l'étaient, ou du moins ils semblaient l'être, dans leurs multiples courriers à leurs supérieurs. Sans doute s'agissait-il souvent pour eux de rassurer l'administration centrale, si bien qu'ils enjolivaient parfois la réalité. Nous nous sommes plus souvent intéressés dans cette dernière partie aux différentes lettres de "panique" de ces agents exécutifs. Mais il est d'abord intéressant de voir que, malgré le peu de moyens de communications de l'époque, les administrateurs d'Angers et ceux de Beaupréau étaient continuellement en relation. L'administration belloprataine, en plus de la municipalité, est composée, du commissaire du directoire exécutif, du président de l'administration municipale, d'un agent municipal et d'un adjoint; pour la justice de paix, on compte un juge, deux assesseurs et sept auxiliaires. Après avoir été fonctionnaire public sous l'inspection d'Indre-et-Loire, un certain Bruslon est appelé comme commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Beaupréau. Prenant connaissance de sa nouvelle affectation, il écrit le 18 fructidor an IV, soit le 4 septembre 1796, au commissaire du pouvoir exécutif près l'administration départementale de Maine-et-Loire: "(...) j'ai l'avantage de vous annoncer que je vais incessamment me rendre à mon poste. Je vous prie, citoyen, de croire que je ne négligerai aucun des moyens qui pourront justifier le choix du pouvoir exécutif et me faire mériter votre confiance et votre estime." Cependant, un mois après, le 18 vendémiaire an V, soit le 9 octobre 1796, Mounier, le commissaire du directoire du département, écrit à Bruslon: "(...) un mois s'est écoulé sans que vous ayez réalisé votre promesse. Cependant il est urgent citoyen que la fonction importante que le directoire vous a confiée soit remplie. Il y a assez longtemps que ce malheureux pays est sans lois, sans gouvernement, il faut que les lois y soient connues et que les habitants jouissent du bienfait du régime constitutionnel. (...)"
Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 18 octobre 1796
Le ministre de l'Intérieur avait précisé au commissaire du directoire du département, dès le 27 vendémiaire an V, soit le 18 octobre 1796: "*(...) les administrations municipales manquent dites-vous, des premiers objets de nécessité, il est convenable d'ailleurs d'autoriser celles qui n'ont pu se procurer de local pour établir leurs séances à se servir provisoirement des presbytères. (...)*"
Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 18 octobre 1796
Le 27 vendémiaire an V, soit le 18 octobre 1796, le ministre de l'Intérieur insiste auprès du commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département sur "*la nécessité de laisser sur votre territoire des cantonnements et de renforcer la gendarmerie pour protéger les administrations et comprimer les malveillants (...)*"
Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 7 décembre 1796
Environ deux mois après son arrivée, Bruslon, commissaire du directoire à Beaupréau écrit, le 17 frimaire an V, soit le 7 décembre 1796: "La majeure partie des habitants ne voit pas avec plaisir mon arrivée, cette poignée d'individus se gouverne à l'Ancien Régime; un curé y fait ses fonctions; la messe et l'angélus sonnent régulièrement (...)."
Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 7 décembre 1796
Une lettre de Bruslon que nous pensons pouvoir dater du 17 frimaire an V, soit le 7 décembre 1796, indique l'état d'esprit des gens du pays, peu après son arrivée à Beaupréau: "*(...) Le paysan de la campagne, lorsqu'il a le cerveau échauffé, crie ouvertement "Vive le Roi! Au diable la République!". Mes oreilles ont déjà été frappées de ces infâmes paroles. Le détachement de la garde nationale et celui des huit chasseurs sont dans cet instant de la plus grande utilité (...)* jusqu'au printemps. (...)"
Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799

- 25 décembre 1796

Des fonctionnaires républicains zélés. Le 5 nivôse an V, soit le 25 décembre 1796, Bruslon, le commissaire du directoire exécutif de Beaupréau, écrit à son collègue près l'administration centrale du département de Maine-et-Loire: *"La municipalité est dans ses premières langes, quoiqu'organisée depuis quatre mois. Je n'ai que la surveillance et l'exécution des lois, cependant je me vois forcé, par mon zèle, à endosser la limonière de ce char mal attelé. Dieu, quels hommes! Tous ces administrateurs municipaux savent à peine tracer leurs noms; d'ailleurs leur détresse, leurs occupations fructueuses de la campagne leur font répandre des larmes, lorsqu'on les appelle de leur poste, ce sont à vrai dire, des automates à remplacer par des commis; et je me vois seul pour remplacer cette importante machine. (...) Pour gérer, il faut connaître les lois, aussi je débute par vouloir les en instruire; je vais leur donner lecture des droits de l'homme et de l'acte constitutionnel (...)."*

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 1797

en 1797 la recette des finances,

[C Port Révisé](#)
- 1er janvier 1797

Des fonctionnaires républicains zélés. Le 12 nivôse an V, soit le 1er janvier 1797, Bruslon écrit: "Je suis enfin parvenu à compléter l'administration municipale de Beaupréau (...) il nous manque une chambre pour tenir nos séances (...)"

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 1er janvier 1797

Il semble que les cures de Notre-Dame et de Saint-Martin n'aient pas été réquisitionnées à cet effet, ou du moins nous n'en avons pas eu l'écho. Pour ce qui est de manquer des objets de première nécessité, Bruslon ajoute, dans sa lettre du 1er janvier 1797: *"(...) j'ai rien citoyen, le panier de papiers que vous avez envoyé à la municipalité, je n'y ai trouvé ni registres, ni passeports (...) cependant je crois à percevoir qu'il en faut un grand nombre pour les délibérations, pour l'enregistrement des pétitions, pour l'inscription des lois, pour la correspondance, pour enregistrer les adresses à l'administration, pour servir à la comptabilité, pour l'enregistrement des mandats, pour les enfants de la patrie, pour l'enregistrement des patentes, pour les passeports, pour les mariages, décès, naissances, etc. (...)."*

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 7 janvier 1797

La loi du 18 nivôse an V, soit le 7 janvier 1797, ordonne "la célébration de l'anniversaire de la juste punition du dernier Roi des Français". Le 29 nivôse an V, soit le 18 janvier 1797, l'administration centrale de Maine-et-Loire s'en fait l'écho dans tout le département: "(...) C'est sans doute une des plus mémorables époques de notre révolution, et le Français ne s'y reporte qu'avec des sentiments de grandeur et de fierté. (...) Elle sera chère à nos arrière-petits-fils qui applaudiront encore avec plus d'enthousiasme que ne firent leurs pères, au grand acte de justice qui fit tomber la tête du conspirateur Capet." Et elle ajoute même: "(...) Les Amis de la République n'avaient pas besoin d'une loi pour célébrer l'anniversaire de la mort d'un roi parjure (...)".

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 18 janvier 1797

Il n'y a pas de trace à Beaupréau d'une telle fête en l'honneur de la mort du "Tyran". Nous n'avons pas non plus retrouvé de documents faisant le récit de la plantation d'un arbre de la liberté à Beaupréau, même si nous savons qu'il en a existé deux.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 15 mars 1797

Le 25 ventôse an V, soit le 15 mars 1797, le tribunal réclame avec Bruslon qu'une troupe soit stationnée à Beaupréau, pour aider les gendarmes et les gardiens de la prison. La gendarmerie capture régulièrement des déserteurs et il faut plus de personnel pour surveiller la prison.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 31 mai 1797

Le ministre de l'Intérieur intervient lui-même le 12 prairial an V, soit le 31 mai 1797, auprès de l'administration centrale de Maine-et-Loire, pour que la Maison d'arrêt de Beaupréau soit mise en état pour recevoir les prisonniers, au lieu de les conduire à Angers. Il demande que cela cesse au plus tôt pour éviter les frais de transport, le ralentissement de l'activité de la justice, et les possibilités d'évasions. (17)

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- courant 1797

Du printemps à l'automne 1797, de nombreuses correspondances évoquent les devis et les différents projets pour l'établissement du tribunal correctionnel au collège de Beaupréau. En octobre 1797, les magistrats souhaitent que la chapelle du collège soit remise en état pour qu'ils puissent y tenir leurs séances.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 22 juillet 1797

Bruslon apparaît au début comme un agent exécutif très actif, mais cela ne semble pas durer longtemps. Mounier, le commissaire du département demande à Bruslon le 4 thermidor an V, soit le 22 juillet 1797, de reprendre sa correspondance, et d'expliquer la cause de son silence .

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 5 septembre 1797

Malgré cette apparence de liberté - tolérée tant bien que mal - du clergé bellopratrain, la persécution religieuse n'est pas terminée. La loi promulguée le 24 août 1797 établit pratiquement la liberté religieuse; mais les ennemis de la religion catholique ne peuvent laisser passer une telle mesure sans réagir. S'appuyant sur l'armée, restée profondément jacobine, trois directeurs, Reubell, Barras et La Révellière-Lépeaux, organisent et réussissent le coup d'état du 18 fructidor an V, soit le 4 septembre 1797, contre les élus modérés de mars précédent. La conséquence immédiate de ce coup d'état jacobin est le déclenchement d'une nouvelle persécution religieuse, connue sous le nom de "guillotine sèche". Le 5 septembre 1797, un décret ordonne la déportation des prêtres troublant l'ordre public. On leur impose un serment de haine à la royauté et de fidélité à la République.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 5 septembre 1797

Loi de déportation des prêtres du 5 septembre 1797.

[Le second Directoire](#)
- 4 octobre 1797

Le commissaire du département cherche à encourager Bruslon dans sa lettre du 13 vendémiaire an VI, soit le 4 octobre 1797: *"(...) Quant à la paralysie dont les habitants de votre canton vous paraissent frappés, par suite de l'insoumission de leurs prêtres, c'est à vous, c'est aux amis de la raison et de l'ordre de chercher à la guérir et d'en rendre l'effet insensible et passager. Vous y parviendrez en éclairant vos concitoyens sur leurs intérêts les plus chers et en les attachant à la paix par ses propres douceurs, autant que par les horreurs de la guerre. Redoublez de zèle et de vigilance dans le poste difficile qui vous est confié. (...)*

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 30 octobre 1797

Le 29 vendémiaire an VI, soit le 30 octobre 1797, Bruslon, l'agent exécutif de Beaupréau, souhaite rassurer l'administration centrale du département, mais semble - volontairement ou pas - être inconscient de la réalité: *"Le territoire de ce canton ne présente rien de nouveau, on y est toujours paisible. Ce à quoi on ne peut s'habituer c'est le défaut de rassemblement pour l'office du culte; ces bonnes gens en usage de se reposer le septième jour, de se braver, de se voir les uns les autres, ne savent plus à quoi s'occuper; ils ne fréquentent ni les temples, ni les cabarets, ni les boutiques des marchands; ils sont absolument désœuvrés; eh bien, malgré cela, soit par crainte, soit par amour pour les lois, on ne les entend point murmurer, ni déclamer contre la circonstance qui a fait cesser les fonctions de leurs ministres (...)."*

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- Fin 1797

A la fin de l'année 1797, il semble que Bruslon ait des problèmes plus graves. On l'accuse notamment de corruption. Il est bientôt remplacé mais reste à Beaupréau encore environ trois mois.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 5 décembre 1797

Les agents municipaux de Beaupréau : citoyens Marchand : le 11 thermidor an V (27 juillet 1796), Dupas Nicolas : le 13 pluviôse an V (1 er février 1797) —profession : marchand , Tharreau Jean : le 11 vendémiaire an VI (20 octobre 1797), Ménard Jacques : le 05 germinal an VI (25 mars 1798) —profession : aubergiste. Démission -Adjoint : Gourdon Mathurin, démission, Dupas René : le 9 germinal an VII (29 mars 1799) —profession vitrier. Agent temporaire. Adjoint municipal : Cherbonnier Jean. Nota : Cherbonnier Jean. Nota : Le citoyen Nicolas Dupas sera arrêté le 5 décembre 1797, en raison de son insertion sur la liste des émigrés en 1793, sur ordre du citoyen Bruslon, commissaire du Directoire près de l'administration cantonale de Beaupréau.

Ed. Rubion Les Sous Préfets
- 5 décembre 1797

Le citoyen Nicolas Dupas est arrêté le 5 décembre 1797, en raison de son insertion sur la liste des émigrés en 1793, sur ordre du citoyen Bruslon, commissaire du Directoire près de l'administration cantonale de Beaupréau.

Ed. Rubion Les Sous Préfets
- 6 décembre 1797

Les certificats de résidence. Ceux qui sont susceptibles de se faire confisquer leurs biens, pour être vendus comme biens nationaux, doivent prouver qu'ils n'ont pas émigré. Beaucoup de certificats, vrais ou faux, visant à certifier que les personnes qui les possèdent n'ont pas émigré sont délivrés, ce sont les certificats de résidence. *"Les déclarations des émigrés ou de leurs familles en vue d'obtenir leur radiation de la liste départementale pouvaient être souvent mensongères"*, précise Marcel Fauchoux. D'après une lettre du fonctionnaire Bruslon de Beaupréau à

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799

Moreau, commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale, le 15 frimaire an VI, soit le 6 décembre 1797, il semble qu'il soit question d'arrêter "les personnes insérées sur la liste des émigrés en 1793." *Mais "les individus en question vont faire le nécessaire pour obtenir des certificats de résidence et obtenir leur radiation de cette liste."* Certains vont chercher à se "blanchir" à l'aide de ces certificats, de manière à pouvoir prendre part à la vie municipale ou continuer leur commerce sans être inquiétés.

- 16 décembre 1797

Il existe pourtant déjà un certificat de résidence depuis le 27 frimaire de l'an VI, soit le 16 décembre 1797, constatant que Brunet a résidé dans sa commune depuis le commencement de la Révolution jusqu'à sa mort. En effet le médecin de Beaupréau, fusillé par Kléber le 18 octobre 1793, était non seulement soupçonné d'avoir émigré, mais aussi d'avoir été membre du comité provisoire de Beaupréau. Il semble que son nom et sa signature aient été confondus avec ceux d'un certain Bonnet. Le neveu de Brunet, Jacques Gautret, est président du tribunal criminel et est intervenu pour dire que son oncle n'était pas le même individu que le Brunet inscrit sur la liste des émigrés du département comme membre du comité provisoire des rebelles à Beaupréau. Nous n'avons jamais vu Brunet sur les listes des émigrés, mais nous l'avons bien vu sur les listes des suspects, sur les listes des chefs rebelles, des instigateurs. Nous avons même parfois trouvé son nom à côté de celui de Bonnet, ce qui supposerait qu'il n'y ait pas eu de confusion et que les deux hommes existaient bien tous les deux. Les sympathies contre-révolutionnaires de Brunet étaient d'ailleurs notoires, et les administrateurs du district de Saint-Florent n'en ont jamais douté.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 1er janvier 1798

Les certificats de résidence sont également valables pour les héritiers des personnes dont les biens risquent d'être confisqués. Mais parfois, ils ne suffisent même pas. Ainsi, en est-il pour la succession du célèbre docteur Brunet de Beaupréau. Le 12 nivôse an VI, soit le 1er janvier 1798, l'administration centrale du département de Maine-et-Loire, après de multiples délibérations, vérifications et pétitions, *"arrête qu'il n'y a lieu à apposer le séquestre sur les biens meubles et immeubles de la succession de Jean-Baptiste-Joseph Brunet"*.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 3 janvier 1798

Le 13 nivôse an VI, soit le 3 janvier 1798, Bruslon, toujours commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale de Beaupréau, se défend et écrit à Moreau, commissaire près l'administration centrale: *"Je n'aurais jamais pensé qu'un excellent patriote eût suspecté de friponnerie un vrai républicain (...) et si mon âme, en ce moment, a gémi, ce n'est qu'à raison de la légèreté avec laquelle on se livre à calomnier mes actions. Tout cela me porte, citoyen collègue, à vous prévenir que ma délicatesse offensée me contraint à m'interdire des fonctions qui me sont déléguées par le directoire exécutif; ma plume, à partir de ce jour va reposer dans le cornet (...)"* Deux mois après, on apprend la raison ou l'une des raisons de ce limogeage. Le 17 ventôse an VI, soit le 7 mars 1798, le commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale de Maine-et-Loire, Moreau, écrit au citoyen directeur des domaines nationaux pour lui dénoncer le citoyen Bruslon qui occupe une maison sans bail légal. D'après la lettre qu'envoie le directeur de l'enregistrement et du domaine national d'Angers à l'administration centrale du département le 3 germinal an VI, soit le 23 mars 1798, il semble que Bruslon, *"ex commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Beaupréau, poussé par la cupidité, oubliant ses devoirs et profitant de l'ascendant qu'il avait su gagner sur l'esprit des membres de la dite administration, s'est permis de leur faire souscrire à son profit, le 15 nivôse dernier, sans aucunes des formalités préalables, un bail de sept années, commencé le 1er vendémiaire (22 sept 1797) dernier des bâtiments étant à la gauche de la cour d'entrée de la maison du ci-devant collège de Beaupréau"*. Il termine sa lettre en demandant au département d'annuler ce bail et d'ordonner à Bruslon de partir. Les agents exécutifs qui prennent la suite de Bruslon ne vont pas avoir ce genre de problème.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 26 février 1798

Les terres des émigrés "tombées à la république" fournissent à certains départements de nombreux loyers. Par exemple, le 8 ventôse an VI, soit le 26 février 1798, le citoyen Jean Chéné, "métayer de la métairie de Blanchet, commune de Saint-Martin de Beaupréau", est venu apporter au receveur des domaines "la quantité de quatre boisselées de seigle, mesure de Beaupréau, pour une année de rente échue au 15 août 1797, due au citoyen Rorthais émigré et tombée à la république par le partage fait au département de la Loire-Inférieure le 11 germinal an V.(...)." Certaines propriétés d'émigrés ne sont pas vendues, mais restent confisquées. Seuls leurs meubles sont parfois vendus.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 2 mars 1798

Le 12 ventôse an VI, soit le 2 mars 1798, Grolleau, nouveau commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale de Beaupréau depuis le 18 janvier (28), écrit: *"(...) Il y a sûrement dans cette contrée des ennemis de la tranquillité publique, qui cherchent à travailler les esprits; un des moyens qu'ils emploient, c'est de faire courir des bruits que je suis chargé de mission contre les prêtres; ce moyen j'ai mille présomptions pour croire qu'il est l'ouvrage du commissaire Bruslon, dont toute l'atrocité de l'âme est difficile à imaginer (...)"* . Les deux hommes ne s'aiment pas visiblement. Il est vrai que Bruslon est loin d'avoir fait l'unanimité dans les rangs des républicains. En plus, Grolleau prend sa suite, et s'aperçoit peu à peu que son prédécesseur avait une gestion douteuse des affaires publiques. Le fameux Bruslon ne semble quitter Beaupréau que vers la fin de mars 1798, on peut supposer que l'ancien commissaire doit rester quelques temps avec le nouveau pour que la succession se passe dans les meilleures conditions.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 3 mars 1798

Moreau, le commissaire du département écrit à Bruslon le 13 ventôse an VI, soit le 3 mars 1798, au sujet de la mauvaise volonté des agents municipaux. Il lui suggère de n'accepter dans la municipalité que des gens qui n'ont eu *"aucun emploi civil ou militaire chez les révoltés brigands ou chouans"* . *Quant aux "ennemis de la tranquillité publique" aux quels Grolleau fait allusion, mis à part Bruslon, il ne semblait pas y en avoir, un mois plus tôt, le 21 pluviôse an VI, soit le 9 février 1798, quand le même Grolleau, presque un mois après son arrivée, écrivait: "(...) D'après ce que j'ai pu apercevoir, depuis le, peu de temps que je suis ici, l'esprit public commence un peu à se faire et à se soumettre aux lois de la République, et il y a tout lieu d'espérer, qu'avec les ménagements nécessaires, et quelque temps, ils se réuniront à la masse des bons républicains, et en seront eux-mêmes partie. (...)"*

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 7 mars 1798

Deux mois après, on apprend la raison ou l'une des raisons de ce limogeage. Le 17 ventôse an VI, soit le 7 mars 1798, le commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale de Maine-et-Loire, Moreau, écrit au citoyen directeur des domaines nationaux pour lui dénoncer le citoyen Bruslon qui occupe une maison sans bail légal. D'après la lettre qu'envoie le directeur de l'enregistrement et du domaine national d'Angers à l'administration centrale du département le 3 germinal an VI, soit le 23 mars 1798, il semble que Bruslon, "ex commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Beaupréau, poussé par la cupidité, oubliant ses devoirs et profitant de l'ascendant qu'il avait su gagner sur l'esprit des membres de la dite administration, s'est permis de leur faire souscrire à son profit, le 15 nivôse dernier, sans aucunes des formalités préalables, un bail de sept années, commencé le 1er vendémiaire (22 sept 1797) dernier des bâtiments étant à la gauche de la cour d'entrée de la maison du ci-devant collège de Beaupréau". Il termine sa lettre en demandant au département d'annuler ce bail et d'ordonner à Bruslon de partir. Les agents exécutifs qui prennent la suite de Bruslon ne vont pas avoir ce genre de problème.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 7 mars 1798

Moreau écrit à Grolleau le 17 ventôse an VI, soit le 7 mars 1798, pour l'encourager: *"(...) c'est à vous de dissiper les inquiétudes et les alarmes que des scélérats cherchent à répandre dans les esprits des habitants de votre canton (...)"*

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 16 mars 1798

A la demande du commissaire du département, Grolleau, agent exécutif de Beaupréau, mène une enquête dans le canton sur les prêtres réfractaires. Le 26 ventôse an VI, soit le 16 mars 1798, il envoie une lettre à Angers pour faire le compte-rendu de ses recherches. Il sait que l'abbé Mongazon se cache à Beaupréau, selon lui à l'ancienne "communauté Saint-Martin". On lui a aussi assuré que Clambart et son vicaire Javetot étaient toujours là et qu'ils se tenaient souvent à la cure. Pour les autres communes du canton, il semble que tous les prêtres soient restés dans leurs cures, sauf deux qui sont dans des maisons particulières proches de leurs églises. Aucun ne se cache réellement.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 16 mars 1798

A la demande du commissaire du département, Grolleau, agent exécutif de Beaupréau, mène une enquête dans le canton sur les prêtres réfractaires. Le 26 ventôse an VI, soit le 16 mars 1798, il envoie une lettre à Angers pour faire le compte-rendu de ses recherches. Il sait que l'abbé Mongazon se cache à Beaupréau, selon lui à l'ancienne "communauté Saint-Martin". On lui a aussi assuré que Clambart et son vicaire Javetot étaient toujours là et qu'ils se tenaient souvent à la cure. Pour les autres communes du canton, il semble que tous les prêtres soient restés dans leurs cures, sauf deux qui sont dans des maisons particulières proches de leurs églises. Aucun ne se cache réellement.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 1798

enfin un lieutenant de gendarmerie.

[C Port Révisé](#)

- 9 juin 1798

L'économie ne se limite pas aux ressources du pays et aux différentes fabriques, il y a aussi le commerce, et, à l'époque, les marchés et les foires fleurissent dans les Mauges. Le 21 prairial an VI, soit le 9 juin 1798, le commissaire du directoire du département écrit au commissaire de Beaupréau, sans doute Grolleau: "Je suis instruit que les marchés se tiennent toujours aux mêmes jours que dans l'Ancien Régime dans la commune de Beaupréau. Il existe cependant un arrêté de l'administration centrale du 29 frimaire de l'an deuxième et un arrêté du directoire exécutif d'une date assez récente encore, et que vous ne pouvez ignorer, qui ordonnent que les foires et marchés seront changés et fixés à des jours qui concordent avec le calendrier républicain. Cet arrêté a reçu son exécution dans presque toute l'étendue du département sans en excepter la Vendée. Il doit être exécuté aussi dans votre canton. (...) Le commerce en souffrirait si vos marchés restaient à leurs anciennes époques (...) Je vous invite donc à requérir sans délai votre municipalité de prendre un arrêté qui fixe les foires et marchés à des jours qui concordent avec les marchés environnants (...)." (29) Nous ne savons pas si l'ordre a été exécuté.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 14 juillet 1798

Le 26 messidor an VI, soit le 14 juillet 1798, a été fêté à Beaupréau comme il se doit. "*L'administration après avoir fait annoncer et afficher ladite fête s'est réunie ce jour, dix heures du matin, au lieu ordinaire de ses séances où sont intervenus les membres du tribunal correctionnel, justice de paix, la gendarmerie et la troupe cantonnée à Beaupréau. Le cortège assemblé s'est porté sur la place de la liberté. Le commissaire du directoire exécutif a prononcé un discours analogue au jour mémorable de la prise de la Bastille. On a chanté des hymnes à la liberté et la fête s'est terminée aux cris redoublés de Vive la République! Ce fait, les membres des diverses autorités constituées se sont retirées dans le plus grand ordre.*" Il est intéressant de voir qu'il y avait à Beaupréau une place de la liberté, sans doute une place centrale qui aura été débaptisée par les révolutionnaires. En revanche, il n'est absolument pas question d'une quelconque foule des habitants de Beaupréau. Et d'ailleurs, Grolleau, le commissaire du directoire exécutif près la municipalité de Beaupréau de l'époque, écrit le même jour: "(...) cette fête a été déserte, comme toutes celles qui l'ont précédée." Nous savons donc que les fêtes républicaines étaient célébrées à Beaupréau, mais aucun bellopratrain, en dehors des différents fonctionnaires, ne semblait y participer.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- été 1798

1798 Été caniculaire

D'après « Le Magasin pittoresque », paru en 1842
- 31 août 1798

Mais on ne change pas les bellopratraines en aussi peu de temps. Moreau écrit à Grolleau quelques mois plus tard, le 14 fructidor an VI, soit le 31 août 1798: "*Je suis instruit que les habitants de votre canton ont de fort mauvaises façons pour les militaires qui sont en cantonnement. (...) Je suis surpris que votre administration municipale qui ne peut pas ignorer plus que vous le peu d'égard qu'on a à Beaupréau pour les respectables défenseurs de la République n'ait rien fait pour engager les habitants à plus de justice envers eux (...).*"

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 28 septembre 1798

Le 7 vendémiaire an VII, soit le 28 septembre 1798, Gautret, commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal correctionnel de l'arrondissement de Beaupréau, signale quelques délits à Saint-Florent. Un homme ivre en a forcé un autre à crier "vive le roi". Un autre a coupé un arbre de la liberté.(35) Moreau, le commissaire du département répond à Gautret pour l'encourager, le 13 vendémiaire an VII, soit le 4 octobre 1798: "*(...) malgré les manœuvres sans cesse renaissantes de la malveillance excitée et payée en ce moment pour renouveler les troubles, n'en poursuivez pas moins les coquins avec le même zèle. Je vous réponds qu'ils ne réussiront point dans leurs projets atroces (...) rassurez les citoyens paisibles (...).*" Dix jours après, le 22 vendémiaire an VII, soit le 13 octobre 1798, Gautret écrit à Moreau: "*Je vous prévien avec bien de la douleur qu'une nouvelle guerre civile se prépare par les mauvais sujets royalistes, puisqu'ils osent écrire et l'avouer au nom du roi prétendu, (...), il est toujours bon et prudent de pourvoir à un semblable malheur, en envoyant dans ce pays le plus de troupe qu'il sera possible.*"

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 23 mars 1799

Au début de 1799, l'agitation se développe en Vendée, alimentée par la crainte provoquée par un tremblement de terre et par des rumeurs de lettres venues du ciel. L'hostilité contre le régime s'accroît au point qu'un soulèvement paraît de plus en plus probable. A partir du mois de juin, les bandes, formées en général de domestiques sans emploi et d'artisans sans travail auxquels se mêlaient quelques amateurs d'aventures apparaissent dans le Haut-Bocage. On les qualifia tout de suite de "Chouans" par similitude avec les bandes qui opèrent au nord de la Loire. Le 3 germinal an VII, soit le 23 mars 1799, Godin, nouveau commissaire du directoire exécutif à Beaupréau depuis le 20 décembre 1798, écrit: "*Un espace de brigandage pareil à celui des chouans paraît s'organiser dans les cantons de Cholet, Chemillé et Jallais; quinze scélérats à la tête desquels est une femme connue sous le nom de Langevin, gouvernante du nommé Bernier ex-curé d'une ci-devant paroisse dite Saint-Laud d'Angers ont paru armés dans le courant de la décade dernière dans les bois de Chemillé (...) je ne vous dissimulerai pas que dans un tel pays un fonctionnaire public chargé de faire exécuter les lois n'est pas trop en sûreté (...).*"

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 16 mai 1799

Le 27 floréal an VII, soit le 16 mai 1799, Godin explique au département qu'il ne peut pas facilement fermer les églises, la plupart de leurs portes ayant été brisées pendant la guerre civile. Il dit qu'on ne trouve plus à Beaupréau que "*des dévotes fanatiques qui disent leur chapelet*", mais il s'inquiète quand même des rassemblements qui ont lieu dans les cantons voisins.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 27 mai 1799

Le 8 prairial an VII, soit le 27 mai 1799, Godin écrit: "*Voilà donc notre malheureux canton ainsi que plusieurs autres actuellement en proie à la fureur des ennemis du gouvernement républicain! Vous n'ignorez certainement pas, citoyen collègue, que le brigandage qu'exercent en ce moment les chouans, influe singulièrement sur l'opinion publique de notre pays, et que les habitants sont sur le point de recommencer leurs hostilités. Je sais que les républicains comme moi seraient les premières victimes et qu'on commencerait par nous égorger (...) c'est avec peine que je vois qu'on ne prend pas des mesures pour empêcher que la guerre civile ne se rallume dans ces malheureuses contrées(...). Si je ne voyais pas la facilité qu'ils ont de pouvoir se défaire de nous et si je n'y avais pas déjà été attrapé, je croirais que cela n'est rien; mais au contraire je m'aperçois qu'il est tenu de se mettre en garde (...).*"

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 25 juin 1799

Le 7 messidor en VII, soit le 25 juin 1799, Gautret, commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal correctionnel de l'arrondissement de Beaupréau écrit au commissaire central du département: "*Ce que je vous avais annoncé se manifeste. Les insurgés au nombre de trente se sont portés hier et la nuit dernière en plusieurs communes avoisinant Jallais et Ste Christine, ont coupé les arbres de la liberté, et se sont portés à autres excès, et menacent Beaupréau, peut-être dès aujourd'hui en serons-nous les victimes. Apportez remède de suite en envoyant au moins 150 hommes, soit colonnes mobiles ou autrement, sans quoi nous ne pouvons rester, ni le gardien qui sera forcé d'abandonner les prisons.*"

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 28 juin 1799

Gautret avait raison de s'inquiéter, puisque trois jours après, le 10 messidor an VII, soit le 28 juin 1799, les administrateurs Richebourg et Musset racontent: "*(...) A quatre heures environ du matin de ce jour, une vingtaine de scélérats armés de fusils, de pistolets et sabres, sont entrés à Beaupréau en criant vive le roi; ils se sont portés de suite à la chambre commune, y ont visité tous les papiers, ont pris un vieux fusil, ils ont désarmé le secrétaire en assurant qu'ils ne voulaient faire de mal à personne, ils se sont portés dans plusieurs maisons à la fois pour y désarmer les citoyens, notamment chez le président de l'administration municipale, chez le commissaire, chez le président du tribunal correctionnel, le juge de paix, chez le receveur de l'enregistrement où ils ont remué les papiers et registres, et pris quelques effets; ils ont fait contribuer la citoyenne Marchand sous prétexte que son mari avait acquis du bien national; ensuite ils ont abattu les deux arbres de liberté, ils ont forcé pour cet effet deux ouvriers de Beaupréau. Ce fait, ils ont été à la maison d'arrêt d'où ils ont fait sortir deux hommes et deux femmes. Après cette expédition, ils ont forcé environ trente jeunes gens de partir avec eux; ils ont évacué Beaupréau vers les neuf heures. (...).*"

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- été 1799

1799 Été caniculaire

D'après « Le Magasin pittoresque », paru en 1842
- été 1799

L'émotion et la crainte sont de plus en plus vives chez les profiteurs de la Révolution qui se rendent compte que l'ensemble de la population est favorable aux "Chouans", les renseigne, les héberge. Autre élément d'inquiétude, le commerce de la poudre se développe, les fusils ressortent de leurs cachettes et les paysans commencent à les fourbir.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 20/21 octobre 1799

Dans la nuit du 20 au 21 octobre 1799, des bandes de "chouans", bretons et angevins, occupent Nantes pendant plusieurs heures. Charles d'Autichamp réussit à rassembler, non sans peine, six mille hommes en Vendée angevine et poitevine, en fin octobre.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799

- 20/21 octobre 1799 Dans la nuit du 20 au 21 octobre 1799, des bandes de "chouans", bretons et angevins, occupent Nantes pendant plusieurs heures. Charles d'Autichamp réussit à rassembler, non sans peine, six mille hommes en Vendée angevine et poitevine, en fin octobre.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 3 novembre 1799 Le 3 novembre 1799, cette troupe est attaquée à Nueil-sous-les Aubiers par six cents fantassins aux ordres du général Dufresne, sorti de Bressuire. Ceux-ci la battent sans difficulté et la poursuivent, lui tuant de cinq à six cents hommes. Cet échec, vite connu dans la région, refroidit l'ardeur de bon nombre d'anciens paysans-soldats prêts à se soulever de nouveau.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 9 novembre 1799 Coup d'état du 18 brumaire an VIII, soit le 9 novembre 1799, le général Bonaparte a renversé le Directoire et a ainsi clos l'ère de la Révolution. Le Directoire, de plus en plus discrédité, se débattait au milieu des pires difficultés. Bonaparte s'entendit avec un des Directeurs, Sieyès, et par son coup d'état, fit instituer un Consulat provisoire, puis dicta la Constitution de l'an VIII, qui le faisait Premier Consul pour dix ans. Il s'appliqua alors à une oeuvre de pacification, et de réorganisation. Il créa notamment les préfets, et négocia avec le Pape le Concordat de 1801.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 9 novembre 1799 "L'enchaînement tragique dans lequel s'inscrivent à la fois les assassinats et les violences perpétrés sur les jureurs et la répression contre les réfractaires se poursuit jusqu'au-delà du coup d'état du 18 Brumaire (9 novembre 1799) qui inaugure la période du Consulat, explique Jean Quéniart. Le mouvement ne s'inverse qu'à partir de 1800, grâce à la politique du nouveau régime qui repose à la fois sur une forte présence militaire et sur l'apaisement en matière religieuse."

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 15 novembre 1799 Vers la mi-novembre 1799, parvient en Vendée Militaire cette nouvelle capitale: par le coup d'état du 18 brumaire an VIII, soit le 9 novembre 1799, le général Bonaparte a renversé le Directoire et a ainsi clos l'ère de la Révolution. Le Directoire, de plus en plus discrédité, se débattait au milieu des pires difficultés. Bonaparte s'entendit avec un des Directeurs, Sieyès, et par son coup d'état, fit instituer un Consulat provisoire, puis dicta la Constitution de l'an VIII, qui le faisait Premier Consul pour dix ans. Il s'appliqua alors à une oeuvre de pacification, et de réorganisation. Il créa notamment les préfets, et négocia avec le Pape le Concordat de 1801.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 1799 à 1800 A Beaupréau, des certificats de résidence seront délivrés pendant toute la fin du XVIII^e siècle, et même encore en 1800.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 1799 / 1800 Les élections législatives françaises de 1924 ont eu lieu les 11 et 25 mai. Le mode de scrutin utilisé est toujours le système mixte majoritaire-proportionnel dans le cadre du département, adopté par la loi du 12 juillet 1919 et déjà utilisé pour le scrutin précédent.

[Liste Députés M&L](#)
- 28 décembre 1799 Le 7 nivôse de l'an VIII, soit le 28 décembre 1799, Gautret, commissaire du gouvernement près le tribunal de police correctionnelle de l'arrondissement de Beaupréau annonce au département qu'ils vont devoir siéger à Angers, "à cause de la guerre des Chouans". En effet, les troubles ont repris en cette année 1799.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 1790 à 1800 L'hémorragie démographique des années 1790. Si l'on cherche à comptabiliser les pertes humaines, plusieurs chiffres sont proposés. On parle de 20% de la population du Maine-et-Loire, mais 38% de la population du Choletais, et 30% autour de Chemillé. Beaupréau qui avait 2677 habitants en 1790 n'en comptait plus que 1640 en l'an IX, c'est à dire en 1800-1801; et nous disposons du chiffre de 1893 bellopratins pour l'année 1806 (26). Pierre Barrault estime, en comptant aussi les morts naturelles, que les pertes s'élèvent pour Beaupréau à 30 à 35% de la population. Mais ceci est compensé, selon lui, par une sorte de "baby-boom" à partir de 1796 avec 14 naissances, puis 33 en 1797, 59 en 1798, et 72 en 1799, contre 9 morts en 1796 et 9 en 1797. En ce qui concerne les registres paroissiaux, Philippe Rubion, dans ses recherches a constaté beaucoup d'actes ont été perdus ou détruits pendant la guerre civile. Il a pu consulter les microfilms des registres paroissiaux de 1775 à 1790, pour les deux paroisses de Beaupréau. *"Mais pour la période 1791-1799, nous ne disposons que de listes de naissances, mariages et décès qui n'ont pas été établies jour après jour comme l'est un registre paroissial traditionnel, mais qui ont été dressées plus tard "par ordre du gouvernement, Bonaparte étant premier consul de la République Française, Montaut-Désilles, préfet du département de Maine-et-Loire, Barré, sous-préfet du quatrième arrondissement de ce département et Paumard maire de Beaupréau"*. Selon lui, on ne peut pas *"faire confiance à ces listes faites après coup; elles ne distinguent pas les deux paroisses entre elles. Les deux sources dont nous disposons comprennent toutes les deux les années 1789 et 1790. Or les listes dressées sous Bonaparte donnent des chiffres qui ne semblent correspondre ni aux données démographiques d'une seule des deux paroisses, ni à l'addition des données démographiques des deux paroisses."* Les registres paroissiaux de Notre-Dame, de 1775 à 1790 indiquent une moyenne de 17 à 18 décès par an, soit un taux de mortalité d'environ 30 pour 1000 (30). Les registres de Saint-Martin montrent une moyenne, sur la même période 1775-1790, de 67 à 68 décès par an, soit un taux de mortalité d'environ 32 pour 1000(31), ce qui n'est pas très étonnant si on se rappelle que Saint-Martin est la paroisse rurale, et que le travail de la terre y est sans doute plus dur que les activités commerciales et administratives des habitants du bourg. D'après les listes établies sous Bonaparte, il n'y aurait eu que deux morts à Beaupréau en 1789, et 5 morts en 1790, ce qui ne correspond pas aux informations que nous ont révélées les registres paroissiaux. Ces chiffres sont bien en dessous de la réalité à notre avis. Bien que les éléments chiffrés de ces listes ne soient pas dignes de confiance, les idées générales qui ressortent de leur étude sont intéressantes. Ainsi, si l'on observe les décès de 1789 à 1800, on remarque une crise aiguë de la mortalité en 1793 et 1794. En effet, alors que le nombre indiqué de morts par an oscille entre deux et treize de 1789 à 1792 et de 1795 à 1800, il atteint 94 en 1793 et 144 en 1794, ce qui, encore une fois ne correspond pas à la réalité, mais cela donne un ordre de grandeur de l'hémorragie démographique subie par Beaupréau au cours de ces deux années: 2 en 1789, 5 en 1790, 5 en 1791, 8 en 1792 94 en 1793, 144 e, 1794, 8 en 1795, 13 en 1796, 2 en 1797, 2 en 1798, 7 en 1799, 4 en 1800 (d'après les listes refaites sous Bonaparte – source ADML)

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 1800 / 1814 Corps législatif (1800-1814). 10 députés en Maine et Loire : Augustin Duclaux, Louis-François-Bertrand du Pont d'Aubevoye de Lauberdrière, Joseph François Joubert-Bonnaire, Jean-Baptiste Leclerc, Urbain-René Pilastre de la Brardière, Marie-Joseph Milscent, François-Charles Tharreau, Thomas-Louis Desmazières, Augustin-Félix-Elisabeth Barrin La Galissonnière, Jean-Baptiste Halbert. Le Corps Législatif comprend 300 membres élus pour cinq ans. Il est renouvelable par cinquième chaque année et ses membres sont inéligibles pendant un an après leur sortie de charge (exclusion qui sera levée sous l'Empire). Durant le Consulat, les membres du Corps Législatif sont désignés selon un régime complexe qui revient, au total, à une élection au suffrage universel masculin à quatre degrés. Tous les hommes majeurs âgés de vingt et un ans au moins élisent dans chaque commune une liste de confiance composée du dixième d'entre eux. Le processus se répète au niveau départemental puis national pour aboutir à une liste de confiance nationale comprenant un homme adulte sur mille, soit environ six mille noms. C'est sur cette liste, parmi les élus de trente ans et plus, que le Sénat choisit les membres du Corps législatif. Chaque département doit y compter au moins un représentant.

[Liste Députés M&L](#)
- 1800 Mise en place de la Sous-Préfecture de Beaupréau

Ed. Rubion Beaupréau secret
- 1800 Nombre d'habitants recensés à Beaupréau Commune en 1800: 1 640

EHESS/Cassini + Insee à partir de 2006
- 1800 Après la Révolution, elle servit longtemps de tribunal civil, jusqu'au transfert à Cholet.

[C Port Révisé](#)
- 1800 Ces succès furent confirmés en 1800, en dépit des protestations de Cholet.

[C Port Révisé](#)
- Février 1800 / Juin 1833 La loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) place le Département sous l'autorité d'un agent unique, le préfet, nommé par le gouvernement. A ses côtés sont constitués des conseils délibérants, aux compétences limitées et spécialisées. Parmi eux, un Conseil général, composé de membres choisis sur une liste de notables, reçoit la mission de répartir certains impôts et d'exprimer les vœux et besoins de la population. Le 1er thermidor an VIII (19 juillet 1800), le Conseil général de Maine-et-Loire se réunit pour la première fois, sous la présidence de René Letourneux de la Perraudière. Les conseillers départementaux sont alors au nombre de 24.
- 3 février 1800 Le bilan de l'administration (1800-1802). Le 14 pluviôse an VIII, soit le 3 février 1800, Godin, toujours commissaire du gouvernement près le canton de Beaupréau, écrit: "(...) Je peux (...) vous dire en mon particulier, que la religion est la principale cause de la guerre dans nos contrées et que si on laisse les prêtres tranquilles, il sera impossible d'y rallumer la guerre civile, car il n'y a

BEAUPREAU de 1787 à 1799

que cette classe d'hommes qui peut influencer sur l'esprit des habitants. Par conséquent, vous pouvez croire qu'actuellement qu'ils ont la liberté d'exercer leur culte, il y a une sérénité totale dans la situation morale et politique de mon arrondissement (...)."

- 17 février 1800

Le 17 février 1800, un arrêté consulaire fixe la sous-préfecture à Beaupréau. Les huit anciens districts de Maine-et-Loire, supprimés sous le Directoire et remplacés par 70 administrations cantonales, deviennent cinq arrondissements: Angers, Baugé, Beaupréau, Saumur et Segré. L'arrondissement de Beaupréau correspond aux deux anciens districts de Cholet et de Saint-Florent, et comprend donc les 15 cantons suivants: Beaupréau, Champtoceaux, Chemillé, Cholet, Jallais, Maulévrier, Montfaucon, Le May, Montrevault, La Pommeraye, La Romagne, Saint-André de la Marche, sainte-Christine, Saint-Florent, Vezins.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 17 février 1800

Un arrêté consulaire fixe la sous-préfecture à Beaupréau.

Ed. Rubion Beaupréau de la Rév à nos jours
- 17 février 1800

M. Loir-Mongazon, curé de. Notre-Dame, rouvre à la cure une école secondaire. Le Conseil d'Arrondissement, le Conseil Général, le Préfet réclament la réouverture du Collège.

Ed. Rubion Beaupréau de la Rév à nos jours
- 17 février 1800

Constitution de l'an VIII : le suffrage universel est rétabli dans son principe mais confisqué dans son application : les électeurs au niveau communal désignent une liste de notabilités communales, qui désignent elles-mêmes une liste de notabilités départementales, qui établissent enfin une liste des notabilités nationales. Le gouvernement choisit dans ces listes. La loi du 28 pluviôse (17 février 1800) confie l'administration des départements aux préfets, des arrondissements aux sous-préfets. De plus elle rétablit la fonction de « maire » dans les 38 000 communes du nouveau découpage : ceux-ci sont nommés
- 17 février 1800

Les districts sont remplacés en 1800 par les arrondissements (la loi du 28 pluviôse an VIII). . L'arrondissement de Beaupréau (1800-1857) remplace le district de St Florent

[\(la loi du 28 pluviôse an VIII\).](#)
- 17 février 1800

Après la suppression des districts, en 1795, Beaupréau devenait donc chef-lieu d'arrondissement judiciaire, universitaire et financier. Succès confirmés en 1800, en dépit des protestations de Cholet, lorsque l'arrêté consulaire du 17 février 1800 consacre cette suprématie en y établissant l'arrondissement administratif et la sous-préfecture. Henri Bodet écrira, dans le Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Beaux-Arts: « Faut-il voir dans ce choix la première application d'une tactique politique bien personnelle du futur empereur: porter en plein milieu hostile la représentation gouvernementale, dans un but de prestige, de pacifique pénétration et, pour tout dire, d'approvisionnement? »

Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
- avril 1800 - 22 mai 1814

Sous-Préfet de Beaupréau. BARRÉ Lin Leu Laud Luc (14 ans et 1 mois) 23 avril 1800 - 22 mai 1814

Ed. Rubion Les Sous Préfets
- 28 avril 1800

Les officiers municipaux de Beaupréau écrivent au ministre de la Justice, le 8 floréal. an VIII, soit le 28 avril 1800, pour se plaindre , Il n'y a pas de justice, en dehors du juge de paix qui, en exécution des ordres du préfet, vient de se rendre à Beaupréau. Il n'y a pas de receveur de l'enregistrement et ils manquent de papier timbré; il n'y a donc pas non plus d'enregistrement des actes, des hypothèques. "Il faut faire huit lieues pour aller et venir à Cholet où le receveur est allé demeurer". Le juge de paix ne peut faire exécuter aucun mandat d'amener faute de gendarmes. Ils habitent aussi Cholet, prétextant qu'ils n'ont pas de logement à Beaupréau. Les officiers municipaux de Beaupréau affirment que plusieurs maisons sont gratuitement à leur disposition ainsi que des écuries pour leurs chevaux. Pire, il semble qu'il n'y ait pas à Cholet de prisons, ni de lieux où placer le tribunal et le sous-préfet sans une dépense considérable. Les officiers municipaux continuent et vont plus loin en accusant ouvertement les gendarmes et le receveur de l'enregistrement: "Le seul motif qui retient les gendarmes et le receveur de l'enregistrement à Cholet est l'appât du commerce où ils s'intéressent et non d'autres raisons." Les habitants de Beaupréau - qui est une sous-préfecture en 1800 - doivent arrêter les voleurs eux-mêmes et les conduire à leurs frais jusqu'à Cholet! La rivalité entre Beaupréau et Cholet apparaît déjà, Cholet cherchant à obtenir la sous-préfecture et le tribunal civil.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 1800

En 1800, le curé de Beaupréau, Loir-Mongazon, rouvrait modestement à la cure une école secondaire, tandis que le Conseil d'arrondissement, le Conseil Général, le Préfet, réclamaient déjà la réouverture du collège.

C Port Révisé
- 4 octobre 1800

Le premier Préfet de Maine-et-Loire, Pierre Montault, installé le 29 mars 1800, se rend à Beaupréau le 25 septembre 1800, et écrit le 4 octobre 1800 au ministre de la Police Générale. Son témoignage, bien que très long, nous paraît si intéressant que nous avons voulu le restituer dans son intégralité : *"Je viens de parcourir l'arrondissement de Beaupréau, celui de ce département qui a le plus souffert de la guerre intérieure dont il a été un des premiers foyers et le principal théâtre. Je me suis promené pendant dix jours au milieu des ruines et des décombres et je ne suis pas encore revenu de l'impression douloureuse que m'a causée l'aspect affligeant de tant de désastres. Je n'essaierai point de vous les peindre, je craindrais d'être taxé d'exagération, alors même que je resterais au-dessous de la vérité. Il me suffira de vous dire que la fureur des deux partis a été telle qu'ils n'ont pas, en quelque sorte, laissé pierre sur pierre, et les villes, les villages et les habitations ont été tous la proie des flammes. Les bourgs commencent à se relever, parce que les propriétaires ne pouvaient sans cela remettre sur l'ancien pied l'exploitation de leurs domaines. Les villes même qui offrent les ressources du commerce et de l'industrie, comme Cholet et Chemillé, réparent successivement leurs pertes, et l'on peut assurer que, dans cinq à six ans, toutes les traces de la guerre y auront disparu. Mais il n'en est pas de même des villes inactives, comme Saint-Florent et Beaupréau. Il y a beaucoup à parier que de longtemps et peut-être même jamais elles ne se relèveront, parce que les propriétaires qui les faisaient valoir ne voudront pas faire des dépenses de reconstruction qui ne leur produiraient presque rien, et en outre, ayant été dispersés par la guerre, ils ont contracté des habitudes ou fait des établissements ailleurs. "Mais autant l'arrondissement de Beaupréau est affligeant au physique, autant il présente au moral de consolations et d'espérances. Les habitants, fatigués des agitations et des orages d'une guerre civile aussi longue que désastreuse, savourent délicieusement le repos profond dont ils jouissent et ont horreur de tout mouvement insurrectionnel..."* Il est intéressant de voir la tactique du nouveau pouvoir qui semble avoir consisté à confier des responsabilités municipales aux anciens instigateurs de l'insurrection vendéenne, une méthode efficace pour neutraliser toute éventuelle nouvelle révolte.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 1801

1801 St Philbert en Mauges devient commune autonome, partie intégrante du Canton de Beaupréau dans l'Arrondissement de Beau préau jusqu'en 1857, de Cholet ensuite. Auparavant, depuis 1790, St Philbert faisait partie de la Commune de Saint Macaire et Saint Philbert (district de Cholet, Canton de Saint André)
- 1801 - 2015

Canton de Beaupréau - 1801-2015
- 1801 / 1957

L'arrondissement est une circonscription administrative déconcentrée de l'État français dont l'existence est prévue par l'article 2 de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Il s'agit de la plus petite circonscription administrative de l'État et son administration est confiée à un sous-préfet qui assiste le préfet de la circonscription départementale. Son territoire correspond le plus souvent à une subdivision d'un département. Un arrondissement porte généralement le nom de son chef-lieu. Ici, après le District de Saint Florent (1792-1800), le Chef-lieu de l'Arrondissement fut Beaupréau jusqu'en 1957 puis Cholet par la suite. Des conseils d'arrondissement — aux prérogatives réduites — ont existé jusqu'en 1940 mais ont été supprimés et aucune collectivité territoriale correspondant à l'arrondissement n'a été créée lors des différentes réformes de décentralisation. Historiquement, les circonscriptions législatives et les cantons étaient découpés au sein des arrondissements mais depuis les redécoupages de 2010 et 2014 les découpages électoraux ne tiennent plus nécessairement compte des frontières des arrondissements.
- Février mars 1801

CADY Louis : Maire de Beaupréau du 22 pluviôse an IX (12 février 1801) au 23 ventôse an IX (13 mars 1801) pendant 1 moi. Nommés — Profession : marchand.

Ed. Rubion Les Sous Préfets
- 1er avril 1801

quantité de quatre boisselées de seigle, mesure de Beaupréau
- 1er avril 1801

Un document du 11 germinal an IX, soit le 1er avril 1801, nous apprend que les vignes du collège sont dans le plus mauvais état possible, et que leur fermage n'a pas été payé depuis trois ans.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799

Jusque-là rien de très exceptionnel, mais en continuant la lecture, on apprend que le locataire, qui est en prison à Nantes, n'est autre que le célèbre Bruslon, ex-agent exécutif du canton de Beaupréau. L'impression de calme et de tranquillité qui suit la période de répression n'est qu'une apparence, et on se rend très vite compte que, dans un camp comme dans l'autre, personne n'a rien oublié des événements de 1793 et 1794 et que le feu de l'insurrection n'est pas complètement éteint.

- Juillet 1801 / Septembre 1802

COYCAULT Simon-Michel : Maire de Beaupréau du 23 messidor an IX (12 juillet 1801) au 13 fructidor an X (1er septembre 1802). Nommé. Profession : notaire public (nommé par arrêté du 15). Avait été syndic de Beaupréau en 1792. Royaliste, surviva à la révolution. Obtient un certificat de résidence, le 1 er nivôse an XI, à la « mairerie » de Beaupréau. Démissionnaire.

Ed. Rubion Les Sous Préfets
- 16 juillet 1801

Le 16 juillet 1801, Bonaparte, Premier Consul, signe avec le Pape Pie VII, le Concordat rattachant l'Eglise à l'Etat. Le Concordat reconnaît que la religion catholique est celle de la majorité des Français.

BEAUPREAU de 1787 à 1799
- Octobre 1801

10/1801 Inondations en Ile-de-France

D'après « Le Magasin pittoresque », paru en 1842
- 1802

L'établissement de M. Loir-Mongazon est transféré dans l'ancienne « maison des enfants de chœur ».

Ed. Rubion Beaupréau de la Rév à nos jours
- 1802 à 1819

Fonctions CLAMBART André, Jean (1752-1819) : Vicaire de St-Martin (Beaupréau) de 1776 à 1783 Curé de St-Martin (Beaupréau) de 1783 à 1791 Curé de St-Martin (Beaupréau) de 1802 à 1819

Archives Diocèse
- Janvier 1802

1/1802 Inondations en Ile-de-France

D'après « Le Magasin pittoresque », paru en 1842
- courant 1802

En 1802, le premier sous-préfet de Beaupréau, Lin-Loup-Lo-Luc Barré, fait ses observations sur la situation de l'arrondissement: *"Cet arrondissement fut une des têtes de l'hydre de la Vendée, nulle part la religion ne servit de prétexte aussi puissant; pendant près de dix années ces contrées n'offrent que confusion, anarchie; à l'époque même du 18 brumaire ses cendres mal éteintes menaçaient encore d'embraser ce qui avait échappé à l'incendie. Trois années d'une administration ferme mais prudente ont réparé bien des maux. La paix s'est rétablie par la confiance, mais nous sommes loin encore d'atteindre à ce point d'amélioration, en deçà duquel un bon magistrat n'est jamais content de lui-même (...)." "Les prêtres devaient fixer mon attention dans un pays où leur influence a toujours été et sera longtemps si puissante, et je n'ai rien épargné pour me procurer des renseignements exacts sur leur conduite. On peut les diviser en trois classes: les prêtres revenus de l'Espagne, et parmi ceux qui sont restés dans le pays, les prêtres instruits et ceux qui ne le sont pas. - Les premiers formés à l'école du malheur, ont en général de bonnes dispositions et paraissent plus tolérants que tous les autres. - Les seconds se rapprochent assez volontiers des autorités, prêchent la concorde et la paix et se prêtent à publier au prône tous les avertissements ou arrêtés dont la connaissance intéresse les administrés. - Les troisièmes, sans faire de résistance ouverte, se tiennent éloignés des fonctionnaires publics et leur opposent une résistance d'inertie. "Je dois cependant cet hommage à la vérité que la plupart des prêtres se conduisent bien et contribuent beaucoup à la tranquillité du pays. J'ai conféré avec eux dans toutes les communes que j'ai parcourues, et j'ai lieu d'être satisfait des témoignages de déférence et des promesses de soumission que j'en ai reçus. "Parlons maintenant des autorités constituées. Le sous-préfet, le citoyen Barré, mérite les plus grands éloges pour sa prudence, sa sagesse et son activité. Il jouissait avant d'occuper sa place, de toute la confiance du pays, comme allié à une famille très étendue et très considérée (la famille Cesbron), et comme ayant contribué efficacement à la pacification (signée le 18 janvier 1800 à Montfaucon-sur-Moine) en qualité d'agent du général Hédouville. Cette confiance s'est encore accrue, depuis son entrée en fonctions (5 juin 1800) et, certes, c'est à juste titre, car il a fait infiniment de bien, prévenu ou réparé beaucoup de mal. "Le choix des maires ou adjoints est généralement bon et meilleur même, sous certains rapports, que dans les autres arrondissements, parce que, les opinions étant à peu près les mêmes dans celui de Beaupréau, nous avons plus de latitude. C'est avec la plus vive satisfaction que j'ai vu d'anciens chefs d'insurgés remplir ces places avec autant de zèle que d'intelligence, et provoquer auprès de moi des mesures pour hâter le recouvrement des impositions. Rien n'était plus politique que d'intéresser à la chose publique ces hommes influents, et tous les jours je me félicite davantage d'avoir pris ce parti. Je me suis convaincu que, désabusés des projets qui les séduisirent trop longtemps, et dégoûtés d'une guerre dont ils ont incessamment sous les yeux les déplorables vestiges, ils soupirent tous après cet ordre conservateur dont les individus, comme les peuples, éprouvent toujours le besoin."*

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- Septembre 1802 / Décembre 1812

PAUMARD Yves-Louis-Joseph : Maire de Beaupréau du 17 fructidor an X (5 septembre 1802) au 11 décembre 1812. Nommé. Profession : ancien avocat au Parlement de Paris. Nommé par arrêté du 15 fructidor du préfet Montault des Iles. Adjoint : Valin Nicolas.

Ed. Rubion Les Sous Préfets
- 4 septembre 1802

An X - Le 17 fructidor, 4 septembre 1802 la mairie se tenait au domicile du Maire, M. Paumard.
- 20 septembre 1802

La fille de la comtesse de La Tour d'Auvergne, Françoise-Honorine-Adélaïde, épouse Alexandre-Emeric de Durfort-Civrac, conseiller général, député de Maine-et-Loire, pair de France. Le château de 1802 à 1884 Le marquis de Durfort-Civrac mourut à Beaupréau le 30 septembre 1835, et sa veuve le 25 juillet 1851. A la mort de la maréchale d'Aubeterre (22 février 1816) ils avaient recueilli le château. Leur fils aîné, Marie-Emeric de Durfort-Civrac, né à Beaupréau le 17 septembre 1805, marié le 22 novembre 1836 à Marie-Charlotte-Emilienne de Sesmaisons, hérita du château. Il mourut le 19 septembre 1875. Son frère, qui avait été député de Maine-et-Loire, mourut à son tour en 1884. Le marquis de Civrac ne laissait pas d'héritiers directs. Le château passe à son cousin, le duc de Blacas.

Ed. Rubion Beaupréau de la Rév à nos jours
- 14 décembre 1802

An XI - Le 23 frimaire, 14 décembre 1802 l'ancienne église du Chapitre est devenue caserne et prison.
- 14 décembre 1802

Le marché aux porcs, place de l'ancien marché, a dû être déplacé, les cris des animaux troublant les délibérations du Tribunal.
- 14 décembre 1802

Le marché aux porcs, place de l'ancien marché, a dû être déplacé, les cris des animaux troublant les délibérations du Tribunal.
- 18 janvier 1803

Ce n'est que le 28 nivôse an XI, soit le 18 janvier 1803, que Louis Joseph Marie Lefevre dit la Brulair, émigré, est autorisé à entrer en jouissance de ceux de ses biens qui n'ont pas été vendus. Il reçoit en même temps un certificat d'amnistie pour fait d'émigration, délivré par le "grand juge" (ministre de la justice), le 18 frimaire an XI, soit le 9 décembre 1802, en exécution du senatus-consulte du 6 floréal an X, soit du 26 avril 1802. Lefevre de la Brulair aurait eu une métairie, la Landormière, confisquée au Fief-Sauvin.

Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 22 avril 1803

En 1803, l'établissement du curé Loir-Mongazon fut transféré dans l'ancienne « maison des Enfants de chœur », près du chapitre, propriété de Madame la maréchale d'Aubeterre. Il groupait lors 60 pensionnaires, 50 externes et 8 professeurs.

Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
- été 1803

1803 Été caniculaire

D'après « Le Magasin pittoresque », paru en 1842
- été 1803

Grands été et grandes sécheresses : XIXe siècle : 1803, 1811, 1817, 1825, 1842, 1858, 1875, 1893. En 1803, il plut très peu du 4 juin au 1er octobre. La pluie augmenta vers le commencement d'octobre ; après quoi, la sécheresse reprit et se soutint de nouveau jusqu'au 9 novembre. Cette sécheresse continua donc quatre mois de suite et plus de cinq mois en tout, sauf la courte interruption des premiers jours d'octobre. Les puits et les fontaines tarirent. A Paris, le petit bras de la Seine resta presque à sec, et le niveau du fleuve indiqua, le 21 et le 27 novembre, 24 centimètres au-dessous de zéro. Dans quelques départements, l'eau manquait absolument ; on allait en chercher à trois ou quatre lieues, et il en coûtait trente sous pour abreuver un cheval.

[Forum Info Climat](#)
- 9 décembre 1803

BEAUPREAU ET CHOLET, CITES RIVALES ... Dès le 17 frimaire An XII (9 décembre 1803), Cholet, par son Conseil municipal, adresse une requête au Premier Consul: « Cholet est la ville la plus considérable de l'arrondissement... Sa manufacture y attire tous les samedis, jour de marché, les habitants des campagnes dans un rayon de quatre myriamètres... Sa population présente une garantie pour la sûreté des caisses publiques et archives... »

Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours

• 1804	En 1804 on put recenser les dégâts subis par le protestantisme : plus aucun réformé en Maine-et-Loire, 300 seulement en Loire-Atlantique, mais 30 000 environ dans les Deux-Sèvres, et 3000 en Vendée, principalement à Pouzauges.	
• 19 mars 1804	Ecole des arts et métiers. Cette école fut créée par un arrêté du premier Consul en date du 19 mars 1804, mais ce n'est que le 16 décembre 1811 qu'elle fut ouverte dans les bâtiments appropriés de l'ancien collège. Il y avait à Beaupréau de longues traditions d'enseignement Technique, qui en dehors de toute considération, justifiaient ce choix. Le premier directeur de l'école fut M. Molard, nommé le 14 janvier 1812. L'école fonctionna sans incidents jusqu'en mai 1815. A cette date, l'insurrection, connue sous le nom de quatrième guerre vendéenne, éclata : les élèves en promenade furent assaillis près du château des Haies par des bandes armées. L'un d'eux fut blessé. Le directeur de l'école demanda le transfert à Angers, ce qui lui fut accordé par les autorités. Un sauf-conduit ayant été délivré par le général d'Autichamp, qui tenait tout le pays révolté, le déménagement eut lieu sans difficultés. L'école s'installa dans les bâtiments du Ronceray, où elle se trouve toujours. Dès le 18 janvier 1816, le collège de Beaupréau évacué était rendu à sa destination ancienne par Louis XVIII. Quant à M. Molard, il cessa ses fonctions le 31 décembre 1816. L'Anjou historique (1946, pp. 45-48) a publié des extraits de sa correspondance avec M. de La Rochefoucauld-Liancourt, inspecteur général des écoles d'arts et métiers.	C Port Révisé
• 1805, 1822, 1863	On construisit après la Révolution un temple moderne de style grec, agrandi en 1822, et démoli en 1863.	C Port Révisé
• été 1805	1805 Été caniculaire	<i>D'après « Le Magasin pittoresque », paru en 1842</i>
• 1806	Nombre d'habitants recensés à Beaupréau Commune en 1806: 1 893	EHESS/Cassini + Insee à partir de 2006
• 16 janvier 1807	Le maire taxe les bouchers.	Ed. Rubion Beaupréau secret
• 15 Mai 1808	Fontaine de Lapchien rue Saint-Nicolas Aujourd'hui quinze mai mil huit cent huit, les membres du Conseil Municipal de la commune de Beaupréau, réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. le Maire. Considérant que la fontaine de Lapchien dans le faubourg Saint-Gilles, est située dans un chemin très étroit, que les eaux n'en sont insalubres que parce qu'elle reçoit l'égout des eaux pluviales et une infinité d'immondices qu'y jettent en passant les charrettes et les bestiaux. Arrêtent que la fontaine dont il s'agit dont elle tire sa source et que l'ouverture en d'appui par une pierre scellée dans le roc.	
• 1809 / 1813	Epizootie toute la France, à vérifier chez nous .	
• 1810	Le château a été entièrement reconstruit au début du XIXe s. Seule la façade orientale, cantonnée de deux tours d'angle, a conservé quelques parties anciennes et à tout le moins l'aspect ancien du XVe s. avec les baies à meneaux et les lucarnes surmontées de pignons flanqués de gâbles. De la terrasse, qui surplombe la vallée de l'Eure, l'on découvre une vue admirable sur le parc, avec ses immenses pelouses coupées d'allées qui filent en longues trouées à l'intérieur des massifs forestiers dont les taches sombres bornent l'horizon. La façade occidentale est au contraire entièrement moderne et sans caractère. Les parties les plus anciennes sont constituées par les deux tours barlongues qui flanquent la poterne. Leurs fondations peuvent remonter au XIIe s. Mais elles ont été restaurées au XVIe s. et surtout au XVIIe s. Les deux clochetons, les tourelles qui surmontent des dômes et le portail, couronné par un fronton et surmonté d'un toit pyramidal s'achevant par un clocheton, ne datent que du XVIe s. Il y a eu d'ailleurs tant de reprises qu'il paraît difficile de distinguer les parties anciennes de celles qui ont été refaites.	C Port Révisé
• été 1811	1811 Été caniculaire	<i>D'après « Le Magasin pittoresque », paru en 1842</i>
• été 1811	Grands été et grandes sécheresses : XIXe siècle : 1803, 1811, 1817, 1825, 1842, 1858, 1875, 1893. En 1811, les chaleurs furent partout précoces, intenses et prolongées. Les moyennes mensuelles de la température de Paris dépassent, cette année, de plusieurs degrés, les mois de janvier et d'août exceptés, les moyennes mensuelles déduites de vingt-et-un ans. Cet excès de chaleur éclata tout d'un coup dès le mois de février ; elle se soutint presque sans interruption, ou plutôt en augmentant de mois en mois, pendant les mois de mars, d'avril et de mai, avant de marquer une pause. A Nancy, la chaleur commença le 15 mars, et persista avec opiniâtreté jusqu'au 6 août. Cette chaleur sèche tarit de bonne heure un grand nombre de ruisseaux que personne n'avait jamais vus à sec, compromit les prés et les semences printanières, avança toutes les récoltes et rendit fort abondante celle des grains et des raisins. La vigne fleurit le 24 mai, au lieu de fleurir vers le 24 juin. La moisson eut lieu du 10 au 20 juillet, et la vendange dès le 8 septembre. Dans le Midi, les vents du sud, vents chauds, humides et étouffants, se prolongèrent en Provence jusqu'à la fin de l'année. Au midi comme au nord, la chaleur et la sécheresse de 1811 épuisèrent la plupart des sources, desséchèrent les torrents et les fleuves, précipitèrent la maturité des fruits, consumèrent les plantes fourrageuses, et favorisèrent, en général, les récoltes de vin.	Forum Info Climat
• 16 décembre 1811	Ouverture au Collège de Bel-Air de l'Ecole des Arts et Métiers créée par arrêté du Premier Consul (en date du 19 mars 1804). A la suite de l'insurrection de mai 1815, l'Ecole est transférée à Angers, à l'ancienne abbaye du Ronceray.	Ed. Rubion Beaupréau de la Rév à nos jours
• 1811 à 1815	Pendant tout le Consulat et l'Empire, le collège accrut sa prospérité, cependant que les bâtiments de Bel-Air avaient servi d'école d'arts et métiers de 1811 à 1815. L'école des arts et métiers ayant été transférée à Angers" le local demeura vide jusqu'en 1816. Une ordonnance royale l'ayant mis à la disposition de Mgr l'Evêque d'Angers, M. Mongazan s'empessa de retourner avec ses élèves à Bel Air.	Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
• Août 1813 / Mai 1815	LHULLER Louis : Maire de Beaupréau d'août 1813 à mai 1815. Nommé. Profession : colonel. Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Tendance : légitimiste. Gendre du dernier sénéchal. Démission en mai 1815. Adjoint: Fouré Louis-Symphorien, propriétaire.	Ed. Rubion Les Sous-Préfets
• Juillet 1814 - 15 octobre 1814	Sous-Préfet de Beaupréau, LE CLERC de la FERRIÈRE Alexandre (4 mois) 2 Juillet 1814 - 15 octobre 1814	Ed. Rubion Les Sous-Préfets
• 5 août 1814	La Restauration est accueillie avec joie dans les Mauges. Dans le but de « rallier et de régulariser tous les dévouements », Louis XVIII juge de bonne politique d'envoyer les princes du sang visiter la France. Le duc d'Angoulême est passé à Beaupréau le 5 août 1814 avec le général d'Autichamp.	Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
• 5 août 1814	Le duc d'Angoulême passe à Beaupréau avec le général d'Autichamp, afin de « rallier tous les dévouements ».	Ed. Rubion Beaupréau de la Rév à nos jours
• 1814 / 1815	Epizootie presque toute la France, à vérifier chez nous .	
• novembre 1814 - 25 mars 1815	Sous-Préfet HARDY de LÉVARÉ Xavier (4 mois) 18 novembre 1814 - 25 mars 1815	Ed. Rubion Les Sous-Préfets
• Décembre 1814 / Mai 1816	Le registre des délibérations du Conseil Municipal ne comporte aucune écriture entre le 20 décembre 1814 et le 20 mai 1816.	Ed. Rubion Les Sous-Préfets
• 1er mars 1815	CHUTE DE L'EMPIRE - LA RESTAURATION L'Empereur subit des revers: retraite de Russie, adieux de Fontainebleau (11 avril 1814), retour de Louis XVIII. Toutefois il débarque à Golfe-Juan le 1er mars 1815. Louis XVIII se retire à Gand. Ce sont les, Cent-Jours, puis ce sera Waterloo, le 18 juin.	Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
• 22 mars 1815	Le duc de Bourbon, à l'annonce du débarquement de Napoléon, vient à Beaupréau dans l'espoir de soulever la Vendée. Il y est reçu avec d'Autichamp et en repart le 26.	Ed. Rubion Beaupréau de la Rév à nos jours

• 22 mars 1815	LES CENT-JOURS A l'annonce du débarquement de Napoléon, le duc de Bourbon vint à Beaupréau dans l'espoir de soulever la Vendée. Il y parvient le 22 mars, et est reçu au château pour organiser la résistance avec le général-comte d'Autichamp. Il en repart le 26.	Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
• Mai 1815 / Août 1815	BARDET Henri : Maire de Beaupréau du 14 mai au 20 août 1815, pendant les Cent-Jours.	Ed. Rubion Les Sous-Préfets
• 7 mai 1815	L'École Impériale des Arts et Métiers Créée par un arrêté du Premier Consul, en date du mars 1804 , l'Ecole des Arts et Métiers ne fut ouverte dans les bâtiments de l'ancien Collège de Beaupréau que le 16 décembre 1811. milieu des splendeurs de l'ère Napoléonienne. Pendant les Cent Jours, la sécurité n'est plus assurée dans la région. Le 7 mai 1815, M. Molard, proviseur de l'École, signale au préfet Galeazzini que ses élèves, en promenade, ont été accueillis à coups de fusil sur les cinq heures du soir. Le préfet autorise la translation le 13 mai et prie le gouverneur de la 22e région de faire assurer la liberté des passages routiers. Le 18 mai, le général d'Autichamp accorde le sauf-conduit nécessaire et la translation se fit sans la moindre difficulté au milieu d'un "flot d'insurgés". Mgr l'Evêque d'Angers fut heureux de voir la maison de Beaupréau rendue à sa destination première, comme séminaire de son diocèse. L'Ecole s'installe à Angers dans l'abbaye du Ronceray. La grille d'entrée du Collège, près de la rivière, a été forgée par les élèves de l'Ecole des Arts et Métiers, ainsi que le rappellent les lettres A et M entrecroisées.	
• 15 mai 1815	Le 15 mai 1815, d'Autichamp lance de La Tourlandry un appel aux armes. Le tocsin sonne dans toutes les paroisses.	Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
• 24 mai 1815	Louis de La Rochejaquelein, frère de Monsieur Henri, entre à Cholet le 24 mai à la tête de 10000 hommes. Il sera tué le 4 juin à Saint-Hilaire-de-Riez. Le 24 juin, Lamarque et Travot écrasent les Vendéens à Rocheservière. Le même jour, à La Tessoualle, les chefs vendéens acceptent la paix et l'amnistie proposées par Lamarque.	Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
• 20 juin 1815	Napoléon abdique une seconde fois le 20 juin. Le roi Louis XVIII est revenu. C'est la deuxième Restauration. Les levées d'hommes incessantes réclamées par l'Empereur alarment la population. Les conscrits, dans, le Choletais, ne répondent plus à l'appel, et beaucoup vont grossir les bandes armées dans la forêt de Vezins.	Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
• 3 juillet 1815	L'UNION CONTRE L'ENVAHISSEUR (juillet 1815) Napoléon est battu à Waterloo. Or « Ces fiers Vendéens - nous citons le Dr Gellusseau dans son Histoire de Cholet - en voyant les portes de la patrie ouvertes à l'envahissement des armées étrangères, sentirent toute haine tomber, toute inimitié cesser... ». Le maréchal de camp Delaage écrit, le 3 juillet 1815, au général Lamarque: « Tous les chefs vendéens ont émis le vœu de se réunir à vos' troupes, sous vos' ordres, pour combattre, comme Français, toutes tentatives des puissances étrangères qui auraient pour but le démembrement de la France».	Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
• 23 juillet 1815	Cependant, dès 1815 et pendant quelques mois, au moment des Cent jours, le sous-préfet fut transféré à Cholet. Il se réinstalla à Beaupréau le 23 juillet.	C Port Révisé
• Août1815 / Mars 1817	LHUIILLER Louis: Maire de Beaupréau du 31 août 1815 à mars 1817. Reprend ses fonctions après les Cent-Jours.	Ed. Rubion Les Sous-Préfets
• septembre 1815 - 31 juillet 1821	Sous-Préfet de Beaupréau: de BÉJARRY Amédée (5 ans et 10 mois) 20 septembre 1815 - 31 juillet 1821	Ed. Rubion Les Sous-Préfets
• 1816 / 1842	Jean-Marie DUBOIS – Curé Notre Dame 1816-1842	Ed. Rubion Beaupréau secret
• 18 janvier 1816	Louis XVIII restitue le Collège à M. Loir-Mongazon.	Ed. Rubion Beaupréau de la Rév à nos jours
• 22 janvier 1816	Le 22 janvier 1816, une requête au roi: « <i>Cholet est une ville de fabrique, la plus commerçante du département, et la plus populeuse de l'arrondissement, la seule ville du pays dans un rayon de plus de six myriamètres... Ses marchés y appellent les habitants de toute la contrée</i> » ... Mais Louis XVIII fera la sourde oreille, considérant Cholet comme une cité bourgeoise, aux idées avancées et libérales. Notons au passage que, dès 1815 et pendant quelques mois, au moment des Cent-Jours, le sous-préfet fut transféré à Cholet. Il se réinstalla à Beaupréau le 23 juillet.	Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
• courant 1816	Les demandes de Pensions. " <i>En indemnisant les populations, fût-ce très partiellement, Napoléon a livré à l'histoire un capital précieux</i> ", explique Jean Meyer. En effet, les demandes individuelles de pensions sont riches de détails sur les différentes batailles auxquelles ont participé ceux qui déposent ces requêtes. Souvent, ce sont les veuves des soldats qui demandent une pension. Ces documents du début du XIXè siècle, et donc plus proches de nous que ceux de la fin de l'Ancien Régime, se sont bien conservés et n'ont pas été détruits. Il est donc possible d'en retrouver en grand nombre. Nous ne citerons pas tous les noms des bénéficiaires que nous avons pu retrouver, mais nous nous contenterons d'en observer le nombre. En 1816, 21 veuves de militaires de Beaupréau reçoivent des pensions, toutes inférieures ou égales à 50 francs.	Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
• 1816	En 1816, une ordonnance royale mit à la disposition du curé Loir-Mongazon les bâtiments de l'ancien collège, où avait été établie l'école des arts et métiers.	C Port Révisé
• Mars 1817 / Janvier 1826	OGER René-François : Maire de Beaupréau du 4 mars 1817 au 1er janvier 1826, Profession : officier de santé. Propriétaire. Nommé par arrêté préfectoral du baron de Wismes, 15 février 1817. Adjoint: Fouré Louis-Symphorien, propriétaire.	Ed. Rubion Les Sous-Préfets
• été 1817	Grands été et grandes sécheresses : XIXe siècle : 1803, 1811, 1817, 1825, 1842, 1858, 1875, 1893	Forum Info Climat
• été 1818	1818 Été caniculaire	<i>D'après « Le Magasin pittoresque », paru en 1842</i>
• 1819	1819 Hiver glacial	<i>D'après « Le Magasin pittoresque », paru en 1842</i>
• 1820 à 1858	RABOUAN Michel, François (1790-1860) : Vicaire de St-Joseph. (Angers) de 1814 à 1820 Curé de St-Martin (Beaupréau) de 1820 à 1858	Archives Diocèse
• 29 août 1820	"La viande se vend à Beaupréau plus cher que dans plusieurs villes où l'octroi est en vigueur. Pour empêcher les bouchers de vendre de la vache au même prix que le bœuf, il convient d'établir entre les deux espèces de viande une différence d'au moins dix centimes par kilo".	Ed. Rubion Beaupréau secret
• 1821	Nombre d'habitants recensés à Beaupréau Commune en 1821: 2 964	EHESS/Cassini + Insee à partir de 2006
• septembre 1821 - 2 septembre 1829	Sous-Préfet de Beaupréau; de CHANTREAU Charles (7 ans et 1 mois) 30 septembre 1821 - 2 septembre 1829	Ed. Rubion Les Sous Préfets
• 1805, 1822, 1863	On construisit après la Révolution un temple moderne de style grec, agrandi en 1822, et démoli en 1863.	C Port Révisé
• 1822	Ces murailles furent abattues en 1822, mais il en subsiste quelques vestiges : rue Durfort-Civrac, rue des Mauges, en contre-bas de la rue d'Anjou, etc...	P. Barrault "Beaupréau, à la veille de la Révolution"
• courant 1822	En 1822, M. Jacobsen, maire de Noirmoutier, avait sollicité du Préfet de la Vendée l'autorisation d'exhumer les restes de d'Elbée et de ses compagnons de supplice, et ouvert une souscription pour l'érection d'un monument à leur mémoire. Ce projet n'aboutit pas. Les restes de d'Elbée, de Duhoux d'Hauterive, de Boisy et de Wieland, l'officier républicain fusillé avec eux, gisent encore dans les douves du château de Noirmoutier, et le généralissime d'Elbée n'a pas de monument qui rappelle et honore sa mémoire en Vendée.	Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
• 1822	1822 Hiver glacial	<i>D'après « Le Magasin pittoresque », paru en 1842</i>

• été 1822	1822 Été caniculaire	<i>D'après « Le Magasin pittoresque », paru en 1842</i>
• septembre 1823	LA DUCHESSE D'ANGOULEME AU MONT DES ALOUETTES (septembre 1823) Sur la demande de Louis XVIII, la duchesse d'Angoulême, fille du roi Louis XVI, parcourt la Vendée. En septembre 1823, elle est au Mont des Alouettes, où elle décide de construire une chapelle à la gloire de la Vendée. La première pierre sera posée en 1825 par Madame de Curzay, déléguée par la duchesse.	Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
• 6 mars 1824	2ème Restauration IIIe législature (1824-1827). Les élections législatives ont eu lieu les 25 février et 6 mars 1824. Le mode de scrutin est celui défini par la loi de juin 1820 dit « du double vote » qui associe le scrutin uninominal selon le découpage de 1820 pour les trois cinquièmes des députés, élus le 25 février, et le scrutin plurinominal départemental, élus le 6 mars1. Les deux collèges d'électeurs sont définis par leurs revenus (suffrage censitaire), l'accès au collège départemental nécessitant des revenus plus élevés et permettant de voter deux fois.	Liste Députés M&L
• courant 1824	Les demandes de Pensions. En 1824, plusieurs listes témoignent des nombreuses demandes qui ne seront pas honorées, pour cause "d'infirmité douteuse", "infirmité trop légère", "blessures insuffisantes" ou parce que la veuve en question "n'est plus veuve". Nous avons pour 1824 les noms de 20 soldats et de 7 veuves qui vont toucher une pension. En plus, trois anciens militaires de Beaupréau, qui ne réunissent pas les conditions exigées par l'ordonnance du 3 décembre 1823, font finalement l'objet d'une exception. Le premier est Joseph Fromageau, ancien soldat, "il a bien servi dans l'armée vendéenne, il est depuis de longues années atteint d'aliénation mentale par l'effet des événements de la guerre"; le deuxième est Jacques Prudhomme, ancien maréchal des logis, "à la tête de la paroisse de Bouzillé, il entra un des premiers à Saint-Florent le 10 mars 1793 pour s'emparer du district établi en cette ville, ce qui fut la première levée de boucliers des vendéens"; le troisième est Jacques Abline, ancien soldat, "sa blessure est insuffisante, mais il est recommandable par ses services et sa misère".	Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
• 6 septembre 1824	Modification au règlement de l'octroi considérant : 1° que la ville de Beaupréau étant ouverte de toutes parts, présente une extrême facilité aux introductions frauduleuses de toute espèces, et notamment à l'entrée du menu bétail destiné à la boucherie ; 2° que les bouchers de cette ville faisant pour la plupart le commerce de bestiaux à l'extérieur, leur exercice devient de plus en plus compliqué et nécessiterait, pour être suivi régulièrement, un nombre d'employés et des traitements sans proportion avec le peu d'importance des recettes ; 3° qu'une grande partie des bœufs qui sont abattus dans l'intérieur de la ville ne s'y consomme point et est, au contraire, exportée par quartiers pour la consommation des bourgs ruraux des environs. que la sortie de ces dépèchements est extrêmement difficile à suivre et à constater, et qu'on ne peut cependant s'empêcher d'y avoir égard pour faire payer aux bouchers des droits fort au-dessus de la consommation réelle de la ville ; que la rigueur qu'on pourrait montrer à cet égard en s'appuyant sur les règlements aurait le résultat d'entraîner peut-être les bouchers à faire leurs abattages dans la campagne pour faire entrer habituellement en ville des viandes dépecées dont la salubrité est bien mieux surveillée par les abattages dans l'intérieur ; considérant par tous ces motifs que le mode de perception d'abonnement avec les bouchers serait entièrement préférable à celui de l'exercice, et que ce mode est même le seul qui puisse assurer à la fois les intérêts de la commune et ceux des bouchers ; que d'après les décisions de l'administration des Contributions Indirectes, ce mode n'est point compris dans la prohibition prononcée par l'ordonnance royale du 3 juin 1818, mais rentre au contraire dans ceux qu'autorise l'article 147 de la loi du 28 avril 1816 ; le C.M. arrête qu'il sera présenté à M. le Préfet par l'intermédiaire de M. le Sous-Préfet de Beaupréau la demande d'ajouter au règlement municipal de l'octroi de cette ville, délibérant le 17 octobre 1821 et 29 juin 1822, et approuvé par ordonnance royale du 25 juin 1823, trois articles ainsi conçus, à savoir : Art. 1 — Le Maire aura la faculté d'abonner, soit en masse, soit individuellement les bouchers de la commune de Beaupréau pour les droits d'octroi dont ils sont redevables. L'abonnement pourra être touché pour un an et renouvelé d'une année à l'autre. Sa quotité pourra être débattue avec les bouchers d'après l'importance du commerce de chacun, ou d'après celle de la consommation de la ville. Si l'abonnement est en masse, le Directeur des Contributions sera appelé à donner son avis sur cette quotité. La soumission ne sera définitive qu'avec l'approbation de M. le Préfet. L'abonnement sera payé par trimestre et d'avance. Art. 2 — L'abonnement n'ôtera point au maire le droit de faire suivre pour mémoire par les employés le commerce des bouchers afin de conserver des données certaines sur le plus ou moins de justesse de la quotité de l'abonnement. Art. 3 — Si de nouveaux bouchers venaient s'établir en ville, les abonnés n'auraient droit à réclamer aucune diminution dans le prix de leur abonnement avant son expiration. Délibéré à Beaupréau le six septembre mille huit cent vingt-quatre. Suivent les signatures : René-François Oger, maire ; Durand, Gourdon, Denechau, Petiteau, Clouard, Braud, P. Martin de La Roche.	Ed. Rubion Beaupréau secret
• 1825	Fondation par M. l'abbé Rabouan, curé de Saint-Martin, de la Communauté Saint-Joseph (hôpital-hospice).	Ed. Rubion Beaupréau de la Rév à nos jours
• 1825	Pensionnat des Ursulines. En 1825, le curé de N.-D. de Beaupréau, Dubois, avait demandé à la communauté des Ursulines de Chavagnes de lui envoyer quelques religieuses pour ouvrir un pensionnat destiné aux jeunes filles. Ce n'est qu'en 1827 que ce vœu fut réalisé. L'établissement fut installé dans l'ancienne maison dite de la communauté, où se trouvaient depuis 1811 l'école de charité et la maison de charité (v. plus haut). Cinq religieuses la dirigeaient : une supérieure, une sœur pour le pensionnat, une sœur pour la classe externe, une sœur pour l'école gratuite, une sœur économ. Les classes furent ouvertes à la fin de novembre. Les religieuses obtinrent aussitôt un très vif succès : 85 enfants, dont 22 externes, 16 pensionnaires et 15 pauvres. A la Mère Ste-Madeleine succéda la Mère St-Vincent-de-Paul, qui resta à Beaupréau jusqu'en 1853.	C Port Révisé
• 1825	Mise en place de la Rue des Mauges. Les travaux d'alignement de la rue du Commerce ne suffirent pas à répondre aux difficultés de traverse de la ville. Alors, en 1825, l'ingénieur Betourné, du service des Ponts et Clamsées, proposa trois possibilités de traverse ou de contournement de la ville. Première possibilité : élargir les rues Notre-Dame et d'Anjou sur toute leur longueur (solution trop dévastatrice et conteuse). Deuxième possibilité : Contournement de la ville par le nord-ouest, à l'emplacement des douves (passage trop près des murailles en mauvais état suppression des jardins-potages des habitants et plus d'espace pour les extensions futures de la ville) Troisième possibilité retenue et réalisée en 1840: il reprend le tracé de la deuxième possibilité mais nettement plus à l'ouest de la ville, au sud du faubourg Gourdon. Les travaux durèrent quatre ans et permirent ensuite la construction en 1849 du champ de foire et de la prison à l'ouest de cette nouvelle route. Ce projet de l'architecte Lachèse fut construit sur les terrains dit de la "Maison neuve". De nombreuses constructions s'édifièrent également le long de cet axe, jusqu'à la nouvelle place des Messageries (actuelle place Leclerc).	AVAP
• 28 mars 1825	OCTROI : La formule "abonnements" des bouchers permettrait de réduire le nombre des employés (2 au lieu de 3).	Ed. Rubion Beaupréau secret
• mai et septembre 1825	Les demandes de Pensions. En mai et septembre 1825, les demandes de 22 anciens soldats de Beaupréau, de six veuves et d'une sœur de charité sont rejetées.Cependant 63 anciens soldats, âgés de 45 à 73 ans, obtiennent des pensions de 50 à 200 francs. Ils étaient donc âgés de 13 à 41 ans en 1793. En même temps, sept femmes et une orpheline obtiennent des pensions de 50 à 75 francs. Le sous-préfet a aussi recommandé spécialement Perrine Perdreau, veuve Mary de Saint-Macaire, qui était la domestique du général D'Elbée.	Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
• été 1825	1825 Été caniculaire	<i>D'après « Le Magasin pittoresque », paru en 1842</i>
• été 1825	Grands été et grandes sécheresses : XIXe siècle : 1803, 1811, 1817, 1825, 1842, 1858, 1875, 1893	Forum Info Climat
• 1826	première découverte de monnaies sur la ferme du Coin des Pierres Blanches	Ed. Rubion Beaupréau de la Rév à nos jours
• 1826	Achèvement des travaux de l'Hôtel de La Sous Préfecture	Ed. Rubion Beaupréau secret
• Janvier 1826 / Septembre 1830	Marquis de DURFORT-CIVRAC Alexandre-Emeric : Maire de Beaupréau du 8 janvier 1826 au 14 septembre 1830. Profession : propriétaire exploitant. Colonel. Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. Député de Maine-et-Loire (1824-1827). Pair de France (1827-1830). Officier de la Légion d'Honneur. Nommé maire par arrêté préfectoral, le 8-1-1826. Démissionnera le 14 septembre 1830. Refusera le serment à la Monarchie de Juillet. Adjoints: Fouré Louis-Symphorien, réélu, et Hervé Narcisse-Théophile, avocat, adjoint nommé. Les adjoints et conseillers	Ed. Rubion Les Sous Préfets

démissionneront également le 14 septembre 1830. Le marquis de Civrac se trouvera mêlé aux entreprises de S.A.R. la duchesse de Berry, notamment à l'occasion de sa visite officielle à Beaupréau en juillet 1828, et lors du drame de la Chaperonnière, le 27 mai 1832.

- été 1826 1826 Été caniculaire *D'après « Le Magasin pittoresque », paru en 1842*
- 1827 L'abbé Dubois, curé de Notre-Dame, fonde le pensionnat des Ursulines de Chavagnes. Ed. Rubion Beaupréau secret
- début 1827 Les demandes de Pensions. En 1826, le sous-préfet propose neuf veuves de Beaupréau pour une augmentation de leurs pensions. Début 1827, six nouvelles bellopratines d'une soixantaine d'année, veuves de militaires des armées royales, touchent des pensions inférieures à 50 francs. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- courant 1827 Les demandes de Pensions. 1827 Il existerait pour Beaupréau 112 dossiers vendéens, 112 demandes d'indemnités suite aux guerres de Vendée, ce qui montre le faible nombre de survivants parmi les soldats, qui étaient certainement plus nombreux que 112 pour Beaupréau, et la petite quantité de leurs veuves encore en vie entre 1816 et 1827. Ces demandes de pensions, documents d'une richesse exceptionnelle pour les historiens des Guerres de Vendée, sont un témoignage remarquable des traces laissées dans les mémoires par les événements de 1793-1794. Ph. Rubion-BEAUPREAU de 1787 à 1799
- 6-7 juillet 1828 6 - 7 juillet 1828 (ira des festivités pour la visite de S.A.R. la duchesse (le Berry, qui pose, le 7 juillet, la première pierre d'un monument à la gloire de d'Elbée (monument qui ne jamais exécuté). Ed. Rubion Beaupréau de la Rév à nos jours
- Novembre 1827 / Juin 1830 2ème Restauration IVE législature (1828-1830). Les élections législatives ont eu lieu les 17 novembre et 24 novembre 1827. Le mode de scrutin est celui défini par la loi de juin 1820 dit « du double vote » qui associe le scrutin uninominal selon le découpage de 1820 pour les trois cinquièmes des députés, élus le 17 novembre, et le scrutin plurinominal départemental, élus le 24 novembre¹. Les deux collègues d'électeurs sont définis par leurs revenus (suffrage censitaire), l'accès au collège départemental nécessitant des revenus plus élevés et permettant de voter deux fois. François-Régis de La Bourdonnaye (Canton de Champtoceaux) et député du Maine et Loire, devient le chef des Ultra Royalistes de France. [Liste Députés M&L](#)
- 1828 Le Monument à la Mémoire du Généralissime d'Elbée. La souscription de la population pour le monument à la mémoire du généralissime d'Elbée, ouverte en 1827, avait donné 2.000 f. De son côté Charles X promettait 1.000 f. Le projet était réalisable. Le 7 juillet 1828, S.A.R. La Duchesse de Berry est venue à Beaupréau pour la pose de la première pierre du monument. La foule des vendéens fit un accueil enthousiaste à la Duchesse avec une haie d'honneur composée de vieux soldats de la grande guerre. La réalisation du monument fut difficile ; plusieurs modifications du projet initial entraînèrent des retards et un surcoût. Le dessin, par Moltknecht, a été soumis le 6 mars 1830 au Conseil des bâtiments civils. Le 25 juillet 1830, le Gouvernement de juillet entraîna la destruction et la mutilation des monuments vendéens. Louis-Philippe n'eut pas à détruire le monument de d'Elbée qui n'avait pas reçu de commencement d'exécution. Une croix a été érigée par la suite au carrefour de la rue Mont de Vie et de la rue d'Elbée.
- 1828 Après la Révolution de 1830, considéré comme un foyer de réaction et un asile pour les Vendéens, le collège, devenu petit séminaire, fut fermé par ordonnance royale du 8 septembre, sous prétexte qu'il ne remplissait pas les conditions de l'ordonnance du 16 juin 1828. Les bâtiments furent affectés au casernement. [C Port Révisé](#)
- 7 mai 1828 Une souscription avait été ouverte en 1827 pour l'érection d'un monument à la mémoire du général d'Elbée. La population s'était montrée généreuse. La commission du monument s'occupait activement des préparatifs de la cérémonie, que Madame la duchesse de Berry avait promis d'honorer de sa présence. La première réunion de la commission avait eu lieu le 7 mai. M. le marquis de la Bretesche en était le secrétaire. M. de Chantreau, délégué du préfet, annonce que « Sa Majesté a daigné faire la promesse de 1 000 frs et qu'en conséquence la commission peut compter dès son entrée en fonctions avoir déjà d'assuré environ 3 000 frs ». La souscription reste ouverte. Le genre de monument adopté comprendrait une colonne en granit, surmontée d'une urne en marbre noir. L'emplacement définitif est arrêté le 29 mai. Ce sera « le point où la route d'Angers fait un coude entre Beaupréau et St-Martin». Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
- 7 juillet 1828 LA DUCHESSE DE BERRY A BEAUPREAU (7 juillet 1828) Charles X approuva le projet de voyage de la duchesse de Berry dans les provinces de l'Ouest. Avant de quitter Paris, Madame avait fixé elle-même la date de son passage à Beaupréau au 7 juillet. Madame la duchesse de Berry avait quitté Nantes le 1^{er} juillet. Le 6 juillet, elle partait de Landebaudière, en La Gaubretière, visitait les Champs de Torfou, et parvenait à Gesté, où le Maire, M. de la Blotais, lui présentait une nombreuse escorte de cavaliers vendéens, anciens soldats de d'Elbée, qui ne la quitteront plus jusqu'à Beaupréau. Vêtue d'une amazone verte, qui rappelle l'uniforme des chasseurs de Stofflet, coiffée d'un feutre gris qu'entoure un voile de gaze, Madame parcourt à cheval ces mauvais chemins qui, pendant la grande guerre, ont si bien servi les soldats vendéens. Attendue à 6 heures, Madame n'arriva qu'à 9 heures à Beaupréau. Elle put contempler, des hauteurs, de l'Evre, la ville illuminée, le château éclairé par un feu de joie, les feux mouvants des bateaux de l'Evre, descendant doucement au fil de l'eau. La foule, accourue de toutes parts, l'acclame et l'accompagne jusqu'au château, où l'attendaient, pour la recevoir, à la porte extérieure, le marquis et la marquise de Civrac; Madame avait besoin de reprendre un peu de repos. Le soir, un souper réunissait autour de Madame, le marquis et la marquise de Civrac et leur famille, Mme de Bonchamps, la baronne de Charette, le comte de Bagneux, le marquis et la marquise d'Elbée, et des personnalités civiles. La foule était admise à circuler autour de la table pour contempler les traits de la mère de « Notre Henri» dont la grâce « blonde, blanche et rose» charmait autant que cette gaieté, cette franchise, cette simplicité accueillante qui gagnaient tous les cœurs; et les vieux soldats, couverts de blessures, s'en allaient en disant: « Nous avons bien employé notre sang». Le 7 juillet, Madame consacrait sa journée aux fêtes de Beaupréau. Sa première visite fut pour le Collège, où le Supérieur, M. Mongazon, l'attendait, entouré de ses professeurs et élèves. En quittant le Collège, elle traversa la ville sous une voûte de verdure, et rentra au château par un chemin jonché de palmes et de fleurs. Après le déjeuner, Madame visita l'église, où elle fut reçue par M. Dubois, curé de Beaupréau; de là, elle se rendit chez les Dames Ursulines et s'agenouilla dans leur humble chapelle, pour demander à Dieu d'assurer l'avenir de son fils pour le bonheur de la France. Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
- 7 juillet 1828 POSE de la PREMIERE PIERRE du MONUMENT d'ELBEE par Mme la DUCHESSE de BERRY: La foule des Vendéens, accourus de toutes parts, pour rendre hommage à leur général, s'était portée sur la route d'Angers. Autour de l'emplacement où devait s'élever le monument, marqué par un massif de maçonnerie, Monsieur Lhuillier avait rangé sa division armée de fusils, de fourches et de faux. Comme au temps de la grande guerre, on retrouvait sous les armes les vieux soldats d'autrefois: Payneau-la-Ruine, le tambour-major, à l'énergique figure, encadrée de cadettes" Richaudeau, le porte-drapeau de la division de Beaupréau, petit de taille, mais grand de cœur, Gourdon, dit Crouston, de La Tourlandry, le tambour de la grande armée, Jacques Gourdon, de Beaupréau, François Brevet, René Auriol, de La Chapelle-du-Genêt, etc. Après l'allocution du marquis d'Elbée, la foule crie: « Vive le Roi! Vive les Bourbons! », pendant que Madame saisit la truelle et le marteau pour la pose de la première pierre du monument. Après cet acte de solennelle justice, Madame, bénie et honorée par tous, quittait Beaupréau pour Le Pin-en-Mauges. Elle voulait y saluer la statue du premier généralissime Cathelineau, « afin que l'ombre du héros ne fût pas jalouse ». M. de Chantreau confiait l'exécution du monument à un sculpteur de Nantes, Dominique Molchnecht, élève de David d'Angers, auquel l'on devait les statues de Charette, du duc de Bordeaux et de Cathelineau, érigée au Pin-en-Mauges. Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
- 13 novembre 1828 L'absence du Préfet retardait la réunion plénière de la commission. Dès son retour le comte de Bagneux la convoquait à la préfecture d'Angers à la date du 13 novembre. Le sculpteur présenta son projet et son devis. Le dessin, qui représentait une colonne: surmontée d'une croix, fut remanié, et la commission adopta la colonne terminée par une urne avec trophée d'armes, surmonté de l'écusson des armes de France. Le devis, s'élevant à 6000 frs pour la complète exécution du monument, fondations non comprises, fut unanimement adopté. Les difficultés commençaient avec les lenteurs administratives; ce n'est qu'au 29 avril 1829 que la direction des Beaux-Arts recevait de la Préfecture d'Angers les pièces nécessaires « pour que l'affaire soit soumise à Sa Majesté». Sur ces entrefaites, M. de Chantreau était nommé à Vire et remettait son service à l'intérimaire délégué, M. Oger, en attendant l'arrivée de son successeur, M. de Cambourg. M. de Chantreau était le promoteur du projet, il avait apporté à son œuvre une activité et une ardeur qui pouvaient en assurer le succès; son départ ajoutait encore aux difficultés de l'achèvement prochain du monument. Le dessin présenté le 13 novembre avait dû être modifié. Le marquis de Civrac, maire de Beaupréau, désireux de doter sa ville d'un monument digne d'elle et du grand souvenir populaire qu'il devait rappeler, demandait encore des changements, qui exigeaient un nouveau plan et un nouveau devis. Le Préfet en informait le Ministre de l'Intérieur et annonçait Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours

que « d'après ce devis la dépense se trouve augmentée de 3 695 frs et serait au total de 12 011 frs 69 ». Le montant des souscriptions s'élevait alors à 6300 francs. La filière administrative que devait subir le dossier du monument était interminable. Le projet devait passer par le Comité de l'Intérieur, le Conseil des bâtiments civils et le Ministre qui sollicitait du Roi une ordonnance d'approuvé définitif. En février 1830, le dossier était soumis à l'examen du Conseil des bâtiments civils. Dans sa séance du 6 mars 1830, le Conseil émettait un avis favorable à l'adoption du projet et concluait à l'envoi du dossier à l'approbation du Ministre.

• 1829	Puis en 1829 le chef-lieu de la circonscription financière fut transféré à Cholet. La guerre de pétitions, de vœux des collectivités locales, des démarches, se poursuit durant toute la monarchie de Juillet.	C Port Révisé
• Janvier 1829	1829 Hiver glacial	<i>D'après « Le Magasin pittoresque », paru en 1842</i>
• 9 mai 1829	Réaction contre le transfert à Cholet du Receveur des Contributions indirectes, et à Chemillé des "employés à pied". Cette mesure peut faire craindre qu'un jour on ne veuille transférer toutes les autorités dans la ville de Cholet.	Ed. Rubion Beaupréau secret
• courant 1829	En 1829, le chef-lieu de la circonscription financière fut transféré à Cholet.	Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
• septembre 1829 - Août 1830	Sous-Préfet de Beaupréau; de CAMBOURG Adolphe (11 mois) 23 septembre 1829 - Août 1830	Ed. Rubion Les Sous Préfets
• Hiver 1830	1830 Crue de la Seine en Seine-et-Marne pendant l'hiver	<i>D'après « Le Magasin pittoresque », paru en 1842</i>
• courant 1830	Dès 1830, avec M. Turpault fils aîné, et pendant toute la Monarchie de Juillet, les pétitions se multiplièrent au ministère de l'Intérieur, mettant toujours en avant les mêmes arguments.	Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
• 25 juillet 1830	La Révolution française de 1830, dite aussi révolution de Juillet, est une révolution qui s'est déroulée à Paris du 27 au 29 juillet 1830. Une partie des Parisiens se sont soulevés contre la politique très réactionnaire du gouvernement du roi Charles X. Comme elle a duré trois jours, on l'appelle aussi les Trois Glorieuses. Contrairement aux espoirs d'une partie des révoltés qui auraient souhaité le rétablissement de la république, la révolution de Juillet a mis fin à la Seconde Restauration, en chassant le roi Charles X, et en établissant la monarchie de Juillet, avec le roi Louis-Philippe Ier. Le 25 juillet 1830, les Ministres signaient les ordonnances, qui induisent la destruction et la mutilation des monuments vendéens: la statue de Cathelineau fut brisée au Pin en Mauges, il n'eut pas à détruire le monument de d'Elbée qui n'avait pas reçu de commencement d'exécution.	Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
• septembre 1830 - 17 mars 1848	Sous-Préfet de Beaupréau: MERLET Jean-Jacques (17 ans et 6 mois)	Ed. Rubion Les Sous Préfets
• Septembre 1830 / Mars 1835	BROUILLET Charles-Jean : Maire de Beaupréau du 23 septembre 1830 au 8 mars 1835. Nommé arrêté préfectoral du 23 septembre 1830. Profession : médecin. Tendance libérale. Adjoint : Clouard Michel-Julien et Gourdon.	Ed. Rubion Les Sous Préfets
• 8 septembre 1830	Fermeture du Collège par ordonnance royale du 8 septembre 1830. Après la Révolution de 1830, le collège fut considéré comme un foyer de réaction et un asile pour les Vendéens. Rappelons que la duchesse de Berry était venue à Beaupréau le 7 juillet 1828 pour poser la première pierre d'un monument au généralissime d'Elbée. Le collège, devenu petit séminaire, fut fermé par ordonnance royale du 8 septembre 1830, sous prétexte qu'il ne remplissait pas les conditions de l'ordonnance du 16 juin 1828. Les bâtiments furent affectés au casernement jusqu'en 1849. En 1839, l'abbé Hamard avait recommencé à donner des leçons dans la maison qu'avait habitée M. Loir-Mongazon de 1831 à 1833.	Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
• 28 mars 1831	28 mars 1831 : le conseil municipal est élu par les contribuables les plus imposés dans les proportions du dixième. Le maire nommé doit être choisi dans ce conseil	
• mai 1831	Après la révolution de juillet, les journaux organes du gouvernement nouveau, annoncèrent qu'il avait été salué avec empressement par les provinces de l'Ouest ; ils louaient <i>le bon esprit de leurs habitants, exaltaient hypocritement leur vieux courage, et répétaient chaque jour que les partisans de la dynastie déchue n'éveilleraient désormais aucune sympathie dans ces contrées, grâce aux "progrès des lumières" et au besoin de la paix qui se faisait vivement sentir. Ils nous représentaient chaque jour les conscrits de la Vendée et de la Bretagne partant avec enthousiasme aux cris de "vive la liberté !" et portant des drapeaux tricolores : ils répétaient avec affectation que "presque tous devançaient l'appel, qu'il n'y avait pas parmi eux un seul réfractaire, et que jamais ces jeunes gens n'avaient montré autant d'empressement à rejoindre les corps qui devaient les recevoir."</i> (Voir les journaux de ce temps.). Cependant, sans qu'il y eût aucun motif apparent qui pût justifier cette mesure, sans qu'il fût survenu aucun changement dans l'état du pays, dès les derniers jours de mars 1831, le gouvernement y dirigea des troupes nombreuses ; on plaçait des garnisons dans les villes et dans les bourgs. A Gesté, La Chapelle-Aubry, Jallais, etc., et une foule d'autres villages aussi peu considérables, il n'y a pas moins de 80 et 100 soldats logés chez les habitants et y vivant à discrétion. Quelques mauvais sujets les excitent à vexer et tourmenter ces pauvres gens en toute manière, et les militaires tiennent des propos affreux. Dans l'arrondissement de Beaupréau, les habitants jusqu'à présent ont été obligés de nourrir à leur frais, non seulement les soldats cantonnés, mais encore les détachements envoyés à la poursuite des réfractaires. On voit souvent 40, 50 soldats arriver à l'improviste dans un village, y séjourner et y vivre à discrétion aux dépens des malheureux villageois, qui presque tous tisserands, et occupés autrefois pour le compte des manufactures de Chollet, se trouvent aujourd'hui sans ouvrage. Il faut que ces pauvres gens donnent, sans mot dire, le pain destiné à leur subsistance et à celle de leur famille. Ce n'est pas tout encore, il faut acheter du vin aux soldats, qui exigent une bouteille par homme ; il faut leur abandonner le seul lit qu'il y ait souvent dans la maison, et que père, mère et enfants couchent sur le carreau. On annonce que M. le sous-préfet de Beaupréau va faire cesser cet indigne abus de pouvoir. Il serait bien temps : mais qui réparera le dommage ? Comment couvrir l'illégalité de ces mesures irritantes et tortionnaires ? ... Ces faits sont attestés par des personnes dignes de foi. On ne dit pas qu'ils aient été l'objet d'aucune enquête de la part des autorités, qui refusent même de donner suite aux plaintes dont on les saisit directement. On est autorisé du moins à le penser, d'après ce qui vient de se passer à Beaupréau (Maine-et-Loire). Le nommé Simon, jardinier, contre lequel il ne s'élevait d'autre reproche que d'être soupçonné de carlisme (<i>anti-libéral, anti révolutionnaire</i>), a été maltraité par des gendarmes, et couché en joue par leur officier, lorsqu'il était tranquillement occupé à ses travaux, dans les derniers jours de mai. Simon a porté plainte devant le procureur du roi, qui, jusqu'à présent, ne paraît pas devoir donner suite à cette affaire. Cependant les faits sont notoires, plusieurs témoins les attesteront au besoin. On assure même que, sur les justes reproches de Simon, l'auteur principal de cet attentat aurait dit à un de ses gendarmes : "Si ce b... là dit un mot, passe-lui ton sabre au travers du corps." ...	
• 1831	Nombre d'habitants recensés à Beaupréau Commune en 1831: 3 207	EHESS/Cassini + Insee à partir de 2006
• 1832	1832 Épidémie de choléra	<i>D'après « Le Magasin pittoresque », paru en 1842</i>
• 27 mai 1832	Jacques Cathelineau, fils du généralissime, est lâchement assassiné au château de la Chaperonnière, en Jallais. Ses amis, M. de Civrac, maire de Beaupréau, Moricet et le courageux fermier Guinhut, qui les cachait, sont emprisonnés.	Ed. Rubion Beaupréau de la Rév à nos jours
• 27 mai 1832	LA MONARCHIE DE JUILLET LE DRAME DE LA CHAPERONNIERE (27 mai 1832). En réponse aux Ordonnances du 25 juillet 1830, des émeutes éclatent à Paris. Le trône est renversé, et Charles X prend le chemin de l'exil. Les chefs libéraux offrent la couronne à Louis-Philippe, duc d'Orléans, fils de Philippe Egalité, le régicide, qui avait voté la mort de Louis XVI. A cette nouvelle, la Vendée s'agite; le nouveau gouvernement s'émeut et y envoie des troupes. La duchesse de Berry, se crut de force à ramener les Bourbons en ressuscitant la Vendée militaire. Dans son exil elle décide un soulèvement et organise sa force armée. Le général d'Autichamp était le commandant en chef de la rive gauche de la Loire, avec trois corps d'armée commandés: Le premier	Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours

(territoire de l'ancienne armée d'Anjou) par Cathelineau, fils du généralissime; Le second (Deux-Sèvres) par Auguste de La Rochejaquelein ; Le troisième (Bas-Poitou et Marais) par Charette. Mais les discussions règnent parmi les chefs, et les troupes se font rares. Quelques tentatives sont faites sur plusieurs points du bocage, tandis que des émissaires parcourent en tous sens la région des Mauges. Au nombre de ces derniers, soupçonnés, épiés, le marquis Alexandre-Emeric de Civrac, 62 ans, maréchal de camp, « Providence du pays », Armand-Félix Moricet (40 ans), ancien receveur des Finances de l'arrondissement de Beaupréau, modèle de fidélité, et Jacques Cathelineau se confient à Pierre Guinhut, fermier à la Chaperonnière en Jallais, et lui demandent un refuge en attendant le 4 juin, jour fixé pour la prise d'armes. Cachés dans le pavillon du Sud, dont les étages communiquent entre eux par des trappes habilement dissimulées, qui existent encore, ils s'y croient en toute sécurité. Mais de graves imprudences sont commises: visites réitérées, provisions, provisions importantes chez les commerçants. Les espions, alertés, ne doutent plus que la Chaperonnière ne recélât des hôtes suspects. Pierre Guinhut a cependant organisé une garde vigilante de jour comme de nuit. Cet homme, estimé de tous, est le type parfait du paysan vendéen. Il apparaît comme un homme supérieur à ceux de sa condition. Chef de famille, il fait remarquable figure au centre d'une couronne formée de ses sept enfants qu'il élève dans l'amour du devoir et du travail. Nous sommes au dimanche 27 mai 1832. Un détachement composé de 25 hommes du 29^e de ligne et de gendarmes venant de Beaupréau, sous la conduite du lieutenant Régnier (ou Reynier) et du lieutenant de gendarmerie Mazion, se dirige discrètement vers la Chaperonnière. Des lucarnes du grenier, des uniformes militaires ont été aperçus. L'un des fils Guinhut donne l'alerte: « Vite, Messieurs, cachez-vous. Voilà les Rouges».

- 27 mai 1832
La Chaperonnière est aussitôt cernée, investie de tous côtés. Guinhut garde son sang-froid, élude les questions insidieuses, reste insensible aux insultes comme aux menaces. Les soldats renversent les meubles, sondent les murs, fouillent en vain. Ils: décident alors d'user de violence. Guinhut est saisi avec ses deux frères et Gaudin (alors âgé de 18 ans). Ils sont traînés dans le grenier où des traces évidentes du séjour d'étrangers autorisent les soupçons. Là, liés deux à deux, ils sont étendus sur de la paille. On presse Guinhut de questions. Comme il ne répond pas, il est frappé avec brutalité. Le lieutenant Mazion lui enfonce le canon d'une carabine dans la bouche qui s'emplit de sang (atrocités! établies aux débats et sévèrement blâmées par les magistrats. - Gazette des Tribunaux). Guinhut reste muet. Sur l'ordre de Régnier, les soldats l'attachent, par le cou, à un blochet du grenier. Ils amassent des fagots de paille à ses pieds. Des torches s'allument. On menace de le brûler vif. Un crime atroce va se commettre. Soumis à tant de tortures, l'héroïque paysan songe aux siens. Mais son courage ne faiblit pas. D'une voix vibrante, il s'écrie: « Fusillez-moi ». Cathelineau a entendu. Soulevant aussitôt la lourde trappe de sa cachette: « Mes amis, ne tirez pas. Nous nous rendons, et nous sommes sans armes». Et il monte hardiment l'échelle. « Feu! » est la réponse de Régnier. Le commandement n'est pas exécuté. Régnier arrache alors le fusil des mains de l'un de ses hommes et en décharge les deux coups sur Cathelineau, qui tombe au pied de l'échelle et meurt. Il était deux heures et demie de l'après-midi. Le fils du "saint de l'Anjou" mourait lâchement assassiné. Les soldats se précipitent. Au bas de l'étage, ils voient le chef vendéen étendu dans une mare de sang. Saisis de stupeur, ils restent immobiles. Guinhut verse des larmes de colère et de désespoir. Mazion est ignoble. Il piétine le cadavre en jurant. MM. de Civrac et Morisset cherchent à s'enfuir. Toutes les issues sont bloquées. Ils se constituent prisonniers après que la femme Guinhut eut obtenu qu'on ne leur fit aucun mal. En attendant l'arrivée du juge de paix de Cholet, chargé de faire la levée du cadavre, le corps de Cathelineau est porté dans une chambre. M. Barthélemy, préfet de Maine-et-Loire, avait fait choix du Juge de paix de Cholet parce que, lui écrivait-il: « Je compte sur votre patriotisme et votre haute prudence». De cette confiance, Ménard sait se montrer digne! Répugnant de cynisme, il s'assoit sur le mort, comme sur un siège, pour rédiger son procès-verbal, et s'ingénie à égayer les personnes présentes, par d'indécentes plaisanteries. Ses amis politiques eux-mêmes témoignèrent de leur répulsion pour une pareille goujaterie. Puis les soldats enveloppèrent le corps d'un drap et le descendirent par une croisée. Une dizaine de personnes arrêtées, attachées par le bras, tous en file, suivent le corps de Cathelineau transporté à Chc1et sur une charrette au père Guinhut.
Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
- 27 mai 1832
En outre de celui-ci, citons deux de ses enfants, son frère et son neveu, Pierre Benaitreau, le domestique, François Bondu, père de François Bondu de la Grand'Rivière et Jean Gaudin du moulin de la Chaperonnière. M. Moricet fit la route à pied. M. de Civrac dut monter à cheval au-delà de St-Martin. Tous sont enfermés dans la même prison, sans que les autorités se préoccupassent de leur procurer la moindre nourriture. En dépouillant Cathelineau de ses vêtements, les gendarmes trouvent sur lui un scapulaire aussitôt mis en pièces avec des paroles de blasphème. Les officiers de garde ne rougissent pas de tatouer honteusement le corps exposé sur le perron de la gendarmerie.
Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours
- 28 mai 1832
Le lendemain, le clergé de Notre-Dame conduisit au cimetière, sans pompe et comme à la dérobee, le cercueil du chef vendéen. Les restes de Cathelineau furent transportés à Saint-Florent-le-Vieil où il repose auprès de son père.
Ed RUBION Beaupréau de la Rév à nos jours